

RICHARD LE MENN

Façadismes



&

Architectures RER

Photographie de première de couverture : Détail d'une façade de la Maison dorée à Paris, dont la destruction de l'ensemble de l'intérieur du bâtiment, vers 1974, est peut-être le premier exemple pour lequel on a employé le nom de « façadisme ».



Photographie prise près de chez moi, dans le quartier de Ménilmontant, situé dans le XX^e arrondissement de Paris, un quartier, comme d'autres de la capitale française très malmenés ces cinquante dernières années par des projets immobiliers hideux. Il s'agit d'un collage effectué par Leo & Pipo, un collectif composé de deux artistes éparpillant leurs œuvres sur les murs en particulier de Paris et de sa banlieue.



AVERTISSEMENTS AU LECTEUR : Si vous êtes un amoureux du patrimoine, attention, ce livre risque de vous déprimer ! L'auteur se dégage de toute responsabilité en cas de diminution passagère ou durable de gaité et de baisse de confiance dans nos dirigeants publics et privés en charge de notre patrimoine immobilier ancien et des architectes soutenus par ceux-ci. Tous ne sont évidemment pas à mettre dans le même sac ! Bien séparer les sacs ! Je parle ici uniquement de saccages.



Tous droits réservés pour tous pays
Ouvrage auto-édité par Richard Le Menn
Publié en février 2020
Revu en mai 2022





TABLE DES MATIÈRES

FAÇADISMES & ARCHITECTURES RER

DESTRUCTIONS DU PATRIMOINE BÂTI ANCIEN REMARQUABLE DE FRANCE

LE FAÇADISME

L'HÔTEL SALÉ À PARIS

LA MAISON DORÉE À PARIS

LE MUSÉE NATIONAL DES ARTS ASIATIQUES – GUIMET À PARIS

LE MUSÉE DE LA GENDARMERIE NATIONALE À MELUN

L'IMMEUBLE FÉLIX POTIN À PARIS

LA MÉDIATHÈQUE FRANÇOISE SAGAN À PARIS

LA SAMARITAINE À PARIS

L'HÔTEL MARQUET DE BOURGADE À PARIS

L'HÔTEL HEUZÉ DE VOLOGER À PARIS

LE MUSÉE NATIONAL DES ARTS ET TRADITIONS POPULAIRES À PARIS

LA FONDATION LOUIS VUITTON À PARIS

LA GAÎTÉ LYRIQUE À PARIS

LE 14 RUE OBERKAMPF À PARIS

LE 6 RUE MARTEL À PARIS

LE 16 AVENUE MATIGNON À PARIS

LES 173 – 175 BOULEVARD HAUSSMANN À PARIS

LE 66 RUE DES ARCHIVES À PARIS

LE SÉNAT À PARIS

LE MUSÉE DE LA LIBÉRATION À PARIS

LE 17 DE LA RUE DE RICHELIEU À PARIS

LA BOURSE DE COMMERCE À PARIS

LES 39 – 41 RUE CAMBON À PARIS

L'HÔTEL RITZ PARIS
DES BÂTIMENTS ANCIENS PARISIENS APPARTENANT À CHANEL À PARIS
L'AMBASSADE DU CANADA À PARIS
LE 130 RUE DE BAGNOLET ET LE 193 RUE MARCADET À PARIS
L'ASSEMBLÉE NATIONALE À PARIS
MATIGNON À PARIS
LE GRAND PALAIS DE PARIS
LE 37 RUE SAINTE-CROIX DE LA BRETONNERIE À PARIS
LE 23 PASSAGE BESLAY À PARIS
LE 145 RUE LA FAYETTE À PARIS
LE 44 RUE D'ABOUKIR À PARIS
LA MAISON DE L'ENVIRONNEMENT DE MENNECY
LE 8 RUE D'ANJOU À PARIS
LA BIBLIOTHÈQUE DE BRUNOY
LA MAISON NATALE D'HENRI FRANÇOIS D'AGUESSEAU À LIMOGES
LES 25 – 29 BOULEVARD DES CAPUCINES ET 18 – 24 RUE D'ANJOU À PARIS
LA BOURSE DU TRAVAIL DE TROYES
L'OPÉRA DE LYON
VINCENNES

L'ARCHITECTURE RER

LE MUSÉE DU LOUVRE À PARIS
LE LOUVRE-LENS
LE CENTRE DE RÉSERVES DU LOUVRE À LIÉVIN
LE LOUVRE ABOU DABI
LE JARDIN DES TUILERIES À PARIS
LE MUSÉE DE L'ORANGERIE À PARIS
LE MUSÉE DES ARTS DÉCORATIFS DE PARIS
LE MUSÉE DE LA ROMANITÉ À NÎMES

LE FORUM DES HALLES À PARIS

LA TOUR EIFFEL À PARIS

LE MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE NANTES

LE CHÂTEAU DES DUCS DE BRETAGNE DE NANTES

LA PLACE DES TERREAUX À LYON

LE MOUVEMENT

LES GRANDES MÉTROPOLES

LE GRAND PARIS

UNE DÉMOCRATISATION SYNONYME D'UNIFORMISATION

LE CHÂTEAU DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'ART, LE BEAU ET LES BEAUX-ARTS

LE BOSQUET DU THÉÂTRE D'EAU À VERSAILLES

LE PAVILLON DUFOUR ET LA VIEILLE AILE DU CHÂTEAU DE VERSAILLES

LE GRAND CONTRÔLE, LE PETIT CONTRÔLE, ET LE PAVILLON DES PREMIÈRES CENT MARCHES DE VERSAILLES

LE PARC DU CHÂTEAU DE VERSAILLES

L'ANCIEN GARDE-MEUBLE DU CHÂTEAU DE VERSAILLES

LE DOMAINE DU CHÂTEAU DE VERSAILLES

RENDRE NEUF L'ANCIEN

L'ÉGLISE SAINT-SULPICE À PARIS

L'ÉGLISE SAINT-ROCH À PARIS

LE CHÂTEAU D'ANCY-LE-FRANC

LA CATHÉDRALE DE CHARTRES

LES STATUES DU PARC DU CHÂTEAU DE VERSAILLES

L'ABBAYE NOTRE DAME DE JOUARRE

LA MODERNISATION DU PATRIMOINE ANCIEN

L'HÔTEL LAMBERT À PARIS

L'HÔTEL CRILLON À PARIS

LE MUSÉE DE L'HOMME À PARIS

LE MUSÉE NATIONAL DE LA MARINE À PARIS

AUDITORIUM À L'INSTITUT DE FRANCE

LE MUSÉE HYACINTHE RIGAUD DE PERPIGNAN

LA TOUR D'ARGENT À PARIS

IMMEUBLES D'ACTES SUD À ARLES,

LE MUSÉE ROLIN À AUTUN

LE CHÂTEAU DE LA MOTTE À LUZARCHES

DÉPLACEMENTS DE FAÇADES

FAÇADES DU VIEUX ROUEN

LE 22 RUE QUINCAMPOIX À PARIS

DES DESTRUCTIONS ET DES RECONSTRUCTIONS

LA PISCINE MOLITOR À PARIS

DES DESTRUCTIONS PURES ET SIMPLES

LE 88 RUE DE MÉNILMONTANT À PARIS

L'ANGLE DE LA RUE DE L'ERMITAGE ET DE LA VILLA DE L'ERMITAGE À PARIS

LE 12 AVENUE JEAN AICARD À PARIS

LE 8 RUE GODEFROY CAVAINAC À PARIS

LE 97 RUE DU FAUBOURG DU TEMPLE À PARIS

LE 79 RUE DES MARTYRS À PARIS

LE 57 RUE DE MÉNILMONTANT À PARIS

LA GARE D'AUSTERLITZ À PARIS

LA NOUVELLE FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS
LE CENTRE BEAUBOURG DE PARIS
LE QUARTIER DE L'HORLOGE À PARIS
LE CHÂTEAU DE LAGNY-LE-SEC
LA VILLA MAURESQUE DE PESSAC
LA VILLA ALGÉRIENNE DU CAP FERRET

L'INTÉGRITÉ DES BÂTIMENTS ANCIENS PRESTIGIEUX

L'HÔTEL PARTICULIER DU GRENIER DES GRANDS-AUGUSTINS À PARIS

LA POLITIQUE DÉVASTATRICE DE LA MAIRIE DE PARIS

LE CENTRE DE RECHERCHE INTERDISCIPLINAIRE DE PARIS
LE 10 RUE LAPLACE À PARIS
LA CASERNE CHÂTEAU LANDON À PARIS
LE 72A RUE DU CHÂTEAU D'EAU À PARIS
LE 1 BIS À 3 RUE RAMPONEAU À PARIS
LE RÉFECTOIRE DES CORDELIERS À PARIS
LE 70 RUE DU CHEMIN VERT À PARIS
LE 5 BIS PLACE LÉON BLUM
LE 62 RUE OBERKAMPF À PARIS
L'HÔTEL DODUN À PARIS
LE 6 IMPASSE CROZATIER À PARIS
LE 387 RUE DE VAUGIRARD À PARIS
LE 25 BOULEVARD POISSONNIÈRE À PARIS
LE 26, 26 BIS RUE DE SAINT-PETERSBOURG À PARIS
LE 23 RUE JEAN-PIERRE TIMBAUD À PARIS
LE 23 BOULEVARD DU TEMPLE À PARIS

DES ENSEMBLES ENTIERS DE BÂTIMENTS ANCIENS VICTIMES DU FAÇADISME

L'HÔTEL DIEU DE LYON

LA CASERNE DE REUILLY À PARIS

UN ENSEMBLE DE BÂTIMENTS DEVANT LA GARE DE METZ

DES TEMPLES MARCHANDS

LA POSTE DU LOUVRE À PARIS

LA GARE DU NORD À PARIS

LES CHAMPS-ÉLYSÉES À PARIS

LA CITÉ DES SCIENCES ET DE L'INDUSTRIE À PARIS

LE CHÂTEAU PRIVÉ DE VIGNY

UN PARIS DE FAÇADE

LE TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS

L'HÔPITAL DE L'HÔTEL-DIEU À PARIS

L'ÉCOLE DES BEAUX-ARTS DE PARIS

L'HÔTEL DES MONNAIES À PARIS

LE CONSERVATOIRE NATIONAL D'ART DRAMATIQUE À PARIS

DES DÉSERTS URBAINS

UN FOUR

DES COÛTS FARAMINEUX ET DES GESTIONS CALAMITEUSES VOIRE MALHONNÊTES

LE SUPERMÉTRO DU GRAND PARIS

LE MUSÉE DES CONFLUENCES DE LYON

LE MUSÉE DES CIVILISATIONS DE L'EUROPE ET DE LA MÉDITERRANÉE DE
MARSEILLE

LA VILLA MÉDITERRANÉE DE MARSEILLE

LA PHILHARMONIE DE PARIS

LA MAISON DE LA RADIO À PARIS

LE TRIBUNAL DE JUSTICE DE PARIS

LA VENTE DU PATRIMOINE PUBLIC PRESTIGIEUX

L'HÔTEL KINSKY À PARIS

L'HÔTEL DE MIRAMION À PARIS

L'ILÔT SAINT-GERMAIN À PARIS

L'HÔTEL DE L'ARTILLERIE À PARIS

L'HÔTEL BROCHET DE SAINT-PREST À PARIS

L'HÔTEL FEYDEAU DE BROU À PARIS

LE PAVILLON BUTARD PRÈS DE PARIS

LE PAVILLON DE CHASSE DE LA MUETTE EN FORÊT DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'ANCIENNE CASERNE DE FONTENAY LE COMTE

L'HÔPITAL RICHAUD DE VERSAILLES

LES MAISONS FORESTIÈRES D'ÎLE-DE-FRANCE

LA FAISANDERIE D'ACHÈRES GRAND CORMIER

LES ESPACES NATURELS

LA MAISON DESCARTES À AMSTERDAM

LE PALAIS CLAM-GALLAS À VIENNE

L'HÔTEL DE CAUMONT D'AIX-EN-PROVENCE

LE CHÂTEAU DE SAINT-BRISSON-SUR-LOIRE

LE CHÂTEAU DE THENEUIL

LES FONDATIONS PRIVÉES QUI REMPLACENT LES SERVICES PUBLICS CULTURELS ET LA PRIVATISATION PROGRESSIVE DE CES DERNIERS

BELFORT, VILLE PATRIMOINE

FONDATION ABBEVILLE PATRIMOINE
L'ÉGLISE SAINT-JACQUES D'ABBEVILLE

LES LOIS

L'ENVIRONNEMENT ET LES PAYSAGES

LES JARDINS ET LES FRICHES

LA PETITE CEINTURE DE PARIS
LA BASE AÉRIENNE DE CREIL
LE JARDIN DU BOULEVARD VOLTAIRE À PARIS
LE JARDIN DES SERRES D'AUTEUIL À PARIS
LA TOUR TRIANGLE À PARIS
LE PARC ANDRÉ CITROËN À PARIS

GÉOGRAPHIE ET ENVIRONNEMENT

LA NOVLANGUE

UN ART DE LA DISSIMULATION

L'HÔTEL DE BEAUVAU À PARIS
L'HÔTEL DE LA MARINE À PARIS
LA PLACE JEAN JAURÈS À MARSEILLE
LA GRANDE HALLE D'ARLES
L'HÔTEL TEXIER

LA PRÉSERVATION DES BÂTIMENTS ANCIENS : UNE QUESTION ENVIRONNEMENTALE

LA MAISON DE L'ENVIRONNEMENT DE MENNECY

SORTIR LES GRANDES COLLECTIONS DE MUSÉES DES BÂTIMENTS PRESTIGIEUX AFIN D'ARRÊTER LEUR DESTRUCTION

LE MUSÉE DE CLUNY À PARIS

LE MUSÉE DE LA COUR D'OR À METZ

LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE, SITE DE TOLBIAC À PARIS

LA BNF QUADRILATÈRE RICHELIEU À PARIS

LE MUSÉE CARNAVALET DE PARIS

L'HÔTEL PARTICULIER DU CARDINAL HERCULE DE FLEURY À LODÈVE

DES RESTAURATIONS QUI METTENT LE FEU

L'HÔTEL DE VILLE DE LA ROCHELLE

LE RITZ DE LA PLACE VENDÔME À PARIS

L'HÔTEL DE VILLE DE ROUEN

LA CATHÉDRALE NOTRE-DAME À PARIS

DU BON SENS

EXEMPLES DE FAÇADISMES GLANÉS SUR INTERNET

FAÇADISME À ANGERS

RUE DE STRASBOURG À NIORT

LE 43 RUE RAULIN À LYON

FAÇADISME À RENNES

UN HÔTEL PARTICULIER AVENUE VICTOR- HUGO À PARIS

FAÇADISME : UNE SOCIÉTÉ DU MENSONGE

BIBLIOGRAPHIE SUCCINCTE

DESTRUCTIONS DU PATRIMOINE BÂTI ANCIEN REMARQUABLE DE FRANCE

Cet ouvrage est celui d'un simple passant parisien, d'un « promeneur solitaire » comme dirait Jean-Jacques Rousseau, musant dans les rues de la capitale française au milieu de l'affairement, de la pollution et de la folie contemporaine, où l'on ne 'vit' plus que dans un monde virtuel, déshumanisé, régi par l'apparence et le mensonge, où ce que l'on voit est différent de ce que l'on nous dit, tellement distinct que chacun s'enfonce toujours davantage dans sa propre réalité, son égoïsme, son univers. Nous ne déambulons plus que parmi des façades... de gens, de cultures, d'architectures...

Ce livre est un constat sur la folie architecturale actuelle et la destruction du patrimoine bâti ancien en France, en particulier en Île-de-France et à Paris où je demeure et suis le témoin de cette détérioration continue, préjudiciable non seulement à la culture française et l'esthétique bâti, mais aussi à nos environnements social et écologique.

Bien sûr, ce début de millénaire est confronté à des problèmes encore plus importants que celui-ci, comme le nucléaire qui, en quelques minutes, peut couvrir cette terre de son grand feu dévastateur. Cependant, si le nucléaire ne remplit pas cette tâche, c'est à petit feu que l'incendie se propage, par les choix qui sont pris quotidiennement allant dans un sens tout à fait déraisonnable, faisant progressivement de notre terre un four de plus en plus invivable. L'architecture étant un domaine appartenant à notre quotidien, il est donc essentiel de le prendre en considération, surtout que l'architecture moderne apporte son lot aux multiples pollutions qui empoisonnent chaque jour.

Avant de commencer, il me faut me présenter. Depuis 2007, je suis l'auteur du blog www.lamesure.org et de livres sur les merveilleuses et les incroyables publiés en 2015, 2017 et 2019. J'ai un niveau d'études de doctorat en Histoire de l'Art (Paris Sorbonne nouvelle). Ma formation initiale est donc en esthétique. Ma vie professionnelle a consisté en des expériences dans des domaines très divers.

J'ai une manie : J'écris beaucoup. Pas une journée sans une ligne : *Nulla dies sine linea* ! Originellement, mon blog était consacré aux objets d'art, domaine dans lequel j'essayais d'évoluer professionnellement. Ayant trouvé un autre travail, j'ai arrêté mon activité précédente tout en continuant d'écrire dans mon blog et de collectionner. Invité dans des vernissages de musées, j'ai constaté combien les bâtiments anciens, dans lesquels ils se trouvaient, étaient malmenés... et le mot est faible. Le fait d'arpenter presque quotidiennement les rues parisiennes, m'a aussi sensibilisé à la dégradation progressive de notre environnement architectural. En même temps, je ne rencontrais que peu d'échos dans les médias de cette réalité que j'observais de visu. Je constatais même une certaine apathie des journalistes croisés dans les vernissages. Pire, je lisais

des comptes-rendus à l'opposé de ce que je voyais, utilisant une 'novlangue' rassurante mais dissimulatrice des réalités. Il m'a alors semblé nécessaire d'écrire dans mon blog aussi sur ce sujet. Étant au chômage depuis 2014, j'ai eu du temps pour me consacrer à l'écriture. J'ai publié les trois livres ci-avant évoqués, sur un sujet très original et illustré d'objets d'époque de ma collection. J'aime collecter et écrire sur ce thème, car cela m'apporte une sorte de réconfort, de la beauté et de la fantaisie... Aujourd'hui, c'est le tour de cet ouvrage.

Ma formation en esthétique et en art, ainsi que mon évolution dans ce milieu depuis de nombreuses années, me donnent quelque autorité pour écrire sur l'architecture qui, jusqu'en 1968, était une discipline des beaux-arts. Elle reste aujourd'hui un art majeur, continue et continuera d'évoluer au gré des styles et de façonner en partie nos vies et les paysages. Si j'ai quelque légitimité pour écrire sur ce sujet, je ne bénéficie et n'ai bénéficié d'aucun soutien dans mes travaux, tellement que je me suis habitué à cette 'solitude' qui me donne une entière liberté.

Mon goût pour l'esthétique m'a donc naturellement porté vers les constructions d'autrefois et leur conservation, surtout que souvent les œuvres et objets d'art sont exposés dans des bâtiments anciens remarquables, eux-mêmes pouvant être qualifiés d'ouvrages d'art. J'ai été surpris d'observer que, si on prend soin des œuvres et des objets d'art, on ne le fait souvent pas pour les bâtiments construits dans le passé, ou fait semblant de le faire. C'est donc à Paris que j'ai fait les principales observations partagées dans ce livre, constatations qui ne sont pas préalablement le fruit de recherches mais simplement glanées au fil de mes promenades et autres flâneries. C'est dire l'ampleur du phénomène ! Ces quarante dernières années, la plupart des bâtiments prestigieux et anciens ont été touchés, ainsi que beaucoup d'autres pourtant remarquables. Ce que je consigne ici, à la manière du journal d'un Parisien, ne représente qu'une toute petite partie de cette tendance destructrice que l'on remarque partout. Il s'agit du fruit de mes constatations faites ces dix dernières années.

Cela fait déjà quelques années que j'avais ce projet de livre. J'ai décidé de le réaliser dernièrement. Je tiens à m'excuser auprès des lecteurs pour la mauvaise qualité du texte et sans doute les nombreuses fautes qui le parsèment. Cet ouvrage est gratuit. Je l'ai entièrement composé et n'ai fait appel à aucune aide extérieure, pas même à un correcteur. Vos remarques et vos corrections sont donc les bienvenues afin de l'améliorer. Si vous souhaitez recevoir une version papier de celui-ci, contactez-moi. Si vous êtes nombreux, alors j'en éditerai une. Vous pouvez me contacter à richardlemenn@hotmail.fr.

N'hésitez pas à faire circuler cet ouvrage que je compléterai sans doute dans le futur, car c'est un sujet qui nécessite une attention continuelle.

Parmi les besoins fondamentaux des êtres humains, il y a ceux de boire et de manger, de



Photographie prise près du Louvre. Un bollard (borne de protection) de béton a été peint par un artiste anonyme afin de donner l'impression d'un immeuble miniature.

se protéger des intempéries par l'habillement et l'habitat, et celui de socialiser. L'architecture est donc fondamentale. Non seulement elle nous abrite et nous permet de vivre dans un relatif confort, mais ses agencements agissent sur notre vie sociale.

Mes promenades me font régulièrement constater que, de plus en plus, on ne garde que les façades de monuments anciens tout en détruisant tout ou en grande partie l'intérieur, quand on ne démolit pas complètement. À la place, on met de l'architecture que j'appelle « RER », qui est le type récurrent des constructions modernes depuis les années 1970 jusqu'à aujourd'hui, c'est-à-dire, surtout faite pour passer, pour le mouvement, et le fruit de spéculations immobilières et autres préoccupations surtout financières. On uniformise, déteste tout ce qui est beau comme le montre l'art contemporain, crée des déserts urbains, vend notre patrimoine public... La vision est effroyable, mais cachée sous des façades et un discours formaté. On joue sur les mots. De nos jours, on ne restaure presque plus les bâtiments anciens de prestige, on les rénove, ce qui est très différent, ce second terme impliquant modernisation et démolitions. Il s'agit d'une véritable volonté politique, que l'on observe chez tous les partis ayant eu le pouvoir ces dernières années. En cela, la politique de construction de la mairie de Paris socialiste est exemplaire : Elle est centrée sur la création de bureaux,

de commerces et de logements sociaux, avec le souhait que ces derniers constituent un quart des résidences principales dans la capitale française. Pour cela, elle achète largement, notamment des bâtiments anciens, afin de les convertir en logements sociaux. Paris ressemble de plus en plus à une ville du tiers-monde. Les lois qui s'amoncellent ne sont plus suivies, et même par ceux qui les font ou les administrations. En plus, elles sont souvent stupides. Les classements des monuments historiques ne les protègent même plus, les services publics étant les premiers à passer outre et saccager ou détruire ces bâtiments. Des quartiers parisiens ont été presque entièrement rasés... Dans ce livre, je donne des dizaines d'exemples de bâtiments anciens remarquables détruits presque entièrement ou partiellement ces dernières années. En cherchant un peu plus, et en allant un peu plus loin dans le temps (en commençant par exemple aux années 1970), j'aurais pu en trouver beaucoup d'autres. Mais ce que je montre là est déjà très révélateur, et j'espère freinera ce massacre patrimonial.

Il est vraiment important de prendre conscience de cette volonté de la mairie de Paris de faire de la capitale : pour un quart une ville-musée de façade principalement touristique, marchande et offerte aux grandes enseignes internationales ; pour un second quart une ville-bureaux ; pour un troisième une ville-logements sociaux ; et pour un quatrième une ville chère où presque seulement les plus riches peuvent envisager d'y habiter. Il est de même urgent de prendre conscience, je le répète, que nous sommes dans une société de façade, du leurre voire du mensonge, profondément destructrice de nos environnements, non seulement naturels, mais aussi sociaux, humains, culturels, architecturaux, etc.

LE FAÇADISME

Ma prise de conscience de la situation a commencé avec **L'HÔTEL SALÉ** qui abrite le musée Picasso à Paris, devant lequel je passais tous les jours en vélib pour me rendre à mon travail. J'ai d'abord vu ce bâtiment parisien du XVII^e siècle consolidé de planches, puis avec des grues, avant que tout le jardin soit envahi par des travaux... Ceux-ci ont commencé en septembre 2011 et devaient durer vingt mois, donc se terminer au mois de mai 2013. L'inauguration a été repoussée d'une année : en juin 2014. Et là, à nouveau ce fut reculé à septembre 2014. La directrice du musée avait prévenu : le bâtiment « a vécu une révolution. Tout est neuf, tout est repeint, tout est rénové, tout marche ». Il a été prévu la « restructuration, modernisation et restauration » du lieu. Les plans, visibles sur Internet, sont sans appel. On a cassé des murs, en fait d'autres, détruit et reconstruit des pans entiers sur plusieurs étages et ajouté des annexes en béton et même tôle.

Ce genre de 'rénovation', c'est un peu comme restaurer un tableau du XVII^e siècle en changeant certaines parties mais en gardant le style, en enlevant d'autres pour les remplacer par des dessins à la Picasso et en l'agrandissant toujours avec de la peinture du style du peintre espagnol. Tout le monde considérerait cela comme choquant. Mais pour un bâtiment du XVII^e siècle, on ne trouve rien à redire sur le fait de mélanger de l'architecture du XXI^e siècle à celle du XVII^e, et que l'on détruise une partie de cette dernière. Peut-être est-ce parce que ce n'est pas apparent au premier coup d'œil, le volume extérieur semblant rester le même, et qu'ensuite le fait d'être dans la 'toile' empêche une vue objective et distancée.

C'est invraisemblable ce que l'on peut traficoter dans un bâtiment ancien sans que cela semble gêner grand monde. Par contre, si le péquin du coin, qui habite un petit appartement dans un immeuble des années 1970 de la mairie de Paris, souhaite installer une climatisation pour la conservation de ses livres et gravures anciens, on le lui interdit sous prétexte qu'il ne faut pas faire un trou dans le mur et installer une sortie d'évacuation de l'air sur son balcon pour cause esthétique ! La mesure semble avoir complètement déserté l'esprit de nos concitoyens qui ont pris les rênes de la cité en main.

L'un des deux architectes en charge de la 'prouesse' Hôtel Salé est un architecte en chef des Monuments Historiques ! Cet exemple, qui le premier a animé ma curiosité et poussé à me renseigner sur les 'restaurations' de bâtiments anciens que je croisais, s'inscrit dans le façadisme et l'architecture RER. Le terme de « façadisme » n'est pas une invention de ma part. Il s'agit d'une pratique architecturale très utilisée de nos jours, et cela depuis plusieurs dizaines d'années, qui consiste à détruire un bâtiment

ancien remarquable pour ne conserver que le volume d'ensemble, souvent une ou plusieurs façades, et parfois d'autres éléments, comme un escalier, une entrée, etc. Par contre, j'ai inventé l'expression « architecture RER », la trouvant appropriée à un type de construction qui constitue presque la totalité de ce qui se fait aujourd'hui dans les domaines publics et des milieux professionnels privés, où l'on 'bitumise' et 'bétonnise' largement afin de permettre le mouvement des foules dans une frénésie particulièrement



Photographie d'une sculpture appartenant à une des façades de la Maison dorée à Paris.

préjudiciable au vivant.

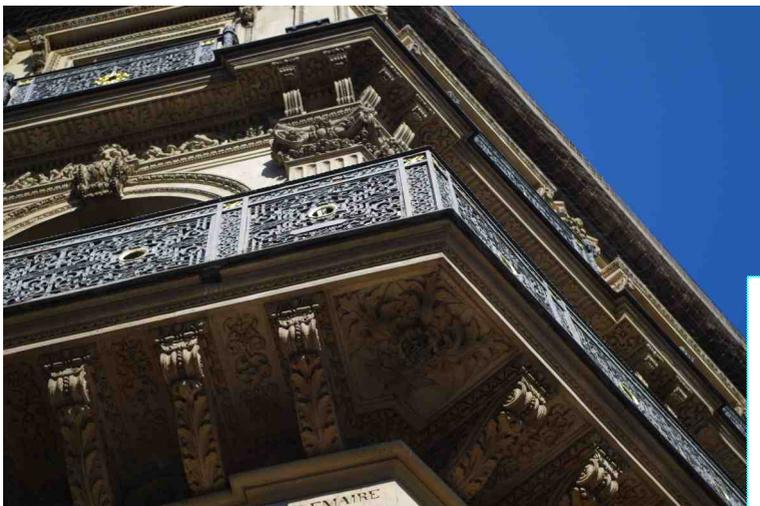
Le façadisme existe depuis plus d'un siècle. On en retrouve notamment quelques traces à la fin du XIX^e siècle. Mais ce sont ces dernières dizaines d'années que cela s'est développé. Le mot est récent. Peut-être a-t-il été employé pour la première fois lors de la destruction de **LA MAISON DORÉE**, célèbre restaurant situé au 20 boulevard des Italiens à Paris, construit en 1839, et que la BNP a totalement détruit à la fin des années 1970 pour ne garder que les murs extérieurs. Lorsque l'on compare une photographie du XIX^e siècle du bâtiment avec une autre faite aujourd'hui, rien ne semble avoir changé. Et pourtant, tout l'intérieur a été évidé et remplacé par du béton.

L'objectif premier était de le démolir entièrement ; mais face à la pression d'un comité de défense du quartier, le ministère de la Culture de l'époque a imposé de conserver la façade. On pensait alors qu'exiger la conservation des façades sauvait l'architecture dans son entier. C'est pour cette raison que de nombreuses façades ont été protégées. Mais c'était sans compter avec l'ingéniosité des architectes qui trouvèrent le moyen de ne garder que celles-ci et d'abattre tout le reste. Aujourd'hui, un panneau installé face au bâtiment indique que : « En 1976 la BNP entreprit la restauration de la façade. » (voir photographie). Merci !

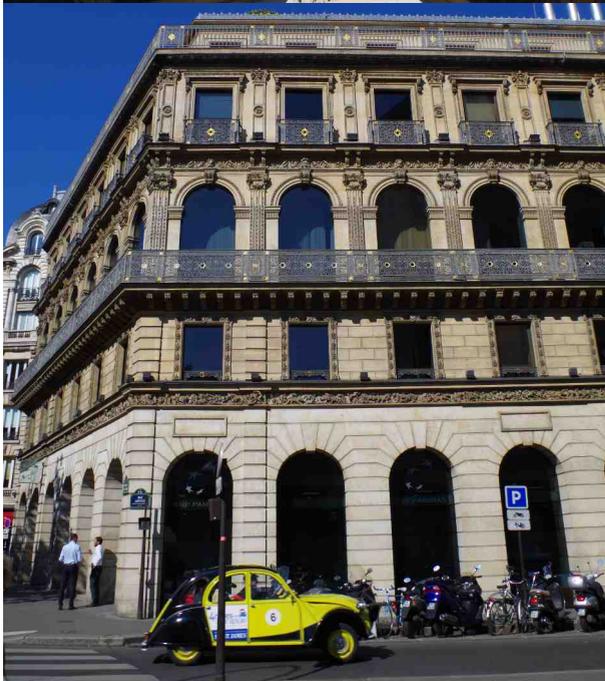
Ceux qui détruisent ainsi évoquent souvent l'exigence de la vie moderne, et traitent de « passésistes » ceux qui s'opposent à cette vision, comme si vouloir conserver le tableau

de la Joconde était un acte « passéiste » ! Pourquoi ne considérons-nous pas certaines architectures comme des œuvres d'art à part entière ? Pourquoi ne respecterions-nous pas les témoignages du passé ? C'est d'autant plus important aujourd'hui où

l'uniformisation du monde avance à très grands pas, détruisant des espèces, des cultures... afin de laisser des témoignages aux générations futures.



Photographies des belles façades de la Maison dorée prises en 2015. En 1976, tout l'intérieur a été détruit et bétonné.



La Maison Dorée accueillit en 1886 la dernière exposition des Impressionnistes. En 1976 la BNP entreprit la restauration de la façade. L'immeuble abrite aujourd'hui, entre autres, des activités de marchés de BNP Paribas.



Un exemple parmi de multiples autres de façadisme est **LE MUSÉE NATIONAL DES ARTS ASIATIQUES – GUIMET** à Paris. Ce beau bâtiment, inauguré en 1889, a subi une « rénovation » terminée en 2001 n'ayant conservé que la rotonde abritant sa bibliothèque (inscrite au titre des monuments historiques par un arrêté de 1979) ainsi que ses façades ; sans doute aussi sa toiture (elle aussi inscrite au titre des monuments historiques) et quelques éléments de l'entrée (j'ai remarqué des piliers). Tout le reste a été détruit.

Le pire, je le répète, c'est que je ne fais pas de recherches sur ce sujet. Il s'agit majoritairement de ce que je constate lors de mes visites dans les musées, de mes déambulations à bicyclette dans Paris et de ce que j'apprends par ricochets. Le plus déplorable est de voir que les personnes qui sont censées conserver notre patrimoine détruisent ou laissent détruire celui-là même où elles évoluent. Leurs arguments sont généralement : faire entrer la lumière ou s'adapter aux normes. Pourquoi ne pas construire un musée ailleurs, puisque de toutes les façons ils détruisent presque totalement le bâtiment ancien ? N'aurions-nous pas l'intelligence d'être aux normes sans détruire ?

Les architectes à l'origine de ces destructions et ceux qui les choisissent font autant de mal à nos bâtiments anciens que les guerres ! Depuis quarante ans, Paris est constellé de ce genre de vandalismes, un vandalisme qui maintenant se cache derrière les vieilles façades conservées.

Ci-après,
photographies
prises en 2015.



Extérieur du Musée Guimet. Le dôme de l'entrée est surplombé d'une énorme pomme-de-pin dionysiaque. Le style antique se retrouve dans les autres éléments : rotonde, palmettes, guirlandes, piliers, etc. L'intérieur était aussi de style antique comme le montre la rotonde conservée. Pour le reste, à part les colonnes de l'entrée, à l'intérieur, je n'ai trouvé que de la construction contemporaine.



À l'intérieur du nouveau musée Guimet seule la rotonde (deux premières photographies de cette page) a été conservée.



Le reste est en architecture RER.



LE MUSÉE DE LA GENDARMERIE NATIONALE, inauguré à Melun en 2015, est un cas de façadisme. Pour l'abriter, il a été choisi un ancien bâtiment de caserne datant de 1900. Les travaux ont duré deux années et consisté à détruire entièrement le bâtiment pour ne garder que la façade.

Ci-dessous : Un passage du dossier de presse du musée explique sans complexe comment le bâtiment 1900 a été évidé. Il n'était sans doute pas d'une grande valeur patrimoniale... mais tout de même... Cela ressemble à une maladie, qui détruirait l'intérieur d'un corps pour ne laisser que la peau... une maladie architecturale moderne !

Afin de laisser libre court à l'architecture et à la muséographie, le bâtiment a été entièrement évidé pour être ensuite reconstruit de l'intérieur. Seules les façades ont été conservées et rénovées pour garder l'esprit militaire du bâtiment qui contribue également à l'histoire de la gendarmerie nationale. Débutés en mai 2013, les travaux ont fait intervenir de concert plus de 20 entreprises représentant une multiplicité de corps de métiers allant du gros œuvre au peintre et aux équipes mettant en lumière les œuvres de la collection.



Pour **L'IMMEUBLE FÉLIX POTIN**, après sa vente à la fin du xx^e siècle, seules les façades et la toiture, inscrites aux monuments historiques, ont été conservées, tout le reste a été détruit et bétonné. Il est situé au 140 rue de Rennes, à Paris. Il datait de 1904. Il était composé de six étages décorés en style d'époque Art nouveau. L'intérieur est maintenant de style RER. Suite à cela, pendant plusieurs années des filets ont été déposés afin de maintenir les parties fragiles de la façade. Un ensemble de bâtiments anciens racheté (puis revendu) par la même enseigne, situé entre les rues du Pont-Neuf, de Rivoli et de la Monnaie à Paris, a été démoli de la même manière avec juste l'extérieur de gardé (voir la partie sur La Samaritaine). Le spectacle était impressionnant : On avait vidé l'intérieur de cet ensemble et laissé seulement le mur de façade avec derrière du vide, avant d'y reconstruire de manière moderne.

Photographies page
suivante : Images prises
en 2014 de la façade de
l'immeuble Félix Potin.



LA MÉDIATHÈQUE FRANÇOISE SAGAN, qui fait la fierté de la mairie de Paris, et que le dossier de presse, transmis lors de l'inauguration en 2015, indique qu'elle « s'inscrit dans un lieu emblématique de l'histoire parisienne, le Carré Saint-Lazare, qui existe depuis le XII^e siècle », est pourtant le résultat d'une destruction.

L'enclos Saint-Lazare était le plus vaste de Paris, couvrant en 1789 plus de 52 hectares et plus encore auparavant. Il comprenait notamment où se trouvent aujourd'hui l'hôpital Lariboisière, la gare du Nord, l'église Saint-Vincent-de-Paul et la médiathèque qui elle est située au sud, à côté d'où était le bâtiment édifié au XVII^e siècle (sur des bases du XII^e siècle) par saint Vincent de Paul qui y créa en 1633, avec sainte Louise de Marillac, les filles de la Charité, de même que sans doute sa congrégation dont les prêtres furent appelés lazaristes. En 1660, il décéda dans ce même endroit, qui était aussi la maison mère de la congrégation. Une partie fut détruite, afin de construire en 1834 une prison/infirmerie qui est le lieu où se situe la médiathèque. Cette mission fut confiée à l'architecte Louis-Pierre Baltard. Le reste des bâtiments furent détruits en 1935 pour notamment y faire un jardin. Le bâtiment de M. Baltard devint un hôpital qui ferma en 1998 avant d'avoir pris soin de déjà changer le lieu, notamment en détruisant des cryptes moyenâgeuses pour y construire un garage à voitures souterrain. On constate que, depuis la léproserie (un hôpital pour lépreux) du XII^e siècle jusqu'au XX^e, les changements furent nombreux dans ce morceau sud, historique, de l'enclos Saint-Lazare.

Il y a quelques années de cela, il a été décidé de se servir de la partie créée par M. Baltard en 1834 pour y installer une médiathèque, et de ne conserver de ce bâtiment classé monument historique que les façades extérieures, un couloir de galerie de circulation et deux escaliers. Tout le reste a été détruit. Le bâtiment a été évidé en profondeur pour y mettre du neuf, du béton. De nos jours, on ne se contente pas de reconstruire par-dessus l'ancien en gardant les fondations, on démolit aussi en dessous comme les sous-terrains qui communiquaient avec d'autres bâtiments peut-être depuis le Moyen Âge. Ils avaient été en partie comblés, mais étaient toujours présents. À la place ont été construites des galeries de béton modernes pour y entreposer les documents.

Même les lieux classés monuments historiques sont détruits, en faisant cependant attention de sauver les apparences : de garder les façades extérieures ! On appelle cela de la « rénovation ». Ce qui reste, semble-t-il, de plus ancien au niveau du carré Saint-Lazare autour de la médiathèque ce sont les numéros 99, 101, 103 et 105 de la rue du Faubourg-Saint-Denis construits au début du XVIII^e siècle par les pères de la Mission saint Vincent de Paul afin de les louer à des séculiers. Aujourd'hui ce sont des immeubles d'habitation qui heureusement n'appartiennent pas à la mairie de Paris. D'autres bâtiments modernes ont été construits autour de la médiathèque, comme récemment un gymnase.

Les architectes modernes en vogue sont souvent de véritables vandales. Ils font sur nos monuments anciens ce que les guerres font en d'autres temps ou lieux, en y ajoutant le fait que leurs bombes d'idiotie détruisent jusqu'aux fondations, ne laissant que des ruines extérieures. Voilà ce qu'on appelle de nos jours de la rénovation. Tout cela se passe avec l'aval de nos instances dirigeantes. Pendant qu'on donne aux archéologues quelques mètres carrés à gratter pour s'occuper, on efface au bulldozer et à la pelleuse des monuments anciens tout en cherchant à sauver les apparences en gardant le volume extérieur.



Vue de la cour de la médiathèque que l'on découvre en entrant. C'est assez joli. On a ici tout le volume du bâtiment du XIX^e siècle et les façades. Le bâtiment a été construit par Louis-Pierre Baltard (1764 – 1846) en prenant pour modèle un couvent italien. Du reste cette cour a un aspect très méditerranéen avec ses beaux palmiers.



Galerie de circulation dont les deux murs ont été conservés.

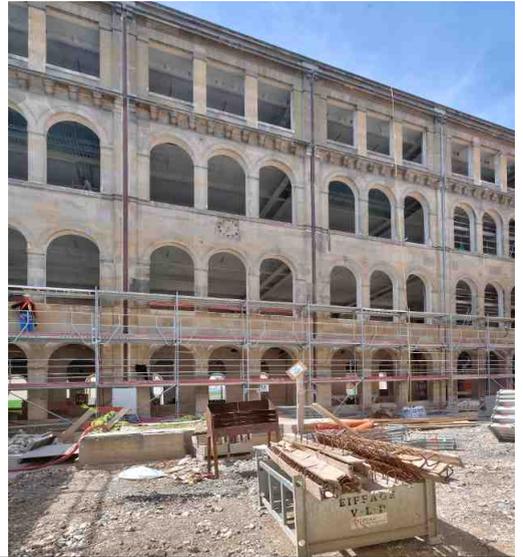
Intérieur de la médiathèque :



Vue depuis la médiathèque sur un gymnase construit récemment. Des toits parisiens on découvre de nombreux quartiers ravagés par des aménagements anarchiques et où, depuis les années 1970, ont poussé, et continuent de le faire, des immeubles hideux. C'est le cas particulièrement dans les arrondissements de la périphérie ouest de Paris : 14^e, 13^e, 12^e, 20^e, 19^e, 18^e.



Les photographies à droite et ci-dessous (© Florence Morrison), provenant du dossier de presse de l'inauguration de la médiathèque, montrent l'évidement de l'édifice. On a conservé la double façade, et fait le vide derrière pour le remplacer par du béton.



Ci-dessous, l'ancienne carte postale de gauche est une photographie, sans doute du début du XX^e siècle, de « La Prison Saint-Lazare » située dans les bâtiments du XVII^e siècle de la maison mère de la congrégation de la Mission Saint-Lazare où s'installa par la suite l'Hôpital Saint-Lazare, avant d'être détruits en 1935. À droite, on découvre le même endroit aujourd'hui. Le bâtiment tout à gauche des deux images est le seul à avoir été conservé aujourd'hui, ce qui nous permet de prendre la mesure du vide opéré.



Ci-dessous : À gauche, photographie récupérée sur le site de la médiathèque, montrant une infirmerie, vers 1900. À droite, on retrouve à peu près les mêmes pièces avant la destruction. Vers les années 1970 on a dû faire disparaître les boiseries et d'autres éléments. Mais la structure était plus ou moins la même. Le parquet avait été recouvert mais était toujours présent sous le revêtement (même origine de l'image que précédemment).



Voilà ce qu'il y a à la place maintenant :



Sous-sol. Ici, il y avait des caves médiévales détruites à la fin du xx^e siècle. Je ne sais pas si les derniers 'aménagement' en ont abattu d'autres. Ce qui est sûr, c'est que toutes les fondations ont été détruites, et que les sous-sols de la médiathèque sont maintenant entièrement de béton. Les archives y sont entreposées.

Un autre cas de façadisme de ces dernières années s'observe avec **LA SAMARITAINE**. Il s'agit, ou plutôt devrais-je dire « s'agissait », d'un des premiers grands magasins. Il fut construit en 1870 au cœur de la capitale. Ce façadisme-là est aussi exemplaire, mais d'une autre manière différente du précédent. On n'a pas fait semblant en reconstruisant à l'identique des bâtiments entièrement classés, mais fait appel aux plus hautes instances françaises afin de le saccager. On a d'abord trouvé un support auprès de Madame le maire de Paris puis du Gouvernement, tous approuvant ce projet mais ne pouvant pas déroger aux règles, et finalement à l'État : le Conseil d'État, qui lui pouvait passer outre. Dans la plupart des destructions que je cite, s'y opposer est vraiment le combat de David contre Goliath, car non seulement il y a souvent derrière des puissances d'argent mais celles-ci sont presque tout le temps approuvées par les plus hautes instances publiques françaises (mairies, Gouvernement, État... de gauche comme de droite) quand ces dernières ne les mettent pas elles-mêmes en œuvre !

C'est même toute l'histoire de la destruction de la Samaritaine qui est représentative. LVMH (Louis Vuitton Moët Hennessy) a racheté l'ensemble des bâtiments le 21 novembre 2000. Rappelons que LVMH est le groupe de l'industrie du luxe ayant, au niveau mondial, le plus important chiffre d'affaires. Son dirigeant, Bernard Arnault, était en 2015 la seconde plus grosse fortune de France. Bien que ce succès s'appuie sur le prestige et l'excellence d'un savoir-faire français historique, il a été décidé dès le début de détruire ce très grand espace architectural, inscrit entièrement au titre des Monuments historiques et situé au cœur du centre du Paris historique, juste devant le plus vieux pont de Paris, ironiquement appelé « le pont neuf ».

Comme le montre le plan ci-après, l'ensemble des bâtiments de la Samaritaine était constitué de plusieurs magasins. Le magasin 1 était celui des débuts de la Samaritaine en 1870. LVMH a commencé par détruire entièrement cette partie, ne gardant que les façades. Le lieu, constitué de plusieurs immeubles anciens en pierre, a été évidé complètement : Les bâtiments ont été démolis à l'exception des murs donnant sur rue. De l'extérieur, cela ne se voit pas, comme on le constate sur les photographies, mais à l'intérieur la pierre a été remplacée par du béton. La destruction de cette partie est sans doute la pire. En 2002, le lieu constituant autrefois le magasin 1 fut loué à des enseignes internationales et à des activités de bureau. Le magasin 3 était encore en chantier à la fin 2019, entièrement détruit de l'intérieur et ne conservant que les façades. Au niveau du magasin 4, les immeubles du XVII^e siècle du 2 au 6 rue Baillet furent supprimés en décembre 2013, malgré un recours juridique déposé contre le permis de construire accordé au groupe LVMH en 2012. Ce recours a été déclaré recevable le 24 février 2014 par le Conseil d'État. Cependant, tout cet ensemble a été rasé, dont la partie datant de 1852, quelques jours après cette décision. Même les bâtiments attenants à ce magasin 4 ont été en partie détruits.

Quant au magasin 2, le plus emblématique, face aux oppositions d'associations contre

sa destruction, la stratégie de LVMH a été de le laisser à l'abandon depuis 2001. Le 15 juin 2005, l'établissement a été fermé suite à un audit de sécurité entrepris après que la Commission de sécurité de la Préfecture de police de Paris ait émis un avis défavorable concernant la poursuite de l'exploitation du site en l'état. Le groupe décida donc à nouveau de le détruire. Mais cela était sans compter sur une mobilisation contre ce projet de démolition. Le permis de construire sur les magasins 4 et 2 fut annulé le 13 mai 2014 par le tribunal administratif de Paris, décision confirmée le 5 janvier 2015 par la Cour administrative d'appel de Paris. Mais coup de théâtre, le 19 juin 2015, le Conseil d'État, passant outre tout cela, en véritable despote, a validé le projet de LVMH. Le chantier reprit en août 2015. Voici ce qui était indiqué sur le permis de construire, placardé sur une des façades et datant du 17 décembre 2012 (voir la photographie) :

Nature du projet : Restructuration d'un ensemble de bâtiments inscrit au titre des Monuments Historiques par arrêté préfectoral du 25/07/1990, de 7 à 10 étages sur 4 niveaux de sous-sols, composé du bâtiment "Sauvage" de 10 étages à usage d'hôtel de tourisme (14 423 m²) et de 2 bâtiments "jourdain Plateau" et "jourdain Verrière" de 7 étages à usage de commerce (19 493 m²), de bureau (11 598 m²), de crèche (1 133 m²), de stationnement (47 places) et d'habitation (55 logements sociaux créés), avec démolition et reconstruction de planchers à tous les niveaux, restauration totale des façades sur rue et aménagement d'une cour intérieure. »

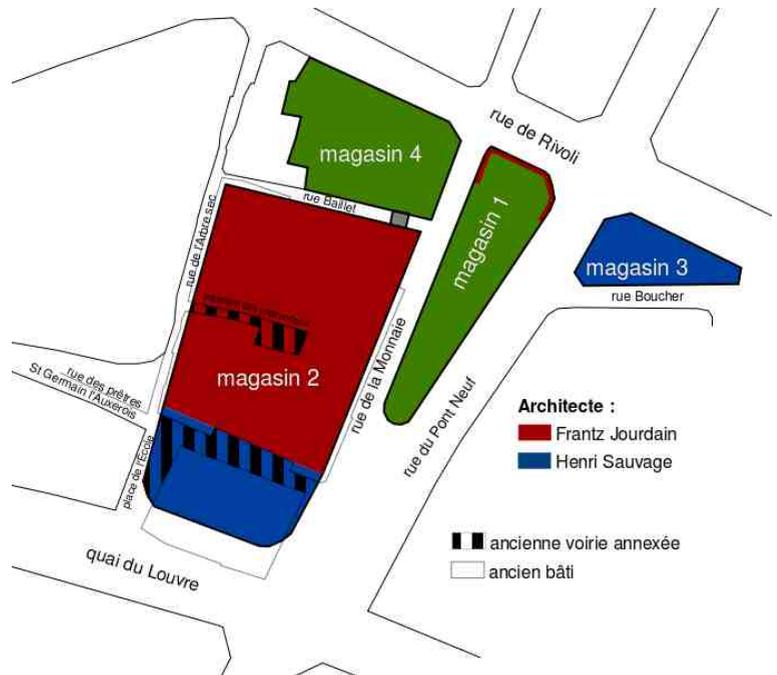
PERMIS DE CONSTRUIRE	
Bénéficiaire :	Société « Grands Magasins de la Samaritaine Maison Ern Cognacq S.A. »
N° Permis :	PC 075 101 11 V 0027
En date du :	17 décembre 2012
Nature du projet :	Restructuration d'un ensemble de bâtiments inscrit au titre des Monuments Historiques par arrêté préfectoral du 25/07/1990, de 7 à 10 étages sur 4 niveaux de sous-sols, composé du bâtiment « Sauvage » de 10 étages à usage d'hôtel de tourisme (14 423,00 m ²) et de 2 bâtiments « Jourdain Plateau » et « Jourdain Verrière » de 7 étages à usage de commerce (19 493,00 m ²), de bureau (11 598,00 m ²), de crèche (1 133,00 m ²), de stationnement (47 places) et d'habitation (55 logements sociaux créés), avec démolition et reconstruction de planchers à tous les niveaux, restauration totale des façades sur rue et aménagement d'une cour intérieure.
Superficie du terrain :	Parcelle cadastrale AK n° 31 6 973
Surface des bâtiments à démolir :	25 690
Superficie hors œuvre nette créée :	15 201
Superficie hors œuvre nette totale autorisée :	50 876
Hauteur de la construction par rapport au sol naturel :	40,15
Le dossier peut être consulté à l'adresse suivante : Mairie de Paris - Direction de l'Urbanisme - 17, boulevard Morland - 75004 Paris	

« Ensuite on apprend que la « Surface des bâtiments à démolir » est de « 25 690 m² » et que la superficie hors œuvre nette créée est de « 15 201 m² ». C'est cela que l'on appelle de la « restauration » et de la « restructuration ». C'est tellement bien dit qu'on a l'impression que tout a été conservé, restauré et un peu restructuré ! Comme nous le verrons plus loin, le façadisme et la destruction du patrimoine ancien français en général se font aussi avec l'aide de toute une rhétorique qui trompe, endort. J'ai consulté les plans de ce chantier à la direction de l'urbanisme de la mairie de Paris. Ils dévoilent que les façades et certaines parties du magasin 2 (en particulier les façades du centre du magasin avec le grand escalier) sont finalement conservées. Mais pour le reste, tout est détruit. Le magasin 4 notamment a été entièrement rasé. Là aussi, la

question est de garder bonne figure : de conserver la façade. Les logements sociaux ont été créés à la demande de Madame le maire de Paris, qui est très fière d'avoir obtenu cela (mais là c'est un autre débat) et qui a aidé avec force ce projet de démolition.

Ce chantier s'inscrivait non seulement dans le façadisme, mais aussi, comme c'est presque toujours le cas, dans l'architecture RER. Par exemple, le magasin 4 n'est plus que béton et verre, car là on n'a absolument rien gardé. À notre époque où on dit aux citoyens de faire des économies d'énergie, où des records de températures chaudes sont régulièrement battus, et où les scientifiques annoncent des années à venir encore plus chaudes, comment peut-on encore construire de cette manière, notamment avec des façades entièrement vitrées ? Est-ce possible qu'un groupe qui s'appuie sur de grands noms français du luxe rase le patrimoine classé de l'Hexagone pour faire quelque chose de pas du tout original ??! Voulons-nous prendre le chemin de la République populaire de Chine qui, après avoir détruit des quartiers anciens en entier pour construire des immeubles de verre, reconstruit des quartiers anciens neufs ? Rappelons que la Samaritaine se situe en face du plus vieux pont de Paris, au cœur de la capitale. C'est donc un endroit précieux qui aurait mérité plus de respect de la part d'une entreprise et de son dirigeant dont l'activité est basée sur un patrimoine français dédié à l'excellence. Quant à ceux qui ont pris cette décision au Conseil d'État, confortablement engoncés dans un Palais-Royal du XVII^e siècle, ils ne valent pas mieux, et donnent un exemple plus que déplorable : ravageur !

Plan des magasins appartenant à La Samaritaine.



Les photographies ci-dessous, datant de 2015, montrent le magasin 1 vu du quai du Louvre (ou plus précisément du Pont-neuf) à gauche et de la rue de Rivoli à droite. Tout semble comment avant ! Du pur façadisme, car seules les façades ont été conservées !

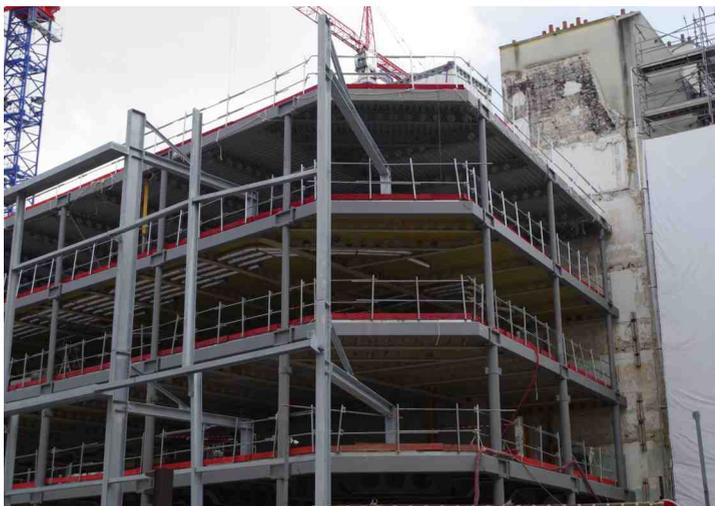


Autres vues du magasin 1 depuis la rue de Rivoli. Tout a été complètement évidé pour ne garder que les façades sur rue.



Magasin 4 en construction.

Photographie prise en août 2017 depuis la rue de Rivoli du côté de la rue de l'Arbre sec. On peut apprécier l'esthétique mise en œuvre du nouveau bâtiment qui remplace l'ancien entièrement rasé !



Ci-dessus : Magasin 4 aujourd'hui. Photographie provenant d'un article publié par *La Tribune de l'Art* du 3 mars 2019 intitulé : « Samaritaine : la victoire de Bernard Arnault, la défaite du patrimoine et de l'architecture » : « Ce que nous contestions d'ailleurs, ce n'était pas en soi le bâtiment projeté par SANAA, son architecte, mais d'une part la destruction d'un bâti ancien de qualité des XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles, au cœur même de Paris, et d'autre part la rupture que ce nouveau bâtiment allait instaurer dans le contexte architectural de la rue de Rivoli. Le PLU interdisait d'ailleurs cette rupture, et c'était cela que le tribunal administratif avait jugé avant que le Conseil d'État ne revienne sur cette décision. »



Ci-dessus : Photographie puisée dans le site internet de la nouvelle Samaritaine. Verre, béton, transparence et vide, voilà une architecture RER très éloignée des préoccupations environnementales actuelles et, il faut bien le dire, pourrie et bon marché... mais avec des toits végétalisés !

Il est étrange de constater ce vandalisme à deux pas de la cathédrale Notre-Dame. Celle-ci a dernièrement en partie brûlé (en particulier la toiture), et LVMH ainsi que la famille de Bernard Arnault ont annoncé un don de 200 millions d'euros au fonds dédié à la reconstruction de la cathédrale incendiée. D'un côté on détruit en cachette, de l'autre on offre des millions pour une reconstruction très médiatique.

La Samaritaine, n'est pas la seule destruction de bâtiments parisiens de prestige entreprise par LVMH. Je le répète, le pire c'est que je n'ai pas cherché ces destructions, j'en ai simplement été le témoin, comme tous les Parisiens. Souvent, c'est en passant en vélo que je les ai vues pour la première fois comme celles ci-après de la place Vendôme à Paris, toujours l'œuvre de LVMH, et concernant encore des bâtiments classés !

Pourtant, c'est de plus en plus difficile de voir ce qui se passe, car les chantiers sur les bâtiments anciens sont depuis quelques années toujours entièrement cachés, recouverts afin que l'on ne voit pas ce qui s'y passe. Mais il suffit de lire les permis de construire, quand il est présent, pour se faire une idée.

Donc, alors que je frôlais en vélo la place Vendôme à Paris, je me suis aperçu qu'un chantier recouvrait tout un immeuble, faisant l'angle entre la rue Saint-Honoré et la Place Vendôme, composé de deux hôtels particuliers : avec au n°2 **L'HÔTEL MARQUET DE BOURGADE** et au n°4 **L'HÔTEL HEUZÉ DE VOLOGER**. Cela m'a interpellé, car je sais que tous les bâtiments de la place sont de la fin du XVII^e –

début XVIII^e siècles, construits sous Louis XIV (Jules Hardouin-Mansart conçoit cette place en 1699), et donc ces deux hôtels. Dans le n°4, le prince Louis-Napoléon Bonaparte, futur Napoléon III, y habita même, en 1848 alors qu'il était président de la République. Ne pouvant voir ce qui se tramait à l'intérieur, tout étant bien caché, je me suis contenté de lire les panneaux autorisant les travaux affichés visiblement en façade comme cela est inscrit dans la loi. Comme on peut le voir sur les photographies, ce qui est appelé une « valorisation de l'immeuble » et une « réhabilitation d'un bâtiment » consiste à supprimer 2 565 m² de plancher, en créer 2 086 m², tout cela sur une superficie de terrain de 736 m². On peut lire sur le panneau de droite que l'ensemble est un « immeuble classé au titre des Monuments historiques », et qu'il s'agit d'une « valorisation de l'immeuble » ! Cette place, sous laquelle il y a quelques années on a construit un immense parc à voitures, n'est donc pas malmenée que par les cambrioleurs !

À Paris, ces saccages se font avec l'accord des architectes des Bâtiments de France (qui dépendent du Ministère de la Culture à l'échelon départemental) et de la Commission du Vieux Paris qui n'est plus du tout indépendante.

Les photographies ci-après ont été prises en mars 2016.

Place Vendôme. Sous cette place du XVII^e siècle a été construit un parc à voitures, et un grand nombre des bâtiments autour ont subi l'agression du façadisme et de l'architecture RER.



Ci-dessous à gauche, une vue du bâtiment composé des deux hôtels particuliers des 2 et 4 rue Saint-Honoré, depuis la place, et à droite le même bâtiment au niveau de la rue Saint-Honoré. Généralement, quand lors de travaux on remarque des contreforts de bois aux fenêtres et portes, c'est qu'à l'intérieur on détruit.

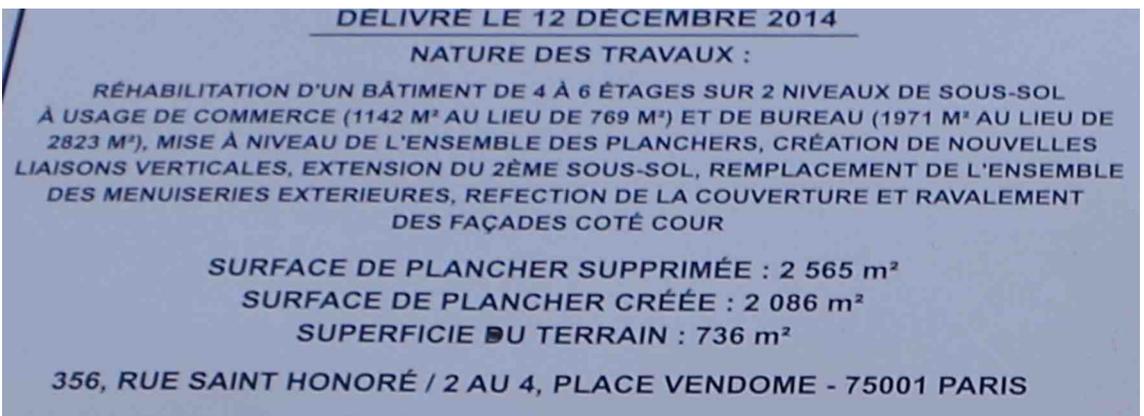


Sur une bâche des chantiers de la place Vendôme (photographies ci-dessus), qui saccageait de l'intérieur deux hôtels particuliers datant du début du XVIII^e siècle, était inscrit en gros : « Ici, LVMH réalise les travaux de rénovation d'un immeuble classé au titre des Monuments Historiques ». C'est vrai que ces bâtiments sont classés, mais par « rénovation » il faut entendre détruire pour remplacer par du neuf.

Ici, LVMH réalise les travaux de rénovation
d'un immeuble classé au titre des
Monuments Historiques.



Comme on peut le constater en lisant le permis de construire, quand on supprime 2 565 m² de plancher et en crée 2 086 m², tout cela sur une superficie de terrain de 736 m², on ne fait certainement pas de la restauration, et même pas de la rénovation, mais on détruit. Pourtant, le permis de construire évoque de la « réhabilitation » et même de la « valorisation de l'immeuble » !



Ces dernières années, LVMH a été présent dans de nombreux chantiers ‘douteux’ dans Paris, qui ne sont pas en rapport avec le façadisme, mais que j’évoque ici afin de continuer sur ma lancée concernant cette multinationale du luxe. Dans le bois de Boulogne, le bâtiment public qui abritait **LE MUSÉE NATIONAL DES ARTS ET TRADITIONS POPULAIRES**, le seul qui existait en France mais fermé en 2005, a été cédé pour cinquante années à cette société privée qui compte y mettre en avant les métiers d’arts et de l’artisanat. La Mairie de Paris évoquait un « projet culturel d’ampleur internationale », ce qui fait sourire. Surtout que quelques jours après, un autre communiqué de la mairie nous apprenait que cet endroit s’appellerait : « La Maison LVMH / Arts – Talents – Patrimoine » (Pub !). Il était ajouté qu’il s’agira d’une « nouvelle grande institution culturelle à Paris ». C’est ce qui s’appelle refiler le bébé public au privé ! Et toujours avec le même aplomb, le communiqué continuait : « “Paris est reconnue dans le monde entier pour son patrimoine, son dynamisme culturel et ses savoir-faire dans le domaine de l’artisanat d’art. Pour conserver cette place essentielle, nous devons continuer à investir, à innover et à nous ouvrir sur le monde. C’est le sens de ce nouveau projet au retentissement international, porté par la collectivité et le groupe LVMH”, a souligné Anne Hidalgo. » Et Bernard Arnault d’ajouter : « Je me réjouis que le groupe LVMH puisse contribuer à cet ambitieux projet, et permettre d’accroître, davantage encore, le rayonnement national et l’attractivité internationale de Paris, la force et la diversité de la culture de notre pays, l’excellence de son artisanat. » Rappelons que LVMH est une entreprise internationale, qui s’est entièrement construite sur le passé prestigieux français et en particulier parisien. Le Musée national des arts et traditions populaires, créé en 1937, était le premier musée consacré à la France « populaire », en particulier rurale. Il était loufoque de voir la Mairie de Paris et les gouvernements français socialistes faire des pieds et des mains pour qu’un mastodonte privé et international comme LVMH, qui a de français surtout sa marque*, détruise une partie du cœur historique de la capitale pour s’y installer (la Samaritaine) et puisse investir un lieu public comme l’ancien Musée national des arts et traditions populaires qui était pourtant vraiment un lieu intéressant (je ne parle pas du bâtiment qui va devoir être désamianté et qui est resté ouvert au public avec son amiante des dizaines d’années) et ancré dans le terroir français et ses usages et son ‘folklore’, éléments qui ont disparu ces dernières dizaines d’années à une vitesse prodigieuse. Alors que Paris s’enorgueillit d’un Musée des arts et civilisations d’Afrique, d’Asie, d’Océanie et des Amériques (Musée du quai Branly) depuis 2006 et d’un nouveau Musée de l’Homme, depuis 2015, plus aucun musée

** Il y a quelque temps de cela, j’ai visité une entreprise de rubans française dont une des importantes activités est de confectionner des étiquettes pour des grandes marques françaises du luxe et de la mode afin qu’elles puissent dire que cela a été fabriqué en France. Il suffit qu’une partie d’un objet soit faite en France (par exemple l’étiquette pour un vêtement) pour que l’on puisse légalement dire que celui-ci est de fabrication française !*

parisien ne survit témoignant des arts populaires de France et de son folklore, de la société française rurale, artisanale et traditionnelle. Son ancien Musée national des arts et traditions populaires (MNATP) a donc été fermé en 2005. Ses collections ont été transférées au Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée qui a ouvert en 2013 à Marseille. Cela en dit long sur la motivation de certains dirigeants culturels à conserver le patrimoine populaire français.

Qu'elles ont été les tractations entre LVMH et la mairie pour arriver à cela ? Quoi qu'il en soit, la perte de ce musée des arts populaires, l'amiante qui s'y trouvait et la prostitution de l'artisanat d'art pour une marque, tout cela est navrant !

Pour conclure, une liste sans doute loin d'être exhaustive, la société LVMH est aussi la créatrice de **LA FONDATION LOUIS VUITTON**, à l'origine du bâtiment consacré à l'art contemporain situé dans le bois de Boulogne à Paris. Cette bâtisse a été inaugurée en 2014, Elle est située à Paris, dans le Jardin d'acclimatation, au milieu du Bois de Boulogne. Ce genre de construction serait de style « déconstructivisme », nom s'apparentant à la novlangue dont il est question ailleurs dans ce livre, car il s'agit véritablement de construction : de béton et de verre dans le pur style de l'architecture RER. Le courant déconstructiviste revendiquerait un chaos 'contrôlé' ! Là aussi il ne s'agit que d'une architecture de façade, dans la lignée de l'art 'moderne' en général, un art anecdotique, seulement dans l'apparence, l'esbroufe et un discours absurde. Évidemment, l'environnement est la dernière des préoccupations de ce genre de constructions ; le placer au milieu du Bois de Boulogne est une nouvelle ineptie des politiques parisiennes et d'Île-de-France. J'en présente une photographie plus loin, dans la partie sur les déserts urbains.

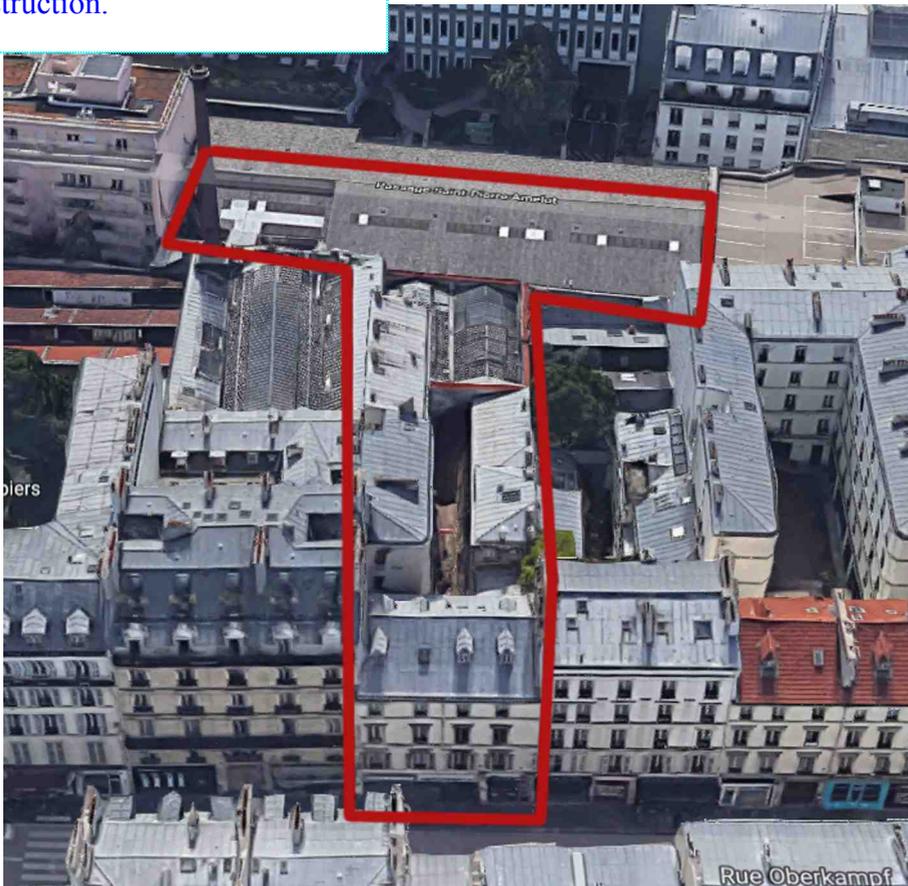
La politique architecturale parisienne de LVMH est exemplaire : ce parti pris destructeur ne l'est ni pour une question d'argent ni pour une question de mépris du patrimoine parisien, comme l'a montré la mobilisation du patron de LVMH dès 'l'accident' de la Cathédrale Notre-Dame. Alors pourquoi ? Peut-être est-ce l'habitude coloniale et tiers-mondiste prise à l'extérieur de la France par de telles grands sociétés qui se répercute dans l'Hexagone. Cela est peut-être aussi dû à l'incompétence de nos représentants publics qui ne sont pas capables d'inspirer à des marchands comme LVMH le respect, l'excellence, non pas seulement dans la vente mais dans tous les aspects qui font la vie !

LA GAÎTÉ LYRIQUE à Paris (3^e arrondissement) était un théâtre construit en 1835, après un incendie, mais édifié sur un premier bâtiment datant de 1759. En 1989, il a été transformé en parc d'attractions. La façade, le foyer de l'Impératrice Eugénie et la salle d'entrée ont été rénovés, mais le reste a été en grande partie détruit, dont la grande salle à l'italienne. Ce parc a fait faillite en 1991. En 2001, la Mairie décida d'y installer un centre culturel dédié aux arts numériques et aux

musiques actuelles. De nouveaux travaux y ont été entrepris qui se terminèrent en 2011. Aujourd'hui, à part la façade, le foyer et l'entrée, il ne subsiste plus rien, il me semble, de ce lieu très à la mode, notamment durant le Second Empire où cocottes, cocodès, petits crevés et autres cocodettes s'y retrouvaient. Les derniers aménagements n'ont fait que moderniser et bétonner le lieu, sans aucun souci de retrouver ce qui avait été détruit... au contraire... Il est à noter que cet établissement culturel de la Ville de Paris est dorénavant géré, en 'délégation de service public', par un groupe financier.

Derrière les façades sur rue conservées, ce sont parfois d'énormes ensembles qui sont détruits. Pas très loin d'où j'habite, au moment où j'écris ces lignes, au **14 RUE OBERKAMPF**, il ne reste que la façade d'un immeuble. Je suis allé voir dans le passage qui donne derrière, pour constater que l'on ne s'était pas contenté de détruire cet immeuble, mais tout ce qui se trouvait jusqu'à ce passage.

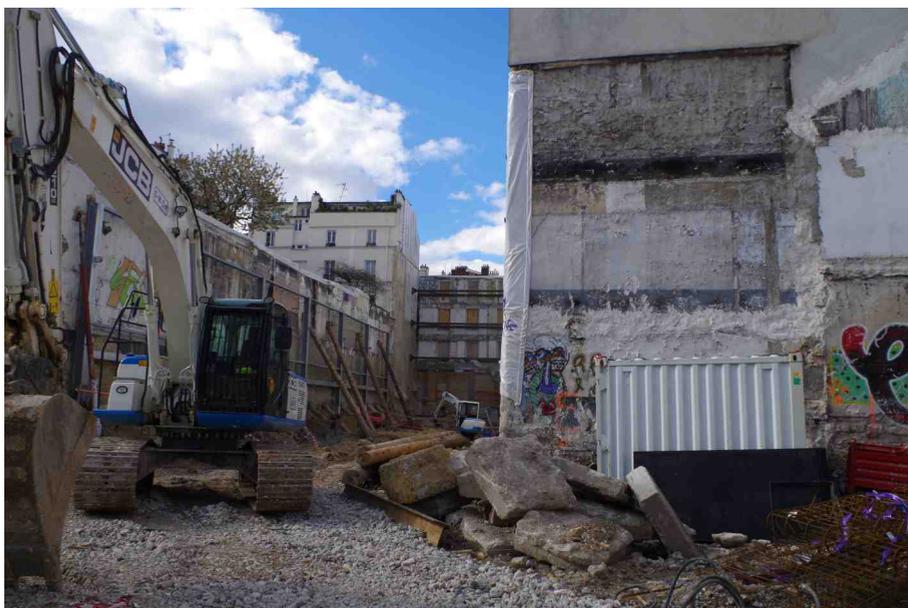
Vue du 14 rue Oberkampf depuis Google Maps avant sa destruction.



Façade 'conservée' au 14 rue Oberkampf, pendant les travaux.



Ci-après : Vues depuis le passage après démolition, prises dans la première moitié de 2019.



Ci-dessus : Tout a été rasé. Au fond, on voit le dos de la façade donnant sur la rue Oberkampf.



Toujours en passant dans mon quartier, en décembre 2019, j'ai constaté que l'on détruisait le **18 RUE DE LA FONTAINE AU ROI**, pour ne laisser qu'une fragile façade de briques, le reste étant bétonné. Ces découvertes fortuites, faites seulement à échelle d'un seul homme... un simple passant... font imaginer l'ampleur de ces destructions de bâtiments anciens à l'échelle de Paris, de sa banlieue et même de toute la France, ces dernières années, et même ces quelques dernières dizaines d'années ! Ce bâtiment-là n'était pas très 'joli', mais tout de même, sans doute une ancienne usine, comme il y en avait beaucoup dans le XI^e arrondissement, aux murs et au toit de terres cuites : briques et tuiles. Dans cette même rue, aux 88 – 90 et 91 – 95, ont été construites deux résidences pour étudiants du CROUS, inaugurées en octobre 2011, toutes de béton et d'acier, aux façades recouvertes de lames métalliques rouges, soi-disant rappelant les briques rouges des immeubles et usines du quartier. On détruit donc la brique pour la remplacer par du métal... mais rouge comme la brique... Il y a quelque chose qui fait froid dans le dos... un froid de métal !

Vue du 18 rue de la Fontaine
au Roi avant sa destruction
depuis Google Maps.



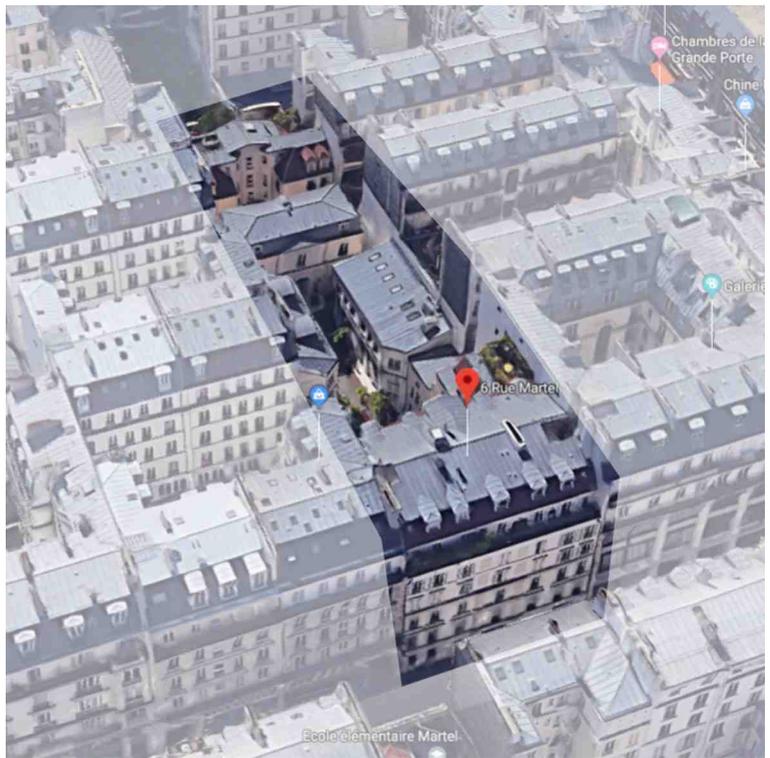


Vue de la façade durant les travaux en décembre 2019. Une bâche la recouvre, mais on voit à travers que seule la façade est conservée et que le rez-de-chaussée a commencé à être bétonné.



Une personne m'a signalé la même chose, près de chez elle, au **6 RUE MARTEL**, où, en 2005, on a détruit un ensemble d'immeubles du XIX^e siècle ou peut-être même du XVIII^e, en gardant la façade sur la rue Martel et en reconstruisant de façon à ce que cela s'intègre parfaitement aux immeubles voisins. Cet exemple et celui qui précède, témoignent d'un autre objectif du façadisme : cacher les destructions aux habitants du quartier et passants en général.

Lorsque qu'en décembre 2019 j'ai regardé sur Google Maps à quoi ressemblait le 6 rue Martel, il me semblait voir des immeubles du XIX^e siècle voire du XVIII^e. Pourtant, tout est maintenant entièrement moderne, sauf la façade sur rue.



J'ai trouvé, sur le site thumbor.meilleursagents.com, cette photographie de la façade pendant les travaux : Derrière que du vide. Aujourd'hui, elle est surélevée, comme on le constate ci-dessus et dans la photographie qui suit celle ci-dessous.





Aujourd'hui,
l'immeuble vu à peu
près du même angle sur
Google Maps. La rue
étant étroite, je n'ai pas
réussi à prendre la
façade en entier.

En utilisant le vélib dans Paris, j'ai croisé plusieurs endroits où le façadisme est utilisé pour des immeubles anciens, comme au **16 AVENUE MATIGNON**. Un premier permis de démolir, avec conservation des façades avait été demandé en novembre 1990 qui avait été refusé. Mais en juillet 1991, un autre permis de démolir avec seulement conservation des façades a été accepté. Depuis on a compté quatre permis de construire lourds : en 1991, 1994, 2016 et 2017.

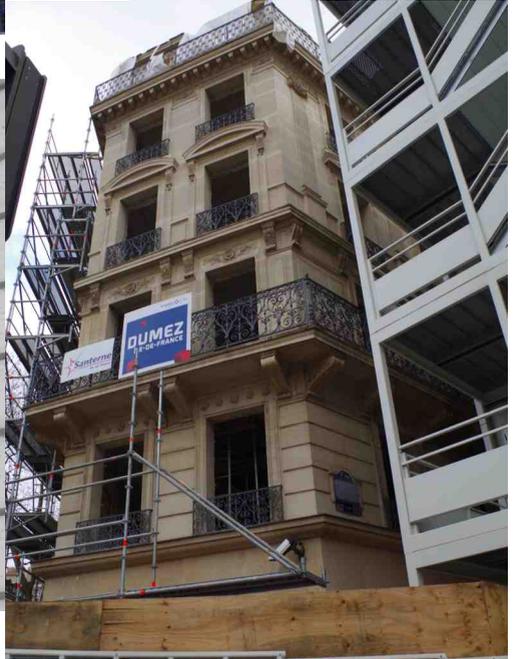
Photographies du 16 avenue Matignon prise sur Google Maps au début 2019. Derrière la façade, l'espace bétonné est immense. Cela n'empêche pas ce chantier, comme beaucoup d'autres du façadisme et de l'architecture RER, d'être considéré comme « respectueux de la biodiversité ».



Sur le site internet de l'architecte en charge du **173 – 175 BOULEVARD HAUSSMANN**, on lit qu'il s'agirait d'une « Restructuration d'un bâtiment de bureaux ». Voici quelques passages : « [...] L'ensemble se compose en fait de deux bâtiments totalement différents : un immeuble de logement haussmannien traditionnel, au croisement en pointe des deux rues, et un large immeuble de bureau plus haut et plus moderne, aux notes Art déco remarquables, bénéficiant de façades sur les deux rues [pourtant c'est seulement le bâtiment faisant l'angle, donc « haussmannien » qui possède une façade sur les deux rues]. Les deux édifices ont été regroupés de façon peu cohérente au début des années 1990 pour une opération de bureaux correspondant aux standards de l'époque. Peu qualitatif, le résultat conservait un décalage de niveaux entre les bâtiments et des circulations labyrinthiques. L'ensemble présentait également une cour peu lumineuse, un pignon aveugle inesthétique, ainsi qu'un rez-de-chaussée fermé sur lui-même et des espaces sur rues ternes, isolant l'ensemble de son environnement urbain. » Voilà pour la présentation. Le bâtiment dit « haussmannien » datait de 1921. Plus loin on lit : « L'architecture d'origine retrouve son élégance et sa finesse par une restauration attentive des façades. » Donc il n'y a que les façades qui ont été restaurées. Sur les deux façades extérieures du bâtiment haussmannien on peut toujours voir l'inscription « Joachim Richard Architecte 1921 ».

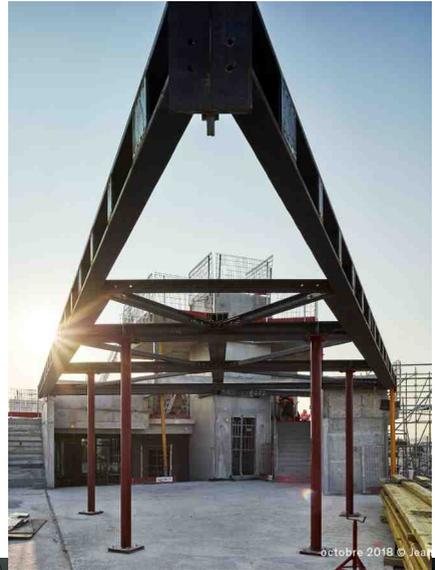
Photographies du 173 – 175 Boulevard Haussmann prises fin 2018. C'est une connaissance qui m'avait indiqué ce bâtiment qui a été détruit. Ne se tenaient debout que les façades. J'y suis allé pour prendre des photographies un peu tard, et le béton avait déjà remplacé la pierre à l'intérieur ! Une pancarte indiquait : « Au mois de mai 2017 a commencé une période de 19 mois de travaux pour réaliser un Bâtiment de bureaux HQE (Haute qualité environnementale) et BREEAM (« certification environnementale anglo-saxonne »). De toute évidence, remplacer la pierre par du béton est considéré comme écologique !

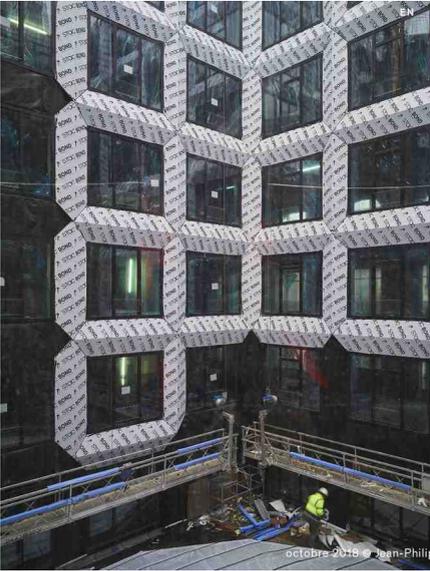
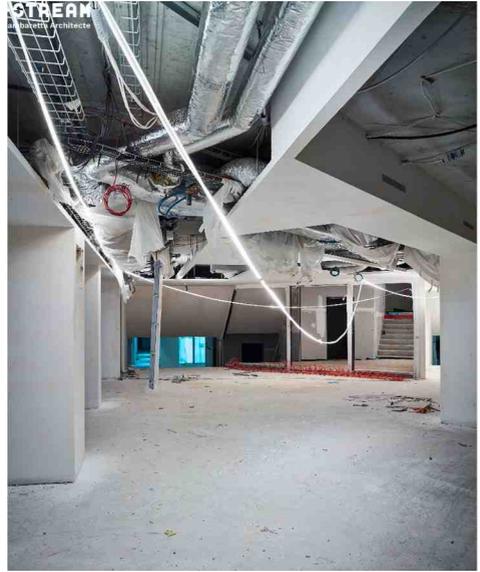






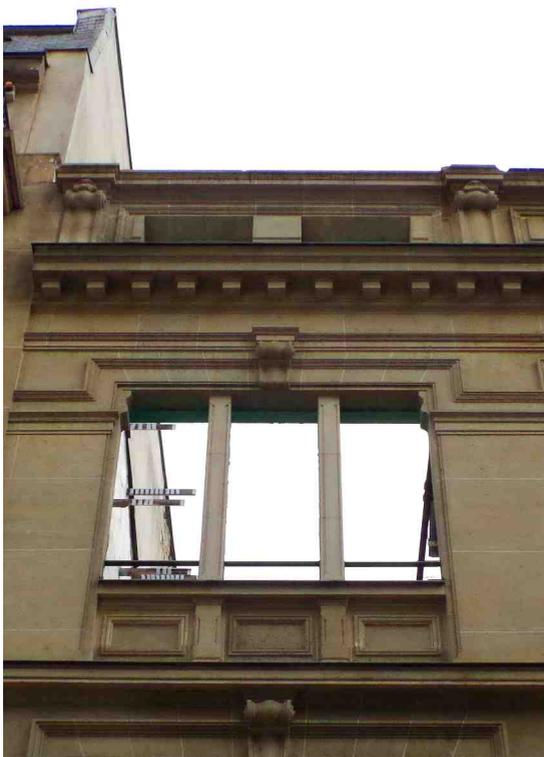
Photographies des travaux
du site pca-stream.com.
Cherchez l'architecture
haussmannienne... Il ne
reste plus que les façades
sur rue !





Alors que l'on a détruit des bâtiments anciens entièrement sauf les façades, on peut souvent encore lire sur ces dernières le nom de l'architecte et la date d'édification du bâtiment. Une personne ne connaissant pas l'histoire de l'édifice croira donc que tout le bâtiment est d'époque, alors que seules les façades ont été gardées... et même parfois qu'une seule. Ci-dessous, nous avons un exemple au **66 RUE DES ARCHIVES** à Paris.

Ces photographies du 66 rue des Archives à Paris ont été prises en novembre 2015. Excepté pour les façades, tout le bâtiment de pierre a été détruit pour être remplacé par du béton. Pourtant les 22 000 m² créés de bureaux ont été « écocertifiés », et la façade donnant sur rue garde la date de l'édifice d'origine : 1898 !



J'ai travaillé quelques années à la Haute assemblée, et ai donc eu le temps d'analyser son architecture. **LE SÉNAT** est logé à Paris dans le palais du Luxembourg, construit au XVII^e siècle par la reine Marie de Médicis. Dès 1791, il devint propriété nationale. Depuis, il a été tellement réaménagé, qu'il ne reste plus aucune pièce entièrement d'origine. Il a fallu faire venir d'autres salles et aussi d'ailleurs les éléments de décor de la pièce 'du livre d'or', qui est le seul endroit où l'on se baigne 'véritablement' dans le XVII^e siècle. Le reste du lustre et de la magnificence de ce palais provient en particulier d'aménagements entrepris au XIX^e siècle, sous Napoléon 1^{er} (comme pour l'Escalier d'honneur) ou Napoléon III (l'Hémicycle ou la Salle des conférences...). Pourtant, si on compare des gravures du XVII^e siècle représentant l'extérieur de ce bâtiment avec ce qu'il est aujourd'hui, il semble que presque rien n'a changé.

LE MUSÉE DE LA LIBÉRATION (Musée de la Libération de Paris – Musée du général Leclerc – Musée Jean Moulin) a officiellement été inauguré le 25 août 2019 place Denfert-Rochereau, après son déménagement. Le dossier de presse de l'évènement nous en apprend un peu plus sur ce déménagement. Ce musée est dorénavant « dans un site patrimonial du XVIII^e siècle, les pavillons Ledoux de la place Denfert-Rochereau (14^e), entièrement restaurés et réaménagés, et dans le bâtiment adjacent du XIX^e siècle [...] Les pavillons Ledoux ont été conçus en 1787 par l'architecte et urbaniste Claude-Nicolas Ledoux (1743-1794). Les plans et les élévations de l'ensemble furent établis en référence aux propylées de la Grèce antique. Dans le cadre du transfert du musée, l'ensemble architectural classé Monuments Historiques en 1907 a été restauré. Le chantier de restauration et de réhabilitation de ce site patrimonial vise à restaurer les façades et à retrouver les volumes originels des pavillons Ledoux. En effet, il était nécessaire de créer également des espaces adaptés à la visite et à une scénographie pertinente pour la valorisation des collections. » « Façades », « volumes » et « réhabilitation » sont des mots que l'on retrouve souvent dans les présentations de lieux touchés par le façadisme. Dans le dossier de presse, toutes les photographies de l'intérieur du musée présentent des espaces entièrement modernes : aucune référence au XVIII^e siècle. On a donc beaucoup détruit, et en profondeur un édifice entièrement classé. Déjà un article de *La Tribune de l'Art*, daté du 9 août 2017 et intitulé « Une entrée du XVIII^e siècle des catacombes menacée de destruction », alertait sur ces travaux.

Le chantier de ce musée avait son site : chantiermuseeliberation.paris.fr. Les photographies ci-après en sont issues. De toute évidence, on n'a pas fait dans la dentelle !

« La cage d'ascenseur des futurs bureaux de la conservation et de l'atelier pédagogique est percée dans le pavillon Ouest. », c'est-à-dire dans le bâtiment du XVIII^e siècle.



« Février 2018 : l'atrium, au cœur du futur musée. »



« Avancée des travaux dans la future salle de conférence du musée, d'octobre 2017 à janvier 2018. »

« Certaines pierres des pavillons sont trop altérées pour être employées. Elles doivent être remplacées. Vue du pavillon Est. » Il n'est question sans doute ici que des façades.

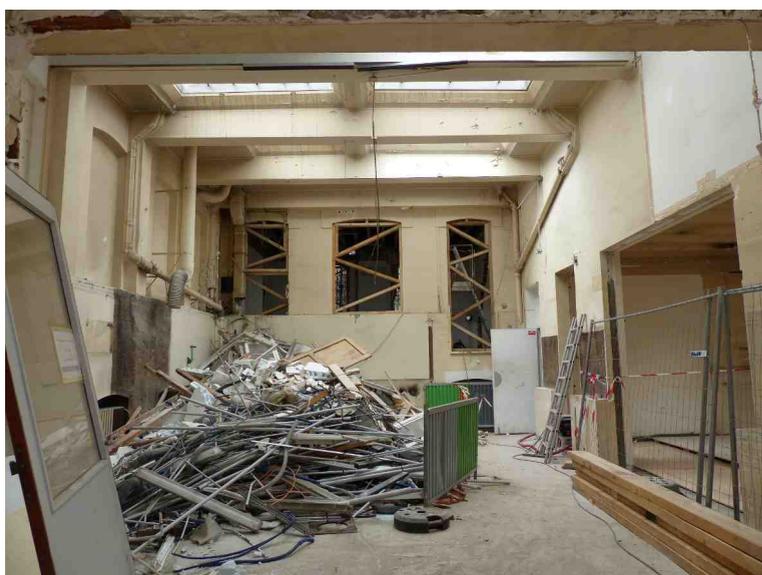


« Les pavillons, édifiés par l'architecte Claude-Nicolas Ledoux à la fin du XVIII^e siècle, sont en cours de restauration. Vue sur la façade du pavillon Est. » Les seuls moments où on parle de restauration c'est pour les façades et surtout des frises qu'elles contiennent. Les autres pierres ont sans aucun doute juste été enlevées. Dans la photographie suivante on en voit détruites à la pelleteuse.

« Septembre 2017 : excavation de la future salle de conférences, pour retrouver une uniformité de niveaux. »



« Les futurs espaces d'exposition temporaires sont dégagés. », et l'esprit fin XVIII^e siècle de l'intérieur a été dégagé aussi.



« Tous les espaces sont désencombrés de leurs aménagements intérieurs. Vue intérieure du bâtiment Ouest. » Nous sommes donc dans le bâtiment du XVIII^e siècle ?



« Salle de conférence » en béton.

En 2015, **LE 17 DE LA RUE DE RICHELIEU**, un très ancien bâtiment, a été transformé en un hôtel-boutique en 2016 selon le procédé du façadisme.

Photographie du 17 de la rue de Richelieu provenant de Google Maps.



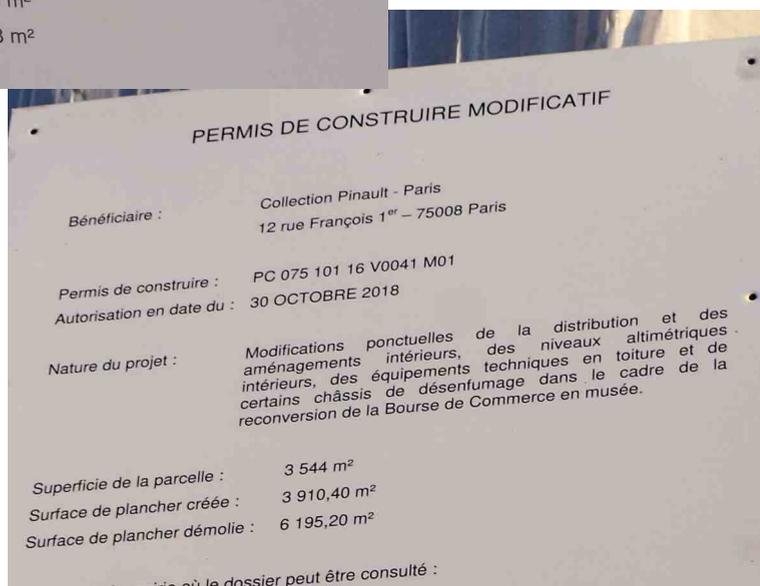
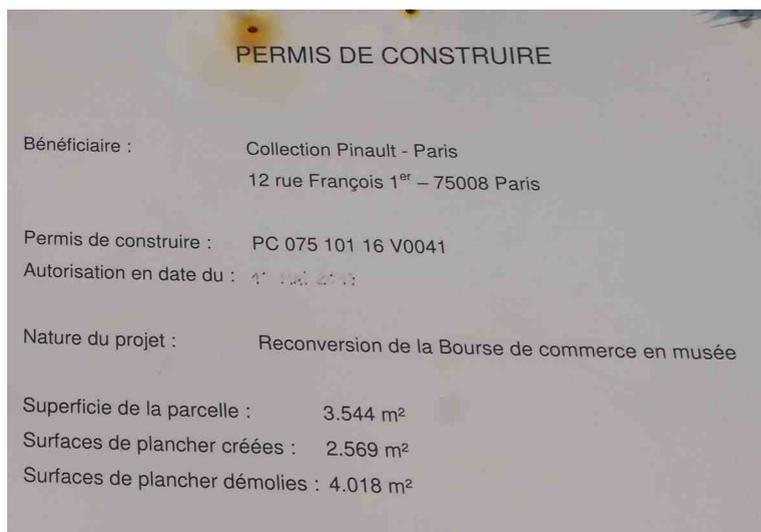
Il y a quelques mois de cela, en passant en bicyclette, je me suis rendu compte que **LA BOURSE DE COMMERCE** était entourée d'échafaudages cachant tout le bâtiment. Je me suis approché pour prendre des photographies. Sur le permis de construire du 10 mai 2017, il était indiqué une « surface de plancher démolie » de « 4 018 m² » et une « surface de plancher créée » de « 2 569 m² », tout cela sur une « superficie de parcelle » de « 3 544 m² ». Sur le permis de construire modificatif du 30 octobre 2018, cela était remplacé par une « surface de plancher démolie » de « 6 195,20 m² » et une « surface de plancher créée » de « 3 910,40 m² ». Dans ces conditions, je ne vois pas très bien ce qui restera d'ancien, si ce n'est la façade ? Tout cela était appelé « modifications ponctuelles » (voir la photographie). Sur un autre panneau, cela était appelé « restauration et reconversion ». J'en ai parlé à un défenseur connu de notre patrimoine. Il m'a répondu qu'il n'y avait pas dans ce cas de scandale. Pourtant, nous sommes de toute évidence dans du façadisme et de l'architecture RER. Ceci dit, Didier Rykner, du site La tribune de l'Art, considère que « Casser des planchers ne veut pas dire forcément faire du façadisme : quand vous cassez des planchers qui ont été rajoutés au fil du temps pour retrouver les volumes... J'ai visité la Bourse du Commerce, et franchement c'est une belle réussite, et Hondo ne fait pas des architectures RER... »

À force de détruire sans bruit, parties après parties notre patrimoine, que restera-t-il d'authentique légué aux générations futures ? Au-delà des décors particulièrement intéressants, il est important de conserver entièrement les architectures de bâtiments d'avant le début du xx^e siècle, afin d'arrêter l'expansion du béton, de l'acier et du verre qui est une véritable calamité. La pierre est un matériau beaucoup plus noble et

écologique. Et à force de supprimer des éléments moins intéressants de bâtiments anciens, on enlève progressivement leur âme. La Bourse de commerce de Paris, anciennement Halle aux blés, est un édifice de plan circulaire d'abord construit au XVIII^e siècle, puis reconstruit deux fois au XIX^e siècle après des incendies. Depuis 2016, le lieu appartient à la fois à l'homme d'affaires François Pinault, par l'intermédiaire de sa filiale Artémis et sa Fondation Pinault, et à la Mairie de Paris, dans un micmac dont cette dernière a le secret depuis ces dernières années. L'ouverture qui devait se faire fin 2018 a été repoussée à 2020. Sur le site internet boursedecommerce.fr on trouve dès la première page une citation de Tadao Andō, l'un des architectes en charge de cette modernisation : « En hommage à la mémoire de la ville, gravée dans les murs de la Bourse de Commerce, j'ai créé un nouvel espace qui s'emboîte à l'intérieur de l'existant pour revitaliser l'ensemble du volume qui sera dédié à l'art contemporain. L'architecture comme trait d'union entre le passé, le présent et le futur. » Il s'agit donc bel et bien de façadisme : « un nouvel espace qui s'emboîte à l'intérieur de l'existant pour revitaliser l'ensemble du volume » est une manière de le dire dans la novlangue actuelle ! Un des autres architectes en charge de cet 'exploit' est un architecte en chef des Monuments historiques !

Photographies de la Bourse de commerce prises début 2019.





Le centre de Paris et les quartiers ‘chics’ sont très touchés par le façadisme. En voici quelques autres exemples rencontrés en passant en vélo :

Au **39 – 41 RUE CAMBON** (1^{er} arrondissement), en avril 2019 le permis de construire, datant du 28 juillet 2017, indiquait : « Superficie du terrain : 3 170 m² », « Surface de plancher autorisée : 17 417 m² », « Surface des bâtiments à démolir : 10 834 m² ». « Nature des travaux : La réhabilitation de bâtiments de bureaux avec suppression d’une partie des planchers pour revenir aux hauteurs d’origine entre planchers dans l’épaisseur du corps de bâtiment de la façade patrimoniale rue Cambon, la démolition et la reconstruction des ailes Duphot et Madeleine, la création d’une sortie de parking rue Cambon, la restauration de la façade patrimoniale rue Cambon et la reprise de l’ensemble des menuiseries, les parements de façade, les couverture et

isolation thermique de l'ensemble du bâti, la modification des distributions intérieures, les dégagements et issues de secours et la reprise totale de l'ensemble des équipements techniques et l'amélioration des espaces extérieurs plantés et végétalisés. » On retrouve la novlangue rassurante du façadisme : « réhabilitation », « suppression d'une partie », « revenir aux hauteurs d'origine », « façade patrimoniale », « restauration », « amélioration », « espaces extérieurs plantés et végétalisés ». Dans les faits, comme le montre la photographie prise à l'intérieur de l'immeuble pendant les travaux, il ne reste sans doute pas grand-chose de plus de l'ancien immeuble que la façade.

Photographie de l'intérieur du bâtiment du 39 – 41 rue Cambon pendant les travaux.



Photographie d'une page du site internet de b-architecture.fr montrant l'intérieur « amélioré ».



Toujours rue Cambon, la « réhabilitation de **L'HÔTEL RITZ PARIS** » a donné lieu à un « permis de démolir », un « permis de construire », un « permis de construire modificatif » et un « permis de construire modificatif N°2 ». Rappelons que cet hôtel a été fondé en 1898 dans un bâtiment du XVII^e siècle, et qu'il fait l'objet d'un classement au titre des monuments historiques depuis 1930 ! Il a pourtant été rénové entièrement, non pas restauré, de 1980 à 1987. Les derniers travaux devaient s'échelonner de 2012 à 2014, mais ont finalement duré jusqu'en 2016.



Photographie prise rue Cambon depuis Google Maps (2019) de la « réhabilitation de l'Hôtel Ritz Paris » dont l'entrée principale est Place Vendôme (1^{er} arrondissement de Paris). On distingue mal ce qui est écrit sur les panneaux, mais ce sont certainement des milliers de m² qui ont été détruits (il me semble voir plus de 24 000 !).

Encore rue Cambon, des **BÂTIMENTS ANCIENS PARISIENS APPARTENANT À CHANEL**, datant des XVII^e et XIX^e siècles, ont été dernièrement saccagés. La rue Cambon a vu débiter comme modiste, en 1910, Coco Chanel qui, progressivement a acheté une grande partie de la rue : Numéros 21, 312, 31. En 2018, une nouvelle boutique a été inaugurée au N° 19. L'immeuble dispose aussi d'une entrée rue Saint-Honoré. En février 2016, un article du *Canard Enchaîné*, signé « Hervé Lifffran » et intitulé : « Hidalgo bétonne ses positions », évoquait ces 'aménagements'. Je le cite ici en entier, car on y apprend beaucoup sur la politique des Mairie et Préfecture de Paris concernant le patrimoine bâti ancien :

« La Commission du Vieux Paris, qui examine tous les permis de construire ou de démolir de la capitale, s'est livrée à un instructif exercice de statistiques. Pour la première fois, ses membres ont voulu connaître le sort précis que la municipalité parisienne réservait à leurs vœux et à leurs recommandations.

Le résultat de ce bilan annuel est édifiant. En 2015, la maire socialiste, Anne Hidalgo, a envoyé à la poubelle la moitié des suggestions de la Commission et a accordé sans ciller les autorisations de bétonner correspondantes. Les défenseurs du patrimoine ne s'étaient pourtant pas montrés vindicatifs : leurs observations n'ont concerné cette année que 61 dossiers sur plusieurs centaines de permis déposées dans les services municipaux.

La Mairie a ainsi décidé de laisser la maison Chanel chanceler un ensemble historique et pittoresque des XVII^e et XIX^e siècles, situé à l'angle des rues Duphot, Saint-Honoré et Cambon. Devantures, planchers, escaliers et murs porteurs vont être démolis ou mis sens dessus dessous pour installer une seule et grande boutique courant sur plusieurs immeubles. En guise de vieilles pierres, il ne restera plus qu'un pseudo-décor façon Disneyland...

Dans un autre genre, au 130 rue de Bagnolet, une vieille bicoque de l'ancien village de Charonne, jugée par la Commission "caractéristique de bâti faubourien et en parfaite harmonie avec le site", sera bientôt rasée par le promoteur Icade. Et, au 193 rue Marcadet, l'élégante façade Art déco de la Fondation Mathilde-et-Henri-de-Rothschild va se retrouver coiffée par une imposante surélévation.

Anne Hidalgo n'est pas la seule à manier le marteau piqueur : le préfet de Paris, qui signe les permis pour les administrations d'État et pour les représentations diplomatiques, a choisi lui aussi d'ignorer les souhaits de la Commission. Grâce à lui, l'ambassade du Canada va pouvoir défoncer en toute légalité un bel immeuble de 1879 situé 130 rue du Faubourg-Saint-Honoré. Escalier majestueux, boiseries, planchers anciens... tout ou presque doit disparaître.

Cette désinvolture a quelque peu énervé les élus Verts et LR qui siègent à la Commission. Ces râleurs ont réclamé l'organisation d'un débat public au Conseil de Paris pour demander des explications à Anne Hidalgo. La discussion s'annonce d'autant plus musclée qu'une bonne partie des bâtiments sacrifiés ou mutilés bénéficiaient du label "Protection Ville de Paris". Imaginé en 2005 par l'équipe Delanoë, ce dispositif original visait à "protéger" de promoteurs 5 000 constructions et sites remarquables – mais non classés aux Monuments historiques. Onze ans plus tard, la protection ne protège plus grand-chose. »

... Et ces destructions ont bien eu lieu !

Hidalgo bétonne ses positions

LA Commission du Vieux Paris, qui examine tous les permis de construire ou de démolir de la capitale, s'est livrée à un instructif exercice de statistiques. Pour la première fois, ses membres ont voulu connaître le sort précis que la municipalité parisienne réservait à leurs vœux et à leurs recommandations.

Le résultat de ce bilan annuel est édifiant. En 2015, la maire socialiste, Anne Hidalgo, a envoyé à la poubelle la moitié des suggestions de la Commission et a accordé sans ciller les autorisations de bétonner correspondantes. Les défenseurs du patrimoine ne s'étaient pourtant pas montrés vindicatifs : leurs observations n'ont concerné cette année que 61 dossiers sur plusieurs centaines de demandes de permis déposées dans les services municipaux.

La Mairie a ainsi décidé de laisser la maison Chanel chambouler un ensemble historique et pittoresque des XVII^e et XIX^e siècles, situé à l'angle des rues Duphot, Saint-Honoré et Cambon. Devantures, planchers, escaliers et murs porteurs vont être démolis ou mis sens dessus dessous pour installer une seule et grande boutique courant sur plusieurs immeubles. En guise de vieilles pierres, il ne restera plus qu'un pseudo-décor façon Disneyland...

Dans un autre genre, au 130 rue de Bagnole, une vieille bicoque de l'ancien village de Charonne, jugée par la Commission « caractéristique

du bâti faubourien et en parfaite harmonie avec le site », sera bientôt rasée par le promoteur Icade. Et, au 193 rue Marcadet, l'élégante façade Art déco de la Fondation Mathilde-et-Henri-de-Rothschild va se retrouver coiffée par une imposante surélévation.

Anne Hidalgo n'est pas la seule à manier le marteau piqueur : le préfet de Paris, qui signe les permis pour les administrations d'Etat et pour les représentations diplomatiques, a choisi lui aussi d'ignorer les souhaits de la Commission. Grâce à lui, l'ambassade du Canada va pouvoir défoncer en toute légalité un bel immeuble de 1879 situé 130 rue du Faubourg-Saint-Honoré.

Escalier majestueux, boiseries, planchers anciens... tout ou presque doit disparaître.

Cette désinvolture a quelque peu énervé les élus Verts et LR qui siègent à la Commission. Ces râleurs ont réclamé l'organisation d'un débat public au Conseil de Paris pour demander des explications à Anne Hidalgo. La discussion s'annonce d'autant plus musclée qu'une bonne partie des bâtiments sacrifiés ou mutilés bénéficiaient du label « Protection Ville de Paris ». Imaginé en 2005 par l'équipe Delanoë, ce dispositif original visait à « protéger » des promoteurs 5 000 constructions et sites remarquables – mais non classés aux Monuments historiques. Onze ans plus tard, la protection ne protège plus grand-chose.

Hervé Liffra

Chamboule-tout dans le vieux Paris

Article du *Canard enchaîné* de février 2016.

Ajoutons donc **L'AMBASSADE DU CANADA**, au 130 – 132 rue du faubourg Saint-Honoré dans le 8^e arrondissement, **LE 130 RUE DE BAGNOLET** et **LE 193 RUE MARCADET** cités dans cet article. J'avais déjà repéré l'Ambassade du Canada et fait des photographies en vélib, de même que pour les bâtiments achetés par Chanel faisant l'angle, que je trouvais toujours particulièrement emprunts d'une mémoire ancienne, aujourd'hui détruite.

Ci-après, photographies des 130 – 132 rue du faubourg Saint-Honoré (nouvelle Ambassade du Canada) prises au début 2019. Comme l'indique le permis de construire, la superficie de terrain est de 1 781 m², la surface de plancher autorisés de 8 415 m² et la surface des bâtiments à démolir de 6 900 m². De la rue, tout semble maintenant comme avant !



PERMIS DE CONSTRUIRE

BÉNÉFICIAIRE :
SOCIETE 130 RUE DU FAUBOURG SAINT-HONORE PARIS VIII APS
8, rue Clément Marot - 75008 PARIS

PERMIS DE CONSTRUIRE N° : PC 075 108 15 P 0009

DÉLIVRÉ LE : 4 Août 2015

ADRESSE DES TRAVAUX :
130-132, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 PARIS

NATURE DES TRAVAUX

Réhabilitation d'un immeuble en vue de regrouper les services de la chancellerie canadienne et du centre culturel canadien.
Destinations des locaux : CINASPIC (Constructions et Installations Nécessaires Aux Services Publics et d'Intérêt Collectif).

Superficie du terrain :	1 781 m ²
Hauteur de la construction :	28 m (Inchangée)
Surface de plancher autorisée :	8 415 m ²
Surface des bâtiments à démolir :	6 900 m ²

Le dossier peut être consulté :
Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Ile de France.
Unité Territoriale de Paris de l'Équipement et de l'Aménagement.
Service "Patrimoine, Paysage et Droits des Sols" - Pôle "Droits des Sols".
DRIEA IdF - UTEA 75 - PPDS/DS,
5, rue Leblanc - 75015 PARIS - Sur Rdv au 01 82 52 51 58

Droit de recours (A.424-17 du Code de l'Urbanisme) :
Le délai de recours contentieux est de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain du présent panneau (article R 600-2 du Code de l'Urbanisme).
Tout recours administratif ou tout recours contentieux doit, à peine d'irrecevabilité, être notifié à l'auteur de la décision et au bénéficiaire du permis ou de la décision prise sur la déclaration préalable.
Cette notification doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de quinze jours francs à compter du dépôt du recours (article R 600-1 du Code de l'Urbanisme).

CHANTIER INTERDIT AU PUBLIC

S2P - PUBLICITÉ ADHESIVE - TEL > 01 42 42 90 00

Photographies prises en 2019 des immeubles Chanel à l'angle des rues Duphot, Saint-Honoré et Cambon. Les façades ont été conservées, mais l'âme du lieu, que j'appréciais tant autrefois quand je passais à côté, a disparu.



Article de Libération par Sibylle Vincendon, du 10 janvier 2020 et intitulé « Anne Hidalgo : un bilan trop béton ». Dans celui-ci il est indiqué un nouvel élément : « En fait, là où le bilan de Hidalgo peut être questionné, ce n'est pas tant sur ces constructions polémiques que sur les nouveaux rapports de la ville aux investisseurs immobiliers. Avec les concours "Réinventer Paris", la municipalité cède des terrains ou des immeubles à des promoteurs qui vont y développer, à leur frais, des opérations immobilières. Mise au point par l'adjoint à l'urbanisme, Jean-Louis Missika, cette "privatisation de la commande publique", comme résume l'un de ses adversaires, restera le changement majeur du mandat. Mais les électeurs en ont-ils la perception ? »

Anne Hidalgo : un bilan trop béton ?

Par Sibylle Vincendon — 10 janvier 2020 à 20:56



Anne Hidalgo, en visite sur le chantier de l'hôtel logistique Chapelle International, dans le XVIII^e arrondissement de Paris, le 15 avril 2016. Photo Alain Jocard, AFP



Pendant son mandat, Anne Hidalgo a notamment été fustigée pour son rapport aux tours ou aux promoteurs.

Dans ce livre, je donne beaucoup d'exemples de bâtiments prestigieux transformés en musées et progressivement très endommagés, voire détruits. Il en est de même pour la plupart de ceux investis par l'État et le Gouvernement français. Je connais bien le Sénat pour l'avoir parcouru de long en large lorsque j'y travaillais, et j'en ai parlé précédemment. C'est à peu près la même chose pour **L'ASSEMBLÉE NATIONALE** et sans doute pour beaucoup d'autres comme **MATIGNON**, etc. Faire des recherches sur ce sujet demanderait beaucoup de temps, et malheureusement je fais l'impasse ici. Mais il est difficile d'être optimiste quant aux découvertes que l'on pourrait y faire. Heureusement, le souci de l'apparat permet la conservation de certains murs et décors.

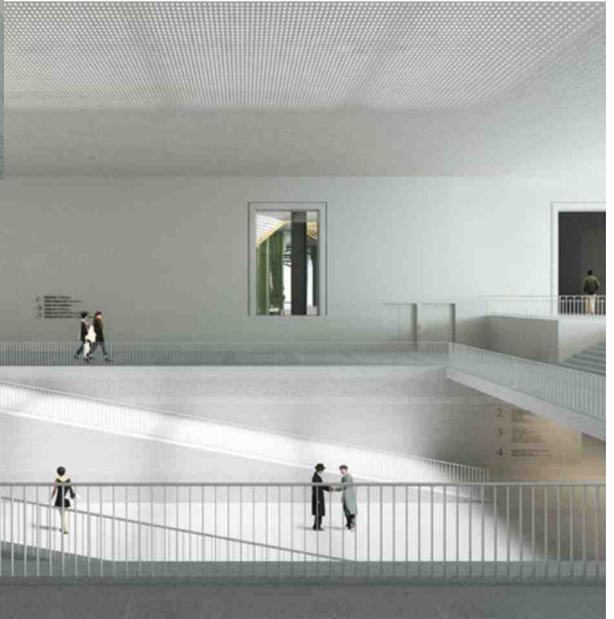
LE GRAND PALAIS DE PARIS est entré progressivement dans le façadisme et l'architecture RER. Il a été construit pour l'exposition universelle de 1900. La nef a été classée Monument historique en 1975. Dans les années 1970, de nombreux 'aménagement' ont été réalisés... Je devrais plutôt dire « destructions ». Quand on rentre par la façade côté jardins (Galeries nationales), on accède à une partie qui, à l'intérieur, a été en grande partie démolie et reconstruite, de même que pour les bureaux. Les façades ont été conservées. Si celle de l'entrée par l'avenue du Général Eisenhower est d'origine, typique 'fin de siècle' (fin du XIX^e), l'intérieur est devenu entièrement contemporain, avec ses escaliers roulants et son béton. En 2000, le monument a été classé dans sa totalité Monument historique. Paradoxalement, c'est à partir de ce moment que de nouveaux grands travaux ont été réalisés dans le style architecture RER, tout en mettant en valeur la nef (grande verrière). Depuis 2008, cela s'est accéléré, avec d'autres 'aménagement'. À partir de 2018 et jusqu'en 2021, une dernière campagne a été lancée (voir les photographies du dossier de presse ci-dessous), dont un article de *La Tribune de l'Art* s'est faite l'écho le 23 août 2018. Il est titré : « La rénovation du Grand Palais, un projet à risques selon la Cour des Comptes ». En voici des passages : « [...] Pas uniquement parce que la Cour démontre que sa situation financière est délicate, même si un redressement commençait à apparaître, mais aussi parce qu'elle s'est lancée, avec l'aval du gouvernement et du ministère de la Culture, dans un projet démesuré : le Schéma Directeur de Rénovation et d'Aménagement du Grand Palais, des travaux pharaoniques censés se dérouler sur plus de trois ans, entre décembre 2020 et le printemps 2024, en fermant entièrement le Grand Palais, pour un montant estimé aujourd'hui à 466 millions d'euros. » Comme le stipule cet article, cela est « délirant » : « [...] ce chiffre déjà délirant de 466 millions d'euros risque bien de se révéler encore très inférieur à ce qui sera réellement dépensé. » Dans cette somme « le Grand Palais finance 150 millions d'euros par un emprunt garanti par l'État », alors que la Cour des Comptes souligne sa grande fragilité financière, et même celle du Ministère de la Culture : « Les 466 millions prévisionnels, en admettant même qu'il n'y ait aucun dépassement, mettent donc en péril les finances non seulement de la RMN-GP, mais également à terme la capacité d'investissement du Ministère de la Culture. C'est écrit en toutes lettres dans le rapport : "il apparaît indispensable que l'engagement effectif du

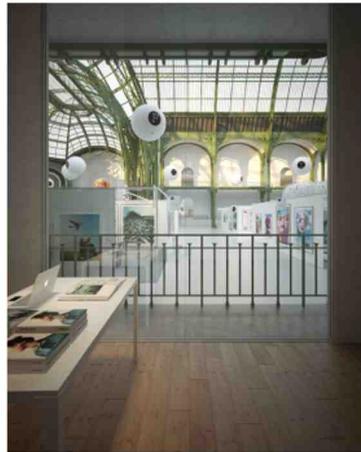
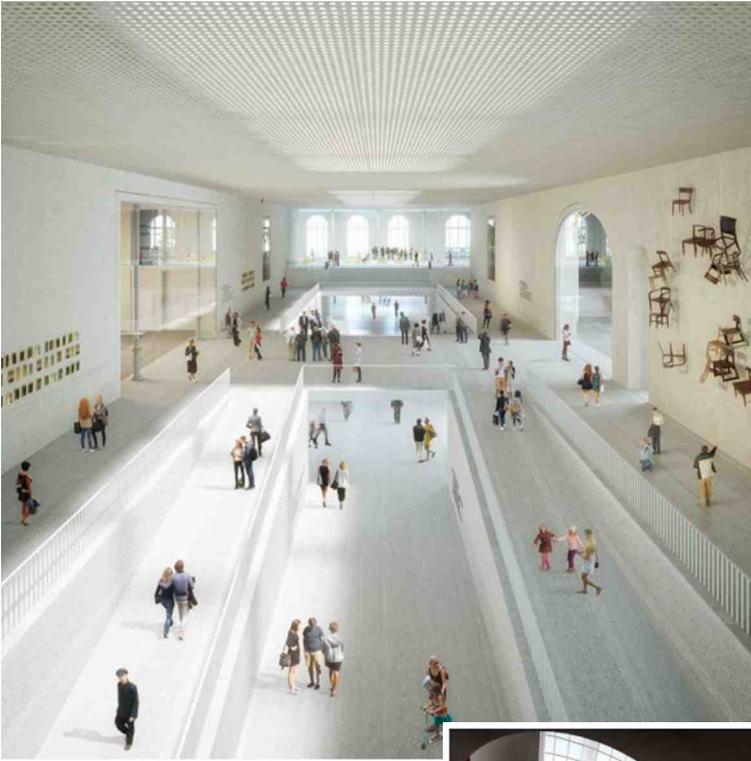
projet “Grand Palais” s’accompagne, en particulier du côté du MCC, d’une très grande modération pour ce qui est du lancement d’autres projets d’investissement un tant soit peu conséquents dans les cinq années qui viennent”. » Et l’article de conclure : « On comprend, dans ces conditions, que le projet ne se prive de rien, pas même de défigurer à grand frais le patrimoine comme dans le réaménagement du square Jean-Perrin et l’enlèvement de la fontaine de Raoul Larche [...] pour créer la nouvelle entrée unique (un projet non validé nous a-t-on assuré), ou la construction [...] d’un “Grand Palais provisoire” (dont le coût n’est d’ailleurs pas pris en considération par la Cour des Comptes, sa construction ayant été décidée après son élaboration). Dépenser sans compter – avec de l’argent qu’on n’a pas – est hélas une caractéristique de nos administrations. Cela est d’autant plus grave ici. Comment peut-on, en 2018, poursuivre un projet de 466 millions d’euros aussi fumeux et dont il est évident qu’il explosera son enveloppe initiale, comme l’ont fait avant lui tous les grands projets du ministère de la Culture. Un demi-milliard d’argent public pour faire du Grand Palais un “Monument Monde”, quand les budgets des monuments historiques ne cessent d’être rognés et que, pour ne prendre qu’un exemple éloquent, l’argent manque pour la restauration de Notre-Dame de Paris [c’était avant que cette restauration mette le feu à la cathédrale !] ? Alors que Stéphane Bern se bat pour obtenir 20 millions d’euros avec le loto patrimoine, les 466 millions de ce chantier représentent près de 50 années de loto, sans compter les dépassements inévitables. Souhaitons que ce rapport de la Cour des Comptes, qui met le doigt sur les vraies questions, amène à revoir ce projet totalement fou qui va mettre à mal le ministère de la Culture pendant des années : le Grand Palais a besoin d’une restauration, et d’une mise aux normes de sécurité. Et c’est tout. »

Dans un article de La Tribune de l’Art, daté du 6 octobre 2020 et intitulé « Un meilleur projet pour le Grand Palais » on peut lire : « Nous avons, avant les autres, révélé [...] le rapport de la Cour des Comptes qui dénonçait le projet mégalomane menaçant le Grand Palais [...] une réorientation du projet était nécessaire. Celui-ci a été nettement revu à la baisse [...] On peut s’interroger également sur le budget total qui est resté le même par rapport à celui qui était annoncé en 2018, soit 466 millions d’euros. La différence néanmoins est que ce budget paraissait sous-évalué à l’époque, ce qui faisait dire à la Cour des Comptes que des dérives importantes étaient inévitables. [...] Le projet a donc été largement transformé pour privilégier essentiellement une restauration complète du monument, sans y faire les travaux destructeurs qui étaient prévus à l’origine, notamment l’excavation complète de la nef pour y mettre les équipements techniques ou la destruction d’une partie des structures d’origine notamment au niveau de l’entrée du square Jean Perrin [...] qui lui-même devait être décaissé. [...] Le projet (exception faite de celui de Palais de la Découverte, qui n’est pas de la responsabilité de la RMN-GP) est donc bien meilleur que celui qui le précédait. Cela n’ôte pas, répétons-le, toutes les inquiétudes. D’une part, comme nous l’avons déjà dit, sur le financement, ensuite sur la durée des travaux [...] »



Photographies provenant du dossier de presse du Grand-Palais intitulé « Aménagement et restauration du Grand Palais » (février 2018). Encore de la pure architecture RER !





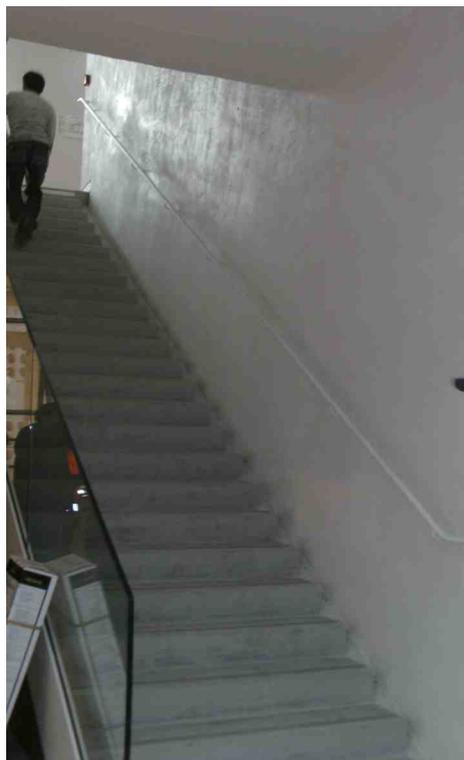
Le façadisme est partout et surtout dans les lieux historiques, comme dans le Marais à Paris où il n'est pas rare de rentrer dans un bâtiment dont la façade est ancienne pour y découvrir une grande boutique l'occupant entièrement de béton, de verre et d'acier. Par exemple, j'ai constaté, en passant devant, que l'immeuble ancien du **37 RUE SAINTE-CROIX DE LA BRETONNERIE**, faisant l'angle avec la rue Square Sainte-Croix de la Bretonnerie, était en travaux. Je suis rentré à l'intérieur pour découvrir du façadisme et de l'architecture RER.

Photographie de l'extérieur du 37 rue Sainte-Croix de la Bretonnerie provenant de Google Maps (mars 2019).



Photographies de l'intérieur du bâtiment prises en mars 2019 alors que les travaux n'étaient pas achevés.





Un exemple de façadisme, encore près de mon domicile actuel, au 23 PASSAGE BESLAY. À cet emplacement, beaucoup plus grand qu'il n'y paraît sur la photographie et de l'extérieur, se trouvaient des bâtiments d'habitations et des ateliers. Les façades et le volume d'ensemble ont été conservés ; tout le reste a été détruit et bétonné. Photographie prise en février 2020.



Le façadisme peut servir à cacher des installations. Au **145 RUE LA FAYETTE** (10^e arrondissement), au début des années 1980 on a conservé seulement la façade d'un ancien immeuble d'habitation en pierre de taille, détruit afin d'y abriter une bouche d'aération du RER. Ce bâtiment fait à peu près 7 m de large sur 6 m de profondeur et s'élève sur cinq étages. Il y en a d'autres, comme **LE 44 RUE D'ABOUKIR** (2^e arrondissement). Au 29 rue Quincampoix la tour de ventilation est recouverte d'un trompe-l'œil représentant des paires de fenêtres sur quatre étages. Je suis passé des dizaines de fois à côté, sans jamais m'en rendre compte !

Photographies ci-dessous provenant de Google Maps du 145 rue La Fayette à gauche, et du 44 rue d'Aboukir à droite.

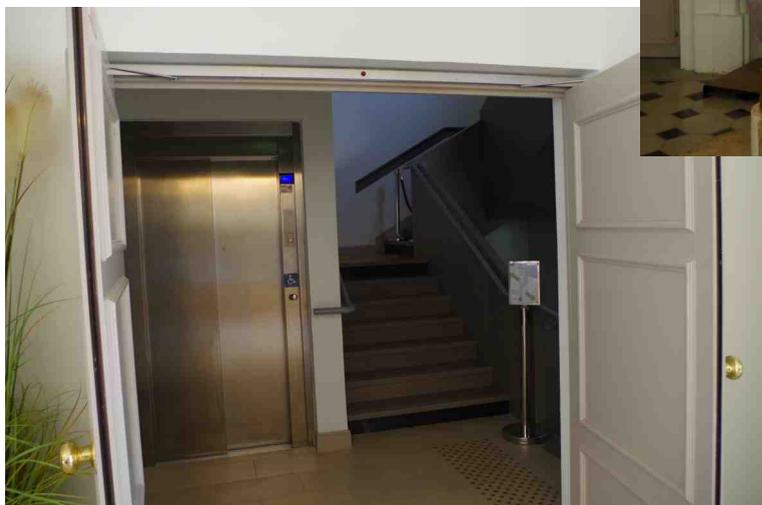


Je vais parfois me promener en Région parisienne, dans les marais de MenneCY, protégés au titre d'espaces naturels sensibles, ce qui n'empêche pas cette ville de construire des bâtiments modernes toujours plus proches de ceux-ci, voire empiétant sur eux. Cependant, il y a quelques années, une **MAISON DE L'ENVIRONNEMENT DE**

MENNECY a été créée dans un bâtiment du XVIII^e siècle. Les aménagements réalisés dans ce but sont du façadisme, avec conservation des façades extérieures, d'un escalier, de certains aménagements, et avec un bétonnage de l'intérieur.



Photographies extérieures et intérieures de la Maison de l'Environnement de Mennecey. On remarque la qualité parfois très médiocre des matériaux utilisés, ce qui est un des éléments récurrents dans l'architecture RER. Après les façades, l'escalier est le second élément que l'on daigne parfois conserver. Dans cet exemple, il y en a peut-être d'autres, mais pour le gros, c'est du massacre !





Le compte rendu de la séance plénière du 28 janvier 2009 de la Commission du Vieux Paris donne un exemple de façadisme au **8 RUE D'ANJOU** dans le huitième arrondissement de Paris : « [...] immeuble du 19^e siècle, protégé au titre du PLU, qui a été complètement vidé (planchers, refends, escaliers, couverture) sans qu'aucune autorisation, même partielle, n'ait été accordée. [...] ».

8, rue d'Anjou, 8^e arr.

M. Didier Bertrand, Directeur Adjoint de l'Urbanisme fait le point sur les derniers développements de ce dossier concernant un immeuble du 19^e siècle, protégé au titre du PLU, qui a été complètement vidé (planchers, refends, escaliers, couverture) sans qu'aucune autorisation, même partielle, n'ait été accordée. Il rappelle la procédure judiciaire en cours à l'encontre du propriétaire.

Il indique qu'au-delà des procédures contentieuses en cours, les services Ville de Paris disposent aujourd'hui d'une arme réglementaire permettant de pénaliser le propriétaire pour l'infraction commise et le contraindre à s'engager dans un processus de régularisation et de reconstitution de ce qui peut l'être.

En effet, la Ville a considéré que la suppression de tous les planchers faisait perdre au propriétaire le bénéfice de la règle dite du « COS de fait ». Cette règle permet de conserver comme un droit acquis la densité d'un immeuble existant, même si celle-ci dépasse les plafonds applicables aux immeubles neufs. En l'espèce, alors que la densité de bureaux est limitée à 1 dans le quartier, le propriétaire pouvait conserver la densité de 3 qui lui était acquise avec l'immeuble.

Or le COS de fait était subordonné au dépôt préalable d'une demande d'autorisation de travaux permettant de constater les surfaces. La disparition des planchers fait donc perdre au pétitionnaire le bénéfice qui y était afférent.

Ne pouvant plus envisager de faire des bureaux, le pétitionnaire envisagerait aujourd'hui d'installer un programme mixte de logement et d'hôtellerie.



Partie
consacrée
au 8 rue
d'Anjou du
compte
rendu ci-
avant cité.

Je vais aussi me promener dans les forêts de l'Île-de-France, et rencontre des villes complètement défigurées.

Ici la **BIBLIOTHÈQUE DE BRUNOY** est installée dans un bâtiment en pierre du XIX^e siècle qui dernièrement a été entièrement évidé.



Les destructions de bâtiments anciens sont aussi effectives en province. J'ai appris que **LA MAISON NATALE D'HENRI FRANÇOIS D'AGUESSEAU (1668 – 1751) À LIMOGES**, actuellement au 15 de la rue du Consulat, pourtant classé en ZPPAUP (zones de protection du patrimoine architectural urbain et paysager), a été victime de façadisme en 2012. Zara s'y est installée, une grande enseigne qui joue un rôle important dans la spéculation immobilière dans le monde et notamment en France, et que l'on retrouve dans de nombreux bâtiments anciens détruits dont on a gardé que les façades, comme à Paris à l'angle de la rue de Rivoli et de la rue du Pont Neuf (voir la partie sur la Samaritaine), ou au 140 rue de Rennes (voir la partie sur l'immeuble Félix Potin). Il y a fort à parier que les autres bâtiments anciens parisiens dans lesquels cette grande enseigne a installé ses boutiques ont eux aussi été les victimes du façadisme, comme ceux des 88 rue de Rivoli, 2 rue Halévy (à côté de l'Opéra Garnier), 18

Photographie (Google Maps) de la maison natale d'Henri François d'Aguesseau (1668 – 1751) à Limoges, victime du façadisme en 2012.



boulevard des Capucines, 54 boulevard Haussmann, 44 avenue des Champs-Élysées, 92 avenue des Champs-Élysées, 45 Rue de Rennes et 53-59 Rue de Sèvres. Mais je n'ai pas vérifié en m'y rendant, et n'ai donc pas mis ces adresses en majuscules, excepté pour **LES 25 – 29 BOULEVARD DES CAPUCINES ET 18 – 24 RUE D'ANJOU**, dans le 2^e arrondissement de Paris, où en passant en bicyclette, j'ai remarqué que l'ensemble de ces bâtiments était en travaux, avec un permis de construire indiquant une surface de bâtiments à démolir de 4 257 m², sur une superficie de terrain de 1 799 m², et un permis de construire rectificatif, toujours sur la même superficie de

terrain, mais cette fois avec une surface des bâtiments à démolir de 5 643,90 m², autant dire tout... sauf les façades... On peut présager que c'est aussi le cas dans un grand nombre d'autres villes françaises et mondiales où l'enseigne s'est installée. Dans un article du site *Capital*, daté du 19 juillet 2016 et intitulé « Le fondateur de Zara détient des milliards d'actifs immobiliers », on peut lire : « Amancio Ortega, le fondateur de l'enseigne d'habillement Zara devenu l'homme le plus riche d'Europe, détenait plus de six milliards d'euros d'actifs immobiliers fin 2015, montrent des documents financiers. [...] “Tous les immeubles qu'il achète sont dans des quartiers haut de gamme. Cela assure un flux de revenus régulier et stable, presque comme une obligation souveraine”, explique Carles Vergara, professeur de finance à l'IESE. [...] Amancio Ortega ne loue pas ses immeubles uniquement à Zara ou Massimo Dutti, les enseignes d'Inditex, mais parfois aussi à des concurrents comme H&M ou Gap. » On trouve à peu près le même article publié par *Les Échos*, daté du 20 juillet 2016 et intitulé « Le très discret fondateur de Zara détient plus de six milliards d'actifs immobiliers ».

Toujours en province, voici un article évocateur de l'Association Nationale des Architectes des Bâtiments de France (ANABF) concernant la destruction de **LA BOURSE DU TRAVAIL DE TROYES** :

« Miteux ! c'est le mot pour qualifier à la fois le projet de reconversion de la Bourse du Travail de Troyes mais aussi la tendance de mauvaises politiques patrimoniales menées aujourd'hui.

L'édifice en question date du XIX^e siècle, et possède une halle monumentale. C'est grâce à son histoire et à ses qualités plastiques et architecturales que ses intérieurs et extérieurs ont été protégés au titre du PSMV, Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur, outil réglementaire développé par la ville elle-même afin de conserver et de valoriser son patrimoine.

Aujourd'hui désaffecté, le bâtiment va subir une réhabilitation très lourde pour sa transformation en centre commercial. À ce dessein, l'escalier monumental en pierre, la presque totalité des colonnes massives sculptées, l'ensemble des décors de caisson seront éradiqués sans scrupule.

Et soyons clairs, le projet proposé par l'investisseur, ne présente aucune qualité architecturale ou originalité ne pouvant justifier ces disparitions. Il ne constitue qu'un vulgaire centre commercial plaqué à un espace dont les visuels ne dévoilent malheureusement plus rien de l'ancien bâtiment.

La Bourse du Travail était pourtant une ancienne halle aux tissus, et donc un lieu d'échanges et de négoce. Dans la continuité de son histoire, n'aurait-il pas fallu repenser, voire réinventer l'usage commercial en fonction de l'architecture du bâtiment ? Au lieu de cela, la municipalité choisit de recréer des surfaces de ventes de secondes zones, comme les banlieues troyennes en regorgent et donc sans aucune valeur

ajoutée pour l'écosystème économique local.

Aucune imagination, à l'image d'ailleurs de nombreuses villes moyennes, qui sous le lobby de grands groupes, se sont perdues dans des projets commerciaux médiocres et peu innovants en termes d'offres.

Une réponse à la conservation de ce volume spécifique pourrait plutôt inciter à disposer les commerces sous formes d'espaces ouverts et non cloisonnés. [...] L'offre crée la demande : les villes moyennes, parfois en chute démographique, doivent être force de proposition de nouvelles formes de consommations ou d'occupations d'espace afin de créer de nouvelles dynamiques face aux grandes villes. Leur patrimoine peut être un atout, à condition bien sûr que leur valorisation soit pensée comme un tout cohérent, tant sur le plan de la programmation que sur le plan architectural.

Du point de vue architectural justement, le projet est révélateur d'un façadisme certain, qui consiste à détruire tout l'intérieur du bâtiment et de n'en conserver que la façade. Si la municipalité s'enorgueillit d'une opération de restauration ou de valorisation du patrimoine, elle n'est en réalité qu'une vulgaire marchandisation du bien historique, ici à son détriment. Ce projet est ainsi le témoin d'une philosophie plus générale par rapport au patrimoine qui n'est pas ancrée dans la perpétuation de la matière, des usages, ou de l'histoire mais dans le seul « aperçu », image immédiate que l'ancien renvoie, comme un caractère esthétique rassurant. C'est ainsi que l'on conserve l'image urbaine de l'édifice comme une empreinte de l'histoire alors qu'ici la substance patrimoniale résidait dans le volume intérieur de halle ; support de l'activité commerciale.

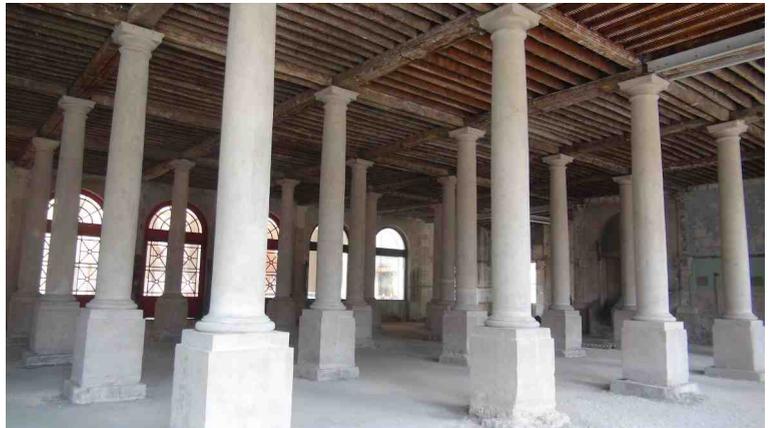
Labelisée Ville et Pays d'art et d'histoire, Troyes a néanmoins, reconnaissons-le, remarquablement requalifié son tissu ancien médiéval et notamment ses maisons à colombage. Toutefois cette politique a conduit à l'érection de nouvelles façades de pans de bois traditionnelles, comme nous n'en construisons plus de nos jours, devant des murs de parpaings et des planchers en béton, comme un simulacre d'un temps ancien. La recherche d'une certaine cohérence urbaine ancienne, parfois imaginaire, et souvent erronée, pousse à la production de ce genre de pastiche. Elle découle de la perversité de la pratique du tourisme qui est un levier économique très important. Toutefois cet « effet disneyland » peut avoir des résultats dévastateurs, dévalorisant la culture locale et celles et ceux qui y habitent.

Par rapport à une construction neuve, la requalification d'un bâtiment ancien est un projet d'autant plus moteur que le programme doit s'élaborer en fonction du bâtiment, afin d'en révéler la meilleure substance patrimoniale et d'en tirer un programme spécifique car faisant corps avec l'espace. Le futur bâtiment retrouvera ainsi un nouvel équilibre entre l'ancien et le contemporain et créera une nouvelle dynamique urbaine, en lien avec le contexte historique, culturel, économique et technologique.

Plus proche d'un vieux bâton de dynamite, le centre commercial projeté dans la Bourse du Travail de Troyes est au contraire le reflet d'une politique passéiste de la municipalité tant du point de vue de son patrimoine que du programme, encore trop souvent à l'image des projets portés dans toute la France, malheureusement. »

Illustrations de cet article :

« La salle des colonnes au rez-de-chaussée de la Bourse du Travail de Troyes, état actuel. © Didier Rykner, *La Tribune de l'Art* ».



« Au fond la Bourse du Travail, à droite l'église Saint-Nicolas. © Didier Rykner, *La Tribune de l'Art* ».

« L'escalier monumental de la Bourse du Travail de Troyes, voué à disparaître. © Didier Rykner, *La Tribune de l'Art* ».



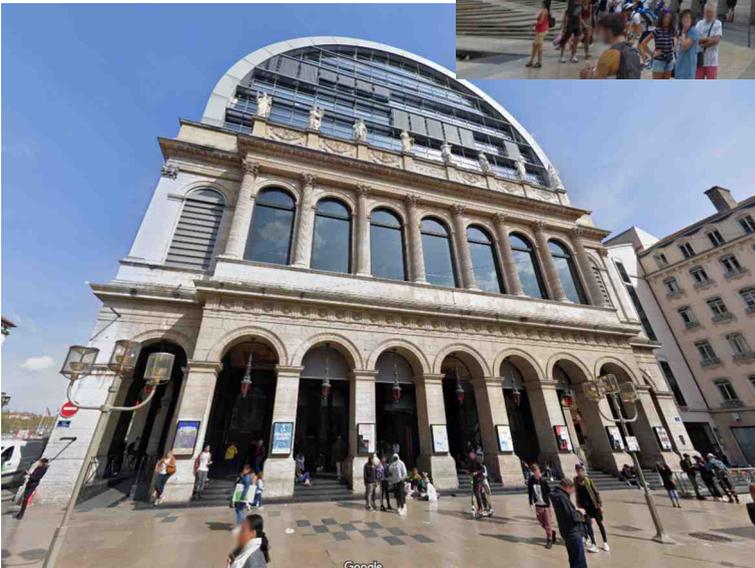
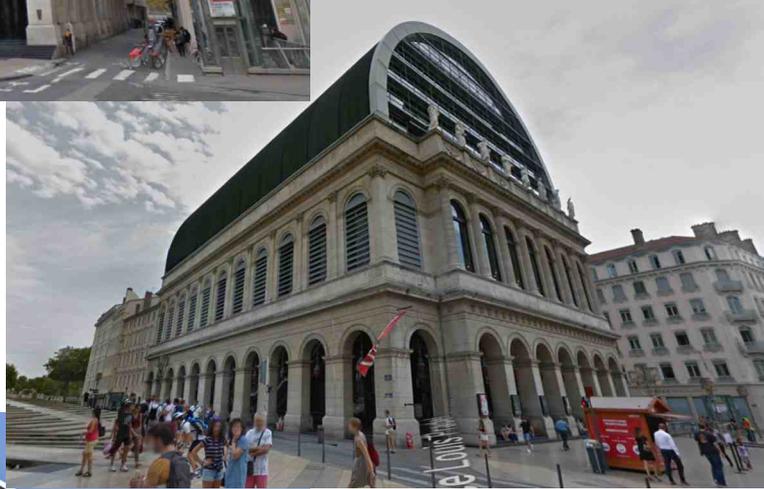
« Le projet de réhabilitation de la Bourse du Travail prévoit la démolition de huit des douze colonnes. © Ville de Troyes. »

C'est en 2016 que la municipalité a décidé de détruire ce monument, employant dans sa communication des mots de la novlangue comme « reconversion », « requalification », « redynamisation » rerererere !!!! Dans un article de www.jschweitzer.fr, on apprend que « En juillet 2017, alors que des ouvriers creusent une saignée dans le jardin de la Bourse du Travail, des morceaux de 2 statues, dont 2 têtes ont été reconstituées, sont mises à jour. Elles portent des marques de dorure et de polychromie, et semblent dater du XVI^e siècle. » En 2018, le permis de construire a été accepté. Trois des façades seront conservées, et le bâtiment complètement évidé.

L'OPÉRA DE LYON est un autre exemple de façadisme parmi une multitude d'autres en France. Construit en 1831, il a été en grande partie détruit, entre 1989 et 1993, par l'architecte Jean Nouvel, qui n'a conservé du bâtiment d'origine que les quatre façades et le foyer du public. Cinq étages ont été creusés dans le sol. Cette architecture d'acier,

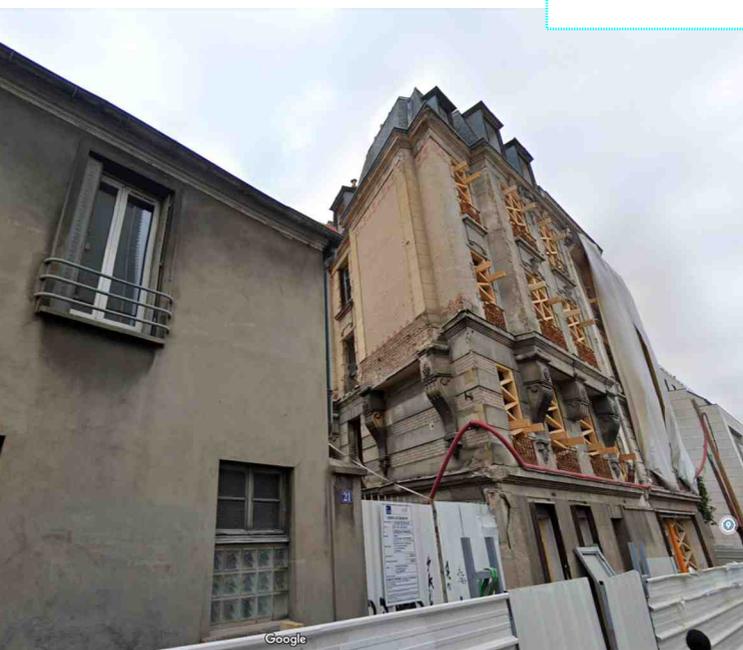
de verre et de béton, de 18 étages s'est avérée rapidement peu adaptée aussi bien pour le public que pour les artistes : sièges en plastique, acoustique déplorable, visibilité réduite pour certaines places, capacité limitée (1 100 places), problèmes d'étanchéité, etc.

Photographies de l'Opéra de Lyon, prises depuis Google Maps.



Sur le chemin me conduisant au bois de **VINCENNES**, j'ai aperçu des façades nageant dans le vide. Je suis allé voir et ai pris quelques photographies. Sur les permis de démolir il était indiqué : « Démolition partielle de bâtiments ».

Certaines photographies ci-dessous datent du 7 mai 2022. Je les compare à d'autres prises sur Google qui dévoilent le chantier un peu avant.









L'ARCHITECTURE RER

La plupart du temps, le façadisme laisse la place à une architecture qui ressemble à celle des couloirs souterrains du RER (train d'Île-de-France) parisien, faits pour que les gens passent sans s'arrêter, circulent le plus vite possible, souvent aidés par des ascenseurs et escaliers roulants, tout cela dans une 'ambiance chlorée' et pourtant largement polluée, où l'on suffoque davantage (mais différemment) que près des grands axes routiers ! Il s'agit d'une architecture sans âme et sans art, d'une propreté par le vide qui n'a donc rien de propre car détruisant, soi-disant pour le bien de l'homme, mais seulement fait pour qu'il puisse consommer et être consommé.

La réorganisation de ce qui constitue **LE MUSÉE DU LOUVRE**, à partir des années 1980 jusqu'à aujourd'hui, est exemplaire de cette architecture RER de consommation et de passage. On a détruit des murs et des sols anciens, creusé en profondeur partout sous le palais et ses cours, jusqu'au jardin des Tuileries dont une grande partie se trouve maintenant au-dessus de béton (garages, etc.). Les plans du Paris d'autrefois, montrent que l'emplacement de l'actuel Louvre et tout autour étaient construits. On a donc évidemment aussi détruit une très grande quantité de vestiges. Cela personne ne l'a jamais dit.

Juste à côté de la Seine, d'immenses excavations ont donc été créées pour y installer des réserves, des collections, des garages, des boutiques de toutes sortes, des cafés, des salles de conférences, de grands couloirs, etc., tout cela sur plusieurs étages en sous-sol. Puis, une fois que tout cela a été fait, on s'est rendu compte que, s'il y avait une grande crue du fleuve, cela poserait un problème !

On a donc voulu encore agrandir le Louvre, cette fois en déplaçant une partie en province, en créant **LE LOUVRE-LENS** ou Louvre II, antenne du musée du Louvre dans la ville de Lens, dans le Pas-de-Calais, située près de la Belgique (à moins de cinquante kilomètres) et de Bruxelles et inaugurée en 2012. Il s'agit d'un bâtiment de 20 000 m² fait de béton et de verre. Cette soi-disant décentralisation de Paris est une centralisation vers Bruxelles. C'est ainsi qu'a été créé en 2010, toujours dans le nord-est de la France, à Metz, le centre Pompidou-Metz.

Derrière cela, il y a une politique, une volonté... sans que jamais on puisse dire d'où elle provienne, qui dirige cela. On a appris, quelques mois après la création du Louvre Lens, que les réserves du musée du Louvre à Paris allaient être délocalisées à Liévin, petite ville limitrophe de Lens. Voilà que l'on déplaçait désormais aussi les réserves nationales vers Bruxelles et avec, les conservateurs, chercheurs, etc. ! Je le répète, nous sommes là dans une stratégie géo-politico-culturelle et **LE CENTRE DE RÉSERVES**

DU LOUVRE À LIÉVIN, inauguré en octobre 2019, en est un autre exemple. Veut-on faire du Louvre-Lens le grand musée européen du XXI^e siècle, le grand musée de Bruxelles ? Il sera plus facile d'atteindre les réserves du Louvre depuis Bruxelles que depuis Paris. De plus, ce centre de réserves éloigné des grandes métropoles universitaires, artistiques et intellectuelles comme la capitale française, laisse dubitatif. Le 8 février 2018, un article de *La Tribune de l'Art* titrait avec humour : « Louvre : un centre de conservation garanti 100% sans conservateur ».

L'éclatement du Louvre s'est poursuivi avec la création de ce qui est appelé « **LE LOUVRE ABOU DABI** » à Abou Dabi, capitale de l'émirat d'Abou Dabi et des Émirats arabes unis. Cette ville possède un climat aride subtropical, avec un été qui de mai à septembre a des températures qui oscillent autour de 30 et 50 °C, et un hiver autour de 25 °C. On est dans une zone aride et désertique, avec des précipitations très rares et peu abondantes mais avec un taux d'humidité dans l'air très élevé. La configuration est donc la pire que l'on puisse imaginer : soleil, humidité et chaleur, trois facteurs de dégradation des œuvres d'art. Rappelons que la température idéale pour par exemple conserver le papier est entre 18° et 20° pour une hygrométrie entre 45 % et 55 %. À notre époque où on demande aux citoyens du monde de faire attention à l'écologie, on donne de très mauvais exemples en construisant dans des zones arides des tours monumentales et des musées climatisés !! Un autre facteur de dégradation est bien sûr les déménagements. Il s'agit donc d'une ineptie écologique et une idée tout à fait déraisonnable. Cela est vrai aussi à d'autres niveaux, comme au niveau politique. La région est très loin de baigner dans la démocratie. Il s'agit d'un émirat, une monarchie héréditaire et autoritaire, avec pour religion d'État l'islam, dont on connaît la relation très conflictuelle à l'image en général et la représentation figurée en particulier, les images étant considérées comme impures : « Ceux qui subiront le châtement le plus dur, le jour du jugement dernier, ce sont ceux qui dessinent les images » (*Bukhari* 78/75).



Les instances dirigeantes du musée du Louvre appellent cela une « coopération culturelle ». Dans les faits, il s'agit de tractations financières et politiques, toutes allant dans le sens des Émirats. Au niveau politique, ces derniers ont imposé au Louvre de Paris de créer une section d'exposition sur les Arts islamiques, qui est la seule de tout le musée dédiée à une religion. Elle a été inaugurée en 2012, et exhibe quelque 3 000 œuvres, issues des collections du Louvre et du Musée des Arts décoratifs. Avec le Louvre Abou Dabi, les Émirats montrent à la face du monde qu'ils sont ouverts à l'art, tout en maintenant une politique répressive dictée par la religion musulmane. Le Louvre conseille dorénavant les autorités d'Abou Dabi pour des acquisitions, ce qui crée un conflit d'intérêt culturel mais aussi moral, dans la mesure où selon le droit français les conservateurs de musée travaillent pour le patrimoine national, alors qu'ils vont le faire dans ce cas aussi pour une collection privée. C'est à se demander si la création du Louvre Abou Dabi n'a pas été le résultat de tractations occultes avec valises de billets ? Ce projet est encore plus insensé que de proposer une coupe du monde de football au Qatar. Envoyer des œuvres d'art en plein désert, qui plus est dans une dictature, est étrange non ? Une institution culturelle française batifolant avec des émirats c'est loufoque. Du reste, tout le monde ne parle que d'argent à ce sujet... jamais de culture. Pourtant, construire un Louvre à Abou Dabi n'est pas qu'une question d'argent : cela signifie... Le message est clair et effrayant !

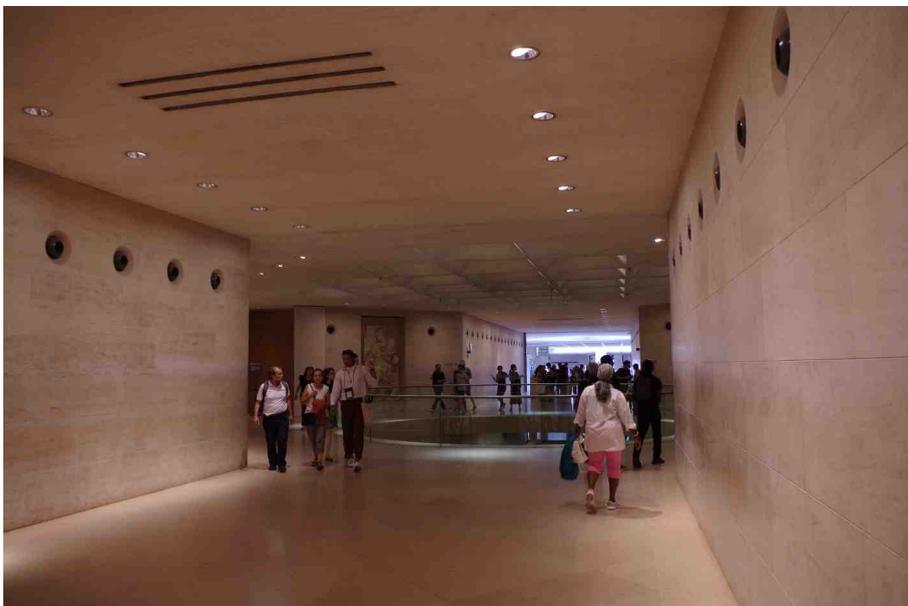
L'ouverture au domaine privé, qui s'effectue depuis les années 1980 d'abord avec l'installation de commerces au sein du Louvre, constitue une autre partie de la problématique financière, amputant progressivement le musée du Louvre de sa liberté. Quant à la tractation financière avec les Émirats, elle est très loin d'être aussi mirifique que proclamée au début. Alors que l'inauguration du musée a eu lieu en novembre 2017, quelques mois plus tard, en mai 2019, la Cour des Comptes stipulait dans un rapport que le Musée du Louvre était financièrement lésé par Abu Dhabi, avec des irrégularités au niveau de l'accord commercial, tout cela s'avérant globalement défavorable au musée français. Même l'exploitation commerciale du nom du Musée du Louvre par les Émirats a dès le début été faite en dehors des autorisations obligatoires et n'a donné lieu à aucune rémunération.

Depuis les années 1990, les grandes décisions des projets du Louvre ne sont même plus prises en concertation avec la majorité des spécialistes. La démocratie est inexistante, les décisions proviennent de 'hautes' sphères tout à fait nébuleuses, les conservateurs et autres spécialistes du musée étant mis devant le fait accompli sans avoir été préalablement consultés. Une pétition a été signée par plus de 5 000 personnes, dont de nombreux historiens de l'art, universitaires et conservateurs, contre le Louvre Abou Dabi, appelé le « Las Vegas des sables ». Le site spécialisé dans l'actualité de l'art, *La Tribune de l'Art* a interrogé plusieurs conservateurs du Louvre et chercheurs pour leur demander leur avis sur les réserves démenagées à Liévin. On y apprend que la plupart

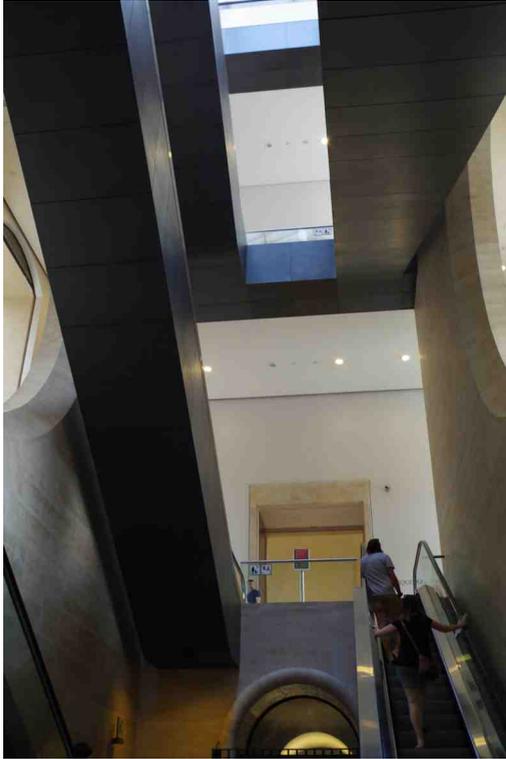
des conservateurs de ce musée n'ont pas été consultés. Les réserves sont des lieux d'échange, de découverte, de communication entre spécialistes, ayant une porosité avec les salles, ce qui n'est possible que si le Louvre reste homogène. Tout cela me fait penser au palais que le roi Louis XIV fit construire à Versailles, en dehors du Louvre (ancien palais des rois), hors de Paris, avant qu'un siècle plus tard la Révolution redonne à la capitale française sa première place politique.

Voilà donc comment le Louvre, une institution publique, l'un des plus vieux, des plus grands et des plus riches (par ses collections) musées du monde, qui renferme les œuvres d'art parmi les plus prestigieuses jamais réalisées et qui devrait être un exemple au niveau mondial, ces dernières années n'a affiché que le contraire de l'excellence par ses politiques patrimoniale, écologique, démocratique et son action face à d'autres thèmes cruciaux pour l'avenir du monde. Que sont devenus notre morale, notre sens de la liberté, de l'honneur et même notre sens pratique, notre bon sens ? Nous voyons tous les jours la France se vendre même aux dictatures. De plus, et comme nous le verrons plus loin, ces 'aménagement' du Louvre s'inscrivent dans une logique de dévitalisation de la capitale française et donc de la France, d'une confiscation de ses pouvoirs, de ses libertés et de sa culture, et en particulier de son centre, que l'on vide progressivement de toutes ses institutions plusieurs fois centenaires : Monnaie de Paris, Louvre, Hôtel-Dieu, Palais de Justice, etc.

Photographies prises entre 2014 et 2017, dans des parties généralement anciennes du Palais du Louvre !

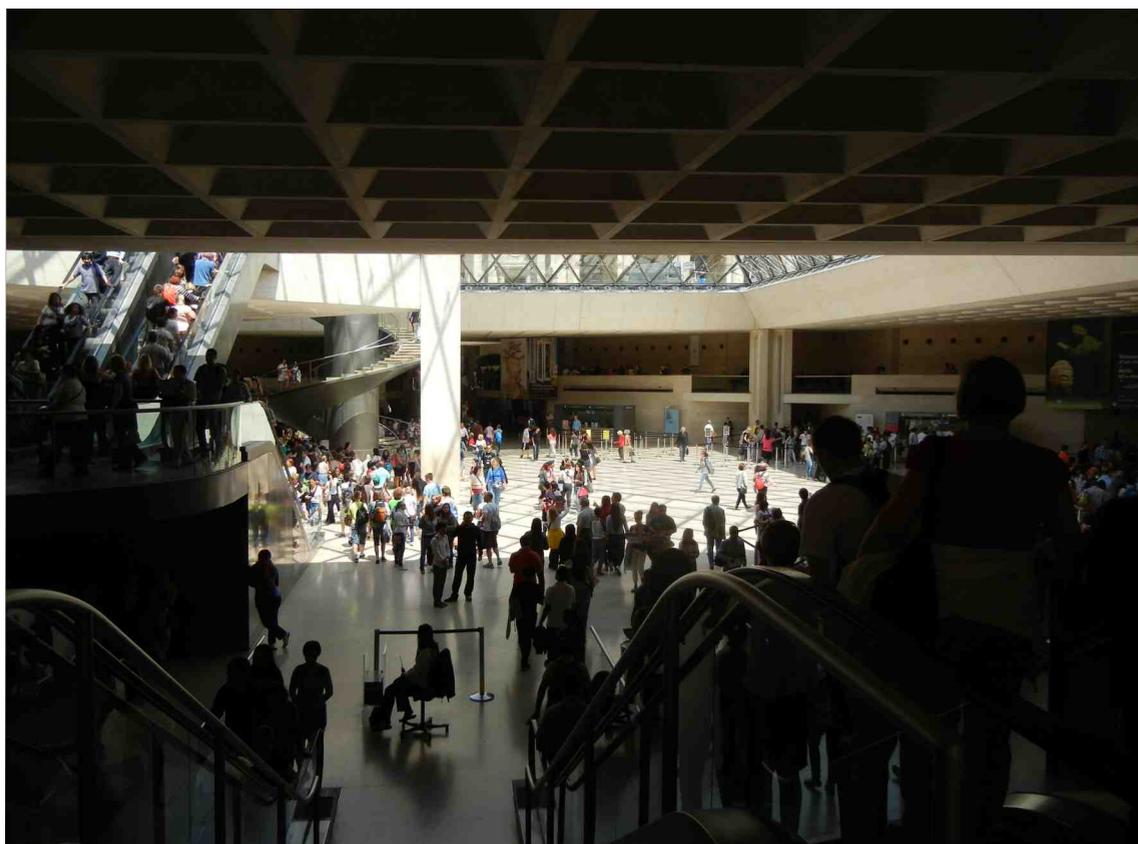






Dorénavant, au Louvre, on vend de tout : location de voitures, restauration, parfumerie, musique... jusqu'aux plumeaux, poubelles et brosse pour récurer les toilettes !





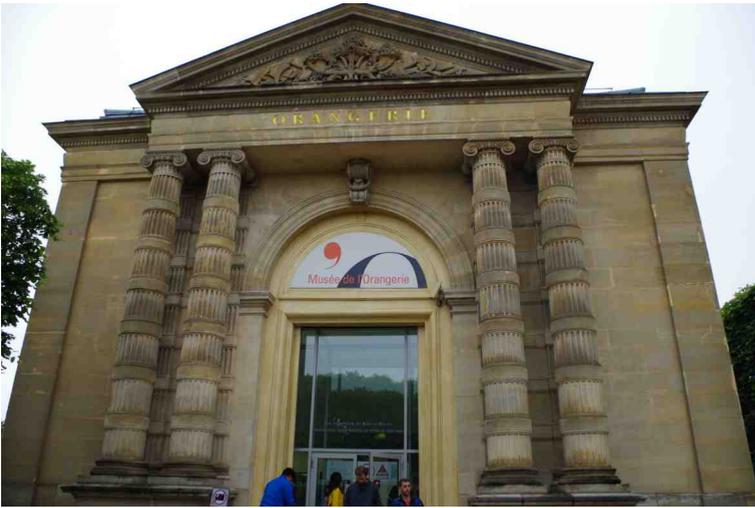
L'entrée du Musée du Louvre est le type même de l'architecture RER : ressemblant à un accueil de gare couplé à un grand centre commercial, avec ses escaliers roulants, ses couloirs glacés, ses sols sur lesquels on ne peut marcher avec des chaussures de ville sans glisser et ses magasins. Il s'agit du carrousel du Louvre qui comprend 36 boutiques de toutes sortes (comme vu précédemment un magasin est spécialisé dans le plumeau et la brosse, on y trouve aussi Hertz, Printemps..., et il y avait un Virgin Megastore) et dix restaurants (Mc Donald's, Starbucks coffee...). La destruction de parties anciennes, les réaménagements modernes du lieu et sa marchandisation outrée dénaturent ce lieu et la fonction culturelle de ce musée, et gomme l'âme de ce monument plusieurs fois centenaire.

Cette maquette montre les aménagements entrepris au-dessous du Jardin des Tuileries. C'est la même chose au-dessous des bâtiments et des cours du palais.



Comme on peut le voir sur la photographie ci-dessus, **LE JARDIN DES TUILERIES** a particulièrement souffert des travaux du Louvre qui, tout en laissant apparaître un semblant de jardin au-dessus, à bétonner en dessous. En 1968 c'était « sous les pavés la plage », et en 2020 c'est « sous la terre le béton ». De l'autre côté de ce jardin, on a aussi bétonné, avec notamment **LE MUSÉE DE L'ORANGERIE**.

Les photographies de la page suivante ont été prises au Musée de l'Orangerie dans le Jardin des Tuileries. La façade de l'entrée est dans un style classique, mais l'intérieur largement bétonné.



Le Musée du Louvre n'est pas le seul à occuper cet ancien palais : De manière plus modeste cependant, **LE MUSÉE DES ARTS DÉCORATIFS DE PARIS** y réside aussi. Là de même, on a largement modernisé le lieu, avec ascenseurs et tutti quanti. Et pourtant : Lors d'une visite dans ce musée, en novembre 2019, je demandais au personnel de service pourquoi les salles d'exposition d'un côté étaient beaucoup plus froides que de l'autre ; on me répondit que c'était parce qu'une partie donnait sur le jardin ; j'appris donc qu'il n'y a jamais eu de climatisation, notamment là où je me trouvais, c'est-à-dire au niveau des arts décoratifs du Moyen Âge qui expose entre autres de merveilleuses tapisseries ; une dame a même ajouté que cela a toujours été ainsi, même pendant les canicules.

L'architecture RER étant celle de la seconde partie du xx^e siècle et du début du xxi^e, elle est partout. La province en compte des exemples innombrables. **LE MUSÉE DE LA ROMANITÉ** à Nîmes en est un. Un bâtiment de verre et de béton a été élevé en face des arènes antiques de cette ville et d'hôtels particuliers, sans aucune référence à la romanité, aucune inspiration antique, de la pure architecture RER. Son ouverture a eu lieu en juin 2018.

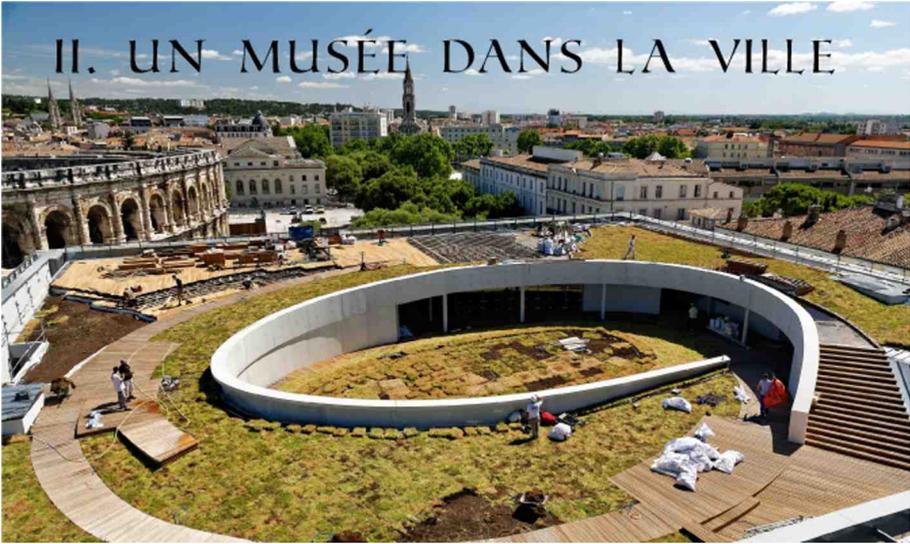
Ces photographies proviennent de la présentation du musée pendant sa construction. Bien sûr, le toit est végétalisé : petite note écologique afin de justifier tout ce béton ! On est dans l'écologie de façade.



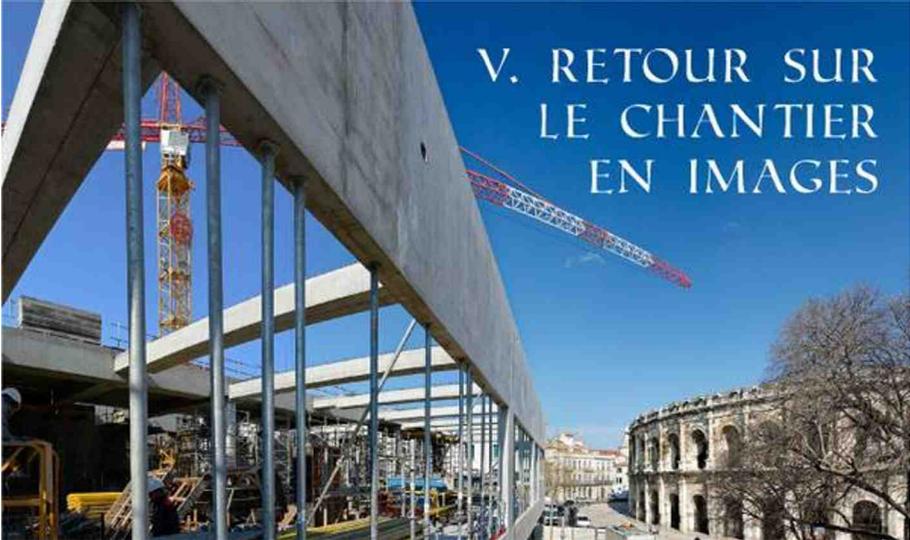




II. UN MUSÉE DANS LA VILLE



V. RETOUR SUR LE CHANTIER EN IMAGES



En plein cœur de la ville antique, on a creusé profondément pour remplir de béton et d'acier.



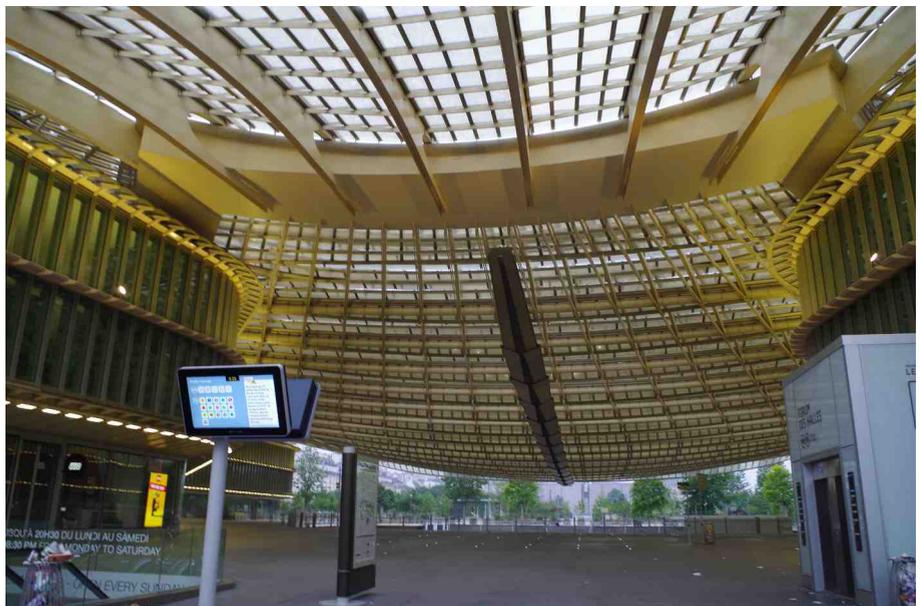


L'architecture RER est bien sûr loin de ne concerner que les musées, les bibliothèques et les bâtiments anciens réaménagés. Il s'agit d'une politique architecturale mondiale, en particulier présente dans les lieux accueillant le public et impliquant le mouvement des foules. C'est le courant principal de l'architecture mondiale depuis le milieu du ^{xx}^e siècle jusqu'à aujourd'hui, avec la généralisation des grands ensembles de béton et l'essor des bitumes comme revêtements du réseau routier. Cela est arrivé progressivement, dès le ^{xix}^e siècle. Les technologies se développant, les projets les plus 'fous' peuvent maintenant être réalisés (comme des tours immenses dans des pays désertiques) ! Comme aux temps mythiques de la tour de Babel, l'être humain cherche, par la construction, à tout englober et rassembler sous un seul nom, un seul langage, au mépris de la multiplicité, de la diversité, et du vivant non-humain en général, et même de ce qui est en dehors du vivant, car l'homme est très loin de tout connaître.

LE FORUM DES HALLES, à Paris, marque une nouvelle étape dans ce genre, avec ce que l'on peut appeler désormais : une « architecture d'aéroport ». Ce centre commercial a d'abord été inauguré en 1985 dans le pur style RER. Les anciennes halles ayant été démontées et le lieu excavé pour former un énorme trou bétonné sur plusieurs étages. 19 ans plus tard, il était déjà considéré comme vétuste. Ce serait lors des nouveaux travaux entrepris à partir de 2004, que l'on aurait découvert des parties remplies de plomb et d'amiante. Ce site est resté gravement pollué de 1985 à 2004, alors que des dizaines de milliers de visiteurs le parcouraient chaque jour, sans compter ceux qui y travaillaient ! Le dernier chantier a cumulé les scandales. Comme je le dis plus loin, dans la partie sur les coûts faramineux de beaucoup de ces architectures RER, tout le site a été vendu bien au-dessous de sa valeur réelle à une entreprise privée, spoliant la mairie de revenus importants. Par contre, les travaux ont été financés pour la plus grande partie par les services publics et ont dépassés de plusieurs centaines de millions d'euros le budget initial, outrepassant le milliard d'euros, alors que pour les trois quarts, cet ancien centre commercial n'a presque pas été touché. Quant à la partie

changée, le rez-de-chaussée avec sa grande « canopée », elle fait désormais ressembler le Forum des halles à n'importe quelle antichambre d'aéroport. Évidemment, les matériaux utilisés sont principalement le béton, l'acier et le verre. Rien d'écologique n'est à noter dans cette architecture, pas même un semblant de préoccupation environnementale. Pas un seul arbre n'a été planté, et le jardin qui se trouve à l'arrière depuis 1985 a encore été creusé et bétonné.

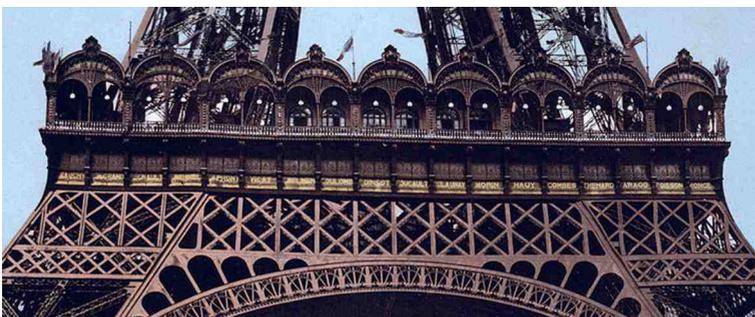
Photographies du Forum des halles, prises en 2018, vu de l'extérieur et entrée.



Quels bâtiments anciens parisiens prestigieux n'ont pas été les victimes de cette architecture RER ? Même **LA TOUR EIFFEL** a été en partie modernisée ! Les constructions modernes à l'intérieur de bâtiments anciens publics sont innombrables, et passent toutes comme une lettre à la Poste. Parfois, cela se fait au nom de l'accueil du public, parfois au nom de l'art contemporain ou je ne sais quoi. Un exemple récent parmi beaucoup d'autres est celui du premier étage de la tour Eiffel. En 2013, des escaliers d'époque ainsi que de nombreux éléments architecturaux ont été enlevés et vendus aux enchères, et toute une nouvelle architecture faite de verre et d'autres matériaux a complètement dénaturé le premier étage qui n'a sans doute pas été le seul à subir des destructions dans ce bâtiment. Ce n'est pas la première atteinte grave sur cet édifice. Par exemple, en 1986, on a démonté certaines parties dont un escalier en colimaçon qui, à l'origine, montait jusqu'au sommet. Celui-ci a été découpé en tronçons vendus aux enchères. En 2013, ce vandalisme, appelé « rénovation » ou « réaménagement », a eu lieu en particulier pour y installer un restaurant privé : le restaurant 58 Tour Eiffel appartenant à la société l'Affiche SA qui est une filiale du Groupe Riem Becker.

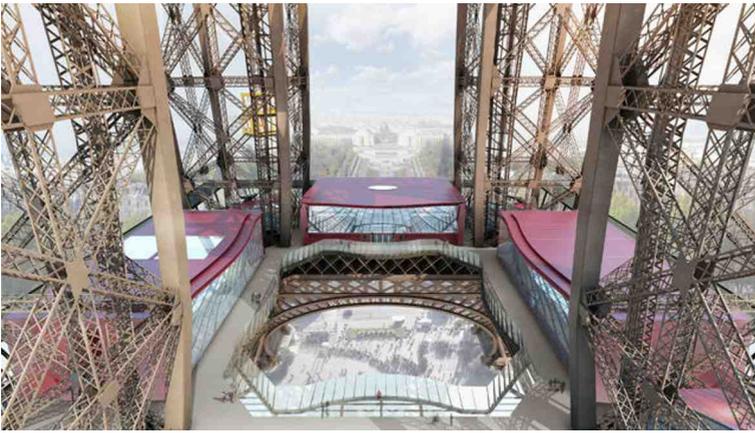
Il est important de prendre soin des bâtiments anciens comme on le fait des objets ou œuvres d'art, c'est-à-dire en restaurant si cela est nécessaire mais au plus près de leur état d'origine. Mettre de l'architecture moderne que j'appelle RER, seulement fonctionnelle, dégrade ces sites, leur faisant perdre leur âme. Petit à petit cela décrédibilise le patrimoine français et de ce fait ses intérêts touristique et culturel !

Première étage de la
Tour Eiffel
aujourd'hui et en
dessous à l'origine
(carte postale).

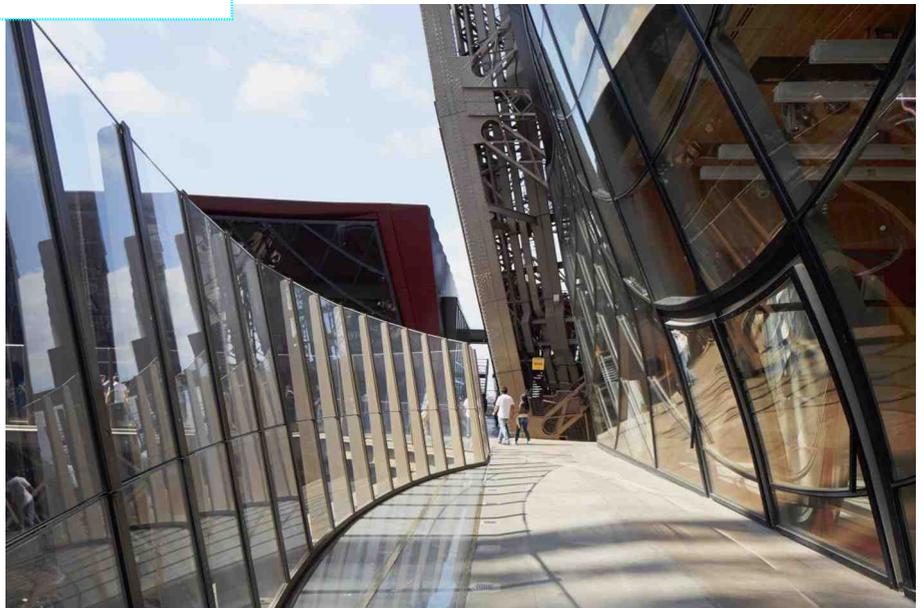


Photographies ci-dessous provenant du site lemoniteur.fr montrant l'intérieur du premier étage de la Tour Eiffel tel qu'aménagé en 2013. Comme on le voit, des architectures modernes ont remplacé les anciennes, dénaturant le lieu. On apprend sur ce site que : « Un tronçon d'escalier d'origine de la Tour Eiffel, a été acheté aux enchères lundi [en novembre 2017] chez Drouot à Paris pour la somme de 180 000 EUR par une société néerlandaise de conseil financier et juridique [...] Les 20 autres avaient été vendus par la maison de ventes Ader Picard Tajan pour la somme globale de 1,8 million de francs (280 000 euros). L'un de ces morceaux orne aujourd'hui la Statue de la Liberté à New-York, dont Gustave Eiffel a réalisé la structure métallique. Un autre avait été acquis par un représentant de la société Walt Disney alors que deux autres restaient en France, achetés par le chanteur Guy Béart. »





Ci-dessous photographie
provenant de rfr.fr. © RFR.



Dans un article de la-croix.com (photographie en provenant) du 22 novembre 2016, on lit : « Un tronçon des escaliers historiques de la Tour Eiffel a été cédé mardi lors d'une vente aux enchères pour plus d'un demi-million d'euros, a annoncé la maison Artcurial à Paris. [...] C'est finalement un acheteur asiatique qui a remporté l'enchère pour 523 800 euros (frais inclus). [...] En 1983, l'installation d'un ascenseur entre les deux derniers étages de la Tour Eiffel avait obligé le démontage d'un escalier. Il est alors découpé en 24 tronçons, de 2 à 9 mètres de hauteur. L'un d'eux est conservé au premier étage de la Tour et trois autres sont offerts à des musées français : les musées parisiens d'Orsay et de la Villette et le musée de l'Histoire du fer à Nancy. Les 20 éléments restants avaient été vendus aux enchères en décembre 1983. Les différentes parties sont aujourd'hui présentées dans de prestigieux sites à travers le monde. L'un se trouve dans les jardins de la Fondation Yoishii à Yamanashi au Japon, un autre près de la Statue de la Liberté à New York ou encore à Disneyland. Les deux seuls tronçons restés en France avaient été acquis par le chanteur Guy Béart qui les a revendus en mars 2015. Régulièrement, certains tronçons apparaissent dans des ventes publiques. Ainsi, en 2009, un tronçon de 2,70 mètres était parti à 550 000 euros pour acheteur américain. En 2013 déjà, Artcurial avait vendu un tronçon de 3,50 mètres de haut avec 19 marches pour 220 000 euros. »



L'architecture RER revendique la transparence, la luminosité, le mouvement, à un tel point que l'on peut aussi la qualifier d'architecture du vide. Du reste, partout où elle s'installe, elle fait le vide, que ce soit dans les bâtiments anciens ou à leur place, ou ailleurs. Elle creuse en profondeur, crée des déserts urbains (voir la partie sur le sujet), annihile la beauté des paysages, détruit l'environnement naturel, etc.

Bien que sortant peu d'Île-de-France, en 2015 je me suis rendu à Nantes pour y voir une exposition organisée pour la presse. Dans ce cadre, j'ai eu l'opportunité de visiter **LE** chantier du **MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE NANTES**. Celui-ci se situait, dans sa plus grande partie, dans un bâtiment inauguré en 1900. Je ne connaissais pas ce musée

avant cette visite. Il y a fort à parier que de multiples remaniements avaient déjà largement abîmé le lieu au xx^e siècle. Concernant le chantier de 2015, j'ai remarqué que l'on s'évertuait à 'gommer' l'aspect 1900 : L'objectif n'était pas de redonner à ce lieu son lustre d'autrefois, de lui restituer son âme fin de siècle – Belle Époque, mais d'agrandir le musée et d'en faire un lieu plus fonctionnel. Si les façades, le grand escalier de l'entrée et une partie des murs et des stucs ont été conservés et restaurés, le bâtiment a été éventré afin de le prolonger en sous-sol au niveau de sa cour centrale. Certaines pièces (peu nombreuses cependant) ont été démolies. Tout cela pour bétonner.

Au début du xx^e siècle les murs devaient être peints, tapissés ou avec du papier peint. Je n'ai trouvé aucune trace de cela, sauf dans une petite salle (voir photographie) où il reste quelques peintures. Le bois devait être aussi très présent, de même que la ferronnerie. Mais là aussi presque plus rien ne subsiste. Les verrières d'époque ont été remplacées... Le mélange de moderne et d'ancien laisse une impression désagréable, que l'on ne ressent pas en allant dans la partie 100 % moderne, dans le bâtiment qu'on appelle « le cube », dénomination qui souligne très bien la finesse et la subtilité architecturale du lieu. De toute évidence, les architectes aujourd'hui sont mal à l'aise avec l'ancien, et les dommages qu'ils lui causent sont irréversibles puisque agissant dans ses fondations, ce qui est peu visible de l'extérieur.

Seule pièce que j'ai
rencontrée ayant
conservé des
peintures.





Cour intérieure
éventrée vue de
dessus et depuis la
base.





Étages bétonnés.



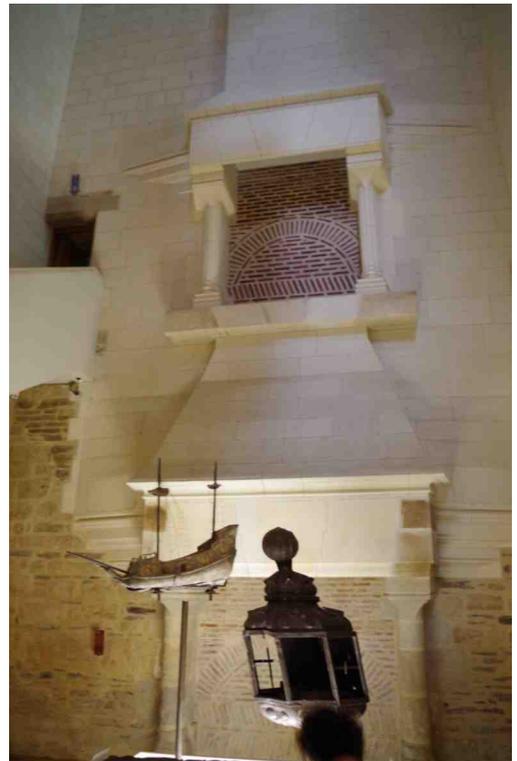
« Le cube ».

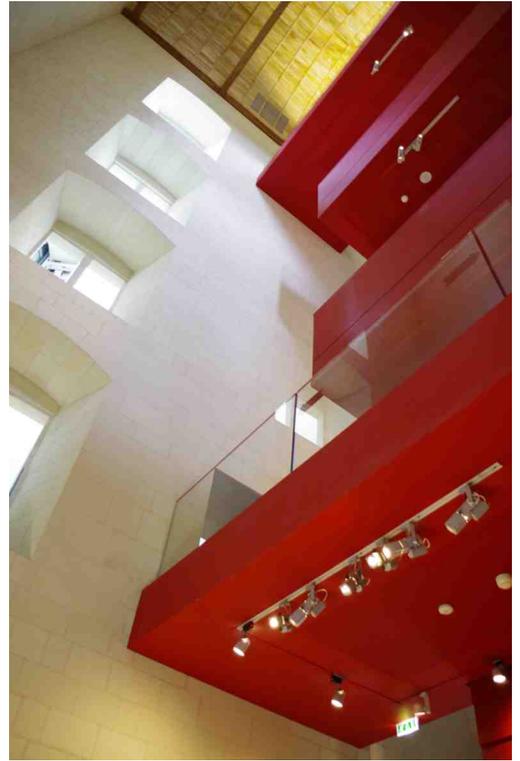
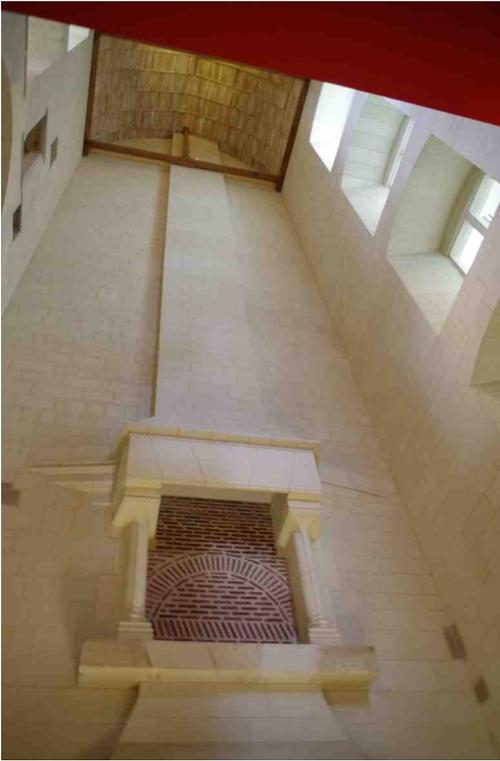


Pourquoi vouloir absolument agrandir un musée en agissant sur la construction léguée ? La restauration de tous les bâtiments anciens devrait être envisagée de la même façon que pour un tableau ou un autre objet d'art. Je reprends cet exemple utilisé ailleurs dans ce livre : Pourrions-nous imaginer que l'on ajoute un chapeau à la Joconde parce que cela fait plus moderne, ou que l'on place ce tableau dans un cadre en fer, que l'on enlève son paysage d'arrière-plan, défraîchi et passéiste, pour y dessiner une autoroute, ou bien encore que l'on agrandisse l'œuvre de plusieurs centimètres ? C'est pourtant ce que l'on fait à certaines œuvres d'art que sont les architectures prestigieuses de notre patrimoine !

Après avoir visité le chantier du Musée des Beaux-arts, je suis allé dans LE Musée d'histoire de Nantes du **CHÂTEAU DES DUCS DE BRETAGNE** se situant dans la résidence ducale du xv^e siècle. Qu'elle ne fut pas ma stupéfaction de constater que là aussi le lieu avait été éventré mais d'une manière pire ; d'abord parce que le monument est près de cinq-cents ans antérieur à celui du Musée des Beaux-arts, ensuite parce qu'on a détruit par caprice d'architecte et de manière particulièrement ostentatoire. Le chantier a eu lieu dans les années 2000. Le château a ouvert à nouveau en 2007. Afin de donner plus de lumière (!?!?) une partie a été cassée sur plusieurs étages ! Est-ce de la folie ? Est-ce de la bêtise ?

Intérieur du Château des ducs de Bretagne qui me semble la plus vandalisée. Non seulement l'architecte n'a pas cherché à rester dans le goût de l'époque (xv^e siècle) avec ses structures modernes, mais il a détruit des pièces sur plusieurs étages afin de faire une sorte de puits de lumière allant du rez-de-chaussée jusqu'au toit. Il trouvait que l'architecture médiévale ne permettait pas de laisser rentrer assez de lumière ! À quoi bon avoir inventé l'électricité ! Les cheminées ont été murées et une se retrouve dans le vide. Quant aux parties sculptées (il y en avait forcément), elles ont disparu !





Voilà comment on rénove des bâtiments anciens prestigieux en France en ce début de XXI^e siècle particulièrement barbare !

L'architecture RER n'est pas une architecture de long terme. Elle détruit plus qu'elle ne construit... et même beaucoup plus, et laisse derrière elle le néant, un peu comme la politique française de ces cinquante dernières années. Un exemple parmi beaucoup d'autres : Cela fait longtemps que l'on nous dit qu'une importante inondation est à attendre dans la capitale. Cependant, comme on l'a vu avec le Louvre, on bâtit toujours plus profondément dans le sol et parfois à côté de la Seine. On construit sous des bâtiments très anciens plusieurs étages en sous-sol. Presque sous tous les musées et bibliothèques parisiens, même ceux logés dans des monuments les plus prestigieux, on a creusé pour y installer des salles et le plus souvent leurs réserves. D'autres lieux anciens privés à Paris ne reposent aujourd'hui que sur du béton, comme l'Hôtel Crillon, du XVIII^e siècle, auquel on y ajoute régulièrement toujours plus d'étages en sous-sol pour y mettre des garages, piscines et autres. Beaucoup de ces sous-sols sont à quelques mètres de la Seine !

Deux endroits sont exemplaires en ce sens, et ont tous deux eu des problèmes d'inondations ces dernières semaines : Le Louvre et la BNF rue de Richelieu.

Je rappelle que, dans les années 1980 – 1990 (ce n'est pas si vieux que cela) le Louvre a été entièrement éventré, de même qu'une partie du jardin des Tuileries, pour y installer des garages, boutiques, réserves, salles d'exposition, et autres joyusetés (salles de

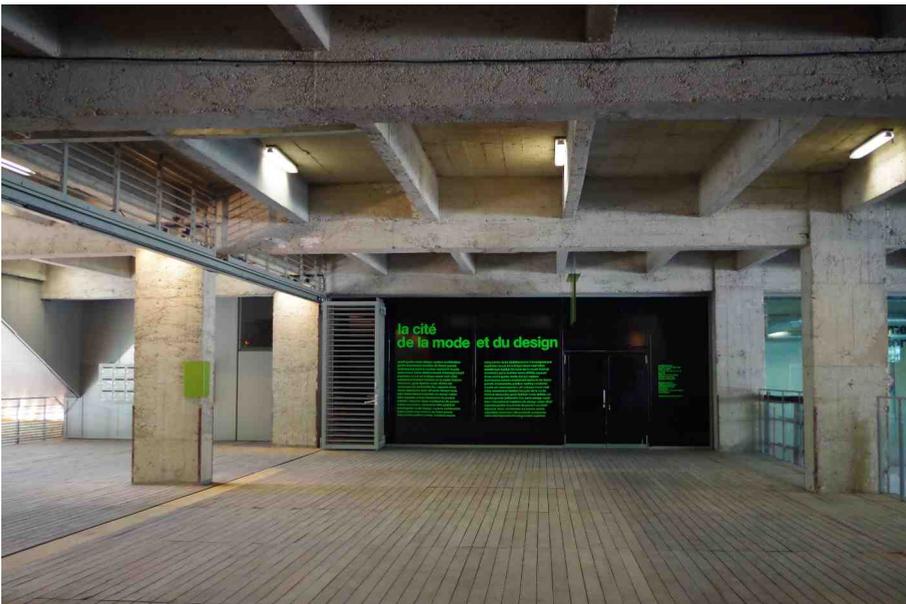
projection, de conférence, d'événement, etc.), tout cela à côté de la Seine ! En 2017, ce musée a été touché par des inondations dues à de fortes pluies. Quelques mois auparavant, une inondation avait été causée par une climatisation à la Bibliothèque nationale de France, rue de Richelieu, puis une autre à cause de la pluie, touchant notamment une centaine de manuscrits médiévaux. La BNF, rue de Richelieu, se trouve à quelques centaines de mètres de la Seine, et malgré cela on a encore creusé récemment dans ses sous-sols ou modernisé ceux-ci pour y mettre de prestigieuses réserves... à plusieurs mètres en dessous du niveau du fleuve (il doit y avoir quatre étages en sous-sol) ! La mairie de Paris ne considère cependant pas qu'elle soit en zone inondable comme on le constate sur le *Plan des zones inondables à Paris* qui suit les lignes de la dernière grande crue. Acceptons-en l'augure.

Ce qui est remarquable aussi, c'est l'omerta qui règne dans beaucoup d'institutions culturelles publiques françaises, : Beaucoup des informations sont cachées, problème que soulève par exemple l'article de *La Tribune de l'Art*, du 11 juillet 2017 et intitulé « Des inondations au Louvre classées “secret défense” ». Alors que ce que j'appelle l'architecture RER prône la transparence, et que pour cela on détruit des bâtiments anciens remarquables pour soi-disant dégager l'espace, faire rentrer la lumière, permettre la circulation... la désinformation et l'obscurantisme régissent. Non seulement la démocratie disparaît dans ces instances, mais aussi l'information et même la concertation.

Pour en revenir aux excavations : Pendant la seconde moitié du xx^e siècle et jusqu'à peu, on a creusé frénétiquement Paris, afin d'y construire des garages à voitures toujours plus gigantesques, détruisant des bâtiments anciens, des sites archéologiques... comme autour de la tour Saint-Jacques, là où encore il y avait quelques dizaines d'années, on marchait sur des millénaires d'histoire, aujourd'hui on le fait sur le vide. De nombreux et prestigieux jardins (voir par exemple précédemment pour celui des Tuileries) et places de villes françaises ont aussi été creusés pour cela. C'est le cas par exemple sous **LA PLACE DES TERREAUX À LYON**, édifiée au xvii^e siècle sur l'emplacement des anciennes murailles de la ville, et entièrement refaite en 1994. Pour construire le parc de stationnement souterrain, la magnifique fontaine de Frédéric Auguste Bartholdi (1834 – 1904), datant de la seconde moitié du xix^e siècle, a même été déplacée. Il est certain que des vestiges archéologiques ont alors été détruits. Avant de commencer le chantier, des fouilles archéologiques ont été menées en 1993. On y a notamment découvert un trésor, enfoui vers 1360 et constitué de 543 monnaies d'or et d'argent placées dans un pot en terre.

Dans la seconde moitié du xx^e siècle, on a donc construit des parcs sous-terrains de stationnement sous un très grand nombre d'édifices, jardins, rue et places très anciens, pour se rendre compte maintenant que ceux-ci sont de plus en plus inutiles et

le seront encore davantage dans le futur, tellement que la mairie de Paris songe déjà à les occuper. Elle a lancé pour cela des appels à projet. Comme on le lit dans un article de la *Gazette des communes* du 24 mai 2017, intitulé « Urbanisme Réinventer Paris 2 : le pari fou d'Anne Hidalgo autour des espaces souterrains », les véhicules autonomes, électriques et connectés vont libérer, dans la capitale, « des centaines de milliers de mètres-carré précédemment occupés par la voiture individuelle (places de stationnement en surface et parkings hors surface) ». Ces espaces sont « devenus obsolètes ». L'adjoint au Maire est même cité : « L'ambition urbaine est donc celle de la verticalité, mais en profondeur, en cherchant à créer “une nouvelle relation entre la ville du dessus et la ville du dessous, entre la ville à l'air libre, et la ville souterraine. Nous voulons amener de la verticalité dans notre métropole, et de la lumière naturelle dans nos souterrains. Il ne s'agit pas juste de creuser, mais d'ouvrir, de modeler et de révéler”, développe-t-il. » On abîme donc nos villes, dans les deux sens du verbe « abîmer » : détériorer et précipiter dans un abîme.



Drôle de Cité du Design (« des Arts appliqués » en français).

LE MOUVEMENT



Photographie, prise en 2011 près de chez moi, dans la rue, d'un mur avec un collage et un panneau de « stationnement gênant » lui-même agrémenté de petits collages et peintures au pochoir.

L'architecture RER est une architecture du mouvement, du passage. Tout est fait pour la circulation... uniquement la circulation de l'être humain, car celle-ci est devenue le synonyme de consommation ! Cela donne une impression de liberté, de fausse liberté. L'homme s'inscrit dans cette frénésie animale de développement, comme le font les maladies, les blattes, les rats, etc. Par contre, il empêche tout autre être vivant de le faire.

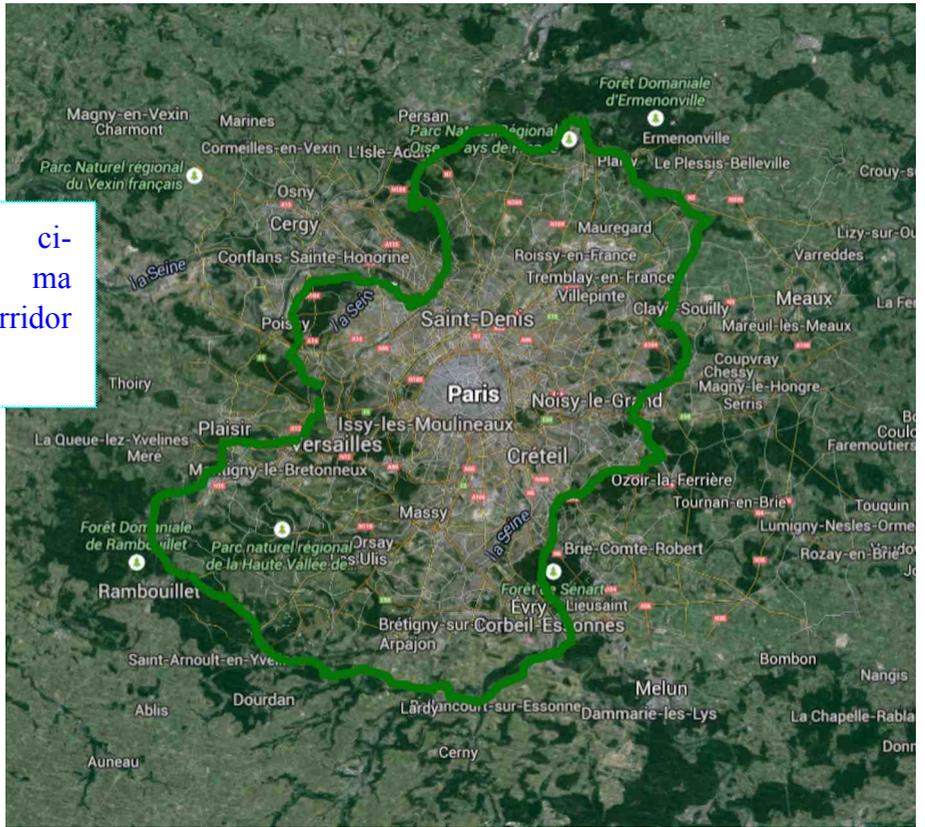
Si les déplacements des êtres humains sont facilités, ceux des autres espèces autochtones ne le sont pas. Elles n'ont pas la possibilité de passer d'une aire naturelle à une autre. Elles sont encerclées par des routes, des parcs de stationnement, les murs de bâtiments, des parcelles agricoles dont la terre est 'morte' (plus aucune vie ne l'habite), jusqu'au ciel qui est devenu dans son entier une autoroute pour transport aérien, sans compter l'atmosphère qui est un parc (et aussi une poubelle) à satellites. Non seulement la folie du mouvement des hommes contribue à la fragmentation des milieux naturels, mais elle apporte des espèces invasives qui petit à petit s'installent, profitant de la fragilisation des espèces autochtones et de leurs habitats. Lorsque chaque semaine je vais me promener en forêt d'Île-de-France, je constate à chaque fois cette montée des espèces invasives qui suivent les lignes du RER et les routes, et de là avancent progressivement dans les terres. C'est vraiment phénoménal. Évidemment, il n'est pas sûr que les plantes invasives et envahissantes (autochtones mais se répandant massivement), qui changent notre nature, soient une mauvaise chose. Peut-être créent-

elles un nouvel équilibre ? Cela reste ‘naturel’, contrairement au bitume et au béton qui ne laissent pas la terre respirer et créent des déserts urbains, et l’agriculture intensive qui forme d’autres sortes de déserts. Cependant, on observe une véritable perte de diversité et de densité des espèces locales, voire endémiques (n’appartenant qu’à une région donnée).

Les plantes sauvages, que l’urbanisation s’évertue à supprimer de ses trottoirs, n’ont plus d’endroits pour fleurir et faire des graines... et donc de possibilités de se répandre. Pourtant, elles sont salutaires, chacune ayant de multiples propriétés. Les jardiniers eux-mêmes semblent être dépassés par tout cela. Certains laissent volontairement les plantes sauvages s’installer. Il faudrait plutôt qu’ils favorisent des plantes régionales devenues rares ou même ayant disparues. Mais de telles cultures sont difficiles, certaines plantes sauvages étant réfractaires à se laisser cultiver.

Il est encore possible de faire de Paris et sa région un paradis, comme cela était le cas il y a un siècle. Pour que cela soit possible, il faut conserver les forêts exceptionnelles qui environnent la capitale depuis ses portes ainsi que les berges des cours d’eau. Seulement ces espaces verts ne communiquent plus entre eux. Alors qu’il semble normal de produire des routes et autoroutes pour les êtres humains, on enferme les animaux sauvages dans des forêts aux dimensions réduites sans qu’il y ait des voies de communication entre elles. De nos jours, la biodiversité régresse énormément dans nos forêts et nos campagnes, non seulement au niveau des animaux mais aussi des plantes. Je le vois me promenant régulièrement dans les bois. Créer des corridors écologiques est une nécessité vitale aussi pour nous, car nous faisons partie intégrante de la nature. Ces autoroutes végétales relieraient la forêt de Sénart à celles de Fontenay-lès-Briis, du parc naturel régional de la haute vallée de Chevreuse, de Verrières, de Meudon, de Fausses Reposes, de Boulogne, de Malmaison, de Marly-le-Roi, de Saint-Germain-en-Laye, de Franconville, de Montmorency, d’Isle-Adam, de Carnelle, du parc naturel régional de l’Oise, d’Ermenonville, d’Armainvilliers, pour revenir à celle de Sénart. On ferait ainsi le tour de Paris. Cette ceinture verte serait le paradis non ? Bien sûr, l’enfer est pavé de bonnes intentions : Par exemple ces corridors pourraient favoriser les plantes invasives et les plantes envahissantes. Plus certainement, cela agirait en faveur des espèces autochtones. Cette ceinture verte permettrait aussi de ‘tamponner’ les effets de la crise climatique et de modérer l’urbanisation galopante. Cela est encore relativement facile à réaliser... mais pour combien de temps ? Voilà un grand projet utile et cela dans le long terme ! Il s’agirait d’un véritable mur de protection de la vie dans son ensemble !

Photographie ci-dessous de ma vision de ce corridor vert.



Même l'être humain se retrouve prisonnier de ce mouvement, de cette frénésie. Certains n'ont plus la possibilité de se reposer, confinés dans un cadre de vie qui ressemble davantage à un cadre de mort, au milieu de technologies utilisées par des imbéciles et qui permettent à ceux-ci de multiplier leur idiotie.

Cette fièvre du mouvement est partout. En banlieue parisienne, c'est particulièrement prégnant et délirant. On y rencontre des gens originaires du monde entier, issus de ce mouvement international qui fait de la planète un lieu de consommation. Depuis Paris, il est aujourd'hui plus facile d'aller à l'autre bout de la terre en avion, que de se rendre dans certains endroits de France ! La plupart des nouvelles constructions en Île-de-France sont faites pour des familles ayant un pied ici, et un pied 'là-bas'... Sans doute trouve-t-on la même chose dans d'autres pays. Je ne sais pas, car face à cette agitation je préfère ne plus bouger. Mais tout ceci est insensé. Et la plupart des gens, quelle que soit leur origine, ont ce syndrome d'hyperactivité, de bougeotte... ou plutôt devrais-je dire cet égoïsme, car il ne s'agit pas d'une maladie, mais d'une volonté de mettre au premier plan sa propre personne au détriment du bien être de la communauté. Il ne s'agit plus d'explorer, d'apprendre et de découvrir, mais de consommer de manière égoïste et dictée par une société de consommation, qui est aussi une société de consommation qui ne veut épargner personne, au contraire.

Un exemple qui témoigne de ce mouvement est la multiplication des grandes surfaces de ventes et des épiceries exotiques tout particulièrement. Aujourd'hui, on ne construit plus un grand ensemble d'habitations modernes en Île-de-France sans y ajouter à proximité une de ces épiceries vendant des produits venus du monde entier, notamment des denrées fraîches, et au moins un supermarché. Tout cela se fait alors que l'on sait qu'il est préférable, et même nécessaire, de consommer essentiellement local. Pourtant, la direction prise par la grande majorité de la population, et en particulier celle qui renouvelle la France, est à l'opposé de cela. Certaines nouvelles technologies, au premier chef Internet et les téléphones portables, poussent les gens à se comporter égoïstement, à se replier sur eux-mêmes et oublier ce qui les entoure et notamment la terre qu'ils foulent... du reste de moins-en-moins, puisqu'on la bitumine de plus en plus et que la simple marche devient pour certains une incongruité.

Malgré les problèmes écologiques chaque jour répercutés dans les médias, établis par les scientifiques et dénoncés pas des femmes et hommes politiques de tous bords, **LES GRANDES MÉTROPOLLES** se multiplient. La politique actuelle est de créer de grandes métropoles régionales, et cela aux niveaux national, européen et mondial. L'objectif est de relier plusieurs villes entre elles afin de ne faire qu'une grande zone presque entièrement urbanisée, bannissant toute ruralité même les villages étant absorbés dans cette bitumisation/bétonisation. **LE GRAND PARIS** en est un genre, mais il y en a d'autres, comme les métropoles régionales de Lille, Rouen-Normandie, Aix-Marseille-Provence, Grand Nancy, etc. En France, on en compte actuellement 22 ! Bien évidemment, on sait que de tels lieux sont anti-écologiques. Ils concentrent les toxicités. Des piques de pollution y sont régulièrement atteints. Pourtant, la novlangue n'hésite pas à les faire passer pour des avancées environnementales ! Encore une fois, la capitale et l'Île-de-France font office d'exemples désastreux.

Comme le dit le site internet qui lui est dédié (grand-paris.jll.fr), le Grand Paris, initié en 2007 « a pour ambition de transformer l'agglomération parisienne en une grande métropole du XXI^{ème} siècle ». Le développement des transports en est la base, et à partir de cela la création de nouveaux bâtiments, avec « un objectif de 70 000 logements neufs par an », la création de « 200 kilomètres de réseau », de « 57 nouvelles gares » (une autre source parle de « 68 nouvelles gares d'ici 2030 »), de quatre nouvelles lignes, etc. Cela est présenté comme « un projet de développement durable de la région Île-de-France. L'idée est de créer une ville durable, soucieuse de l'environnement et répondant aux objectifs de transition écologique. Le projet favorisera la construction dans des zones déjà urbanisées, protégeant ainsi les espaces naturels. Le futur réseau de transports en commun offrira une alternative à l'automobile et permettra de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Il assurera également une meilleure égalité entre les villes en désenclavant certains territoires éloignés. Il permettra aux habitants une pleine mobilité et limitera les temps de trajet quotidien. » Évidemment, il est faux de dire que cela « limitera les temps de trajet quotidien ». Au contraire cela va les accroître. De

plus, il ne s'agit pas de créer des alternatives aux voitures, mais impliquera la création de nombreuses routes corollaires à ce projet. Le désenclavement de « certains territoires éloignés » ne fera que favoriser leur urbanisation. Soutenir la création de constructions dans des zones déjà urbanisées consistera à prendre soit sur ce qui reste de vert, soit sur les bâtiments anciens. Enfin, il n'y est question d'aucune protection d'espaces naturels ou même de leur agrandissement... mais seulement de construction ! Mais me direz-vous, il faut bien loger les gens. L'espèce humaine est en effet la plus envahissante, et cela de façon dramatique. Comme déjà dit, l'augmentation de la population française est voulue politiquement, depuis de très nombreuses années ; elle n'est pas une fatalité ! De plus, le site du Grand Paris nous apprend que « l'Île-de-France avec 52 millions de m² est le 3ème plus grand marché mondial de bureaux après Tokyo et New-York. [...] L'Île-de-France, 1^{ère} région économique d'Europe est également le 1er marché européen en termes de parc et d'activité locative (en moyenne 2,3 millions de m² de bureaux consommés chaque année) et le 2^{ème} marché en termes d'investissement. Le marché parisien a notamment bâti son attractivité sur une forte densité de grandes entreprises appartenant à des secteurs d'activité variés, une offre de bureaux diversifiée et sur un réseau de transports dense. La maturité et la liquidité du marché de l'investissement en font également une destination prisée des capitaux étrangers cherchant à s'investir en immobilier. »

Au début du mois de juillet 2019, juste après la première canicule de l'année (fin juin), durant laquelle ont régulièrement été annoncés des pics de pollutions dans les grandes métropoles, je lisais au tout début de la page internet (voir photographie) du Ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales cela : « Le Nouveau Grand Paris est un projet d'aménagement à l'échelle de l'agglomération parisienne. Il a vocation à améliorer le cadre de vie des habitants, à corriger les inégalités territoriales et à construire une ville durable. » Voilà un autre exemple de novlangue dans lequel dire c'est être. Puisqu'on vous le dit ! Généralement dans ces cas-là, ce que l'on affirme être est exactement le contraire de la réalité. Bien évidemment, le Grand Paris n'améliore pas le cadre de vie des habitants qui se retrouvent de plus en plus éloignés de leur lieu de travail et d'une vie saine exempte de pollution. Cela crée aussi de grandes inégalités territoriales. Bien sûr, cela n'a rien de « durable », d'écologique, les environnements naturel et patrimonial étant saccagés. Quant aux véritables objectifs de la création de ce Grand Paris, on n'ose même pas les évoquer : concurrencer les grandes métropoles mondiales et garder dynamique certains secteurs économiques, en particulier celui de la construction. Cette fuite en avant est plus que préjudiciable au vivant ; il s'agit d'un véritable crime, un crime caché derrière le mensonge !



Politiques publiques

Actualités

Presse

Ministère

Médiathèque

Accueil → Grand Paris → Présentation du Grand Paris

PRÉSENTATION DU GRAND PARIS

Publié le lundi 12 août 2013

Le Nouveau Grand Paris est un projet d'aménagement à l'échelle de l'agglomération parisienne. Il a vocation à améliorer le cadre de vie des habitants, à corriger les inégalités territoriales et à construire une ville durable.



Le Nouveau Grand Paris : un projet par et pour les Franciliens

Le Nouveau Grand Paris est un projet d'aménagement à l'échelle de l'agglomération parisienne. Il a vocation à améliorer le cadre de vie des habitants, à corriger les inégalités territoriales et à construire une ville durable.



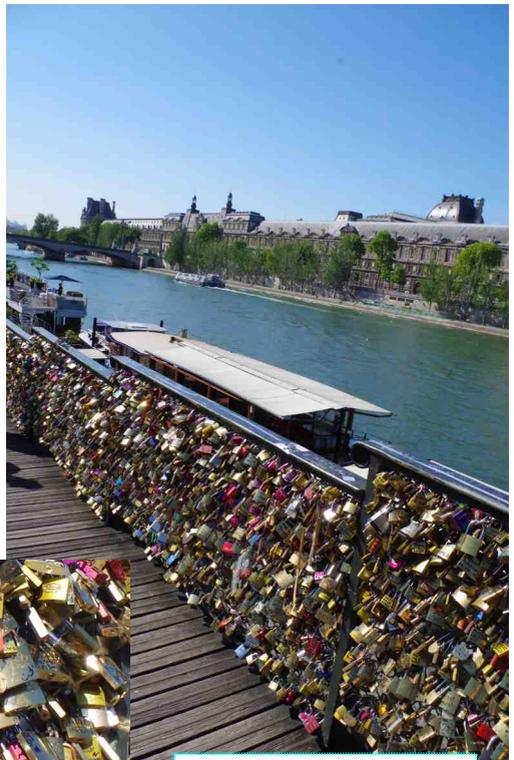
Les acteurs institutionnels du Grand Paris

La photographie illustrant cette page est significative : des ombres errant sur du béton !

Lors du Sommet du Grand Paris, du 29 septembre 2020, les maires de Paris et du Havre ont exprimé leur souhait d'avancer sur le projet d'un Grand Paris allant jusqu'au Havre, en passant par Rouen. Pour étayer cette idée absolument loufoque, la maire de Paris a ajouté « que Paris est la seule grande métropole mondiale à ne pas avoir un accès direct à la mer. » Pourtant Paris a un accès à la mer par la Seine, et est loin d'être la seule capitale mondiale à être dans les terres : Londres, Berlin, Rome, Madrid, Moscou, Pékin, New Delhi, Mexico, Brasilia, Ottawa... en sont quelques exemples. Rappelons que la maire de Paris venait juste d'être élue grâce aux voix des Écologistes avait qui elle s'était alliée.

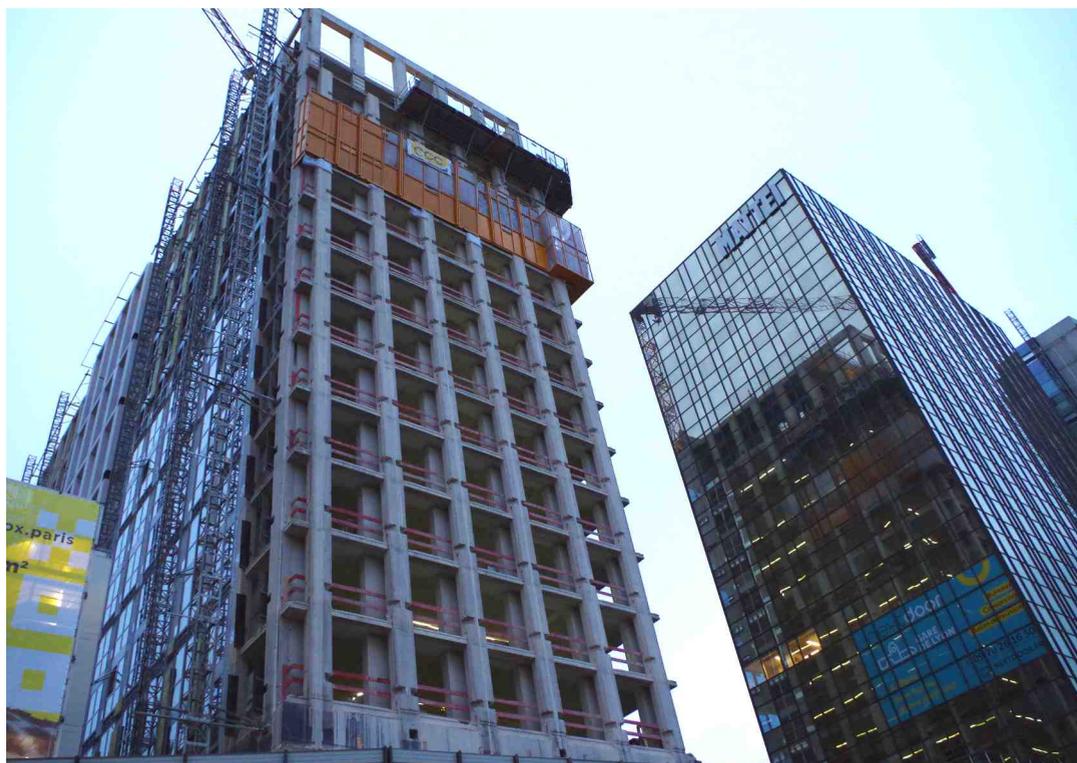
Non seulement nous sommes sous les lois du marché, mais aussi celles du « marcher » ! Nous devons constamment bouger de manière guidée, suivre la foule. Les initiatives individuelles spontanées et autonomes sont systématiquement avortées ou réutilisées lorsqu'elles prennent un peu d'ampleur. Le cas des cadenas d'amour à Paris en est un exemple. Il y a plusieurs années de cela, un couple d'amoureux a accroché sur un pont de Paris un cadenas avec ses deux noms. Trouvant l'idée belle, des milliers d'autres ont suivi. Les ponts centraux de la Capitale se virent ainsi décorés de centaines de milliers de cadenas nominatifs, et en particulier le Pont des Arts. C'était une œuvre à part

entière, guidée par personne... seulement par l'amour. C'était un mouvement spontané où les gens exprimaient l'amour de Paris et l'espoir dans le rêve que cette ville a porté pendant des siècles : celui de l'amour. En 2015, arguant une question de sécurité, la Mairie de Paris a effectué le retrait définitif des cadenas du Pont des arts. Avant la pose de panneaux vitrés sur l'ensemble du pont, elle l'a décoré d'une intervention artistique. Bien sûr, elle aurait pu aménager ce pont pour accueillir ces cadenas, mais elle a préféré effacer complètement ce qui était de l'ordre du spontané. Nous sommes dans un monde aussi lisse qu'une dictature qui avance au son des bottes... dans un univers fait de béton, acier, bitume, vitres, plastique, goudron et d'écrans... tout cela pour mieux glisser... pour ne pas s'arrêter et réfléchir... et suivre les lois du marcher au pas... dans une société où ceux qui pactisent avec les horreurs élèvent des monuments en l'honneur de résistants de temps révolus et qui ne parleront plus. En mai 2017, la Ville de Paris a organisé une vente aux enchères de ces cadenas, et s'est félicitée du résultat exceptionnel de cette « vente solidaire ». 50 grappes et 15 grilles entières ont été achetées, pour un total de près de 250 000 € reversé à des œuvres caritatives pour l'accueil des réfugiés. Bien sûr, la Mairie s'est auto-couverte d'éloges, comme dans cette phrase du premier adjoint à la Maire en charge de la Culture qui proclamait avec un style emprunté à la novlangue : « Cet immense succès montre que notre démarche a été comprise, que le geste des amoureux comme l'identité de Paris ont été respectés ». Évidemment, c'est exactement le contraire. Le succès de cette vente témoigne de la grande valeur sentimentale attachée à ces cadenas mais n'est certainement pas une preuve d'approbation de la « démarche » de la Mairie de les avoir enlevés. Quant au « geste des amoureux » et à « l'identité de Paris », ils ont été bafoués !



Photographies
prises en juin 2015
des cadenas du
Pont des arts.

Constructions près de la gare de Lyon à Paris. Si l'architecture RER favorise le mouvement (ascenseurs, escaliers roulants, longs couloirs, routes, etc.), au niveau des habitations et des bureaux on est davantage dans le style cages à lapins ! Là aussi ce sont les façades qui cachent la misère, avec l'emploi massif du verre et de l'acier et l'ajout d'éléments distinctifs, ainsi que parfois des recherches faites sur le volume du bâtiment, tout cela donnant une impression de modernité.



Depuis quelques dizaines d'années, les gouvernements français encouragent la construction. En même temps ils favorisent la natalité, l'immigration et la mobilité. La France devient de plus en plus bétonnée, surpeuplée et bitumée. Ce spectacle, auquel s'ajoute notamment une pollution énorme, est apocalyptique. Rien qu'à Paris, des milliers de personnes meurent prématurément chaque année des suites de la pollution. Cette fuite en avant aide quelques très grands groupes, en particulier immobiliers et de travaux publics. Elle ne concerne pas que ces domaines. Elle est une véritable calamité, et absolument irresponsable. Autant elle pouvait se comprendre jusqu'aux années 1950, autant par la suite elle a déséquilibré profondément la structure de ce pays. Les institutions publiques, qui étaient puissantes, ont contribué à ralentir ce processus, sans pouvoir ou essayer de l'enrayer et passer à une autre vision politique. Les lois et autres

normes se sont accumulées, jusqu'à ne plus rien signifier. Progressivement, le pouvoir de ces institutions a été sapé dans ses fondations mêmes. Si cela arrange quelques multinationales et intérêts personnels, la plupart du temps ayant leur maison mère à l'étranger, cela coûte excessivement cher à la collectivité.

Aujourd'hui, les 'grands' dirigeants des pouvoirs publics sont souvent les premiers à encourager la destruction et la vente de notre patrimoine, ainsi que cette fuite en avant totalement irresponsable, dont on sait qu'elle ne résout rien et ne fait qu'agrandir le gouffre creusé entre nous et une situation saine, équilibrée... Souvent, cela est fait au nom de la modernité et, je le répète régulièrement dans ce livre, par l'intermédiaire d'un langage trompeur. On nous dit que C'EST l'avenir... un avenir coupé de tout ce qui constitue notre passé, sans pour autant nous promettre un futur prometteur, mais plutôt « un futur promoteurs ». Par exemple, en 2015, les pouvoirs publics ont organisé des « Journées du Patrimoine consacrées au Patrimoine du XXI^{ème} siècle ». Comme on pouvait le lire dans l'éditorial de Madame le ministre : cette édition 2015 mettait « à l'honneur le patrimoine en train de se faire : les créations architecturales et paysagères de ces quinze dernières années ». N'était-ce pas absurde de faire une journée sur le patrimoine en mettant en avant le contemporain ? Était-ce en partie pour se disculper des atteintes sur l'ancien avec l'aval du Ministère de la Culture que celui-ci a choisi ce thème ? Elle poursuivait : « Dans cet héritage, la création contemporaine a toute sa place : c'est l'objet du projet de loi pour la liberté de création, l'architecture et le patrimoine que j'ai présenté cet été, et dont le Parlement débattera cette année. » Vraiment l'objet de ce projet de loi était-il la place de la création contemporaine dans notre patrimoine ? Plus loin, vis-à-vis de notre patrimoine elle ne voit que « les concepteurs, les constructeurs ou les usagers. » Aux oubliettes les conservateurs, les restaurateurs, les gérants... de notre patrimoine public, et ceux du privé comme les collectionneurs, les antiquaires... et tous ceux qui le font vivre par leurs productions : chercheurs, journalistes, écrivains... La même année, un autre événement notable allait dans ce sens : une exposition, organisée au Musée du Louvre et intitulée *Une brève histoire de l'avenir*. L'affiche ne laissait aucun doute sur la manière dont les dirigeants du musée envisageaient l'avenir : la guerre, le feu et la destruction. Cette exposition était ainsi présentée : « Pluridisciplinaire, elle fait dialoguer des œuvres insignes du passé avec des créations contemporaines afin de retracer au présent un récit du passé susceptible d'éclairer notre regard sur l'avenir. » L'art contemporain, notre grand sauveur (!?!?!), était une nouvelle fois appelé à la rescousse... lui qui depuis quarante ans n'a fait qu'annoncer le chaos !!!! Pour une telle « exposition événement », le Louvre avait rassemblé deux-cents œuvres anciennes qui dialoguaient avec celles de douze artistes contemporains. On y trouvait de très belles choses et de très laides. C'est cela que l'on appelle la décadence ! La décadence c'est ne pas connaître la mesure des choses, leur valeur, de tout mélanger ou pire de remplacer le précieux par le vil, comme on le fait en architecture. On le voit par exemple dans la manière dont des bâtiments

d'une grande valeur patrimoniale sont détruits et remplacés par de l'architecture bas de gamme. C'est même écoeurant de constater la liberté qu'ont certains de faire n'importe quoi. On est dans l'enfumage. L'art contemporain aujourd'hui c'est surtout cela, de même que la politique, l'économie, etc. Dans notre société de communication cela est aisé. Comme dans cette exposition, on utilise un vocabulaire et des idées qui ne veulent absolument rien dire. Les gens qui ne comprennent pas pensent que cela doit les dépasser par la subtilité du propos ! Cependant, dans *Une brève histoire de l'avenir* il était clairement montré que ceux qui ont conçu cette exposition, non seulement ne connaissaient pas l'avenir, mais exprimaient leur incapacité à comprendre le présent. Cela m'a fait frémir de voir de belles œuvres au milieu de ce chaos, comme de magnifiques casques celtes, gaulois, byzantins... une admirable tenture de Sibylle, etc.

Les dommages sont gigantesques, mais voilés par une communication toute puissante de médias de plus en plus concentrés en quelques mains, autrefois dans des grands groupes de presse et de communication, et aujourd'hui dans des conglomérats encore plus puissants et concentrés, dominant les nouvelles technologies liées à internet. Dans ces conditions, comment passer à un nouveau modèle ? C'est à chacun de se prendre en main, et en particulier pour ceux qui influencent la vie des autres, comme les politiques ou les architectes. Il suffirait de quelques architectes refusant l'état de fait actuel et proposant une vision respectueuse de l'environnement, non seulement naturel mais aussi patrimonial, humain... pour que des changements positifs se fassent ressentir. Un service public moral, défendant la République française, est aussi une chose importante, afin que notre société ne soit pas portée que par des intérêts privés mais par le bien collectif.

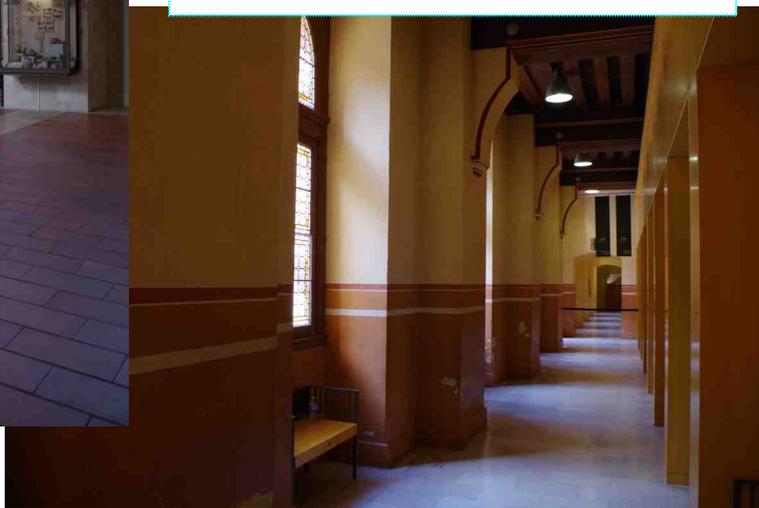


UNE DÉMOCRATISATION SYNONYME D'UNIFORMISATION

Parfois, on détruit ou ampute irrémédiablement des bâtiments anciens prestigieux en invoquant la démocratisation, le droit de chacun à pouvoir accéder à ceux-ci. Une loi impose même que dans les lieux publics soient installés des ascenseurs pour permettre l'accessibilité aux personnes handicapées, ascenseurs la plupart du temps utilisés par des gens en bonne santé. On imagine le désastre quand le bâtiment est très ancien. Aujourd'hui, que l'on visite un monument du Moyen Âge, du XVIII^e ou d'époque Art déco on retrouve les mêmes portes en acier, les mêmes ascenseurs, les mêmes couloirs, etc. L'esprit du lieu disparaît. Dans certains endroits, comme pour **LE CHÂTEAU DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**, on a l'impression de déambuler au milieu de murs vides, sans intérêt, parmi des pièces sans âme. Pourtant, il s'agit d'une demeure qui, depuis le XVI^e siècle, était prisée des rois et princes de France, où plusieurs y sont nés. Il est vrai qu'il a connu quelques vicissitudes, comme de 1836 à 1855 où il fut transformé en pénitencier militaire. Mais les aménagements modernes n'ont rien fait pour retrouver son lustre et son âme. Au contraire, ils ont continué à le vider de son souffle. Et des exemples comme celui-ci on en trouve partout.

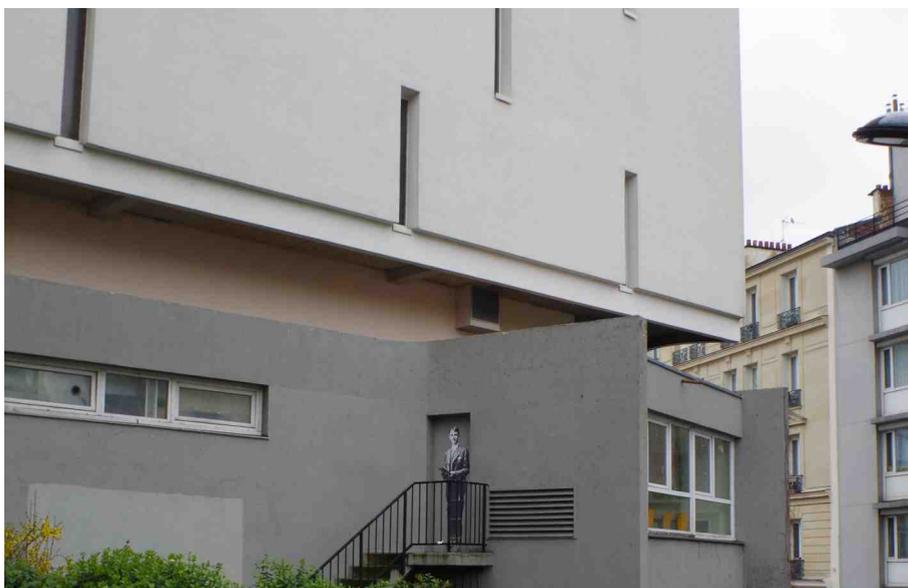


Photographies de l'intérieur du château de Saint-Germain-en-Laye. On déambule au milieu de murs vides, sur un sol moderne de qualité médiocre... Au milieu de cela, il est difficile de retrouver ou même d'imaginer son faste royal d'antan.



Cette ‘démocratisation’, qui n’est qu’un leurre, est une des bases de l’architecture RER. Elle prône le mouvement, le droit de chacun d’aller où bon lui semble tout en gardant ses habitudes, son semblant de ‘confort’. Il en résulte non seulement une uniformisation mais aussi des pollutions multiples et bien sûr une perte de diversité. Pourtant, la « diversité » est un autre mot que l’on retrouve dans la novlangue ; mais généralement il est utilisé contre la diversité déjà présente et autochtone afin d’y installer une uniformité mondialisée qui semble bien sûr diverse car mélangeant tout en une soupe immonde et finalement en détruisant tout.

C’est ainsi que l’on perd l’âme de bâtiments, de rues, de quartiers et de villes en entier. Cicéron (106 – 43 av. J.-C.) exprime l’importance que peuvent avoir certains lieux pour faire resurgir une mémoire en parlant de Rome dans ces lignes : *Tanta vis admonitionis inest in locis !... Et id quidem in hac urbe infinitum ; quacumque enim ingredimur, in aliquam historiam vestigium ponimus.* « Tant les lieux sont propres à réveiller en nous des souvenirs !... Il n’est rien dans cette ville qui n’avertisse la pensée ; et partout où l’on met le pied, on marche pour ainsi dire sur quelque histoire mémorable. » Montaigne (1533 – 1592), qui cite ce passage dans ses *Essais*, ajoute sur cette ville : « [...] la veue des places que nous sçavons avoir esté hantees et habitees par personnes desquelles la memoire est en recommandation, nous esmeut [...] Il me plaist de considerer leur visage, leur port et leurs vestemens ; je remache ces grands noms entre les dents et les faicts retentir à mes oreilles. [...] Des choses qui sont en quelque partie grandes et admirables, j’en admire les parties mesmes communes. Je les veisse volontiers deviser, promener, et soupper. » On disait la même chose de Paris. Mais de plus en plus, on ne marche plus où de grands personnages, comme Montaigne, ont posé leurs pas, et sur des siècles, voire des millénaires... mais sur des étages de béton en dessous de nous. **Ce qui reste encore, il est très important de le conserver.**



L'ART, LE BEAU, ET LES BEAUX-ARTS

Trium par artium honos, « Même honneur aux trois arts » : la peinture, la sculpture et l'architecture. L'architecture est un art, et les architectures anciennes devraient être conservées et restaurées comme on le fait pour les objets d'art, en restant au plus près de l'original. On en est très loin aujourd'hui dans notre pays.

Je rappelle qu'en France, jusqu'en 1968, l'architecture était une discipline des beaux-arts, avec la peinture et la sculpture (la gravure faisant partie de cette dernière). Elle était enseignée dans les écoles des beaux-arts. À partir de cette date, elle fut professée dans des Unités pédagogiques d'Architecture (UPA), transformées par la suite notamment en Écoles nationales supérieures d'Architecture (ENSA). Les architectures qui précèdent la seconde moitié du xx^e siècle font souvent des références à l'Histoire de l'Art, par exemple à Dionysos (thyrses, pommes de pin...). Peintres et sculpteurs travaillaient en étroit rapport avec les architectes, quand ils n'en étaient pas directement aussi.

Dans les bâtiments modernes, non seulement les références à l'Histoire de l'art sont souvent inexistantes, mais aussi les références en général et l'artisanat d'art en particulier. Il s'agit d'une architecture lisse, sans âme, souvent de type RER, faite pour passer, travailler... comme dans les fourmilières. On y cherche en vain des détails de finesse, de savoir, des traits d'humour fin, de fantaisie, etc. Quand il y a de l'art, il est grossier, massif, brut, même lorsque cela se veut léger. On ne ressent pas le travail humain, rarement celui de l'artisan, jamais celui de la main mais toujours celui de la bétonneuse.

L'architecture post-moderne a pourtant fait des efforts pour réinscrire l'architecture dans l'histoire des beaux-arts, faisant notamment de nombreux emprunts au passé. Mais dans l'appellation « post-moderne », on a rapidement mis un peu tout et n'importe quoi : tout ce qui se voulait plus que moderne, extra-nouveau !

L'architecture, et en particulier les grands projets, sont devenus du bétonnage pur et simple que l'on cache parfois derrière des appellations et courants des arts appliqués faisant référence à la science du vivant, comme pour l'architecture bionique ou l'architecture biomorphique qui se veulent 'organiques' ou 'biologiques', c'est-à-dire empruntant aux formes 'naturelles'. Dans la réalité, là encore tout est dans la forme (comme dans le déconstructivisme), des formes qui font vaguement penser au vivant mais confectionnées généralement dans des matières complètement mortes et sans liens avec l'environnement naturel. Ces exemples, comme l'architecture contemporaine en général, sont comme des vaisseaux spatiaux construits pour évoluer dans le vide, sans

préoccupation aucune de l'environnement et même du vivre dignement entre voisins. L'environnement est vu seulement comme un objet de consommation et d'exploitation ; toute la société l'est devenue. L'expansion du béton, du bitume, de l'acier et du verre auxquels on peut ajouter le plastique et d'autres matières synthétiques, mangent littéralement la terre, comme une marée noire se répandant horizontalement mais aussi verticalement.

Par contre, l'architecture écologique se veut en harmonie avec l'environnement naturel. Je ne connais pas de grands projets d'architectures écologiques, si ce n'est peut-être dans des 'éco-quartiers'. De toutes les façons, l'architecture doit sortir de ces visions orwelliennes, dictées par quelques-uns, qu'elles soient régies par l'argent ou autre chose, et prendre en compte tous les environnements : naturel, humain, individuel, culturel, historique, esthétique, etc.

De nos jours, on a parfois l'impression que les termes de « beau », « bon » et « harmonie » sont devenus des gros mots. Sans harmonie globale il ne peut, me semble-t-il, y avoir de bonheur individuel, et vis-et-versa, surtout à notre époque où la terre entière est devenue un village, les nouvelles technologies lui faisant perdre progressivement toutes ses richesses.

Dans notre histoire, le terme « ancien » a souvent été synonyme de « dépassé », « démodé », « périmé », etc. Tellement que depuis quelques dizaines d'années, beaucoup de directions de lieux historiques ont cherché à rajeunir ces derniers, en les « modernisant », en faisant appel par exemple à des artistes contemporains. Ainsi retrouve-t-on des œuvres contemporaines au milieu de lieux chargés d'histoire, brisant leur harmonie, leur âme ! Malgré cela, de nombreuses administrations publiques de domaines anciens font le choix d'y présenter des œuvres contemporaines parfois de manière pérenne. Pourquoi ne pas installer des lustres modernes dans la galerie des glaces du château de Versailles ? C'est un peu comme si on décidait de moderniser une peinture ancienne. De manière fugitive ce n'est pas très grave, mais de façon permanente beaucoup plus. Chercher à sauvegarder le plus possible l'authenticité du lieu, une atmosphère d'époque permettant de sortir de notre quotidien bétonné et formaté, désirer conserver dans leur authenticité des endroits emblématiques pour pouvoir se baigner totalement dans une autre esthétique appartenant à notre passé, est-ce faire preuve de trop de dogmatisme ? Cela s'avère d'autant plus nécessaire aujourd'hui que notre patrimoine, comme notre culture et toutes les cultures du monde se réduisent comme peau de chagrin, comme le fait notre environnement naturel... les espèces animales et végétales. L'écologie culturelle est elle aussi une nécessité. Nous devons conserver des zones de culture les plus intactes, comme on le fait pour certains espaces sauvages. Et ce ne sont pas seulement les lois qui peuvent aider en cela mais la conscience individuelle, en particulier de ceux qui font les choix.

Souvent le choix des œuvres d'art contemporaines est de très mauvais goût. Dans la

pièce de théâtre de boulevard écrite et mise en scène par Francis Veber en 2012 et intitulée *Cher Trésor*, un très riche propriétaire contemple pour la première fois le travail de sa nouvelle décoratrice qui a truffé son appartement ‘d’œuvres d’art’ contemporaines : « *Le propriétaire* – Bonjour, [...] J’imagine que vous êtes ma décoratrice ? *La décoratrice* – Tout à fait [...] Vous n’aimez pas mon travail ? *Le propriétaire* – À vrai dire, quand je suis rentré dans cette pièce, j’ai eu comme un choc ! *La décoratrice* – Mais c’est bon signe, il y a une part de provocation dans ces œuvres, et c’est ce qui en fait la valeur. C’était quel genre de choc ? *Le propriétaire* – Envie de gerber. *La décoratrice* – Ah oui, ça ce n’est pas très positif [...] Je me permets seulement de vous signaler que certaines de ces œuvres ont été exposées à Versailles ! *Le propriétaire* – Louis XIV a bien fait de mourir avant ! » D’aucuns crient à la censure quand on critique par exemple la décision du domaine de Versailles d’installer certaines ‘créations’, comme celle que son auteur a intitulée « Le vagin de la Reine » dont le but avoué était de « bouleverser l’équilibre et d’inviter le chaos ». Dans un choix y aurait-il obligatoirement une censure ? Ne pas sélectionner cet artiste était-ce le censurer ? Combien d’autres l’ont été pour ne pas avoir été préférés ? Dans le choix il y a un message que l’on fait passer. Quel était-il ici ? Est-ce ce genre de discours que notre service public veut véhiculer auprès des jeunes, des familles, des visiteurs du château ? Arrêtons-nous un instant sur cet exemple qui n’est pas le seul du même genre ‘habillant’ de ‘modernité’ notre patrimoine. Dans un article de la revue *Le Point* du 29 juin 2015, on apprenait que le « vagin de la reine qui prend le pouvoir » représentait « 500 tonnes de pierres venues de Belgique et 1 000 tonnes de terre issues de la production agricole ». « Chaque pierre pèse 25 tonnes : il a fallu des grues et des plaques de roulement pour les amener à la place voulue par l’artiste. Certains des éléments de la sculpture étaient peints sur place : il a fallu, aussi, emmailloter intégralement les statues qui encadraient le Tapis vert le temps de l’opération. » « Même travail de titan, et même casse-tête, pour l’installation d’un canon à cire rouge dans la salle du Jeu de paume. “Un lieu, dit Anish Kapoor au JDD, où ont été prononcés les mots liberté, égalité, fraternité, un symbole du pouvoir encore imprégné d’une formidable tension”. “Face au tableau de David, explique-t-il, j’ai placé un canon qui tire 5 kilos de cire, une matière évoquant des corps en bouillie, dans un coin de la pièce.” Là encore, les murs et les sols historiques ont été recouverts de façon à ne recevoir aucune projection. » « Pour le Vortex, un bassin de 9 mètres carrés au tourbillon perpétuel qui affleure à hauteur du sol, le problème – passé celui de l’excavation – a été inverse : faire en sorte que les (très nombreux) visiteurs du domaine ne risquent pas une chute. » « Cela, pour un coût supporté par le mécénat, mais sur lequel le domaine préfère rester discret. Un coût “significatif”, dit pudiquement Laurent Brunner... » On appréciera le trait d’humour du journaliste. Où se loge la pudeur ? De nos jours l’argent est une chose parfaitement taboue ! Pendant ce temps, des suites judiciaires étaient données concernant des achats par le Château de Versailles de faux meubles pour plusieurs millions d’euros.

Mais bien plus grave que les exemples cités ci-avant, le Domaine du Château de Versailles a aussi fait le choix d'introduire le moderne de façon pérenne. Au début de 2015, j'ai reçu un courriel des services de communication du domaine annonçant « La renaissance du bosquet du Théâtre d'Eau à Versailles », avec son inauguration le 12 mai 2015. Drôle de renaissance : car rien ne subsiste désormais du bosquet originel, à part son nom ! **LE BOSQUET DU THÉÂTRE D'EAU À VERSAILLES** était, paraît-il, un des bosquets préférés de Louis XIV. Largement remanié et simplifié sous les règnes de Louis XV et Louis XVI, il devint le bosquet du Rond-Vert. Il aurait été ravagé par la tempête de 1999. Le nouveau bosquet actuellement visible, a été créé par le paysagiste Louis Benech et l'artiste Jean-Michel Othoniel. De ce dernier, j'apprécie beaucoup certaines œuvres, comme *Le Kiosque des noctambules* de la bouche de métro de la station Palais Royal – Musée du Louvre. Mais franchement là, je trouve affreux de faire une telle chose en cet endroit. Vous êtes dans un pur jardin à la française de Le Nôtre, une ambiance XVII^e siècle, parmi des statues, fontaines et un agencement paysagiste d'époque... et subitement vous vous retrouvez face à ce qui ressemble à une grande mare, avec au milieu un collier de verre. Pourtant, Versailles possède toujours, à Trianon, une des trois fontaines qui subsistent encore de cet endroit, les deux autres se trouvant à la National Gallery of Art de Washington. Nous avons tous les documents permettant de retrouver les plans, peintures et estampes originaux afin de retourner à quelque chose de plus authentique, ainsi que des artisans compétents. Au lieu de cela, on a fait ce qu'on ferait au milieu d'une ZUP (zone urbaine prioritaire). Le goût c'est avoir le sens de l'harmonie. Conserver et rénover ce n'est pas détruire pour faire quelque chose de moderne. Il y a tellement d'autres endroits pour faire s'exprimer paysagistes et artistes contemporains. Enfin pour finir et bien se rendre compte de la loufoquerie : Ce projet a été mis en place en 2013 dans le cadre de la célébration des 400 ans de la naissance d'André Le Nôtre, le jardinier du roi Louis XIV à l'origine des jardins du Domaine de Versailles. Drôle de façon de le fêter en achevant de détruire son travail !

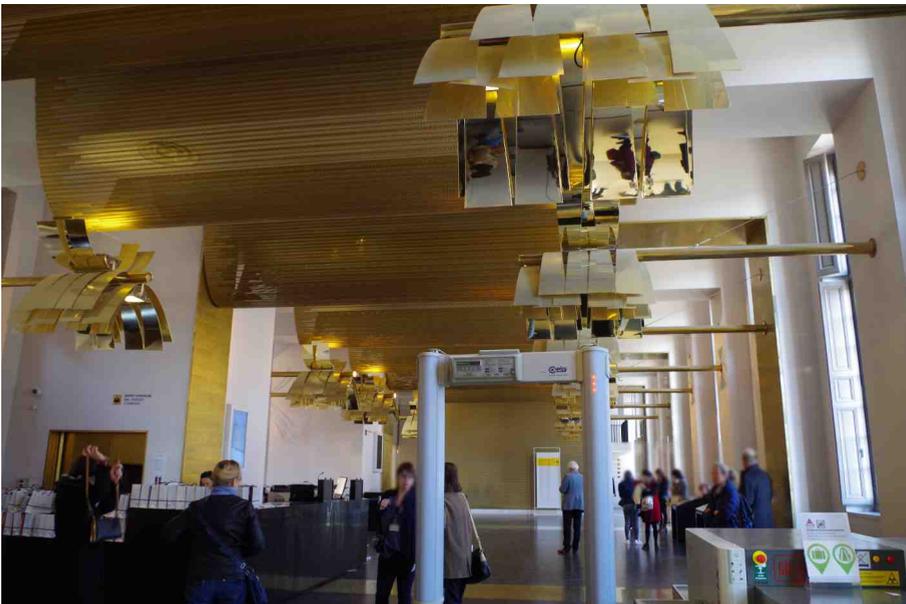
La première photographie ci-dessous provient du site de Versailles, et est une peinture d'époque montrant ce à quoi ce bosquet ressemblait. En dessous, voici ce qu'il est devenu. Cette photographie provient de la vidéo officielle de présentation de la réouverture du bosquet en 2015. C'est la seule vue d'ensemble de ce nouveau bosquet présente dans cette vidéo. Et cette vue ne dure même pas deux secondes ! Pour sûr c'est anachronique et moche.



Le choix du moderne se retrouve dans le château même. Ainsi une partie du rez-de-chaussée a été dernièrement ‘réaménagé’ d’une manière totalement contemporaine afin d’accueillir les visiteurs très nombreux chaque année. Dans cet objectif, **LE PAVILLON DUFOUR ET LA VIEILLE AILE DU CHÂTEAU DE VERSAILLES** ont été pour cela les victimes du façadisme ambiant. Le choix a été (heureusement) de ne pas doubler la façade de la cour des Princes avec une construction moderne mais par contre (malheureusement) de moderniser l’intérieur de cette partie de cet établissement public unique, et cela avec toutes les autorisations de toutes les instances en charge de la sauvegarde de notre patrimoine (Directions successives du domaine, architecte en chef en charge des parties historiques, Commission nationale des monuments historiques, Direction des Patrimoines, Ministère de la Culture...). Un article de *La tribune de l’Art*, signé de Didier Rykner, daté du 14 mars 2016 et intitulé « À Versailles, requiem pour le pavillon Dufour et la vieille aile », détaille scrupuleusement, plans et photographies à l’appui, tout ce qui a été détruit : escalier de l’entrée et escalier est de l’époque de la construction du pavillon, et toutes les pièces de la vieille aile, c’est-à-dire l’antichambre, la chambre du Conseil, la salle des Ambassadeurs et la salle du Grand Maître avec leurs boiseries, sols et autres éléments anciens (portes, cheminées), certains datant des XVII^e ou XVIII^e siècles. L’architecte a construit un escalier donnant vers les sanitaires installés en sous-sol. Il a fait le choix d’utiliser des matériaux très modernes, principalement l’acier semble-t-il ! Enfin les pièces de l’entresol ont été détruites, entresol réaménagé au XIX^e siècle mais conservant certaines pièces d’époque. Quant aux décors qui restaient (boiseries et cheminée du XVIII^e siècle du bureau des Gardes) ils ont été bien sûr enlevés. L’article se poursuit avec : « Le premier étage du pavillon Dufour et de la vieille aile ne sont pas encore ouverts et nous ne les avons pas vus. Ils abriteront un restaurant affecté à Alain Ducasse... Comme on peut le voir sur la coupe longitudinale (ill. 25), la différence de niveau qui existait entre l’étage du pavillon et celui de l’aile (le premier était plus bas d’environ un mètre) a été éliminée et les deux sont désormais de plain-pied, le plancher du premier étage du pavillon ayant été remonté. La différence s’expliquait par l’histoire du bâtiment : Louis XVIII avait prévu que la vieille aile soit démolie et poursuivie par l’architecte Dufour selon le même modèle que l’aile Gabriel. Le niveau devait être celui du pavillon Dufour. Finalement, la vieille aile « étant plus ancienne » c’est son niveau qui a été retenu. On nie donc doublement l’histoire du monument et son archéologie : en enlevant cette différence qui permettait de mieux comprendre comment les deux constructions s’articulaient, et en rehaussant le sol de l’étage du pavillon Dufour plus haut qu’il n’était prévu à l’origine. Plus grave : comme nous l’a confirmé Daniel Sancho, toutes les pièces d’origine ont été supprimées, ainsi que leur décor qui datait pour une large part, de la Restauration. Le joli Salon central (ill. 26 et 27) et les autres pièces qui contenaient des boiseries et des cheminées vont être remplacés par des salles décorées par Dominique Perrault [l’architecte en charge de ces destructions] ! Nous n’avons pas vu le premier étage de la

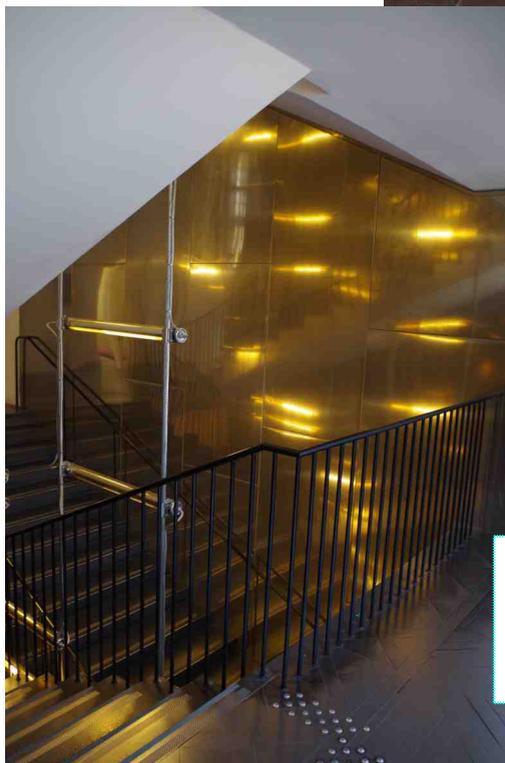
vieille aile où se trouvaient les bureaux des conservateurs. Daniel Sancho nous a dit que tout avait été conservé. Les travaux menés au premier étage du pavillon Dufour et au rez-de-chaussée de la vieille aile s'apparentent donc à une opération de façadisme, ni plus ni moins. La façade sur cour a d'ailleurs été mal traitée (ill. 28), puisque comme le reste du château, on a doré les toitures (d'une manière bien trop clinquante, qui n'existait déjà plus au XIX^e siècle) et on a peint les huisseries en jaune. Ne parlons pas de la balustrade (ill. 29) qu'a construite Perrault pour border l'escalier qui permet au visiteur de sortir dans la cour des Princes... » Il s'agit bel et bien de façadisme, car le volume d'ensemble est conservé avec ses façades, mais l'intérieur est en grande partie détruit. Mais l'apparence est sauvée. Didier Rykner cite au début de son article une phrase de la directrice du domaine, Catherine Pégard, à propos de l'architecte vandale : « Son projet respecte totalement l'ensemble du bâtiment », un nouvel exemple de la pratique de la novlangue où dire c'est être, alors que la réalité est à l'opposé de ce que l'on affirme.

Voici à quoi ressemble actuellement l'entrée des visiteurs du pavillon Dufour... de l'architecture RER : Il faut bien faire passer tout ce public ! On est dans le château même ! Cette photographie et les deux suivantes ont été prises en 2019.





Parquet de métal.



Escalier du fond du pavillon menant aux sous-sols.

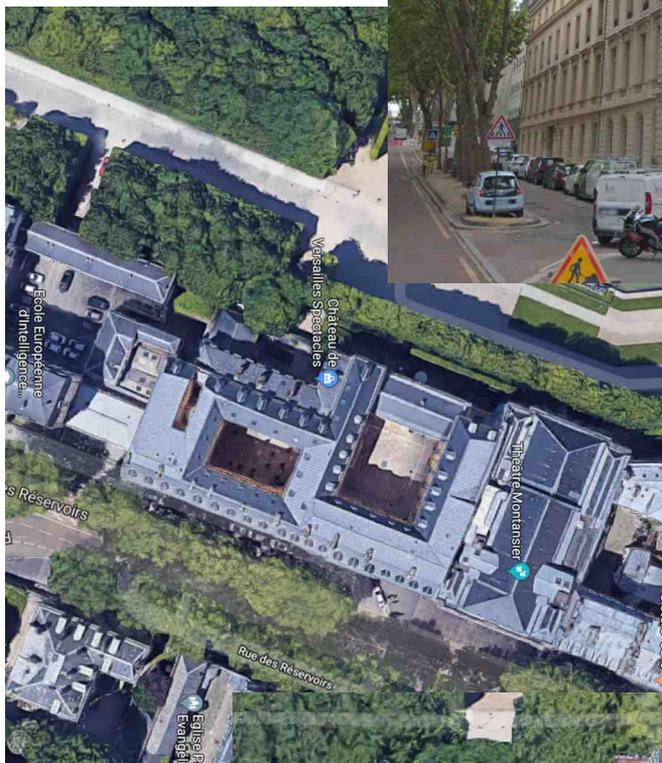
Les frasques du domaine de Versailles ne se limitent pas qu'à ces exemples. Il y en a d'autres... et ma liste n'est pas exhaustive, car une nouvelle fois j'ajoute que ce dont je parle dans ce livre sont des constatations que j'ai faites de visu lors de mes promenades et autres visites lors de vernissages, ou que j'ai glanées dans des articles au fil de mes lectures... la plupart du temps sans faire de recherches spécifiques. Par exemple, j'ai par hasard, dans un article de *Le Point* du 29 septembre 2015 qu'il s'agissait de détruire un escalier de service menant aux appartements de la Reine appelé « escalier Fleury » afin d'y installer une climatisation (je ne sais pas si cela a été fait). Ailleurs j'apprends que l'établissement public du château de Versailles a concédé les bâtiments du xvii^e

siècle : **LE GRAND CONTRÔLE, LE PETIT CONTRÔLE, ET LE PAVILLON DES PREMIÈRES CENT MARCHES DE VERSAILLES** (le premier au moins est classé Monument historique depuis 1929) ont fait l'objet d'une concession accordée en mars 2016 au groupe LOV Hôtel Collection (Stéphane Courbit) et Alain Ducasse Entreprise, afin d'être convertis en hôtel de luxe dont l'ouverture était prévue fin 2019, mais je n'ai pas été invité.

LE PARC DU CHÂTEAU DE VERSAILLES est un autre sujet d'inquiétude. Depuis 2011, *La Tribune de l'Art* a publié plusieurs articles sur son devenir. Dans un article de mai 2017, on peut lire : « [...] l'ancien Petit Parc du château, dans sa quasi-intégralité propriété de l'État depuis sa constitution sous Louis XIV, a été affecté entre 1872 et 1906 à diverses administrations, en particulier militaires, aujourd'hui tentées de s'en défaire pour abonder leurs budgets. »

S'il est vrai que souvent des parties de monuments nationaux sont inutilisées et laissées à l'abandon, sans soin, n'existe-t-il pas d'autres solutions d'emménagements ? L'entrée du privé dans le public, qui n'est certes pas nouvelle mais ne fait que s'intensifier, suit une voie où le service public a de moins en moins d'emprise sur son patrimoine, allant jusqu'à en vendre des parties. Les ventes du patrimoine ancien public se font généralement en catimini, en dehors de toute publicité. Il en est question dans le chapitre consacré à ce sujet. Cependant, comme je traite ici du Château de Versailles et de ses dépendances, j'ai appris fortuitement qu'en 2010 **L'ANCIEN GARDE-MEUBLE DU CHÂTEAU DE VERSAILLES** (9 et 11 de la rue des réservoirs), classé monument historique, a été vendu par le conseil général des Yvelines à un groupe privé le destinant à des habitations. Achevé en 1786, il est composé de deux immeubles se situant en face du château de Versailles et de ses réservoirs. Il contenait non seulement le garde-meuble de Louis XVI mais aussi les appartements de l'intendant-général du garde-meuble et ceux de l'ensemble des personnes chargées de répertorier le mobilier royal. Ayant eu cette information, je me suis renseigné sur le groupe qui l'a acheté (sans doute pour la revente). J'ai appris sur son site qu'il « restaure » ainsi en logements (du T1 au T...) de nombreux monuments classés « monuments historiques ». Des châteaux en entier et d'autres bâtiments anciens sont divisés en appartements dans toute la France. Sur le site de ce groupe on en trouve des exemples, comme parmi d'autres : un château découpé en 52 appartements : « Une opération de restauration de 52 logements du T1 au T5 ». Ici le terme de « restauration » est employé à la manière 'novlangue', pour ne pas choquer. Évidemment, de tout temps les bâtiments anciens ont fait les frais de la politique en place. Celle d'aujourd'hui est un libéralisme mondial qui se traduit en France notamment par la vente progressive des biens publics au privé.

Photographies prises sur Google Maps en 2019 des bâtiments de l'ancien garde-meuble de Versailles sous Louis XVI.



LE DOMAINE DU CHÂTEAU DE VERSAILLES, temple du goût de la fin du xvii^e siècle et du début du xviii^e, est malheureusement aujourd'hui victime du mauvais goût. À ce qui a été dit précédemment, on peut ajouter l'utilisation de fac-similés à la place de véritables peintures, de musique diffusée dans les allées du jardin et d'une politique de restauration parfois critiquable. Aujourd'hui, lorsqu'on s'y promène, on a l'impression que tout y est neuf ! Les statues des jardins notamment sont d'un blanc immaculé, comme si elles avaient été décapées à l'acide. Mais s'agit-il vraiment des statues originelles ? Cette 'odeur' de fausseté est bien trop présente, aussi dans le scandale des achats de faux meubles d'époque, ou bien, en 2016, de faux billets imprimés par des employés saisonniers, dont l'un depuis quatre années (voir l'article de *Le Figaro* du 12/10/2016, rédigé d'après un communiqué de l'AFP). Des saisonniers au mois d'Octobre c'est étrange non ? Moi-même j'ai travaillé, il y a de cela plusieurs années, comme caissier aux Monuments nationaux, au parc de Saint-Cloud, pendant onze mois consécutifs en CDD d'un mois renouvelable, et me suis fait congédié du jour au lendemain en plein mois d'août, alors que le responsable était courageusement parti en vacances. Les emplois précaires en France sont vraiment très nombreux, et notamment dans les services publics qui, toujours pour aller dans le sens de davantage de précarité, ajoutent le recours toujours grandissant à des sociétés privées.



Vue sur le bâtiment de la Comédie française parisienne depuis les Fontaines du Théâtre français.

RENDRE NEUF L'ANCIEN

Le bureau où je travaillais au Sénat donnait notamment sur une des façades du palais. Comme les travaux de restauration de cette façade s'éternisaient, j'ai demandé pourquoi à un des architectes du Sénat qui s'était rendu dans mon bureau pour je ne sais plus quelle raison. Celui-ci m'a répondu que c'était parce que l'on changeait toutes les pierres de cette façade. En fait, toutes les pierres de toutes les façades de ce palais ont été remplacées plusieurs fois depuis sa construction. Mais comme cela a été fait dans les règles de l'art... Ceci dit, remplacer ainsi les pierres peut s'avérer très dommageable pour la transmission. Par exemple, j'ai demandé à une personne dont la boutique se situait à côté de **L'ÉGLISE SAINT-SULPICE**, du XVII^e siècle, pas très loin du Sénat, comment s'était passée la restauration sur une partie extérieure de ce lieu. Elle m'a répondu que durant celle-ci elle avait pu admirer différentes strates d'époques sur le mur qui faisait face à sa boutique, mais que ces strates avaient été entièrement remplacées par de nouvelles pierres.

Un autre exemple est celui de **L'ÉGLISE SAINT-ROCH**, à Paris, bâtie entre 1653 et 1722. Il y a quelques années de cela, alors que je faisais des recherches sur les muscadins, je suis allé dans cette église sur le parvis duquel avait été assassinés par Bonaparte des royalistes et démocrates modérés. Il restait sur les pierres de la façade de nombreuses traces des boulets de canon et de fusils. Dernièrement, cette façade a été 'restaurée', la plupart des pierres remplacées, et on ne peut désormais voir presque aucun de ces témoignages historiques.

C'est un autre problème apporté par les 'restaurations' modernes. Souvent on efface le temps pour remettre à neuf. C'est dommage, et c'est trop souvent le cas. **LE CHÂTEAU D'ANCY-LE-FRANC**, du XVI^e siècle, en donne un exemple. Il s'agit d'un palais de la Renaissance situé dans le département de l'Yonne en région Bourgogne. Il posséderait le plus vaste ensemble de peintures murales de la Renaissance, ou plus exactement de la seconde moitié du XVI^e siècle et du début du XVII^e, avec des attributions aux artistes : Le Primatice, Nicolo dell'Abate, Ruggiero de Ruggieri... Nicolas de Hoey, Philippe Quantin, André Ménassier... Les autres siècles y ont laissé leur empreinte. Ce domaine appartient aujourd'hui à une société privée (Paris Investir SAS) qui l'a restauré. Cette société est spécialisée dans le secteur d'activité de location de terrains et d'autres biens immobiliers. Ce que j'ai pu voir des photographies de la restauration de ce palais était intéressant. En restauration, il est toujours préférable d'intervenir le moins possible sur l'œuvre : surtout arrêter l'action du temps et la nettoyer. Parfois, il faut le faire beaucoup plus quand le sujet est très dégradé. Personnellement, j'aime voir l'action du temps sur des œuvres et monuments anciens conservés en bonne santé.

Ci-dessous (photographies provenant du site www.chateau-ancy.com) nous avons une photographie du Porche d'Honneur du Château d'Ancy-Le-Franc avant et après la restauration réalisée entre 2003 et 2008. Sur la photographie de droite (après 'restauration') tout est du même ton, avec la même pierre, alors que sur l'autre image (avant 'restauration') on remarque différentes pierres ainsi que des strates de la vie du lieu. Une œuvre d'art n'est pas lisse comme une photographie numérique. On doit ressentir en la contemplant une atmosphère d'époque que les différents éléments la composant établissent en notre esprit : une sorte de voyage dans le temps, une transmission... © Château d'Ancy-Le-Franc.



Le bâtiment dans son entier semble neuf, d'un blanc immaculé, comme si cet édifice du XVI^e siècle avait été construit hier ! © Château d'Ancy-Le-Franc.



Par contre, dans l'exemple ci-dessous de la restauration (2001 – 2013) de la Chambre de Diane de Poitiers, dont les photographies proviennent d'un article de France-Bleu du 9 avril 2014, une action importante était nécessaire. Évidemment ce n'est pas la même chose, car la peinture était sans aucun doute très abîmée. © Radio France – Château d'Ancy-Le-Franc.



Tout ce que je dis dans ce livre est très rarement mis en avant dans les médias, si ce n'est par quelques rares journalistes et associations de défense du patrimoine. En France, personne n'écoute plus personne de sérieux. Du reste, je me demande si dans les écoles on sensibilise encore les enfants sur leur patrimoine. Je me rappelle que, déjà en primaire, mes professeurs me faisaient découvrir et aimer ce patrimoine. Par contre, si la critique vient des États-Unis, l'écho est beaucoup plus retentissant dans notre pays. C'est dire le niveau dans lequel on baigne ici ! En décembre 2014, un article intitulé « *A Scandalous Makeover at Chartres* » est publié sur le site Internet du *New York Review of books*, critiquant la restauration de **LA CATHÉDRALE DE CHARTRES**, et notamment le blanchiment de son intérieur. L'architecte américain Martin Filler n'y hésite pas à nommer cette campagne de travaux de « scandaleuse ». Il écrit que depuis déjà un certain temps les médiévistes s'alarment des 'restaurations' récentes entreprises en France sous la houlette notamment des architectes des Monuments historiques : « *In*

fact, medievalists have been alarmed for some time about this approach to renovation, which despite its recent vogue in France seems to violate international conservation protocols. France is a founding member of the 1964 Charter of Venice, an international agreement on the preservation and restoration of ancient monuments and sites. But the art historian C. Edson Armi – a scholar of medieval Chartres and author of *The “Headmaster” of Chartres and the Origins of “Gothic” Sculpture* (1994) – maintains that “Those in charge [at the Monuments Historiques] today do not accept the principles of the Charter, which decries covering over or permanently altering original stonework in the process of restoring it.” » La réponse de l’ancien architecte en chef des Monuments historiques est étrange. On peut la lire en partie dans un article de *l’Écho républicain*, intitulé « La restauration de la cathédrale de Chartres a déclenché une polémique venue des États-Unis » et daté du 11 janvier 2015. Cette personne, en charge de ce chantier de 1998 à 2013, fait comme si cet édifice était à l’origine d’un blanc éclatant, et feint d’ignorer qu’il était presque entièrement peint de couleurs (les sculptures, les murs, les voûtes, les piliers, etc.). Ici, il semble que l’on ait peint en blanc. Parfois on décape, ce qui ne laisse aucune chance aux méthodes futures pour découvrir quels étaient ces revêtements. C’est effacer le temps et abîmer parfois irrémédiablement. Et puis ce n’est pas du tout revenir à l’original ! Après cet article, d’autres ont été publiés en France défendant l’ancien architecte en chef des Monuments historiques responsable de cela, comme un publié le 8 octobre 2015 dans *Le Figaro* et intitulé « La cathédrale de Chartres serait trop blanche après sa restauration ».

http://www.nybooks.com/daily/2014/12/14/scandalous-makeover-chartres/

The New York Review of Books

Subscribe Current Issue NYR Daily Calendar Archive Classifieds Shop Newsletters BOOKS

NYR Daily

EMAIL PRINT TWEET SHARE

A Scandalous Makeover at Chartres

Martin Filler



Hubert Fathoume/Paris Match via Getty Images
Chartres Cathedral, with repainted vaulting in the choir contrasting with the existing nave and transepts in the foreground. Chartres, France, July 11, 2012

Over a lifetime of looking at buildings, a few have stood out as soul-stirring experiences. High among them is Chartres Cathedral, which I first saw some thirty years ago. Though I had long been acquainted with this renowned Gothic landmark

NYR Daily

- Dancing with the Ancients**
Alexandra Enders
- Singapore: Laboratory of Digital Censorship**
Sally Tripathi
- National Conservatism: Retrofitting Trump's GOP**
Jacob Heilbrunn
- The New Fugitive Slave Laws**
Manisha Sinha
- A Historic Win for New York Tenants**
Michael Greenberg

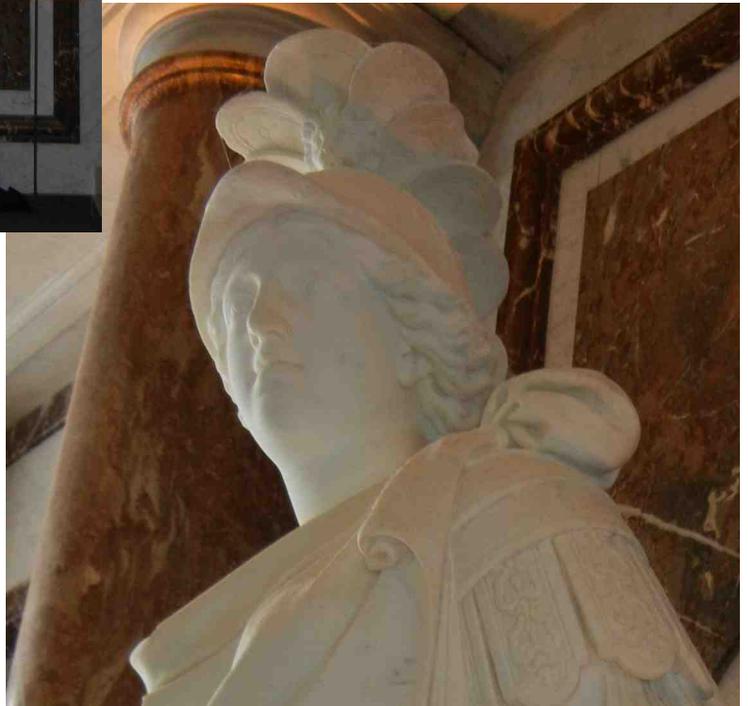
Marylynn Robinson
What's in the City on a Hill
The New York Review
of Books

Ci-contre, capture d'écran du début de l'article de l'architecte américain, Martin Filler sur la 'restauration' de l'intérieur de la cathédrale de Chartres.

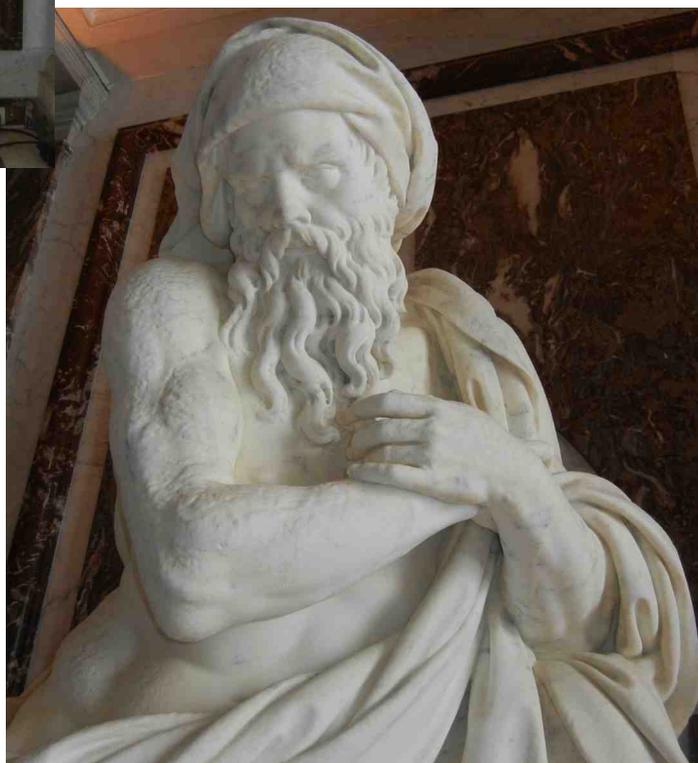
En 2012, alors que je me promenais dans les jardins du château de Versailles, je fus étonné de voir que les statues qui l'agrémentaient étaient toutes blanches, comme neuves... mais ravagées. Certaines avaient été remplacées par des copies (je ne sais pas combien) et d'autres avaient été 'blanchies'. L'impression générale était très étrange, comme si je marchais au milieu d'œuvres toutes neuves et pourtant profondément atteintes, tellement que je ne ressentais aucune émotion en les voyant. Plus tard, j'ai pu contempler certains des originaux (voir les photographies ci-dessous de *L'Europe* et de *L'Hiver*) mis à l'abri dans le château. On a la même impression que pour les copies. Ces statues ont été décapées. Des volumes entiers de surface ont été détruits. S'il est vrai que **LES STATUES DU PARC DU CHÂTEAU DE VERSAILLES** étaient imprégnées profondément par la pollution, elles gardaient davantage leur volume original, tandis que ces 'restaurations' les ont creusées profondément.

Ce genre de 'restaurations' est très commun de nos jours. On nous dit que l'on emploie un procédé qui n'attaque pas la pierre. Pourtant, de visu le résultat n'est pas bon, et les sculptures nous apparaissent définitivement atteintes. Je le répète, pourquoi vouloir gommer le temps ? Une restauration doit faire en sorte que l'objet d'art ne se détériore pas plus, mais pas lui donner une nouvelle jeunesse, en particulier pour les statues. Nettoyer une statue ce n'est pas comme le faire d'un tableau que le peintre a préalablement protégé d'un vernis. Dans ce cas; on n'attaque pas l'œuvre. Lorsqu'on 'nettoie' une statue, quoique l'on puisse dire, on touche directement à l'œuvre. La manière dont on le fait trop souvent depuis quelques dizaines d'années, non seulement enlève l'emprunte du temps qui touche nos cœurs, mais mutile l'œuvre de l'artiste en lui enlevant du volume. On gomme tellement la sculpture que l'on remarque à peine la beauté de la pierre. La lumière ne caresse plus un marbre lisse et brillant, mais disparaît dans la matière devenue rugueuse et mâte, si bien que les jeux d'ombre et de lumière se sont évanouis pour les trois-quarts.

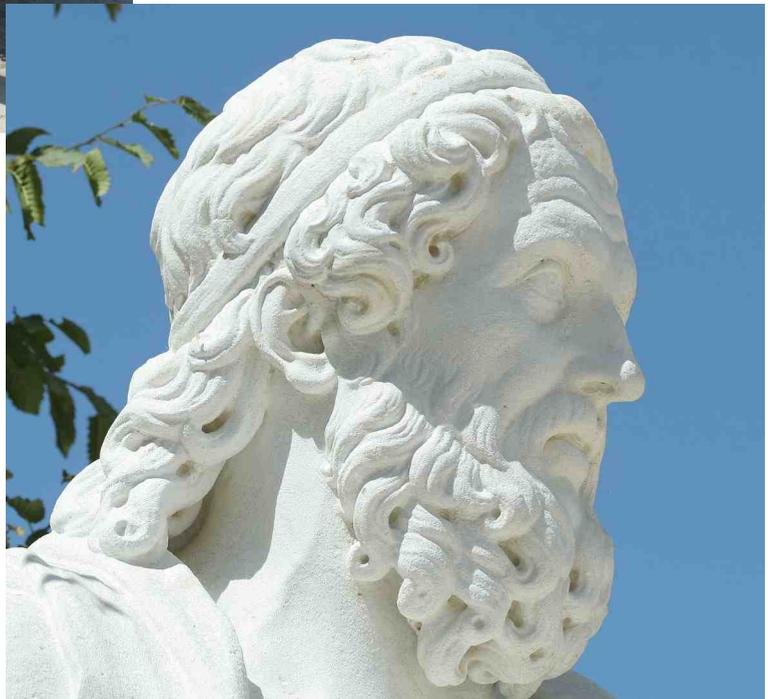
Certaines des statues du parc de Versailles ont été remplacées par des copies. C'est le cas par exemple pour la représentation de *L'Europe* par Pierre Mazeline (1628 – 1715), dont la photographie ci-dessous montre l'original déplacé à l'intérieur du palais alors qu'une copie supplée dans les jardins. L'original a été décapé et est aussi blanc que la copie ! Cette statue en marbre du XVII^e siècle est même sans doute plus blanche qu'elle l'était même lors de son inauguration !



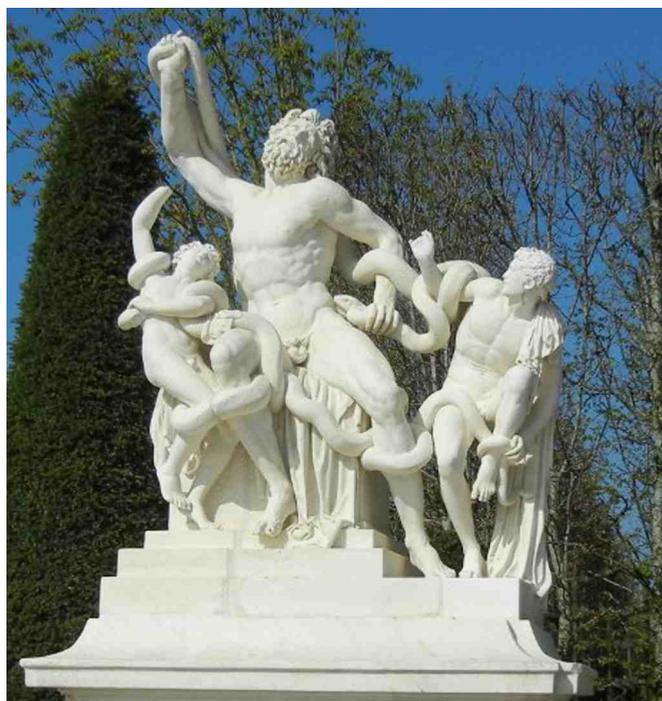
Cette statue de *L'Hiver* est elle aussi conservée dans le château, alors qu'une copie la remplace dans le parc. Là aussi, elle a été décapée. On a entièrement gommé l'effet du temps. On peut voir qu'à certains endroits elle est creusée, certains des volumes ayant été effacés.



Ci-dessous, photographies (© Coyau, travail personnel), prises le 2 juin 2011, d'une statue des jardins du château de Versailles. Il s'agit d'Isocrate, sculpté par Pierre Granier (1684 – 1688). L'objet est d'une blancheur totalement glauque. De près, toute la finesse de la statue a disparu. Et c'est comme cela pour presque toutes les statues en marbre des jardins du château !

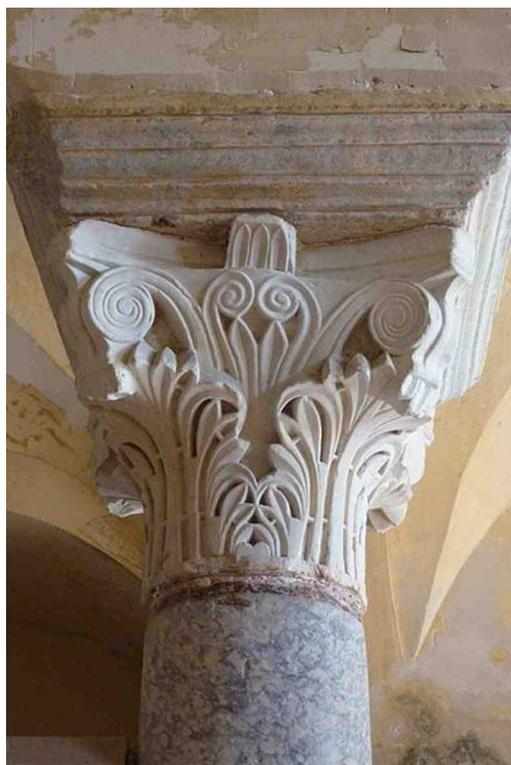


Ci-dessous des photographies que j'ai prises dans le parc de Versailles, en 2012 et 2016.



Dernièrement, une connaissance me conseillait d'aller voir **L'ABBAYE NOTRE DAME DE JOUARRE**, fondée au VII^e siècle. Lors de mes recherches sur Internet sur ce monument, quelle surprise de retrouver cette blancheur décapante.

Photographies ci-dessous de chapiteaux de la crypte de l'Abbaye Notre Dame de Jouarre (© GFreihalter – travail personnel). Ces chapiteaux médiévaux, peut-être mérovingiens, sont devenus d'un blanc éclatant après 'restauration'. Là aussi ces œuvres étaient sans aucun doute à l'origine peintes. Quant au passage du temps, il a lui aussi été totalement effacé, si bien que des chapiteaux neufs auraient le même aspect. Lorsque j'ai montré ces photographies à ma connaissance, celle-ci m'a dit que cela ne ressemblait plus à ses souvenirs.

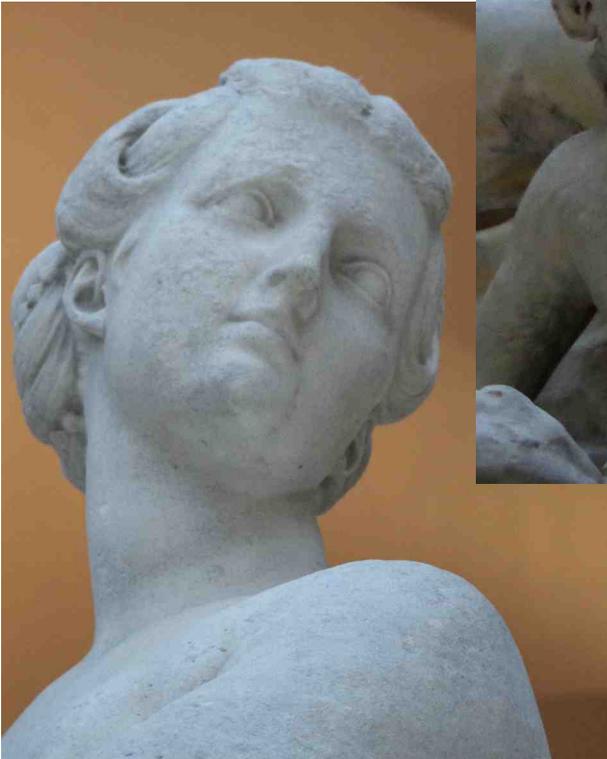
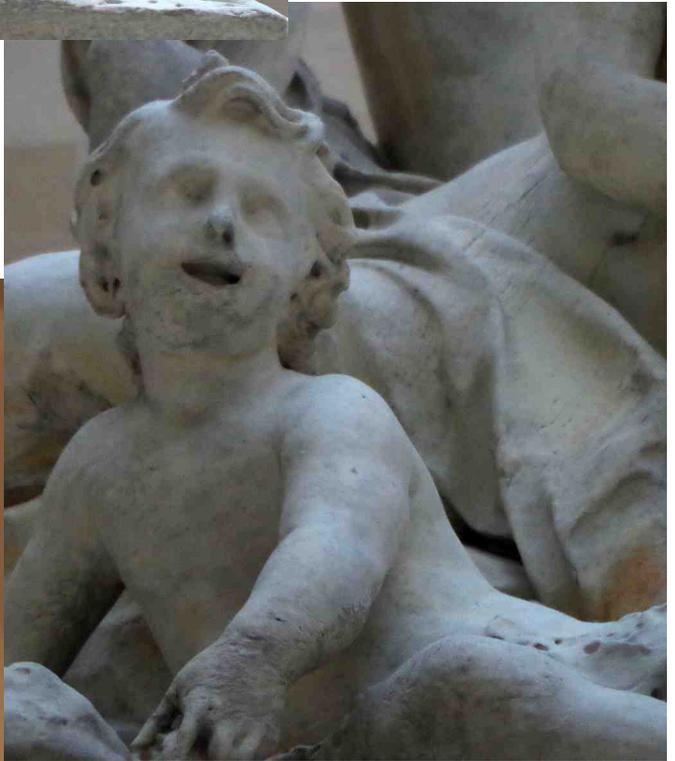


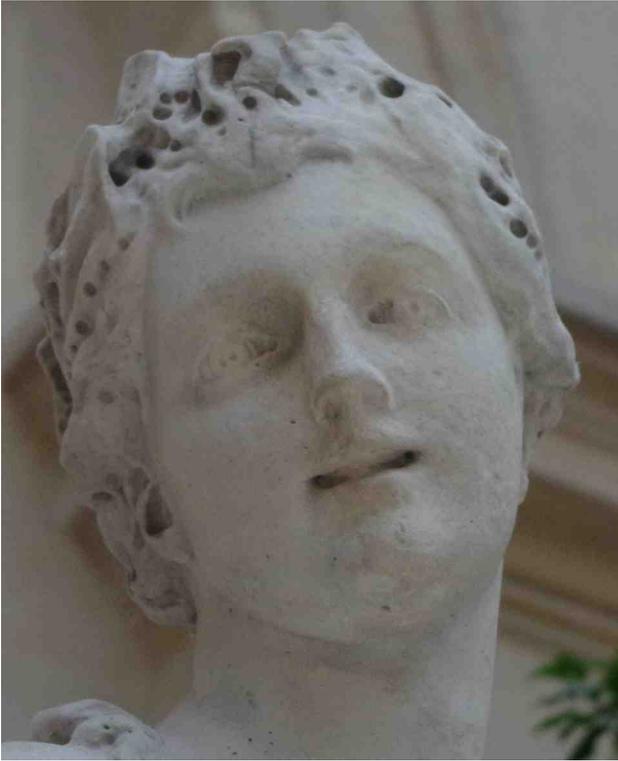
Il y a quelque temps de cela, je croisais au musée du Louvre des statues du XVII^e siècle et du début du XVIII^e pareillement restaurées (voir photographies ci-dessous). J'en ai parlé à une personne responsable du musée qui m'a vertement répondu en me 'remettant à ma place'. Bien sûr, la pollution a beaucoup abîmé ces sculptures. Elle ne fait qu'augmenter, notamment à Paris, et j'en parle plus loin. Mais celle-ci attaque parfois si profondément l'objet qu'en voulant le décaper, je le répète, on arrache sans doute des volumes entiers de ces sculptures dont certaines ont été exécutées par de grands artistes. Surtout, il me semble important de pouvoir donner son opinion, sans pour autant être considéré comme un casse-pied cherchant des noises. Je ne peux m'empêcher de ressentir un profond malaise quand je vois ces œuvres toutes blanches. Le blanchiment, le décapage et la remise à neuf de productions en pierre anciennes, tout cela est un phénomène important qui touche des œuvres de tous les siècles, depuis les bâtiments, en entier ou en partie, jusqu'aux statues et éléments de décoration. Les exemples donnés ici ne représentent qu'une infime partie de ces 'restaurations'. Cela, associé aux remplacements, aux destructions, à l'architecture RER et au façadisme, donne un ensemble préoccupant. Les témoignages que j'évoque ne sont pas tous 'scandaleux', mais mis bout à bout forment une vision sans âme de notre patrimoine, où les XX^e et début XXI^e siècles s'inscrivent d'une manière dévastatrice, voire barbare. Il est vrai que nous sommes à une époque particulièrement barbare où la finesse et l'intelligence de l'art ont beaucoup de mal à être entendues. Ce livre a pour objectif de faire prendre conscience aux esprits ouverts à cela de ce qui se passe dans le domaine couvert ici, selon mon expérience de la réalité bien sûr.

Remplacer des statues anciennes se trouvant à l'extérieur, parce qu'elles sont abîmées ou par prévention, cela peut se comprendre, surtout que l'atmosphère est très polluée à Paris. Du reste, le « sans pollution » n'existe pas dans les échelles de pollution de la capitale. Évidemment, les copies doivent être identiques. Les substitutions de statues donnant sur l'extérieur ne sont pas rares. En 2015 – 2016, on a remplacé les statues du sommet de la Tour St-Jaques qui dataient du XIX^e siècle (comme nombre des fioritures sur les façades).

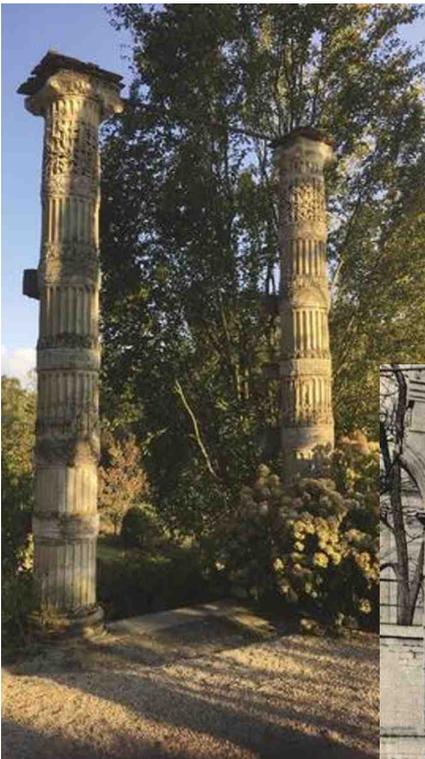
Statues conservées au Musée du Louvre.







Ces pierres que l'on remplace, ou que l'on blanchit maniaquement, ont pourtant beaucoup de valeur. Le 25 novembre 2016, à Drouot-Richelieu, à Paris, était vendue une paire de colonnes du XVI^e siècle, provenant du pavillon central du palais des Tuileries, qui était estimée entre 250 000 € et 300 000 € : simplement deux colonnes ! La photographie vient du site ainsi que la carte postale.



LA MODERNISATION DU PATRIMOINE ANCIEN

Une autre pratique très préjudiciable est la modernisation du patrimoine immobilier ancien remarquable. Dans les comptes-rendus d'un grand nombre de 'restaurations' ou 'rénovations' je lis que l'on a « modernisé ». À Paris, un des rares lieux laissés presque complètement dans son jus (XVII^e siècle) était **L'HÔTEL LAMBERT**. Racheté en 2007 par le frère de l'émir du Qatar, on y a installé l'électricité, la plomberie et la ventilation (voir photographie page suivante) ! En juillet 2013, l'électricité a été à l'origine d'un feu, une nuit, pendant les travaux, faisant de nombreux dégâts ! Il avait même été question d'y ajouter un ascenseur pour voitures ce qui n'a pas été fait. A-t-on créé un garage en dessous ? Il semblerait que cela ait été fait sous le jardin ! Cet édifice, bâti en 1640 par Louis Le Vau (1612 – 1670) et décoré par les peintres Charles Le Brun (1619 – 1690) et Eustache Le Sueur (1616 – 1655), je le répète, avait été conservé dans son jus, ce qui était exceptionnel à Paris pour un bâtiment du XVII^e siècle. Il a dorénavant reçu le 'confort' moderne (« électricité courants forts, courants faibles, plomberie et ventilation » notamment), ce qui réduit inévitablement l'authenticité. Cette 'restauration' a duré huit années (de 2010 à 2018). On peut imaginer pourquoi : en grande partie pour moderniser le bâtiment. Si dans un panneau juxtaposé au permis de construire du 11 juin 2009 il est question de « restauration », sur le permis de construire on ne parle que de « rénovation ».

L'Hôtel Lambert, pendant les travaux qui ont duré plusieurs années. Les bâtiments étaient cachés et une énorme grue se trouvait juste au milieu. Cela ne ressemblait pas du tout à de la restauration fine d'un joyau unique du XVII^e siècle !



Photographie prise en mai 2017. Là c'est tout l'Hôtel Lambert qui est caché, même le jardin, pour sans doute construire en dessous un parc à voitures.



Détail d'un panneau placardé lors des travaux. La « mise en valeur » des décors des pièces anciennes me laisse dubitatif.

PROPOSITION DE TRAVAUX

L'Hôtel Lambert est restauré en totalité. Cette restauration comprend dans un premier temps les extérieurs tels que les façades, les menuiseries, les toitures et la charpente. Un deuxième temps est consacré à la restauration des décors intérieurs ainsi qu'à l'aménagement des différents espaces. Ils recevront les équipements techniques d'aujourd'hui : électricité courants forts, courants faibles, plomberie et ventilation. Les dispositions des pièces anciennes sont conservées et leurs décors sont mis en valeur.

Détail du permis de construire de l'Hôtel Lambert du 11 juin 2009. Ici, il n'est pas question de restauration mais de rénovation

Renovation complète de
l'Hotel Lambert

Pour **L'HÔTEL CRILLON**, la 'restauration' a été aussi longue. Il a notamment été fermé pour travaux de 2013 à 2017, et là on sait pourquoi, pour moderniser, notamment pour créer en sous-sol une piscine, une salle de sport, au moins un ascenseur et agrandir le parc de stationnement. Sur le permis de construire datant du 9 septembre 2009, il était inscrit : « Réaménagement d'un bâtiment de 6 étages avec extension du sous-sol, mise aux normes de sécurité et accessibilité, démolition partielle de planchers du 1^{er} au 6^e étage, suppression de l'ensemble des édicules en toiture et ravalement de toutes les façades d'un bâtiment à usage d'hôtel de tourisme. » Ce permis de construire a été prorogé d'un an à compter du 9 septembre 2012. Pour cette prorogation, voilà ce qui

était placardé : « Réaménagement intérieur de l'hôtel (130 chambres au lieu de 145) avec la construction de plancher en extension du 2^e sous-sol, la création d'une piscine et d'une salle de sport au 1^{er} sous-sol, la démolition partielle de plancher à l'entresol et la modification d'une baie avec dépose de la porte du local bagages, à rez-de-chaussée sur rue. » Une seconde prorogation a été accordée le 23 juin 2014 : « Redistribution des locaux du 1^{er} sous-sol au 6^e étage, création d'une galerie de liaison au parc de stationnement au 1^{er} niveau de sous-sol, suppression de la mezzanine au droit du salon Gabriel à rez-de-chaussée et modifications ponctuelles en façade sur rue de l'hôtel Crillon. » La « surface des bâtiments à démolir » était en tout de 6 999 m² (54 m² + 3 380 m² + 3 565 m²).

Rappelons que ce bâtiment très prestigieux, du XVIII^e siècle, a été acheté en 2010 par un membre de la famille royale saoudienne. Aujourd'hui, il est posé sur plusieurs étages de béton constitués de garages, de piscine, de salle de sport, etc. Il n'existe sans doute plus aucune des fondations d'origine. Des planchers ont été démolis sur les six étages, ce qui veut dire une nouvelle démolition partielle de ce bâtiment du XVIII^e siècle, sans doute notamment afin de construire un nouvel ascenseur dans ce lieu qui en compte déjà. Quant à la « suppression de la mezzanine au droit du salon Gabriel à rez-de-chaussée », je ne sais pas ce que cela signifie.

Évidemment, les deux bâtisses dont je viens de parler sont classées !

L'Hôtel Crillon fait face à L'Hôtel de la Marine (également appelé hôtel du Garde-Meuble) qui a été construit à peu près à la même époque (sous Louis XV qui a régné de 1715 à 1774). Après le déménagement de l'état-major de la Marine nationale, qui s'est terminée en 2015, l'Hôtel de la Marine a été confié au Centre des monuments nationaux. Il est en cours de rénovation ; mais là il est impossible de savoir ce qui s'y passe, car non seulement tout a été entièrement recouvert de bâches (absolument tout : façades et toits), mais aucun permis de construire n'est visible depuis la rue (voir la partie intitulée « Un art de la dissimulation »).

Dans un dépliant présentant les dix suites de cet hôtel on apprend :

« Situé place de La Concorde, l'Hôtel de Crillon, A Rosewood Hotel est un témoin privilégié de l'Histoire de France depuis le XVIII^{ème} siècle. Résolument ancré dans son époque, il a récemment bénéficié de l'une des rénovations les plus importantes de son histoire :

[...] - 16 740 m² de couloirs, chambres et autres dédales, composent la surface totale du chantier sur 9 niveaux, soit l'équivalent du terrain de jeu du Stade de France

- 17 000 m³ de terre ont été retirés des deux niveaux en sous-sol creusés sous le site historique ».

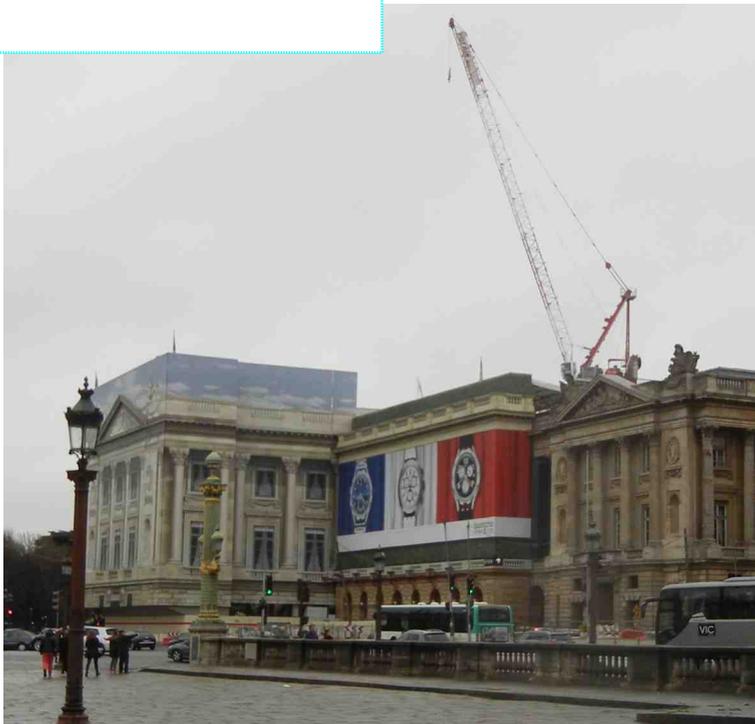
Quant aux suites, les images présentent des pièces aux murs et sols modernes, exceptée

pour une, et une décoration de mauvais goût.

À cela s'ajoute une multitude d'autres exemples de modernisations de bâtiments anciens remarquables, souvent classés. J'en donne des dizaines dans ce livre. Bien évidemment, on pourrait en trouver beaucoup plus à Paris et dans toute la France. Mon objectif n'est pas d'être exhaustif, mais seulement d'alerter et de faire prendre conscience de la situation.



Vues de l'Hôtel Crillon pendant les travaux depuis la Place de la Concorde. Les bâtiments étaient entièrement cachés et une énorme grue se trouvait au milieu.



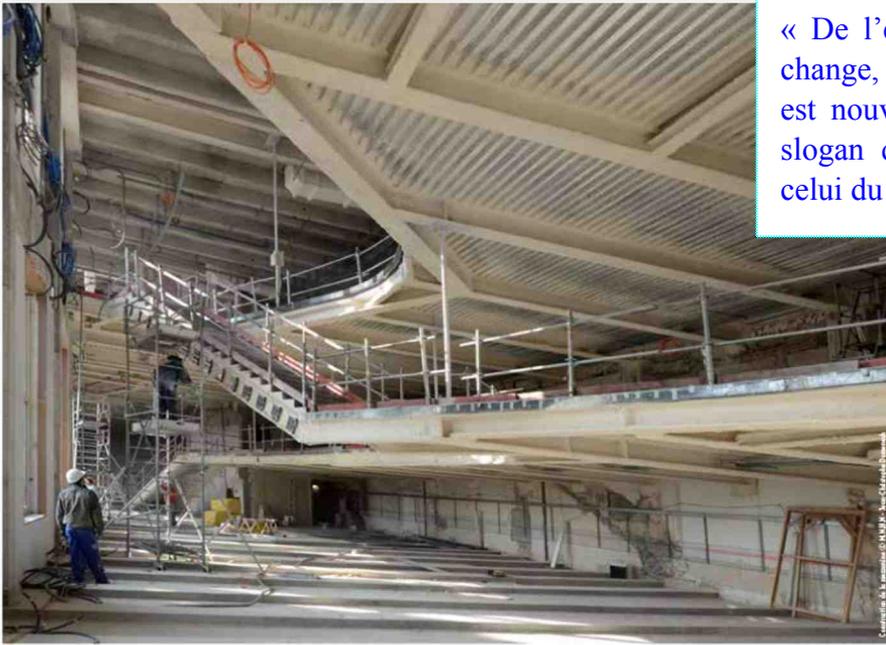
En octobre 2015 a été inauguré **LE** nouveau **MUSÉE DE L'HOMME** de Paris, après travaux. Là aussi l'intérieur de ce bâtiment, classé aux Monuments historiques depuis 1980, a été partiellement détruit et entièrement « contemporanisé ». Une nouvelle fois on assiste à une agression sur un bâtiment ancien. La partie du dossier de presse intitulée « Le projet architectural » commence ainsi : « Le Musée de l'Homme bénéficie d'un emplacement exceptionnel dans l'aile Passy du Palais de Chaillot. Le projet architectural ne modifie en rien l'apparence extérieure mais derrière les façades monumentales de ce bâtiment historique de 1937, tout est différent. Retour sur une métamorphose fonctionnelle, lumineuse et réversible. » Réversible... mais pas pour ce qui a été détruit : « [...] les structures verticales et les planchers de tout le corps central ont dû être consolidés, voire remplacés [...] Les architectes ont ouvert le musée sur son environnement, ils ont fait entrer la lumière en valorisant les ouvertures existantes et en créant un nouveau puits de lumière dans le pavillon de tête par la suppression du plancher du salon de musique qui occultait, depuis le premier niveau, la verrière héritée du palais de Davioud. » Pour résumer, si vous voulez voir un bâtiment construit dans les années d'avant-guerre, surtout restez à l'extérieur du musée de l'Homme... N'y entrez pas, car à l'intérieur « tout est différent » ! Il est nécessaire d'ajouter que le musée de l'Homme est né avec le palais de Chaillot, et que c'est extrêmement dommage de ne pas avoir cherché à conserver au moins des bribes de la mise en scène d'origine ! Tout a été fait pour ne conserver ni l'ambiance d'époque du bâtiment ni aucune des présentations rappelant l'histoire de ce musée et du musée d'ethnographie qui le précédait. Quelques éléments de monumentalité ont été gardés, comme certains escaliers et bien sûr le volume de l'ensemble avec ses façades. La mise en scène cherche elle aussi à oublier ce passé afin d'être uniquement 'moderne'.

Et oui, l'homme sous ses allures d'architecte ou de directeur de musée peut aussi être un vrai sauvage. Vivement qu'il évolue !

Photographie provenant du dossier de presse de l'inauguration du nouveau musée de l'Homme.



« De l'extérieur rien ne change, à l'intérieur tout est nouveau ». Voilà un slogan qui pourrait être celui du façadisme !



DE L'EXTÉRIEUR RIEN NE CHANGE, A L'INTÉRIEUR TOUT EST NOUVEAU

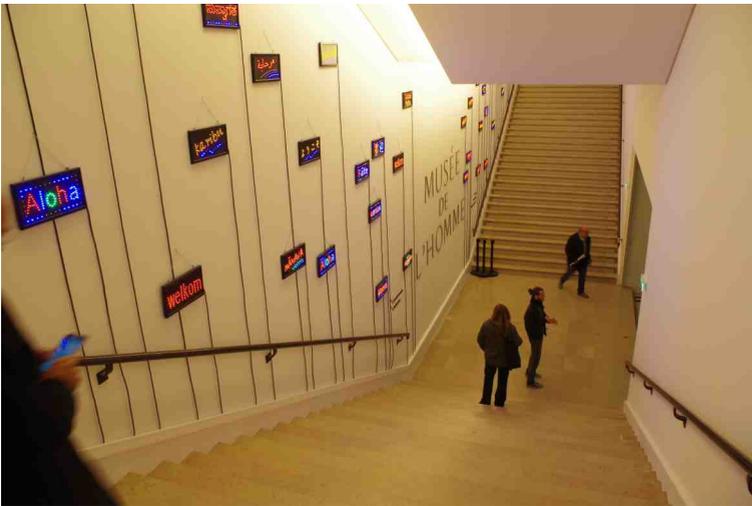
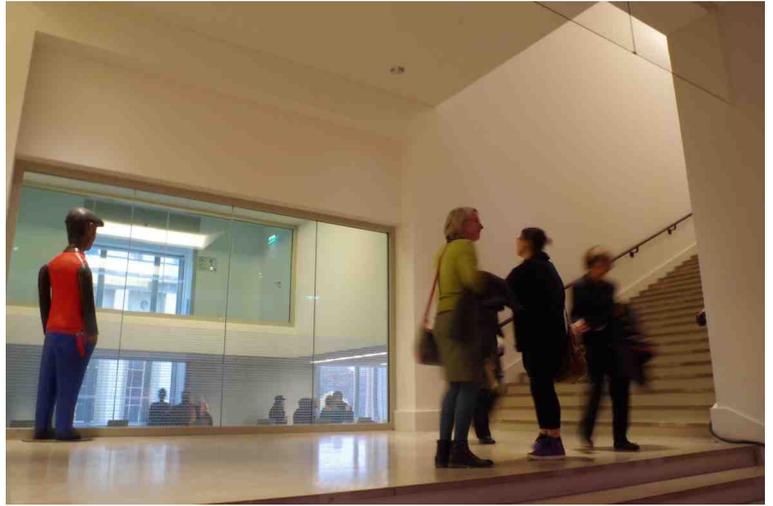
Le projet : réorganiser tout l'espace pour les besoins d'un musée-laboratoire
Lauréate du concours (nov. 2006) l'Agence Brochet-

les structures verticales et les planchers de tout le corps central ont dû être consolidés, voire remplacés. Cet imprévu a eu un impact financier et programmatique. Le calendrier des travaux a été recalé et le projet architectural partiellement modifié avec notamment le transfert de la majeure partie des réserves des collec-



Lors de l'inauguration du nouveau musée de l'Homme, j'ai pris les photographies suivantes.





« L'Homme de l'âge de pierre ». Statue en bronze d'Emmanuel Fremiet datant de 1875. À notre époque nucléarisée, bétonnée, formatée, on se demande qui est l'homme préhistorique. On est passé à un âge de pierre à celui du béton, de l'asphalte, du nucléaire... Quelle évolution !

Le palais de Chaillot au Trocadéro à Paris abrite aussi **LE MUSÉE NATIONAL DE LA MARINE**. En 2017, j'ai appris qu'il allait être fermé jusqu'en 2021 pour travaux. Près de cinq années de travaux : L'objectif était donc de changer de manière très significative cet établissement situé depuis 1943 dans l'aile Passy du palais de Chaillot. Donc, après la partie de l'aile Passy où se trouve le musée de l'Homme, c'est au tour d'une seconde partie d'être sans aucun doute dénaturée. Je ne me fais pas d'illusions ! Le dossier de présentation ne parle pas non plus de restauration mais de « rénovation », et on connaît la valeur du mot. Dans celui-ci il n'est même pas donné le nom du ou des architectes en charge de ce chantier. Il n'y a pas non plus de plans, ni véritablement d'explications de ce qu'allaient être les travaux. On est dans le vent. Bon, il est vrai que le vent fait avancer les voiliers... mais encore une fois pour notre patrimoine vers une destruction annoncée... dans un bâtiment classé... On a l'habitude maintenant !

En 2015 (date donnée par l'Institut de France, mais le permis de construire date de 2013), a été lancée la construction d'un **AUDITORIUM À L'INSTITUT DE FRANCE**, en plein milieu de Paris, dans le 6^e arrondissement, dans un quartier très ancien. Cet auditorium devrait compter 350 places. Je ne sais pas si pour cela il a été détruit des bâtiments anciens, ce que je sais, c'est qu'en lançant les travaux, les protagonistes savaient qu'ils allaient découvrir des vestiges, car un diagnostic archéologique avait été mené en 2011. Pourtant les travaux ont été déclenchés ! Les opérations d'archéologie préventive réalisées sur prescription de l'État et achevées en janvier 2016, ont en effet mis à jour des parties de l'enceinte de Philippe Auguste construite autour de Paris à partir de la fin du XII^e siècle, la base d'une tour de guet de cette fortification et des canalisations de la fin du XVII^e siècle. En passant en bicyclette, j'avais noté le permis de construire : « Bénéficiaire : Institut de France », « Mandataire : Opérateur du Patrimoine et des Projets immobiliers de la Culture (OPPIC) », « Date du permis de construire : 25 juillet 2013 », « Superficie du terrain : 1 495 m² », « Surface de planchers à construire : 2 665 m² ». « Nature des travaux : Construction d'un auditorium ».

Le 25 avril 2016 *Le Point* publiait un article sur le sujet, intitulé « Paris - Archéologie : la découverte qui embarrasse l'Institut de France » et signé Frédéric Lewino. Voici le début : « Des travaux ont permis de découvrir une nouvelle tour de l'enceinte de Philippe Auguste. Un événement rare, mais sur lequel l'Institut n'a guère communiqué. La découverte d'une nouvelle tour de l'enceinte de Philippe Auguste (fin du XII^e siècle) est un événement suffisamment rare pour être célébré. Habituellement, quand l'Inrap (Institut national de recherches archéologiques préventives) effectue ce genre de fouille, elle convie la presse pour fêter l'événement. Mais, dans le cas présent, silence total. C'est en passant par hasard rue Mazarine, où un panneau plaqué contre un bâtiment de l'Institut de France indique l'existence de la fouille, que nous avons découvert le pot aux roses... » Depuis, malgré mes recherches sur Internet, impossible de trouver des

informations plus récentes afin de savoir ce que sont devenus les travaux.

Début de l'article de *Le Point* et photographies en provenant. Les traces sur les murs montrent que des bâtiments ont été préalablement détruits. On remarque des vestiges d'anciennes bâtisses et de nombreuses ouvertures comblées avec des matériaux semble-t-il récents.

Paris - Archéologie : la découverte qui embarrasse l'Institut de France

Des travaux ont permis de découvrir une nouvelle tour de l'enceinte de Philippe Auguste. Un événement rare, mais sur lequel l'Institut n'a guère communiqué.

Par Frédéric Lewino

Modifié le 25/04/2016 à 14:00 - Publié le 24/04/2016 à 10:29 | Le Point.fr



Le tour de l'enceinte de Philippe Auguste



Rappelons que l'Institut de France est une institution française créée en 1795, supposée rassembler les élites scientifiques, littéraires et artistiques de la nation ! Mais, comme beaucoup d'autres institutions françaises aujourd'hui, elle semble être devenue un repère de brigands. Un rapport de la Cour des comptes de 2015, a mis au jour de nombreuses irrégularités dans sa gestion. Quant à la construction d'un auditorium, à supposer qu'il fût nécessaire, pourquoi l'avoir construit ici, alors que l'Institut possède un très important patrimoine immobilier ?

Dans ce livre, je donne beaucoup d'exemples de ces modernisations. Il y en a beaucoup d'autres. Un article de *La Tribune de l'Art* du 28 juin 2017 nous indique celle du nouveau **MUSÉE HYACINTHE RIGAUD DE PERPIGNAN** avec : « Deux hôtels particuliers largement dénaturés, des collections qui restent en réserves au profit de dépôts d'institutions extérieures, un accrochage raté, des encadrements pitoyables... L'échec du nouveau "Musée d'Art Hyacinthe Rigaud" est triste, et coûteux. Près de 9 millions d'euros pour en arriver à un tel résultat, c'est vraiment désolant. »

Page suivante : photographies provenant de l'article de *La Tribune de l'Art*, du 28 juin 2017 et intitulé : « Le ratage du nouveau Musée Hyacinthe Rigaud de Perpignan ». « L'hôtel de Mailly, ancien conservatoire, avait déjà été largement massacré au cours du temps. Le travail a été achevé avec la destruction d'un escalier du début du XIX^e siècle, dû à l'architecte du département, Prosper de la Barrière, chevalier de Basterot. Pour l'hôtel de Lazerme, qui abritait le musée depuis les années 1970, c'est encore pire. Les promoteurs du projet ont beau prétendre dans le dossier de presse que l'architecture "valorise le patrimoine", c'est exactement l'inverse qui est vrai et la comparaison de deux photos suffira à le démontrer. À gauche (*ill. 1*), une des pièces de l'hôtel de Lazerme avant les travaux. À droite, la même, après (*ill. 2*). Le beau plafond avec ses stucs n'existe plus, remplacé par un faux plafond. Tout a été repeint en blanc, dans un traitement d'une froideur digne d'une clinique. On peut dire ce que l'on veut, mais c'est propre, c'est net, rien ne dépasse. Tout l'hôtel de Lazerme a été traité ainsi, tous les plafonds ont disparu, y compris celui du bel escalier d'honneur (*ill. 3*) dont il reste, heureusement, la rampe en fer forgé. On se demande ce que faisait l'ABF pendant les travaux, car on est en plein secteur sauvegardé. » Les photographies sont de Didier Rykner, avec à gauche « Une salle du Musée Rigaud (hôtel de Lazerme) avant les travaux » et à droite « La même salle du Musée Rigaud [...] après les travaux. »

AVANT



APRÈS



Les hôpitaux de France possèdent souvent un fabuleux patrimoine issu de donations. Jardins et bâtiments anciens sont parfois saccagés pour y mettre des bâtiments modernes, souvent d'une qualité plus que douteuse. Pas très éloigné de mon domicile actuel, se trouve l'Hôpital Saint-Louis (hôpital de l'Assistance publique – Hôpitaux de Paris : AP-HP), créé par Henri IV au début du XVII^e siècle. Ses bâtiments historiques, en partie classés et en partie inscrits aux Monuments historique, sont de plus encerclés par des bâtiments modernes de béton, d'acier, de tôles !!...

Photographie aérienne de l'Hôpital Saint-Louis, à Paris, prise depuis Google Maps.



Une pratique de modernisation très courante consiste à surélever des bâtiments anciens, en leur ajoutant un ou plusieurs étages. **LA TOUR D'ARGENT** à Paris en offre un exemple. Certains prétendent que ce bâtiment fut fondé au XVI^e siècle, d'autres au XIX^e... Quoi qu'il en soit, déjà en 1936 celui-ci a été rehaussé d'un sixième étage. Cette pratique est-elle blâmable ? Ce qui est sûr, c'est qu'elle est très pratiquée aujourd'hui. La commission du Vieux Paris donne beaucoup d'exemples de ces surélévations dans ses comptes-rendus. Non seulement celles-ci dénaturent l'existant, mais souvent l'endommagent. En juin 2018, un article de *La Tribune de l'Art* relatait des travaux entrepris par la ministre de la Culture de l'époque sur un bâtiment lui appartenant. Cet article, écrit après la lecture d'un article du *Canard Enchaîné* sur ce sujet, était intitulé : « Les embarrassants travaux de la société de Françoise Nyssen, en plein secteur sauvegardé d'Arles ». « D'après l'article du *Canard*, l'Architecte des Bâtiments de France avait donné son autorisation à des travaux de surélévation de plusieurs **IMMEUBLES D'ACTES SUD À ARLES**, en plein secteur sauvegardé [...] Des immeubles anciens d'un étage et de deux étages se sont retrouvés respectivement avec deux et un niveau supplémentaires (*ill. 2 et 3*), des constructions qui représentent le degré zéro de l'architecture : les surélévations n'ont en guise de fenêtres que de simples ouvertures, sans bandeau de pierres entourant les baies, ni volets, et aucun des aménagements dont le *Canard* explique qu'ils faisaient partie des prescriptions demandées par l'ABF [Architectes des bâtiments de France]. Nous rajouterons que l'immeuble de gauche, comme on le voit parfaitement sur les photos (*ill. 4 et 5*), a été profondément dénaturé même au niveau de son premier et seul étage où l'unique fenêtre ancienne avec bandeau de pierre et volets a été remplacée par deux fenêtres sans aucun entourage ni volet. Sans même prendre en compte l'horrible enduit coloré qui

vient s'ajouter à l'ensemble. Un véritable massacre en plein Site patrimonial remarquable. »

Les extensions de bâtiments anciens ne se font pas seulement en hauteur, mais aussi à l'horizontal. Une des pratiques de l'architecture RER est non seulement le façadisme et la destruction partielle d'édifices anciens remarquables, mais aussi leur extension. Dans la « maîtrise d'oeuvre de la rénovation et de l'extension du **MUSÉE ROLIN À AUTUN** » (avec la date du 14 mai 2019 de remise des candidatures) il est indiqué : « Objet : Le présent concours de maîtrise d'oeuvre est organisé en vue de l'attribution du marché de maîtrise d'oeuvre pour la rénovation et l'extension du musée Rolin à Autun. L'opération consiste en la rénovation et l'extension du musée Rolin à Autun pour une SDO de l'ordre de 6 000 m². L'extension du musée comprend d'une part la restructuration des bâtiments jouxtant le musée actuel : ancienne prison et ancien Palais de justice et d'autre part la construction d'extension(s) dans les espaces interstitiels entre les édifices. [...] L'opération globale doit permettre de : • Définir une nouvelle identité du musée Rolin en lien avec le patrimoine de la Ville d'Autun contribuant à son attractivité, dans le respect de l'enveloppe budgétaire allouée aux travaux ; • Concevoir un nouveau parcours muséographique cohérent sur l'ensemble du site, en adéquation avec les nouvelles orientations scientifiques et culturelles tout en prévoyant le redéploiement des collections ; • Articuler avec pertinence l'ensemble des édifices dans une intelligence globale du site, intégrant des circulations horizontales et verticales nécessaires à l'accessibilité des édifices ; • Ouvrir des espaces d'accueil et des services hors douane, favorisant une fréquentation du site complémentaire à la visite classique et son appropriation par les habitants ; • Intégrer une mise en valeur patrimoniale des édifices, notamment de l'ancienne prison, dans la perspective d'une ouverture aux interventions contemporaines ; • Disposer d'outils de médiation innovants et pérennes participant à la mise en valeur de l'ensemble des offres de visite de la Ville ; • Améliorer le rapport du musée à son environnement urbain prenant en compte les flux urbains ; • Prendre en compte la présentation de collections aux dimensions et poids spécifiques, notamment la mosaïque Bellérophon ; • Disposer d'espaces d'exposition temporaire ; • Disposer d'espaces de réserves des collections sensibles dans de bonnes conditions de conservation ; • Disposer d'espaces pédagogiques et d'animation. » À aucun moment il n'est question de respecter le bâti ancien. Rappelons que le musée Rolin est situé dans le cœur historique de la ville, dans l'hôtel particulier, datant du xv^e siècle, du chancelier Nicolas Rolin (vers 1376 – 1462) et la maison Lacomme.

De tels exemples sont très nombreux en France. Dernièrement, en décembre 2019, en passant par la ville de Luzarches, en Île-de-France, j'ai remarqué qu'étaient prévus des « travaux de réhabilitation et d'extension du **CHÂTEAU DE LA MOTTE À LUZARCHES** ». Ce château date de vers 1830 et a été construit sur les ruines d'un édifice datant des xi^e – xii^e siècles. Il appartient à la communauté de communes Pays-de-France. Il s'agit donc d'un bâtiment public. Il est prévu de la « démolition », du

« gros œuvre », l'ajout d'un ascenseur, etc. À aucun moment, sur l'« Avis d'appel public à la concurrence » et la fiche de consultation on ne parle de restauration. Je n'ai pas vu le permis de construire, mais il suffit de lire qu'il s'agit d'une réhabilitation couplée à une extension pour imaginer le massacre !



Ces pavés, on en trouve partout dans Paris et d'autres villes de France. Diverses sortes de pierres y sont présentes. Et oui, on marche parfois sur de petits trésors !

DÉPLACEMENTS DE FAÇADES

On ne se contente pas de ne garder que la façade d'un bâtiment, parfois on déplace aussi celle-ci, ou une partie de celle-ci. Des **FAÇADES DU VIEUX ROUEN** ont été changées de lieu après avoir détruit les bâtiments auxquels elles appartenaient. Voici ce que l'on peut lire dans *Flâneries à Rouen, Chemins de Traverse*, de Daniel Caillet (édition Alan Sutton) : « “Mesdames, Messieurs, admirez les plus belles maisons à pans de bois de la cité”, lancent les guides aux visiteurs ignorants. En fond de place du Vieux Marché, se dresse un décor de carte postale qui aurait pu jouxter les maisons des frères Corneille. Mais l'envers du décor, direz-vous ? Rien, ou plutôt si, du béton presque encore frais. Car c'est une spécialité rouennaise de déplacer et de re-plaquer des façades, au demeurant dignes d'être conservées... sur du vide.

Côte à côte, voici donc quatre spécimens. La maison Lewandowsky (1500 – 17^e siècle) jadis 45 rue Orbe. Ne cherchez plus son escalier à balustres ni ses poutres maîtresses décorées de fleurs polychromes. À sa droite, la maison du teinturier Delle qui nous vient du 29 de la rue Eau de Robec (époque Louis XV). Disparus son rez-de-chaussée aux linteaux cintrés et son fourneau. À droite, la brasserie du Coq noir et la quincaillerie Sauvé de la place St-Vivien. Exit son remarquable escalier ovoïde et sa porte Louis XIII désormais au n°1 de la rue des Chanoines. Et enfin, la maison des marchands-teinturiers Godebin, de style Louis XV et transplantée elle aussi, du n°97 de la rue Eau de Robec. Cheminée en pierre, boiseries et laboratoire sont aujourd'hui aux abonnés absents. À deux pas de là, sur le côté méridional, la maison dite “À la Pâquerette”, jadis à l'angle des rues des Charrettes et Harenguerie, a redéployé ses façades bizarrement et sans soucis de vérité historique. De plus son escalier à balustres a été volé. »

Photographies de ces
façades déplacées
trouvées sur Internet,
provenant des sites
maia-blog.eklablog.com
et ptit-pat-rouennais.fr





À Paris, près de Beaubourg, au **22 RUE QUINCAMPOIX**, on trouve un joli porche, avec un cartel d'enseigne sur lequel est inscrit : « Bureau des Marchandes Lingères 1716 ». Il appartenait à un immeuble du début du xviii^e siècle qui se situait au 3 rue Courtalon : au siège de la corporation des Marchandes lingères. Le bâtiment a été détruit, et son porche déplacé par trois fois, pour se retrouver ici, à l'entrée d'un immeuble moderne.



22 rue Quincampoix.



DES DESTRUCTIONS ET DES RECONSTRUCTIONS

Une pratique aberrante est de détruire entièrement et reconstruire, soi-disant, à 'l'identique'. Il y a quelque temps de cela, un Parisien me disait que l'immeuble du XVIII^e siècle, voisin au sien, avait été entièrement démoli pour installer à sa place un hôtel, mais « qu'il avait été reconstruit à l'identique ». Bien sûr, cela ne peut être vrai, car même si les plans ont peut-être été suivis, la pierre et le bois ont été remplacés par du béton.

Il est impossible de reconstruire à l'identique. Et même si on utilisait des matériaux et des outils de l'époque, cela ne resterait qu'une copie. Là aussi, en architecture et décoration on trouve 'normaux' des procédés que l'on considérerait comme impensables ailleurs. Personne n'oserait dire qu'une copie de *La Joconde* est identique à l'originale ! Pourtant, j'entends beaucoup : « Ils ont détruit MAIS reconstruit à l'identique. » En architecture et décoration d'intérieur, il y a de quoi se taper la tête contre les murs... neufs !

Évidemment, lorsqu'un bâtiment ancien a été détruit de manière involontaire, le reconstruire à l'identique en utilisant les mêmes matériaux et en essayant de conserver le plus d'éléments possible d'origine est une très bonne chose. Je ne parle ici que des destructions voulues avec ensuite reconstruction, comme pour la piscine Molitor et de nombreux intérieurs remarquables, que l'on supprime pour les remplacer par de 'l'identique' mais complètement neuf.

LA PISCINE MOLITOR, à Paris, a été la victime d'une nouvelle sorte de façadisme. Elle a été érigée en 1929. Elle n'était pas en pierre mais en béton. C'était un haut lieu de la mode 'libérée', des années folles jusqu'aux années 1950. En 1989, la ville de Paris voulant détruire en grande partie la piscine afin d'y faire construire un parc de stationnement et un complexe hôtelier, une association « SOS Molitor » fut créée qui obtint, en 1990, que l'ensemble du bâtiment fut inscrit aux monuments historiques. La ville abandonna le lieu et le laissa se dégrader. Il fut vendu dans un état lamentable par celle-ci, avant d'être détruit et reconstruit en 2014. On a appelé cela « une réhabilitation de la piscine ». On n'a gardé que certaines façades extérieures, en particulier la façade Est, et des éléments décoratifs, et refait entièrement l'intérieur, plus ou moins à l'identique, rajouté deux étages et d'autres parties modernes. Une copie peut-elle être considérée comme un original ? Bien sûr que non. Cela est vrai en architecture, comme en art. En plus, dans notre exemple, il ne s'agit même pas d'une vraie copie, puisqu'on a multiplié l'espace bâti au moins par deux ! Je le rappelle, la piscine Molitor était classée monument historique dans sa totalité ! L'historien de l'architecture Jean-François Cabestan évoque une « imposture patrimoniale ».

La photographie prise sur Google Maps pendant les travaux donne une idée de la destruction opérée sur la Piscine Molitor. On remarque l'ombre de la façade principale s'étalant sur l'intérieur du bâtiment classé entièrement rasé.



Cette autre photographie, provenant de Wikipédia, montre l'état des travaux en 2012.



De nombreux articles et documents ont été publiés pour expliquer que la Piscine Molitor a été « sauvée », comme une vidéo, signée « AFP » et présentée sur le site du journal *Le Monde*. Voici quelques passages de ce qui est dit dans celle-ci : « Aujourd’hui, à l’heure de sa réouverture, difficile de croire que la célèbre Piscine Molitor, construite en 1929, dans le XVI^e arrondissement, a failli être démolie. » « [...] le tout en respectant le plus possible l’héritage de l’époque » « [...] en revanche, le reste est résolument moderne, un pari architectural pour montrer les volumes nouvellement créés. » Du pur enfumage. Je le répète, on a détruit ce lieu, conservé seulement les façades extérieures et quelques éléments décoratifs, reconstruit en partie plus ou moins à l’identique et rajouté du bâti, notamment deux étages... Quant au « pari architectural », il a bon dos, puisqu’il s’agit d’une construction totalement moderne. Aujourd’hui, on nous vend des copies de la Joconde, de plus retouchées, au prix de l’original !

CULTURE

Résurrection de la piscine Molitor à Paris

● VIDÉO | C'est au bord de ses bassins, en 1946, que le bikini est apparu : Molitor, mythique piscine parisienne, squattée et livrée aux graffeurs depuis sa fermeture il y a vingt-cinq ans, rouvre lundi, au centre d'un luxueux complexe avec hôtel, spa et restaurant.

Publié le 19 mai 2014 à 16h09 - Mis à jour le 19 mai 2014 à 16h09



Quant aux démolitions pour de l'entièrement neuf, ce dernier est construit avec rapidité, souvent envisagé dans son côté rentabilité et s'avère dans bien des cas fait en dépit du bon sens. Alors que les anciens bâtiments sont construits afin d'empêcher les pertes d'énergie, les nouveaux bâtiments s'en soucient peu. Par exemple, j'habite dans un immeuble de la Régie immobilière de la ville de Paris, construit dans les années 1970, dont les salles-de-bains et toilettes n'ont pas de fenêtre. Lorsque la ventilation tombe en panne, ce qui arrive deux ou trois fois par an, on imagine le problème ! Pourtant, une personne travaillant dans la ventilation m'a affirmé que la plupart des constructions modernes étaient ainsi conçues.

Il arrive que l'on démonte un bâtiment ancien prestigieux, afin de construire du moderne, pour le remonter ailleurs. Le pavillon de Hanovre, construit entre 1758 et 1760, qui se trouvait à Paris sur l'actuel boulevard des Italiens, a été démonté et installé dans le parc de Sceaux en 1932. Toujours en région parisienne, dans la ville de Moret-sur-Loing, on peut voir la façade d'une maison parisienne. Cette demeure fut construite vers 1527. Après la vente de la maison en 1955, la façade a été démontée puis remontée dans la cour de l'hôtel de ville de Moret-sur-Loing. Je donne ces deux exemples, car je les ai contemplés, et peux dire que, s'il est appréciable que les pierres aient été conservées, il est triste de les voir hors de leur lieu d'origine.

DES DESTRUCTIONS PURES ET SIMPLES

Parfois, les destructions de bâtiments anciens ne se cachent même pas derrière le façadisme et l'architecture. Dans mon quartier, au nord de chez moi, à Ménilmontant, dernièrement plusieurs maisons, parmi les derniers vestiges du village Ménilmontant, ont été rasées par la Mairie de Paris, dont un ensemble se situant **88 RUE DE MÉNILMONTANT**, une à l'**ANGLE DE LA RUE DE L'ERMITAGE ET DE LA VILLA DE L'ERMITAGE** et une autre au **12 AVENUE JEAN AICARD**. Une nouvelle fois, je prends des exemples que j'ai trouvés sur mon chemin, puisqu'il s'agit de mon quartier. Au niveau du 88 rue de Ménilmontant, la mairie va construire des bâtiments neufs. Ces maisons de un étage, communiquaient avec quelques petits jardins, semble-t-il encore privés, qui aujourd'hui sont entourés de bâtiments modernes.

Photographies avec une vue aérienne du 12 avenue Jean Aicard avant destruction et d'une autre depuis l'avenue après destruction, toutes deux trouvées sur Google Maps le 7 octobre 2019.



Ici, au 88 rue de Ménilmontant, derrière les panneaux de bois, se trouvaient une rue pavée avec une enfilade de maisons à un étage, communiquant sur des jardins, vestiges du Ménilmontant d'il y a encore quelques dizaines d'années. Toutes ces maisons ont été détruites par la mairie de Paris, ainsi que quelques autres du quartier. Photographie réalisée à partir de Google Maps.



Encore en passant en bicyclette, à la fin du mois de janvier 2020, je me suis aperçu qu'une maison d'un seul étage et son atelier, situés au **8 RUE GODEFROY CAVAIGNAC**, dans le 11^e arrondissement de Paris, venaient d'être rasés. En prenant des informations, j'ai appris, dans un projet de délibération de la mairie de Paris, que cette dernière avait acquis cet endroit en 2013 et qu'elle venait de le démolir afin de réaliser dix logements sociaux et un local commercial. Ce lieu était appelé « La petite maison »



Photographies prises à partir de Google Maps avant la démolition.



Photographie prise avec mon appareil photographique le 27 janvier 2020. Voilà, ce qui reste après le passage de la mairie de Paris.



En février 2020, en descendant une rue toujours près d'où j'habite en ce moment, j'ai remarqué que la mairie de Paris venait de raser un immeuble au **97 RUE DU FAUBOURG DU TEMPLE**. Je me suis renseigné sur Internet et ai appris qu'il s'agissait d'un immeuble du XVIII^e siècle, avec ses fondations datant au moins du XVII^e siècle, détruit pour y construire 14 logements sociaux et un local d'activités. Dans le compte-rendu de la commission du vieux Paris qui l'évoquait (délégation permanente du 15 octobre 2009), il était aussi question de la destruction du **79 RUE DES MARTYRS** (XIX^e avec fondations plus anciennes)... Voici des passages de ce compte-rendu : « 97, rue du Faubourg du Temple (10^e arr.) Démolition totale d'un immeuble du XVIII^e siècle. [...] Il s'agit de l'une des adresses confiées à la Société immobilière d'économie mixte de la Ville (SIEMP) [...] Si la première mention de la maison remonte à 1685, la plus ancienne description ne date que de 1730 et aucun document ne permet de connaître ses dispositions d'origine. [...] En 1776, aurait eu lieu une nouvelle campagne de travaux suivie un siècle plus tard par une surélévation de deux niveaux en retrait (A. Trilleau architecte). Trois appartements sont aménagés dans les nouveaux étages, desservis par un grand escalier, que l'étude historique considère comme reconstruit mais que l'examen sur place permet de faire remonter au XVIII^e siècle.[...] 79, rue des Martyrs (18^e arr.) Démolition totale d'un immeuble faubourien [...] La demande porte sur la démolition d'un immeuble de l'ancien village de Montmartre de trois étages et sept travées sur rue, dont l'histoire est difficile à établir mais qui, pour ce qui est des superstructures, ne peut remonter au-delà des années 1850. L'urbanisation de la section de la rue des Martyrs qui se trouve au pied de l'abbaye basse de Montmartre remonte au XVII^e siècle. L'immeuble, dont la parcelle dans sa forme actuelle est attestée par le plan de Turgot (1731), appartient à ce lotissement villageois et se présente aujourd'hui comme le résultat d'une reconstruction du milieu du XIX^e siècle, reprenant peut-être les caves voûtées d'un ou plusieurs immeubles plus anciens. En 1882, la parcelle se densifie par un immeuble de rapport construit en fond de cour par l'architecte G. Gridaine. L'adresse est référencée en 1910 par Roche-gude comme étant l'emplacement du château des Brouillards d'hiver où s'est tenu le Club républicain de Montmartre pendant la Révolution, puis le bal du Bœuf noir au XIX^e siècle. L'état de vétusté actuel et les difficultés d'aménagement de l'existant – hauteurs sous plafond et différences de niveaux – ont conduit la Société immobilière d'économie mixte de la Ville de Paris (SIEMP) à envisager la démolition totale de l'immeuble sur rue. »

La mairie de Paris ne se contente pas de pratiquer le façadisme et l'architecture RER sur des bâtiments anciens pour y faire des logements sociaux, elle en détruit aussi entièrement... jusqu'aux fondations.

Photographies du 97, rue du Faubourg du Temple provenant du compte-rendu de la commission du vieux-Paris, avec l'escalier du XVIII^e siècle et les caves.



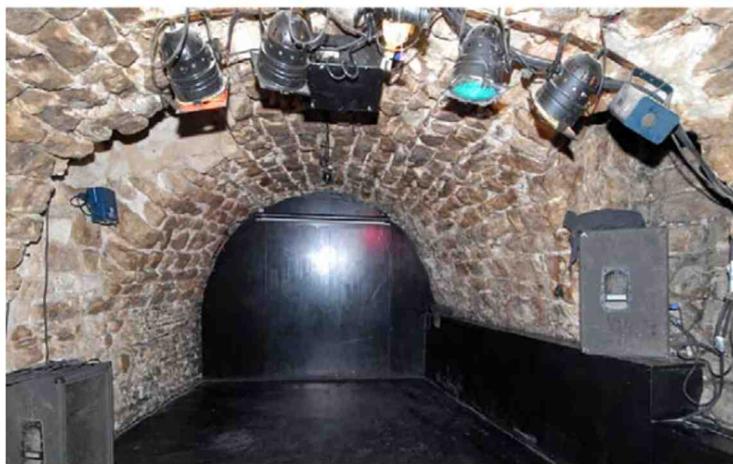
ur ; à droite l'escalier principal du XVIII^e siècle et des caves voûtées.



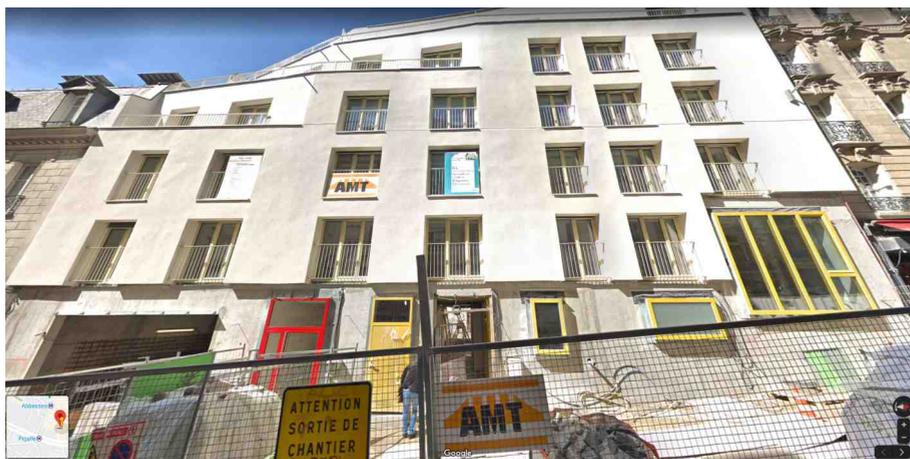
Tout a été rasé et bétonné, même les fondations. Plus rien ne subsiste. Photographies du 13 février 2020.



Photographies du 79, rue des Martyrs provenant du compte-rendu de la commission du vieux-Paris. On remarque que les fondations étaient bien antérieures au XIX^e siècle et faisaient partie des nombreux cabarets/bals que logeait le village Montmartre.



Photographie provenant de Google Maps de l'immeuble qui le remplace.



Quelques mois avant les élections municipales de mars 2020, la mairie de Paris a évité de lancer de nouvelles constructions. C'est ainsi que, pendant plusieurs mois, certains terrains ont été laissés vides après la destruction des bâtiments anciens s'y trouvant, en attendant d'y construire des immeubles de la mairie (logements sociaux...) comme indiquent les permis de construire placardés. Ici, nous sommes au 57 RUE DE MÉNILMONTANT. Photographie réalisée à partir de Google Maps.



Le Parisien

Immobilier

Les élections municipales, coup de frein aux constructions en Ile-de-France

Les maires sont manifestement peu enclins à démarrer des chantiers avant le scrutin. 2020 sera «une année record» avec peu de constructions, regrette la fédération des promoteurs immobiliers.



Bien que l'Ile-de-France manque de logements, les élus ont freiné, en 2019, la livraison des permis de construire. L'Ifip/Laratte

Article de *Le Parisien* du 3 février 2020 par Aubin Laratte.



Par Aubin Laratte

Le 3 février 2020 à 12h12, modifié le 3 février 2020 à 14h26

En 2011, Pierre Pinon a publié aux Éditions Parigramme un livre intitulé *Paris détruit, du vandalisme architectural aux grandes opérations d'urbanisme*. Il s'agit d'un « ouvrage de plus de 300 pages, érudit et foisonnant d'images, où l'on apprend que les pouvoirs publics cassent davantage que les guerres et les incendies. » La même année, l'auteur a donné un entretien dans *Le Figaro*, dans un article ayant pour titre « Les trois quarts de Paris ont été détruits » que voici :

« LE FIGARO. – *Paris a-t-il beaucoup souffert de la destruction ?*

Pierre Pinon. – C'est le moins que l'on puisse dire ! Il ne reste aujourd'hui plus rien des vestiges de l'époque médiévale par exemple. Et l'on doit dénombrer tout au plus 200 édifices datant des XVI^e et XVII^e siècles. Le pire a sans doute été atteint dans les années 1960-1970. La moitié du XIII^e arrondissement et 30 % du XII^e ont notamment disparu durant cette période. C'est bien simple, si on devait faire le compte de tous les changements opérés au fil des siècles, je pense que les trois quarts de la ville ont été effacés.

Quelles en sont les principales causes ?

Essentiellement la spéculation immobilière et le renouvellement du bâti. Autrement dit, les démolitions sont quasiment toutes volontaires et même ardemment souhaitées. La preuve, en 1749, Voltaire n'a pas hésité à écrire, dans son fascicule *Des embellissements de Paris* : « la capitale n'a pas eu la chance de brûler comme Londres en 1666 » ! La modernisation se conçoit comme un urbanisme du vide. On veut, entre autre, agrandir l'espace public. Tout le monde trouve normal de casser, à l'époque. Quant aux guerres et aux incendies, hormis lors de la Commune ou pendant la Révolution, ils n'ont eu finalement qu'un impact mineur.

Quels sont les « bâtisseurs » qui ont le plus détruit ?

Statistiquement, en terme de quantité donc, je dirais Pompidou. Mais en terme de qualité, je penche davantage pour Haussmann, qui a rayé de la carte des maisons médiévales et des hôtels particuliers. La destruction a toujours fait partie du paysage parisien. Depuis le XVI^e siècle au moins, pour construire, il faut d'abord démolir.

Y a-t-il justement une démolition que vous avez trouvée particulièrement scandaleuse ?

Oui, c'est celle des halles de Baltard. Un vrai crève-cœur, car elle a été décidée contre l'avis des connaisseurs. Je m'explique : sous la Révolution, lorsque des églises gothiques étaient démantelées, personne n'imaginait à l'époque que l'on touchait là au patrimoine. Mais dans les années 1970, on sait alors parfaitement quelle importance revêt la préservation de bâtiments anciens. Malgré cela, les Pavillons Baltard n'ont pas été sauvés. Dieu merci, aujourd'hui, les grosses bévues comme celle-là sont impensables. Le patrimoine est suffisamment protégé. Ce qui n'empêche pas des aberrations. Pour construire le Pentagone à la française, dans le XV^e arrondissement, on a détruit la quasi-totalité des bâtiments édifiés par Auguste Perret. Les hôtels

particuliers souffrent aussi beaucoup depuis ces trente dernières années, à l'image de l'hôtel Lambert. Leur cour et leur jardin offrent un gros potentiel de mètres carrés supplémentaires et ils sont situés dans les beaux quartiers. En clair, là où la pression immobilière est la plus forte.

Pensez-vous que, parfois, les destructions peuvent avoir du bon ?

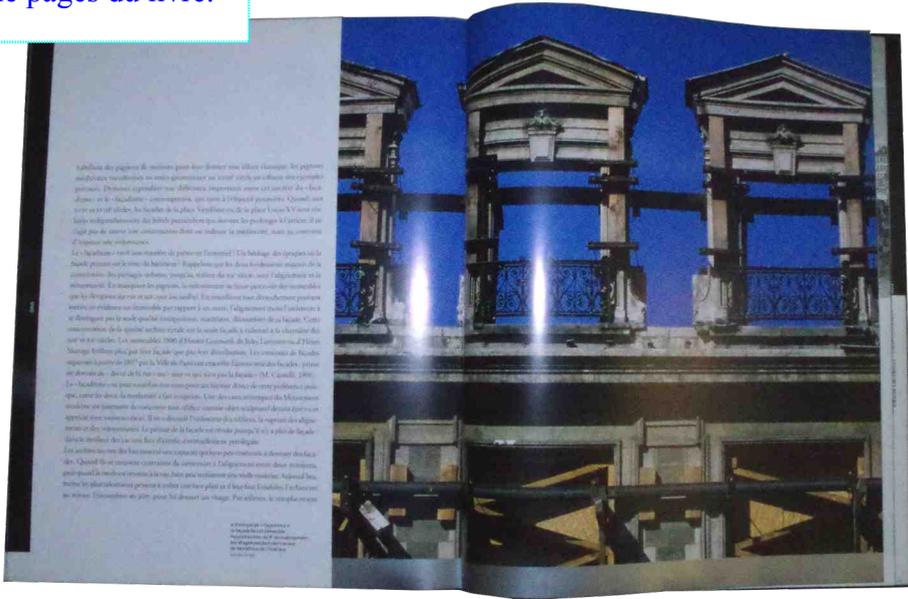
Question difficile ! Ce que je peux dire, c'est qu'aujourd'hui, je ne connais personne qui ne veuille pas habiter dans du Haussmann.

La capitale nécessite-t-elle encore d'être en chantier ?

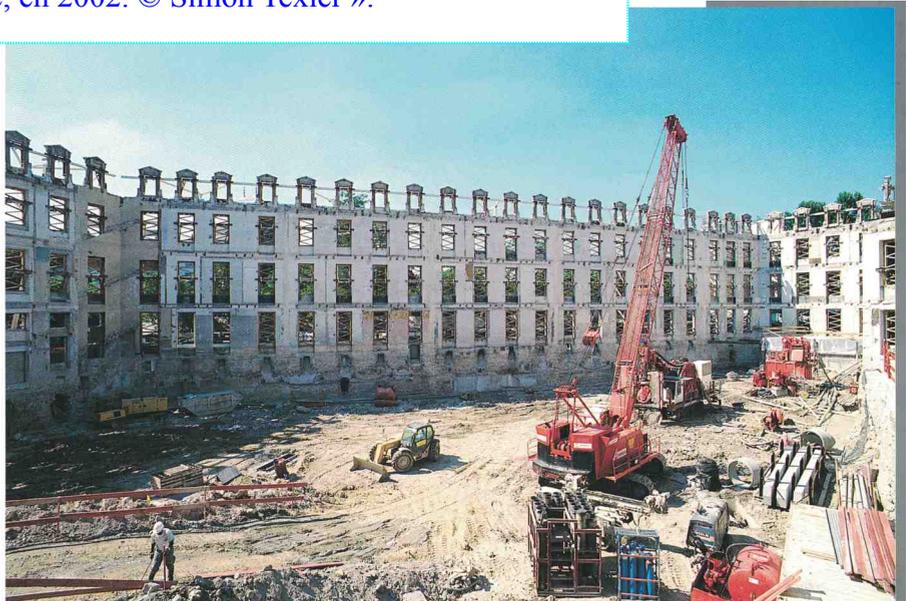
On ne peut évidemment pas s'insurger contre toutes les démolitions. Mais tellement de choses ont déjà disparu dans Paris. N'en déplaise aux architectes qui veulent perpétuellement détruire, aujourd'hui, une élite cultivée estime que la capitale est achevée, qu'il n'y a pas grand-chose à y changer. Beaucoup de Parisiens apprécient en outre de vivre dans une ville patrimoniale. Ce qui ne veut pas dire figée. L'espace public évolue d'ailleurs beaucoup et 1 000 permis de construire sont délivrés chaque année. Ce n'est pas rien. »

Dans son livre, Pierre Pinon donne l'exemple de façadisme parisien de **LA GARE D'AUSTERLITZ**, datant du XIX^e siècle. Une partie de celle-ci est inscrite aux monuments historiques depuis 1997 : « Façades et toitures du bâtiment "départ" avec sa marquise, ainsi que son aile en retour ouest ; grande halle ; les deux pignons des sorties côté arrivée et côté départ du métro (cad. AB 2) : inscription par arrêté du 28 février 1997 ». L'ancien bâtiment des bureaux et une salle de théâtre, le théâtre Valhubert, a été vendu par la SNCF. Tout a été entièrement démoli, exceptées les façades. L'auteur écrit que le façadisme « s'est imposé à Paris depuis un quart de siècle. »

Double pages du livre.



Photographie provenant du livre *Paris détruit, du vandalisme architectural aux grandes opérations d'urbanisme* de Pierre Pinon (2011) : « Les bureaux de la gare d'Austerlitz touchés par le façadisme, en 2002. © Simon Texier ».



Le « façadisme »

Le système qui consiste à ne pas détruire totalement un immeuble pour en reconstruire un autre au même endroit, mais à en conserver la façade et à bâtir derrière, s'est imposé à Paris depuis un quart de siècle. Il s'applique quand l'affectation d'un immeuble doit être révisée,

▲ Les bureaux de la gare d'Austerlitz touchés par le façadisme, en 2002. © Simon Texier.

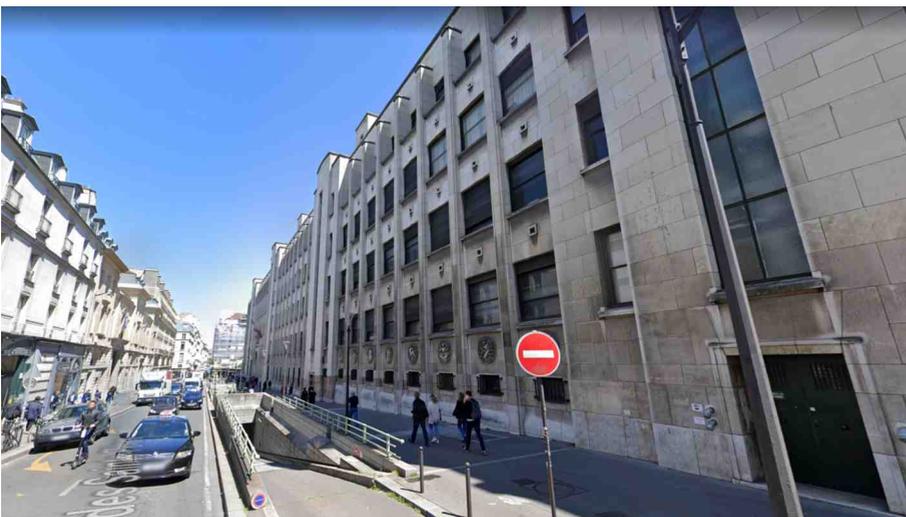
Photographie prise depuis Google Map en septembre 2009 montrant ces mêmes bureaux, vus de l'extérieur. Le bâtiment semble ancien et magnifique... mais cela n'est que de façade.



Les exemples que je donne dans ce livre sont les plus récents, en particulier de ces dix dernières années. Mais le façadisme et l'architecture RER sont effectifs depuis une cinquantaine d'année, à partir des années 1970, époque du tout béton et des autoroutes. Les destructions de bâtiments remarquables, elles, sont beaucoup plus anciennes. On peut même dire qu'elles ont toujours eu lieu. Par exemple, beaucoup d'églises ont été construites sur des temples romains. Cependant, ces destructions n'éliminaient pas tout, comme aujourd'hui, les pierres étant généralement réutilisées et le sous-sol conservé. Bien malin est celui qui connaît un bâtiment civil parisien datant du Moyen Âge ! La Conciergerie peut sans doute y être comptabilisée, ainsi que quelques vestiges comme certains des murs d'enceinte de la ville. Pour les maisons, cela est plus problématique, même s'il en reste sans doute. Même celle dite de Nicolas Flamel, considérée comme étant la plus vieille de la capitale, serait en fait du XVII^e siècle ! Les XVII^e et XVIII^e siècles, qui considéraient le Moyen Âge comme un âge barbare, n'hésitaient pas à démolir pour remplacer par du moderne de l'époque. Aujourd'hui, il est grand temps de s'occuper à conserver ce qui reste !

Au XIX^e siècle, les 'aménagement' du baron Haussmann (1809 – 1891) ont détruit une grande partie du vieux Paris, et notamment dans le quartier à la mode s'étendant depuis le Louvre jusqu'au boulevard Haussmann. De grands parcs et leurs bâtiments ont aussi été rasés, comme les jardins de Tivoli, au nord de Paris, autre lieu très à la mode jusqu'au XIX^e siècle, dont il ne reste rien.

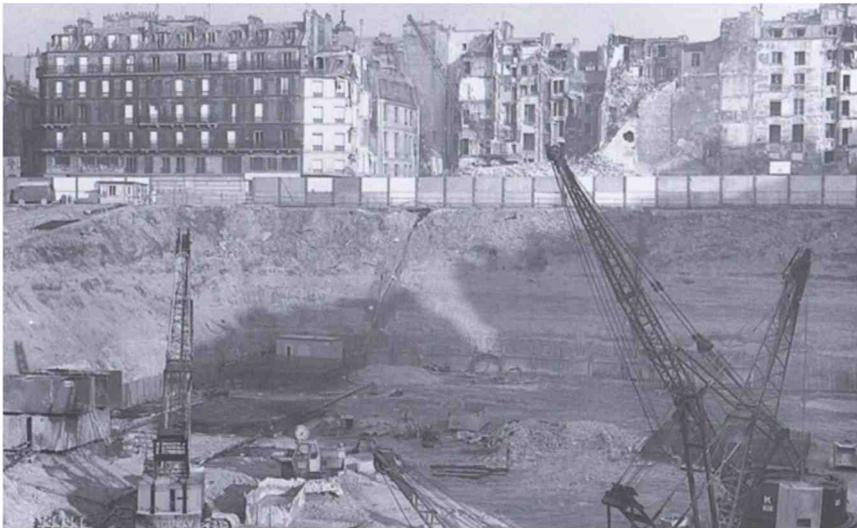
Au 45 rue des Saints-Pères, se trouve un énorme bâtiment moderne construit pour abriter, en 1953 **LA NOUVELLE FACULTÉ DE MÉDECINE**, mise en service en 1953. Pour l'édifier, on a démoli l'Hôpital de la Charité de Paris, également appelé « Hôpital des Frères-de-Saint-Jean-de-Dieu », fondé au début du XVII^e siècle. Cette



La construction du **CENTRE BEAUBOURG**, inauguré en 1977, et à côté celle du **QUARTIER DE L'HORLOGE**, dans les années 1970, ont été le résultat de la suppression de tout un quartier historique en plein Paris, d'origine médiévale et peut-être antique puisque la rue Saint-Martin qui passe à côté (et même le délimite en partie) faisait partie du *cardo maximus* romain. Pour faire cela, on a excavé en profondeur (sur des dizaines de mètres). Il ne reste donc même plus de fondations anciennes ! Rien : du vide et du béton ! Tout d'abord cette partie a été inscrite comme « insalubre » parce que certains immeubles étaient vétustes... Mais supprimer tout le quartier pour cela ! Même des hôtels particuliers ont été rasés. Concernant l'insalubrité, le quartier du marais (construit principalement au XVII^e siècle) était considéré ainsi. Pourtant aujourd'hui, c'est un des quartiers chics de la capitale grâce à ses vieilles bâtisses !

Photographie, provenant du site quartierhorloge.fr, de Marc Petitjean et datant de 1972.

Depuis 1983, le Quartier de l'Horloge peine à trouver son identité, et derrière une façade qui fait penser qu'elle a toujours été là, dissimule un ensemble de commerces et d'habitations qui attend encore sa place dans la cité.



1972

Le chantier du Centre Pompidou démarre, premiers travaux de terrassement. La rue Rambuteau n'est pas encore détruite. On voit ici l'arrière des bâtiments côté Impair. L'îlot compris, entre feu la rue des Etudes-St-Martin et la rue Rambuteau, est en cours de démolition.

Photographie aérienne, prise sur Google Maps, où j'ai entouré les deux trous béants faits dans les années 1970 en plein Paris : le Forum des Halles, le quartier de l'Horloge et Beaubourg.



Photographie de l'entrée d'un parc à voitures du quartier de l'Horloge.



Photographie prise dans le quartier historique du Marais.



Dans un article daté du 4 février 2016, *La Tribune de l'Art* alertait sur le projet de destruction d'un château du XIX^e siècle, sans doute constitué d'éléments plus anciens, par la mairie de Lagny-le-Sec, un village de l'Oise. Ce **CHÂTEAU DE LAGNY-LE-SEC** avait été abandonné et a été finalement démoli en 2017.

Photographie puisée dans l'article de *La Tribune de l'Art* : « Château de Lagny-le-Sec. Façade principale. Photo : Didier Rykner ».



En 2017 a été aussi détruite **LA VILLA MAURESQUE DE PESSAC** (commune du Sud-Ouest de la France, située dans le département de la Gironde, près de Bordeaux), dite villa Bengali. Construite en 1854, elle était la dernière rescapée du domaine du château de Saige Fort Manoir. Elle a été vendue à un promoteur immobilier qui a

obtenu un permis de démolition délivré par la mairie. Comme le disait la pétition contre ce projet : « L'histoire se répète après la destruction de **LA VILLA ALGÉRIENNE DU CAP FERRET**, détruite au profit d'un promoteur immobilier il y a quelques années, on refait les mêmes erreurs ! On détruit notre histoire, rase notre patrimoine pour bétonner nos villes ! » Lorsque j'ai lu cette pétition, elle contenait plus de 3 000 signataires, ce qui n'a pas empêché de détruire le bâtiment, le 7 juillet pour faire place à un ensemble immobilier.

Toutes ces destructions, qui se sont accélérées ces cinquante dernières années, notamment à Paris et en région parisienne, devraient nous inciter à arrêter le massacre ! Surtout que de nos jours nous avons des moyens impressionnants pour détruire rapidement, sur de grandes surfaces et profondément.

Photographie provenant d'un article du site *La Tribune de l'Art*.



Destruction de maisons anciennes dans le secteur sauvegardé de Perpignan, été 2016
Photo : Didier Rykner

L'INTÉGRITÉ DES BÂTIMENTS ANCIENS PRESTIGIEUX

Arrêtons de classer des parties d'édifices mais des bâtiments entiers ! L'idée avait été prise autrefois de protéger seulement certaines façades, car il n'existait pas encore les moyens modernes qui permettent de garder même ne serait-ce qu'un toit classé en détruisant tout le reste. On pensait permettre la conservation de tout un bâtiment en classant seulement une façade.

Ceci dit, le classement de bâtiments anciens prestigieux et les autres protections qui peuvent exister pour préserver leur conservation, n'empêchent pas aujourd'hui la destruction de certains d'entre eux ou l'atteinte à leur intégrité, cela avec l'aval des instances publiques en charge de les protéger. À Paris, je ne connais plus aucun bâtiment conservé entièrement dans son jus. Comme dit précédemment, l'un des derniers était l'Hôtel Lambert modernisé il y a peu de temps.

Le pire, je le répète, c'est que les services publics (mairie de Paris, ministère de la Culture...) sont les premiers à cautionner ces saccages. Par exemple, malgré une grande mobilisation qui a conduit au classement à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques des deux derniers étages de **L'HÔTEL PARTICULIER DU GRENIER DES GRANDS-AUGUSTINS** (aussi appelé « Hôtel d'Hercule), du XVII^e siècle et situé aux 5 – 7 rue des Grands-Augustins dans le 6^e arrondissement de Paris, en juillet 2015 la mairie de Paris a accordé un permis de construire à une société souhaitant transformer celui-ci en locations (ou hôtel ?) de luxe. Tout cela s'est fait non seulement avec les louanges de la mairie de Paris mais aussi du ministère de la Culture et du

service Architecture de la DRAC (direction régionale des Affaires culturelles). Depuis plusieurs autres démarches ont été entreprises pour que ce bâtiment ne soit pas dénaturé. Il a été dit que ce projet aurait tout de même lieu toujours avec la société Helzear, mais avec la

Permis de construire placardé sur la grille de l'Hôtel d'Hercule.



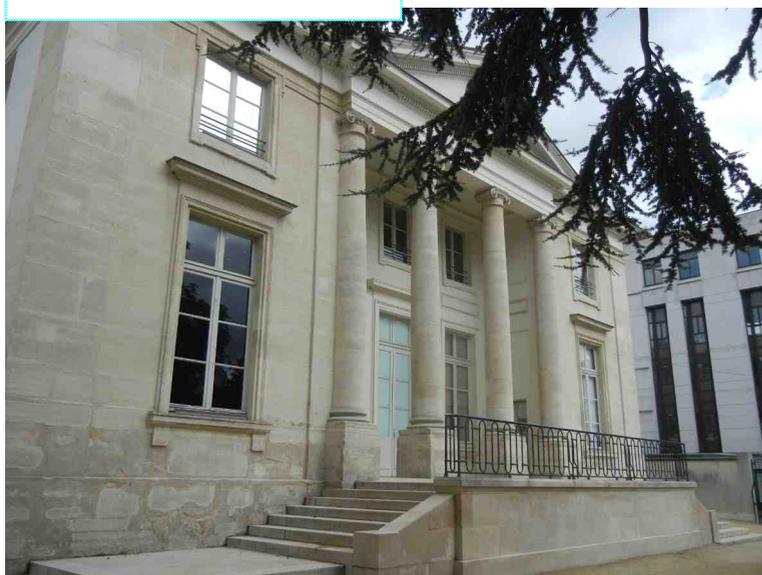
participation de la fondation Maya Picasso pour l'Éducation artistique servant de paravent. Aujourd'hui, je ne sais pas ce qu'il en est et il est difficile de trouver des informations sur le sujet.

Pour prendre soin de l'intégrité des bâtiments anciens, on ne peut plus compter sur beaucoup de ceux qui en sont responsables. Un article de *Le Figaro*, du 16 octobre 2019 et intitulé « Boiseries détruites du château du Clos-Lucé : la peine maximale requise contre les propriétaires », nous apprend que le procureur a requis la peine maximale contre le propriétaire de la demeure où Léonard de Vinci s'est éteint le 2 mai 1519, ainsi que la société, maître d'oeuvre, et l'ancien architecte en chef des monuments historiques à l'origine la destruction sans autorisation des boiseries du XVIII^e siècle de ce château ainsi que d'autres éléments (cheminée...). Ce château est pourtant entièrement classé au titre des monuments historiques ! « En avril 2019, le magazine en ligne *La Tribune de l'Art* avait révélé qu'en 2016, le château avait été “gravement vandalisé par ses propriétaires”, la famille Saint-Bris. » Il est ajouté que « selon l'article de *La Tribune de l'Art*, “le désastre est tel qu'il n'y a aucune possibilité de remettre les lieux dans leur état d'origine”. » « *La Tribune de l'Art* expliquait que les “atteintes les plus graves au monument classé ont eu lieu sur le niveau bas”. “Trois salons possédant des boiseries du XVIII^e siècle” et “au moins une cheminée d'époque” ont été “entièrement détruits”. Le magazine citait ensuite pêle-mêle les boiseries “arrachées”, les “plafonds modifiés”, les “fenêtres bouchées” et de “nouvelles baies percées”. »

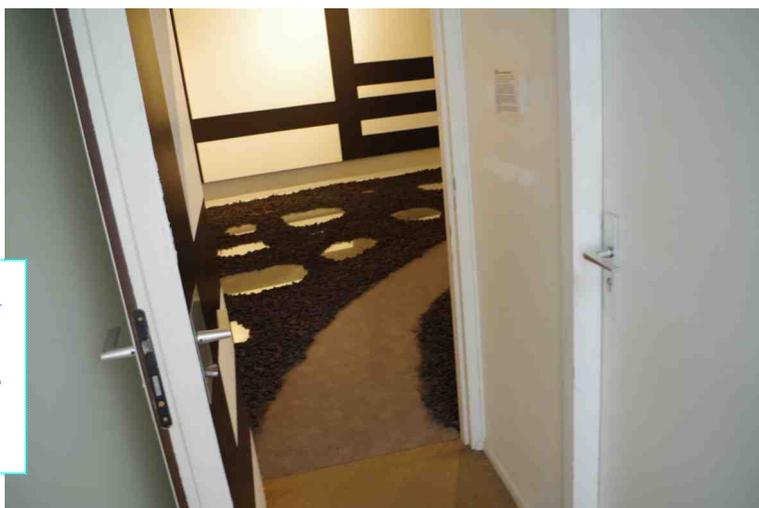
Près de chez moi, se trouve une des rares folies du XVIII^e siècle conservées à Paris. Il s'agit de demeures construites aux abords de la Capitale, dans ce qui était encore la campagne, permettant à leur propriétaire de se divertir bucoliquement et à l'écart tout en étant à deux pas de la ville. Citons celle de Bagatelle dans le bois de Boulogne, la folie Saint-James située à Neuilly-sur-Seine, le pavillon de l'Ermitage rue de Bagnolet à Paris, etc. Aujourd'hui, certaines se trouvent dans la ville même. Le pavillon carré de Baudouin, aussi appelé « pavillon Pompadour », en est un exemple. Il est situé rue de Ménilmontant dans le 20^e arrondissement. Au XIX^e siècle, il a appartenu notamment à la famille Goncourt et aux sœurs de Saint Vincent de Paul qui y fondèrent un orphelinat. Nicolas Carré de Baudouin, en a hérité en 1770, et y a fait ajouter une remarquable façade de style néo-classique à quatre colonnes. Le pavillon a été inscrit au titre des Monuments historiques en 1928. Acheté par la ville de Paris en 2003, il a été ‘réhabilité’ par deux architectes pour en faire un espace culturel ouvert en 2007. En 2015, j'ai visité cet édifice. Cette ‘réhabilitation’ est un nouvel exemple du saccage de nos monuments anciens. Les architectes n'ont pas cherché à retrouver l'ambiance d'une folie du XVIII^e siècle. Pire, ils ont tout blanchi, mis des éléments d'architectures modernes, complètement gommé son atmosphère à l'intérieur.



Façade du Pavillon carré de Baudoin, avec ses jolies colonnes.

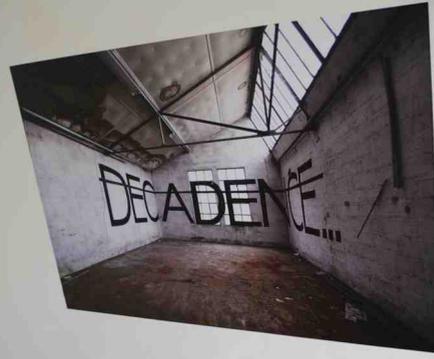


Intérieur du bâtiment du Pavillon carré de Baudoin. Cherchez-y les éléments du XVIII^e siècle...





La dernière fois que je suis allé visiter cette folie, en 2015, il y avait une exposition d'art contemporain avec certains sujets très révélateurs.



Les instances publiques et les architectes contemporains abordent trop souvent les monuments anciens d'une manière que je trouve choquante. Je ne comprends pas pourquoi on ne fait pas appel à des artisans d'art connaissant et utilisant les techniques d'époque pour faire vivre ces lieux, des tailleurs de pierre, charpentiers... J'ai beaucoup évolué dans le domaine de l'art et des antiquités ; j'ai vu la minutie nécessaire pour restaurer des objets et œuvres d'art et les connaissances dans leur histoire que cela implique ; j'ai constaté combien il est nécessaire d'intervenir le moins possible sur ceux-ci afin de leur laisser baigner dans leur jus, conserver leur authenticité ; je suis donc dégoûté de voir comment beaucoup d'architectes modernes abordent les constructions anciennes. Pour moi, ils ressemblent à des peintres en bâtiment à qui on demanderait de restaurer une peinture de François Boucher.

Il faudrait qu'une nouvelle école d'architecture naisse, ayant une conscience du beau, du goût, de la valeur des choses... des notions aujourd'hui taboues !

LA POLITIQUE DÉVASTATRICE DE LA MAIRIE DE PARIS

Les bâtiments anciens disparaissent comme peau de chagrin. Il est grand temps d'arrêter l'hécatombe. Et il est très triste de voir que les pouvoirs publics sont à l'origine d'un très grand nombre de ces destructions. Par exemple, à travers ses régies immobilières comme la RIVP (régie immobilière de la mairie de Paris), la mairie de Paris détruit des bâtiments anciens pour les remplacer par des logements sociaux de mauvaise qualité. Quand on ne supprime pas tout, on garde les façades et avec de la chance quelques éléments de l'intérieur, on bétonne ou alors on dénature le lieu, etc. La mairie de Paris, comme d'autres villes et l'État ne semblent avoir comme préoccupations architecturales que de faire du neuf ou de vendre.

Dès l'arrivée des socialistes à la mairie de Paris, une politique de création de logements sociaux dans des immeubles anciens a été entreprise. En 2002, a été dressé un catalogue des « 998 habitations à risque de la capitale », « présentant un danger pour leurs occupants » du fait de leur « vétusté ». Pour les immeubles privés inscrits dans cette liste, les propriétaires refusant de faire les travaux se retrouvaient rachetés ou expropriés par la mairie. Il en a résulté une destruction de nombreux bâtiments anciens, ou une « réhabilitation » qui consiste presque tout le temps en du façadisme, avec conservation de façades, de volumes et de quelques éléments architecturaux, et la destruction de tout le reste. Je dis « consiste », en employant le présent, car cela continue au moment où j'écris ces lignes.

Dans paris.fr on lit : « La loi Duflot du 18 janvier 2013 prévoit que la part des logements sociaux atteigne 25 % des résidences principales en 2025. Or, les objectifs fixés par le PLH approuvé en 2011 ne permettaient d'atteindre que 20 % de logements sociaux. Le projet de loi entre en vigueur en 2014, au moment où Anne Hidalgo devient à son tour maire de Paris. Forte de ce cadre nouveau, elle engage alors une politique volontariste, renouvelée et amplifiée, en révisant le PLH en 2015. Des grandes orientations sont prises afin d'intensifier les efforts entamés par Bertrand Delanoë, pour atteindre 25 % de logements sociaux sur l'ensemble du territoire parisien en 2025. L'enjeu est important : cela correspond à la production de 7 000 à 7 500 nouveaux logements sociaux par an pendant l'ensemble de la mandature. Cela revient à financer au moins 40 500 logements sociaux. »

Un quart de logements sociaux dans Paris, c'est un vrai massacre. Du reste, les gens de condition modeste ou moyenne ne peuvent pas se loger dans la capitale s'ils ne sont pas acceptés dans des logements sociaux, car les prix du privé sont de la folie ; ce qui donne un mélange effrayant où le social et la spéculation immobilière se partagent la capitale. Logements sociaux, logements à prix très élevés, bureaux et bâtiments dédiés aux

loisirs et au tourisme forment le Paris d'aujourd'hui, la majorité de la population travaillant à Paris vivant généralement en banlieue ou dans des studios minables aux loyers élevés.

Cela est favorisé aussi par l'État. Par exemple, le *Projet de loi de finances pour 2019* prévoyait à son article 84 ter un « mécanisme de cession décotée des biens du domaine privé de l'État pour favoriser la construction de logements sociaux » : « Elle permet à l'État de procéder à l'aliénation de terrains de son domaine privé à un prix inférieur à la valeur vénale lorsque ces terrains sont destinés à la réalisation de programmes de constructions comportant essentiellement des logements dont une partie au moins est réalisée en logement social. » D'autres accords, entre l'État et la ville de Paris sur la cession de biens immobiliers, ont été régulièrement conclus, comme en 2016.

Les destructions de la mairie de Paris ont laissé des traces horribles dans Paris, avec des immeubles neufs remplaçant des quartiers anciens ou autres espaces (notamment espaces verts) entièrement rasés. Pour arriver à son objectif d'un quart de logements sociaux sans que cela se voit dorénavant trop, celle-ci a décidé d'acheter massivement des bâtiments anciens et très anciens pour y installer des logements sociaux ! Elle a aussi pris en main certaines organisations défendant le patrimoine immobilier ancien de la capitale, comme la commission du Vieux Paris (voir partie lui étant consacrée). La part de la mairie de Paris dans le façadisme, les destructions totales et l'architecture RER est donc très importante, d'autant plus qu'elle a soutenu et continue de le faire presque tous les projets parisiens cités dans ce livre !

Donc, depuis quelques années, la RIVP a entrepris d'acheter un grand nombre de bâtiments anciens afin d'y mettre en particulier des logements sociaux. Dans le journal d'information sur la régie immobilière de la ville de Paris, *Les Échos de la RIVP*, on a quelques exemples d'atteintes sur notre patrimoine ancien présentées comme des avancées dans leur protection. Dans celui de mai – juillet 2019, un article intitulé « Deux réhabilitations exemplaires », commence ainsi : « Intervenir sur un patrimoine ancien, parfois classé, pour l'adapter à de nouveaux usages demande le respect de son histoire tout en l'inscrivant dans la modernité. Un exercice dans lequel la RIVP témoigne de son expertise de maître d'ouvrage, et dont la gestion est confiée à notre filiale Hénéo. » On note l'objectif d'inscrire l'ancien dans la modernité, comme si l'ancien avait besoin d'être modernisé, comme si une nouvelle fois un tableau comme la Joconde avait besoin de s'inscrire dans la modernité ! **LE** premier exemple donné est celui du **CENTRE DE RECHERCHE INTERDISCIPLINAIRE** du 8 – 10 rue Charles V dans le quatrième arrondissement de Paris : « un hôtel particulier du 17^e siècle, a été entièrement réhabilité pour créer une résidence universitaire de 55 logements, dont des duplex dans les combles. Il faut souligner le remarquable travail d'agencement intérieur de cette résidence, avec la conservation, dans certains cas, de la décoration et des moulures d'origine [...] A été également réhabilité un ensemble "Art

Déco” des années 30 dont la façade et l’escalier d’honneur ont été restaurés. » Concernant la « réhabilitation » de l’hôtel particulier du XVII^e siècle, la photographie qui accompagne cet article ne laisse que peu d’espoir : seul un mur ancien a été ici conservé ! Quant à l’ensemble Art Déco « réhabilité », seuls la façade et l’escalier principal ont été gardés ! Le second exemple est celui de l’hôtel Cromot du Bourg, au 9 rue cadet, dans le neuvième arrondissement, « Construit au 18^e siècle et classé aux Monuments Historiques ». L’article et les photographies que j’ai trouvées sur Internet semblent témoigner que dans ce cas on n’a pas de bétonnage. Ouf ! Mais il faudrait aller voir.

PATRIMOINE

Photographie de l’article ci-avant cité.

VISAGES URBAINS

Deux réhabilitations exemplaires

Intervenir sur un patrimoine ancien, parfois classé, pour l’adapter à de nouveaux usages demande le respect de son histoire tout en l’inscrivant dans la modernité. Un exercice dans lequel la RIVP témoigne de son expertise de maître d’ouvrage, et dont la gestion est confiée à notre filiale Hénéo.

Centre de Recherche Interdisciplinaire (CRI)

> 8-10, rue Charles V (4^e)

Rattaché à l’université de Paris V, le CRI est un centre d’enseignement et de recherche orienté sur la biologie moléculaire, les nouvelles sciences de l’enseignement et les technologies numériques.

Sa rénovation s’est inscrite dans un programme mixte de réhabilitation/construction. Le patrimoine le plus ancien, à savoir un hôtel particulier du 17^e siècle, a été entièrement réhabilité pour créer une résidence universitaire de 55 logements, dont des duplex dans les combles.

Il faut souligner le remarquable travail d’agencement intérieur de cette résidence, avec la conservation, dans certains cas, de la décoration et des moulures d’origine et la création de mobilier sur-mesure dans chaque logement.

A été également réhabilité, un ensemble « Art Déco » des années 30 dont la façade et l’escalier d’honneur ont été restaurés.

Le bâtiment le plus récent, qui abritait une bibliothèque universitaire, a été démoli pour laisser place à un laboratoire de 5200 m². Un chantier rendu difficile du fait de la localisation du CRI dans le quartier du Marais, au bâti très dense.



L’ensemble réalisé, conjuguant harmonieusement patrimoine ancien et architecture contemporaine, a été récompensé par le Geste d’Or 2018.*



Hôtel Cromot du Bourg

> 9, rue Cadet (9^e)

Construit au 18^e siècle et classé aux Monuments Historiques, cet hôtel particulier présente un bâti complexe dû aux modifications successives qu’il a subies à travers le temps. De ce fait, la mise en chantier a nécessité en amont une analyse structurelle, avec de nombreux sondages afin de s’assurer de la solidité de l’ensemble.

Le programme de réhabilitation a permis la création de 19 logements sociaux dont

3 ateliers logements d’artiste. De petite taille (F2 et F3), ces logements atypiques allient modernité et passé historique par une conservation optimale des décors anciens (moulures, plafonds, cheminées).

Le premier étage, qui a abrité au 19^e siècle la fabrique de pianos et les salons de musique de Camille Pleyel, a été restauré dans l’esprit des lieux. Il accueille aujourd’hui le bureau de style Nelly Rodi. La halle en briques au fond de la cour, a également été restaurée et sera dédiée à des activités culturelles.

*Le Geste d’Or est une association indépendante des métiers du bâtiment qui organise chaque année un concours pour récompenser l’exemplarité des opérations de valorisation du patrimoine bâti et de l’aménagement urbain et paysager.

Un autre article de *Les Échos de la RIVP* de novembre 2018 – janvier 2019 nous apprend qu'au **10 RUE LAPLACE** dans le cinquième arrondissement (quartier Sainte Geneviève), la RIVP a conservé du bâtiment d'origine « majoritairement du 17^e siècle » seulement « deux escaliers d'origine et le rythme des trois travées en façade, tout en réhabilitant totalement 12 logements sociaux, un commerce en rez-de-chaussée et les caves en sous-sol. » Là de toute évidence, le bâtiment « majoritairement du 17^e siècle » est passé à majoritairement du XXI^e siècle.



Photographie de l'article ci-avant cité.

10, rue Laplace (5^e)

Une réhabilitation patrimoniale au cœur d'un quartier historique.

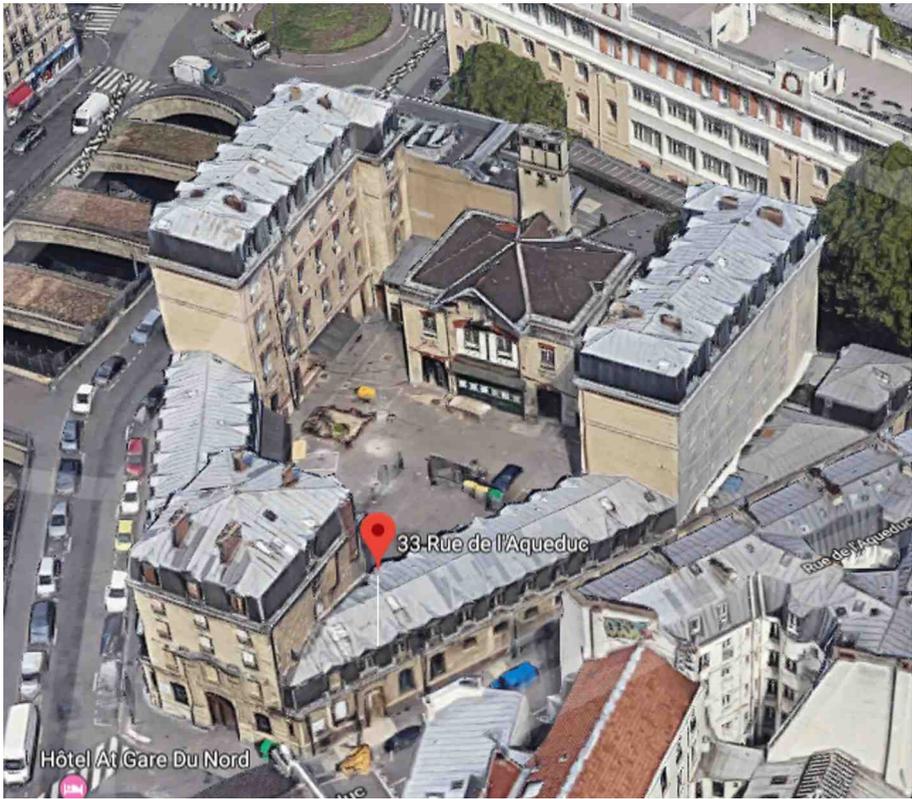
L'immeuble est situé dans le quartier de la montagne S^e Geneviève, qui abrite des grandes écoles et des universités, et fait partie d'un ensemble architectural homogène datant majoritairement du 17^e siècle. Le projet a donc été soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France et a également nécessité l'obtention d'une dérogation pour l'accessibilité des parties communes aux personnes handicapées. Afin de préserver le caractère patrimonial du bâtiment, il a été décidé de conserver et de restaurer les ouvrages les plus significatifs, à savoir les deux escaliers d'origine et le rythme des trois travées en façade, tout en réhabilitant totalement 12 logements sociaux, un commerce en rez-de-chaussée et les caves en sous-sol.

Conforme au Plan Climat de la Ville de Paris, le programme est certifié Patrimoine Habitat et Environnement.

Au 33-35 rue de l'Aqueduc, dans le dix-septième arrondissement de Paris, se trouve **LA CASERNE CHÂTEAU LANDON**. Elle fait l'angle les rues du Château-Landon et Philippe-de-Girard et aurait été construite entre 1876 et 1879, par l'architecte Antoine Soudée. La RIVP est en train de « réhabiliter » le lieu et de « l'étendre ». Sur le site de LA RIVP on peut lire : « C'est un projet à la fois respectueux du site et du patrimoine architectural parisien existant, et novateur dans sa proposition de porosités des espaces privés/publics. » Pourtant les photographies ci-dessous prises sur Google Maps montrent le recours au façadisme.

La caserne château Landon avant les travaux. Vues depuis Google Maps.





Commencement des travaux à la caserne château Landon. Vues depuis Google Maps.





Au **72 A RUE DU CHÂTEAU D'EAU**, dans le dixième arrondissement de Paris, la RIVP nous apprend : « Situé en site classé, cet ensemble de trois bâtiments était laissé à l'abandon. L'opération de la RIVP a permis de sauver ce patrimoine, dont certaines parties remontent au 17^e siècle. La parcelle étant très enclavée et les bâtiments menaçant de s'écrouler, il a fallu libérer les lieux avant les travaux. [...] L'enveloppe en pierre est conservée, tandis que les planchers et cloisons intérieurs sont entièrement démolis et remodelés pour créer 26 logements. » Cela semble aussi être du façadisme, non ? Pourtant la RIVP se présente comme ayant permis de « sauver ce patrimoine » !

Pour **LE 1 BIS À 3 RUE RAMPONEAU** (20^e), « cette maison basse d'un étage date de la fin du 18^e. Cet ancien relais des postes où se ravitaillaient les chevaux est l'un des rares vestiges de l'ancien faubourg de Belleville. Tirant parti des volumes de l'étage et des combles, la RIVP a créé 6 logements en duplex et un espace de 925 m² pouvant accueillir jusqu'à 5 commerces. Certains éléments historiques ont été conservés, notamment la couverture de tuiles plates et les lucarnes. D'autres éléments architecturaux inscrivent le bâtiment résolument dans son siècle. » Oui, vraiment, il faut être très résolu pour s'inscrire dans notre siècle, qui pour le moment est particulièrement déprimant !

Au 15 rue de l'École de Médecine (5^e), **LE RÉFECTOIRE DES CORDELIERS**, dernier vestige d'un vaste ensemble du XVI^e siècle a été « réhabilité » par la RIVP. Au sujet de cette réhabilitation, la RIVP communique : « Elle consiste en une sécurisation et une modernisation du bâtiment de plus de 2 000 m², qui ont permis la création, aux 1^{er} et 2^e étages, de 39 logements pour chercheurs et la rénovation totale de la salle événementielle de 700 m². L'idée maîtresse du projet est de garantir une réversibilité

qui permettra en fonction des besoins, de faire évoluer ces espaces et leurs utilisations. ». Si on vous le dit, les bâtiments du XVI^e siècles doivent être modernisés ; on est au XXI^e siècle !!!! « La salle événementielle de 700 m² » est sans doute ce que l'on appelait au XVI^e siècle « le réfectoire ». Il n'est à aucun moment question de restauration !

Photographie de l'article : *Les Échos de la RIVP*, septembre 2019.

PATRIMOINE

RÉHABILITATIONS

Voyage à travers les siècles

Tout le savoir-faire de la RIVP, ainsi que la pluralité de son patrimoine, s'illustrent dans ces deux projets de rénovation bien distincts : l'un situé rive gauche et datant du XVI^e siècle, l'autre rive droite et contemporain.

Réfectoire des Cordeliers >15 rue de l'École de Médecine (5^e)

Cet imposant bâtiment est le dernier vestige d'un vaste ensemble comprenant, au XVI^e siècle, deux cloîtres, une église, une école de théologie et des jardins. Il a hébergé une confrérie de moines franciscains, appelés « Cordeliers » à cause de la corde nouée sur leur robe.

La rénovation, menée par la RIVP à l'initiative de la Ville de Paris et de la mairie du 6^e arrondissement, est la plus ambitieuse que ce bâtiment ait jamais connue et a été menée dans le respect de l'héritage historique du lieu, grâce à l'expertise de la direction de la construction.

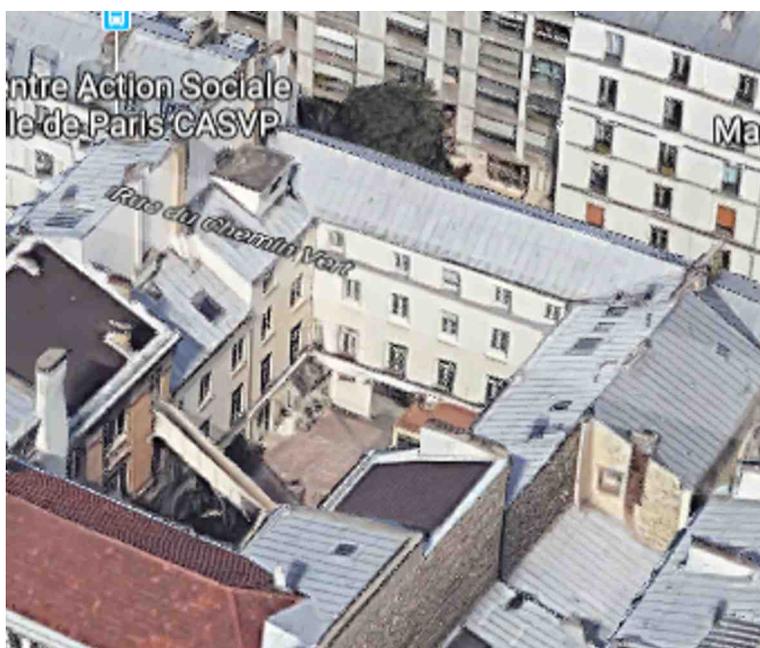
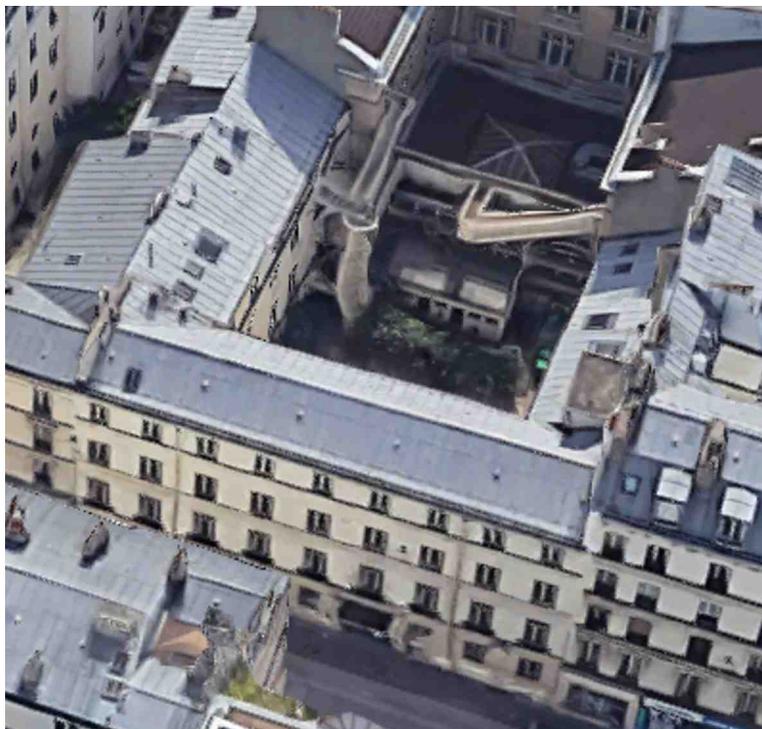
Elle consiste en une sécurisation et une modernisation du bâtiment de plus de 2000 m², qui ont permis la création, aux 1^{er} et 2^e étages, de 39 logements pour chercheurs et la rénovation totale de la salle événementielle de 700 m². L'idée maîtresse du projet est de garantir une réversibilité qui permettra en fonction des besoins, de faire évoluer ces espaces et leurs utilisations.

Le programme a nécessité un investissement de plus de 15 millions d'euros et a été livré au 2^e semestre 2019.



LE 70 RUE DU CHEMIN VERT (11^e) était un « ensemble immobilier [...] constitué d'un bâtiment en « U » R+3 à R+5, complété d'une petite construction annexe située en fond de parcelle, datant de la fin du XVIII^e siècle. » (*Projet de délibération de la Mairie de Paris*). Je l'ai rencontré en vélib. L'inscription au-dessus du porche d'entrée nous apprend qu'il s'agissait d'un « dispensaire » de l'« Administration générale de l'Assistance publique ». Comme on peut le voir sur les photographies, l'immeuble est ancien et en pierre de taille, sans doute construit sur un autre immeuble encore plus vieux. Tout cela a été détruit pour ne garder que la façade donnant sur rue, et créer, par la RIVP, une résidence pour étudiants. Seule la façade sur rue est conservée. On retrouve la végétalisation des toits, et même des panneaux solaires. Comme cela, le béton est caché !

Photographies provenant de Google Maps, avec des vues du 70 rue du chemin vert avant les travaux depuis la rue et le ciel. On remarque que les pierres notamment à la base de l'édifice, sont très anciennes.





Photographies avant les travaux (Google Maps).



Photographie de la façade prise le 17 février 2020. Derrière, il n'y a plus que du vide.



Photographies prises en décembre 2019 et février 2020, pendant la destruction.



RÉGIE IMMOBILIÈRE DE LA VILLE DE PARIS
 13 avenue de la Porte d'Italie - TSA 61371
 75621 PARIS cédex 13
 Tél. 01 77 75 11 00

PERMIS DE CONSTRUIRE
 N° PC 075 111 17 V0030 du 27 décembre 2017
 Affiché en mairie le : 10/01/2018

NATURE DES TRAVAUX
 Construction d'une résidence pour étudiants de 5 étages sur un niveau de sous-sol et d'un commerce à rez-de-chaussée après démolition d'un centre de soins de 3 étages sur un niveau de sous-sol avec conservation et modification de la façade sur rue, la pose de panneaux solaires (70 m²), la végétalisation en toitures terrasses et le remplacement des escaliers de secours extérieurs (servitude d'issue de l'école voisine)
70, rue du Chemin Vert - 11B, avenue Parmentier
75011 PARIS

Architecte : DAVID ELALOUF ARCHITECTURE - ADE
 Surface créée : 2 277 m²

LE DOSSIER PEUT-ÊTRE CONSULTÉ SUR RENDEZ-VOUS A LA VILLE DE PARIS
Direction de l'Urbanisme - Service du permis de construire et du paysage de la rue
 6, promenade Claude Lévi-Strauss - CS 51388 - 75639 PARIS cédex 13 - Tél : 01 71 28 63 50

Détail d'une page du site internet de Hénéo, ne laissant planer aucun doute sur le projet : « Construction neuve d'une résidence sociale de 68 logements... ».



Heneo.fr » Hénéo » Développement et construction » Montage d'opérations

Montage d'opérations

70, rue Chemin Vert, Paris 11ème



Construction neuve d'une résidence sociale de 68 logements PLUS meublés pour étudiants.

Informations techniques

Architecte : David Elalouf

Propriétaire et maître d'ouvrage : RIVP

Futur gestionnaire : Hénéo

Livraison prévisionnelle : juin 2020

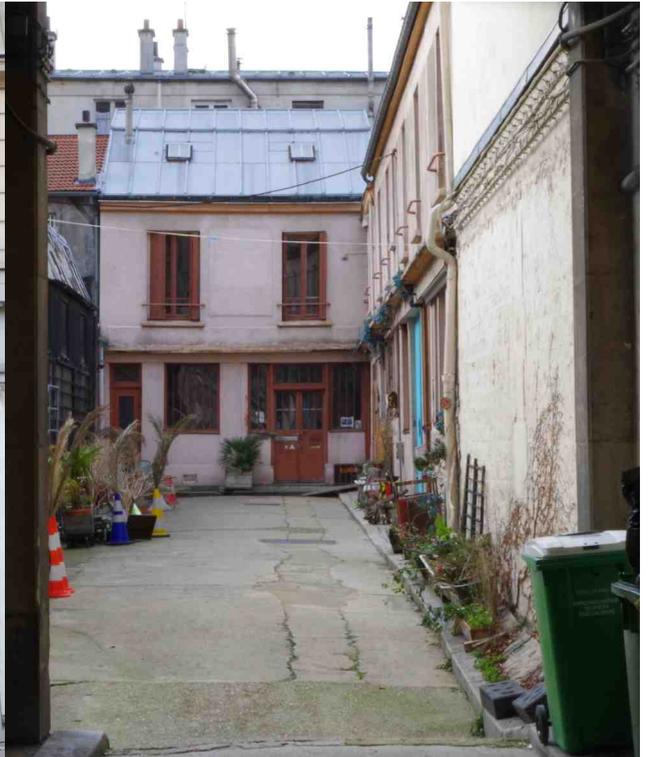
Les exemples sont très nombreux car, comme déjà dit, depuis quelques années la mairie de Paris a fait le choix d'investir massivement dans l'immobilier ancien pour le plus souvent le détruire entièrement ou partiellement afin de créer en particulier des logements sociaux. Ceux que je montre sont surtout ceux que j'ai rencontrés en faisant de la bicyclette, majoritairement près de chez moi. En voici un autre rencontré dans mon quartier : celui du **5 BIS PLACE LÉON BLUM** (aussi appelé « Place Voltaire »). Le « Permis de construire valant permis de démolir » date du « 15 novembre 2019 ». Il s'agit de détruire de très rares bâtiments du quartier à un seul étage (« surface à démolir : 1 104 m² ») pour les remplacer par une « hauteur de construction » de « 19,02 m », avec une « surface de plancher » de « 3 142 m² ». « Nature des travaux : Construction d'un ensemble de bâtiment de R+0 à R+6 à destination d'habitation (32 logements), d'artisanat et de CINASPIC (micro-crèche et Coworking) après démolition de divers bâtiments ».



Vues depuis Google Maps avant destruction.



Photographies prises en décembre 2019 de l'entrée et des bâtiments qui vont être démolis.



La RIVP présente tout de même quelques projets ‘innovants’, par exemple avec des « matériaux anciens (brique, bois, toitures en zinc...) », ou bien respectueux des lieux comme en 2011 l’aménagement de quatre hôtels particuliers du XIX^e siècle en 48 logements sociaux. Ils se situent aux 32-34 rue de Châteaudun et 23-27 rue Saint Lazare. Les façades, les toitures et une fontaine intérieure sont répertoriées à l’inventaire supplémentaire des monuments historiques. Je n’ai pas visité le lieu, mais mes recherches ont été plus satisfaisantes. Mais question conservation, c’est plutôt le plus souvent comme ci-dessous : une destruction totale. Mais là, on ne communique pas sur le sujet. Cet exemple vient de mon quartier, au **62 RUE OBERKAMPF**.

Photographies prises avant, pendant et après les travaux du 62 rue Oberkampf. Certaines photographies proviennent de Google Maps. Comme on peut le constater, ces bâtiments étaient anciens (hôtel et bâtisses derrière), faits de pierre et de bois. On remarque les amoncellements de poutres en bois.

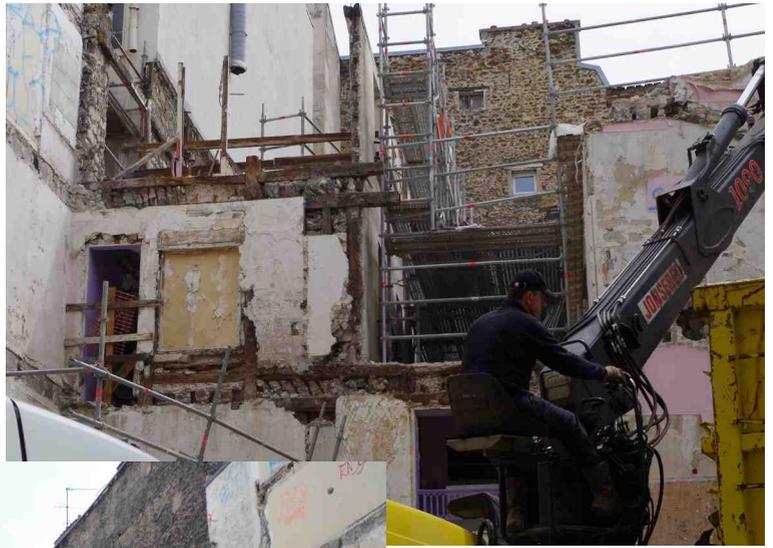
Avant



Après



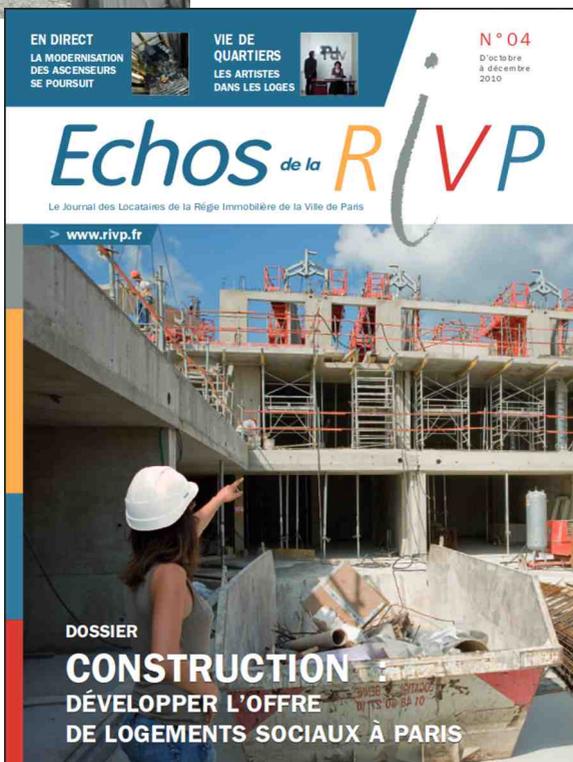
Pendant les travaux





Comme on le voit, après le passage de la RIVP, il ne restait plus rien du tout !

Couverture de *Les Échos de la RIVP* n°4 (octobre – décembre 2010) : « Dossier Construction Développement de logements sociaux à Paris ».



En 2006, la RIVP a acheté **L'HÔTEL DODUN** pour en faire des logements sociaux. Il s'agit d'un hôtel particulier construit au XVIII^e siècle, plus précisément en 1727 par l'architecte Jean-Baptiste Bullet de Chamblain. Il est situé aux 21, rue de Richelieu et 10, rue Molière (1^{er} arrondissement de Paris) et est constitué de trois corps de bâtiments.

Bien qu'il soit difficile d'avoir des informations sur les destructions de la RIVP et de la mairie de Paris, destructions que l'on peut constater de visu en se promenant dans Paris,

où les immeubles neufs de la RIVP pullules, il est certain que l'on pourrait en comptabiliser beaucoup d'autres dont elle ne se vente pas bien sûr. J'ajoute un immeuble de faubourg du XIX^e siècle, **6 IMPASSE CROZATIER** (12^e). La RIVP démolit et construit dans tous les quartiers de Paris, même dans les arrondissements chics des XVI^e, XV^e, VI^e et VII^e !

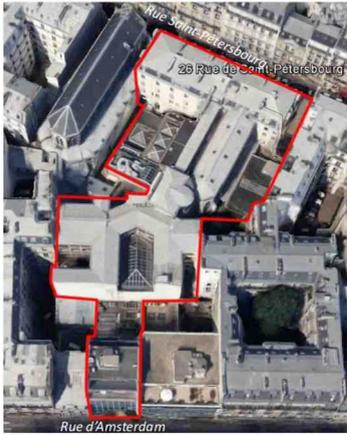
Dans son compte rendu de la séance plénière du 28 janvier 2009, la commission du Vieux Paris donne un exemple de création de logements sociaux au **387 RUE DE VAUGIRARD** (15^e) : « Il s'agit d'une parcelle très profonde occupée par des hangars métalliques mais bordée à l'alignement par trois corps de bâtiments très intéressants. L'étude historique a montré que les parcelles de l'ancien Vaugirard, à l'alignement de la grande rue du village, étaient déjà occupées au 17^e siècle. Les bâtiments eux-mêmes remontent pour les superstructures au début du 19^e siècle (entre 1830 et 1850). Le portail de très grande dimension atteste de l'usage agricole des cours auxquelles les corps de bâtiment donnaient accès. La Commission avait accepté la démolition d'un corps de bâtiment sur cour mais demandé, en revanche, la protection d'un 3^e corps de bâtiment sur rue, au n°387, de façon à conforter le front bâti de faible hauteur en bordure du square attenant. L'OPAC, maître d'ouvrage du projet, a refusé cette solution qui aurait fait perdre plusieurs logements à l'opération qu'elle mène conjointement à la COGEDIM. Mme Brossel et les membres de la Commission déplorent cette situation et demandent que les opérateurs se posent la question de la préservation du patrimoine plus en amont et consultent la CVP plus tôt. »

Cette commission donne un autre exemple de la transformation d'un bâtiment ancien afin d'y installer des logements sociaux au **25 BOULEVARD POISSONNIÈRE**, avec la création de vingt logements et un bureau sur de niveaux de futurs locaux commerciaux dans un immeuble néoclassique bâti « sans doute vers 1788-1789 »

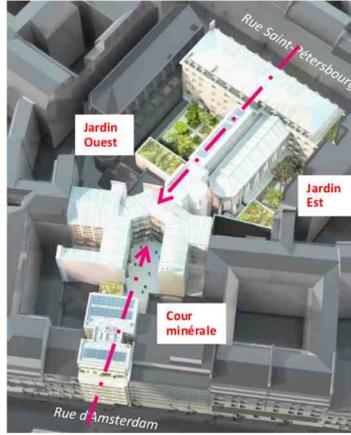
Toujours en passant en bicyclette, au mois d'octobre 2019, je me suis rendu compte que l'on réalisait du façadisme aux **26, 26 BIS RUE DE SAINT-PETERSBOURG** dans le 8^e arrondissement de Paris. C'est tout un ensemble immobilier allant jusqu'au 73 rue d'Amsterdam qui a été transformé en « 87 logements sociaux, locaux d'activités, locaux d'artisanat et parkings » comme l'expliquait un panneau d'affichage. Sur un autre panneau attenant on pouvait lire : « Paris pour vous : 150 000 logements créés ou rénovés entre 2014 et 2020 ». Au moins la moitié des bâtiments faisait partie d'un ensemble dans lequel se trouvait l'Église Saint-André-de-l'Europe. Sans doute est-ce le couvent qui a été détruit de l'intérieur. Le tout avait été construit dans le style néo-gothique entre 1897 et 1900.

Photographies d'un document Powerpoint intitulé « Réunion d'information », que j'ai trouvé sur Internet. On remarque que lorsqu'il s'agit de façadisme (ici on a détruit tout l'intérieur d'un grand bâtiment pour ne conserver que les façades et la toiture), on appelle cela de la « restructuration ». Une chapelle a néanmoins été conservée, ce qui est franchement une bonne chose. Bien sûr on végétalise (l'arbre qui cache la forêt... de béton) afin de couvrir une partie de ce béton qui, lui-même, s'inscrit toujours plus profond dans la terre avec son parc à automobiles nouvellement créé. Ce lieu était sans doute anciennement occupé, puisqu'une chapelle s'y trouvait avant que l'église fût construite.

UN ÎLOT RECOMPOSÉ ET VÉGÉTALISÉ

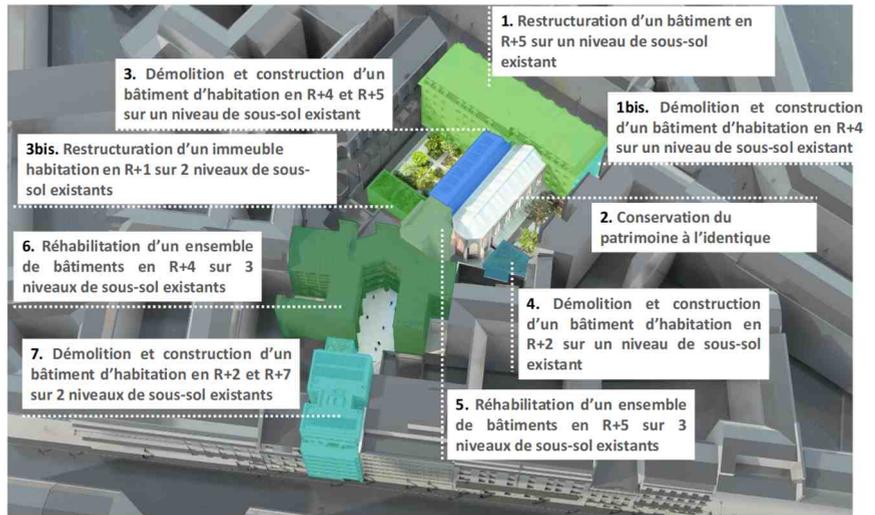


Maintenant



Après

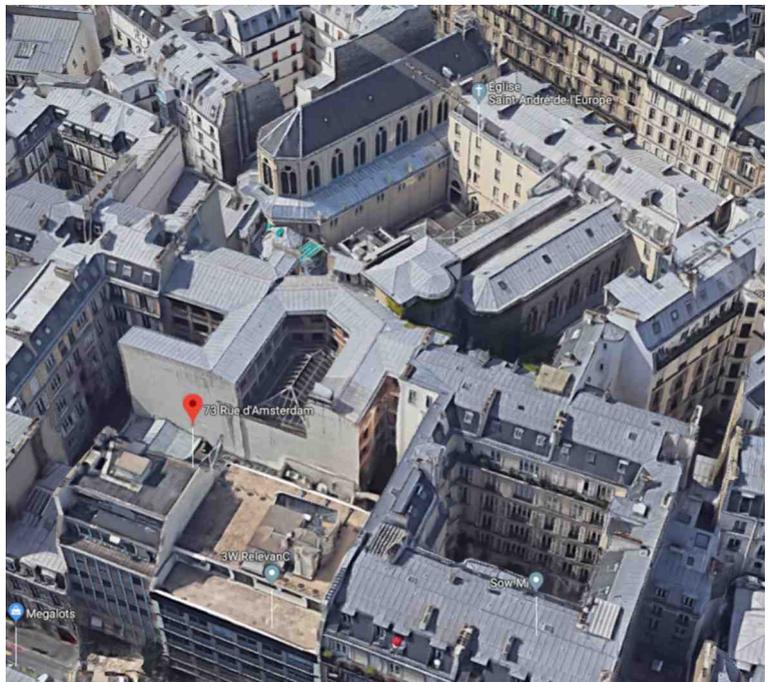
LES INTERVENTIONS

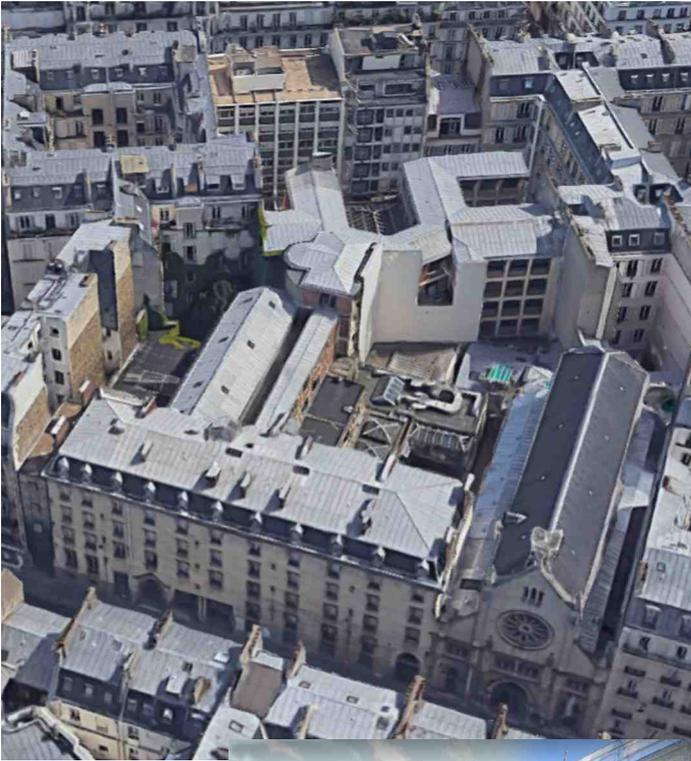


RUE SAINT-PÉTERSBOURG : MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE



Photographies prises depuis Google Maps. Sur certaines photographies, on voit que l'intérieur a été entièrement bétonné, mais que la façade de pierre a été gardée. Le bâtiment détruit n'avait peut-être pas une grande valeur patrimoniale, mais le béton coulé à l'intérieur lui en donne encore moins.





Le **23 RUE JEAN-PIERRE TIMBAUD** (75 011) est un immeuble de six étages, bâti en 1850, dans lequel la mairie de Paris a entrepris des « travaux de réhabilitation lourde », afin de créer, en 2021, douze logements sociaux. Dans cet exemple, il s'agit de façadisme, avec conservation de façades et de quelques éléments architecturaux ainsi que des volumes, comme à quelques pas plus loin, au **23 BOULEVARD DU TEMPLE** (75 003), un groupe d'immeubles de six étages, construits en 1830, que la mairie a démolé pour ne garder que la façade et quelques parties, afin de créer trente-et-un logements sociaux.

Je pourrais trouver beaucoup d'autres exemples puisés dans ces trois dernières années d'immeubles anciens massacrés par la ville de Paris, et encore davantage bien sûr dans ces cinquante dernières années où la mairie a fait construire des immeubles modernes dans toute la capitale, rasant l'ancien. Mais cela demanderait un ouvrage entier pour en parler ! Évidemment, dans tout cela on note quelques heureux exemples... mais tout de même !

Au 61 rue de Richelieu, dans cette rue très à la mode aux XVII^e – XVIII^e siècle, on peut lire sur la façade d'un immeuble très laid, appartenant au service public, construit dans la seconde partie du XX^e siècle : « Ici Stendhal vécut de 1822 à 1823 ». On a détruit, bétonné, et ensuite mis ce panneau. De plus en plus, la mémoire n'est plus logée que sur du vide. Tout est devenu virtuel, sans réalité tangible... du vent...



ENSEMBLES ENTIERS DE BÂTIMENTS ANCIENS VICTIMES DU FAÇADISME

C'est en lisant un article sur Internet du site *Fashion network*, daté du 10 mars 2016 et signé par Olivier Guyot, sur « Le Grand Hôtel Dieu de Lyon veut attirer les marques premium » que j'ai appris une nouvelle destruction de notre patrimoine architectural français... cette fois lyonnais. Il s'agit de **L'HÔTEL DIEU DE LYON** datant en grande partie des XVII^e et XVIII^e siècles (mais dont l'origine remonte au XII^e siècle) avec des agrandissements au XIX^e, et entièrement classé Monument historique. Dans cet article, on y apprend que celui-ci a été vendu au privé et partiellement détruit : « Des bâtiments ont été détruits. De nouvelles structures s'installent, elles, sur 11 000 mètres carrés. Pour l'heure, les équipes d'Eiffage, toujours en charge du chantier, organisent la déconstruction des espaces intérieurs, largement modifiés depuis le XVII^{ème} siècle et les travaux de l'architecte Jacques-Germain Soufflot. Les travaux prennent en compte les fondations existantes, notamment pour installer un parking de 143 places et l'adaptation et l'installation de 1 400 fenêtres ou la remise en valeur de 40 000 mètres carrés de façade... ».

On est là aussi dans du façadisme qui consiste à garder les façades de bâtiments anciens pour ne pas choquer le passant, tout en détruisant largement à l'intérieur. Sur le site officiel de Lyon, il est indiqué qu'il s'agit d'une « restauration » ! C'est un peu comme notre démocratie, qui est de façade, tout l'intérieur de notre organisation étant détruite par d'autres pouvoirs, en particulier marchands et financiers.

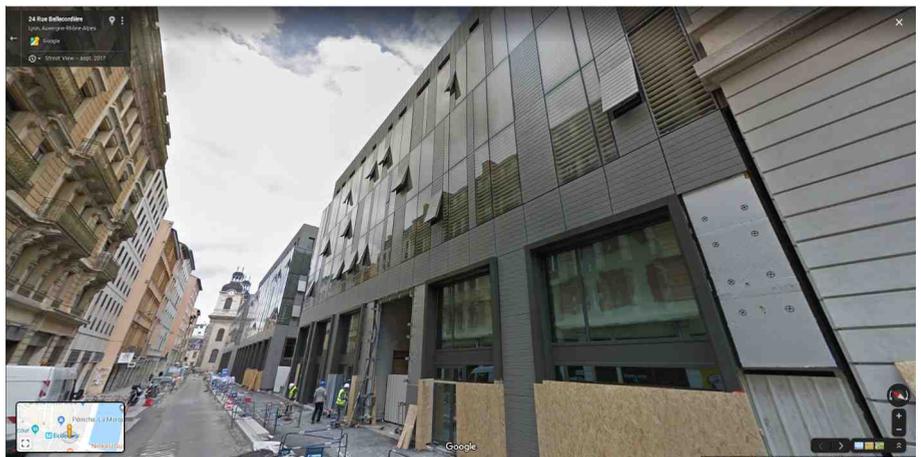
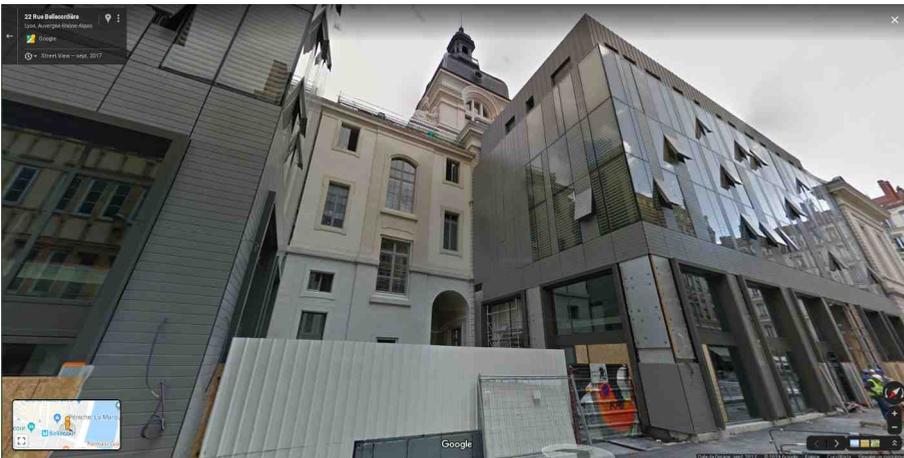
Dans le cas de Lyon on assiste véritablement à une gabegie et une inconscience pharaonique. D'un côté on gaspille de l'argent à construire un musée des Confluences, ouvert en 2014, qui comme son nom l'indique est absolument inutile, mais qui aura coûté à la mairie de Lyon des sommes monstrueuses (comme déjà dit le budget de construction est passé de 61 millions à 330 millions d'euros), et de l'autre l'Hôtel-Dieu a été vendu au groupe Eiffage qui au mois de juin 2015 l'a vendu à la banque Crédit Agricole. Le foncier (le terrain) appartient toujours aux hospices civils de Lyon, avec lesquels un bail à construction de 99 ans a été signé. Je ne sais pas combien a rapporté la vente de l'hôtel Dieu de Lyon, mais sans doute moins que 330 millions d'euros !

Ce qui est triste aussi, c'est de constater que ce lieu, qui a été consacré aux soins depuis au moins 900 ans, est maintenant alloué à la spéculation immobilière et l'esprit marchand, en particulier aux grandes enseignes que l'on retrouve dans le monde entier, tout ceci dans le centre de la capitale des Gaules.

En allant sur Google Maps le 5 septembre 2019, j'ai réussi à faire des clichés pris à des moments différents pendant les travaux. Depuis les quais, on ne remarque pas les changements, car il s'agit des façades les plus visibles qui ont été laissées en place ; mais de l'autre côté, du côté de la rue Bellecordière, on se rend compte des dégâts.

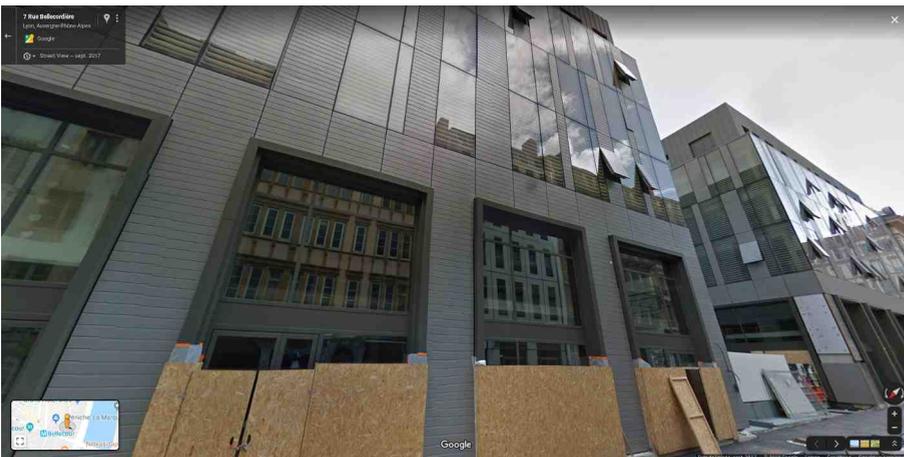


Rue Bellecordière, pendant les travaux et après. Des parties ont été rasées et les intérieurs restants 'réaménagés' c'est-à-dire en partie détruits.





Il n'y a eu aucun souci d'utilisation de matériaux semblables à ceux des bâtiments d'origine ; au contraire, il s'agit principalement de béton, d'acier et de verre... et d'autres matériaux de mauvaise qualité et pas du tout écologiques. Alors que l'on parle de réchauffement climatique, construire de cette manière est une ineptie.





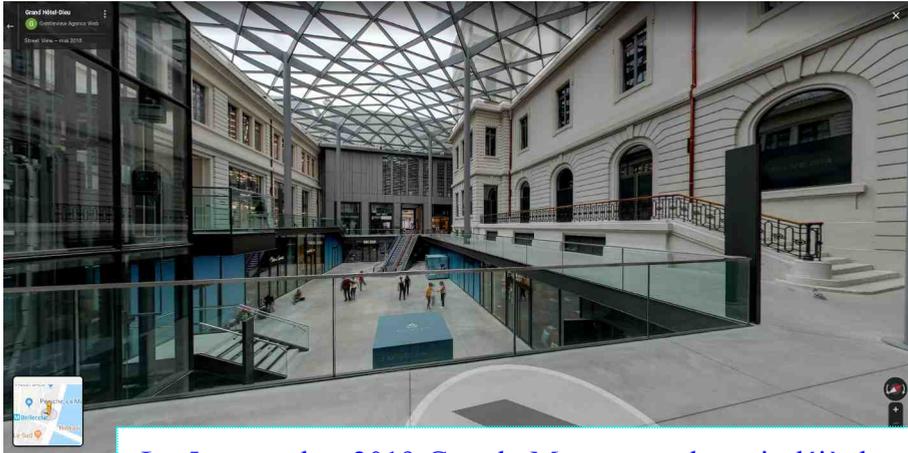
Rue Bellecordière,
pendant les travaux.



Rue Bellecordière,
après les travaux.

Il n'y a pas même un effort d'intégration aux bâtiments qui font face à ceux de l'Hôtel Dieu, dont certains sont très anciens. La nouvelle architecture détonne complètement.





Le 5 septembre 2019 Google Maps nous donnait déjà des vues de l'intérieur. C'est à peu près la même architecture que l'on veut mettre dans l'Île de la Cité à Paris.

Toujours en passant en bicyclette (je ne pratique pourtant pas beaucoup le vélo !), je me suis rendu compte que l'on était en train de détruire un autre ensemble ancien dans Paris. Cette fois c'était de **LA CASERNE DE REUILLY**, dans le 12^e arrondissement. Il s'agit d'un ensemble datant de vers 1830 qui s'étale sur un terrain d'à peu près deux hectares. Elle a été largement détruite en 2017 – 2018. Des milliers de m² ont été supprimés. Par contre, là aussi on a gardé les façades. On a aussi ajouté de nouveaux bâtiments, en creusant en profondeur, sur un terrain qui abrita la manufacture royale de glaces de miroirs créée par Colbert en 1631, et sur lequel avant se trouvait peut-être des occupations. Un office HLM de la ville de Paris a acheté ce site fin 2013, bien sûr pour y créer principalement des logements sociaux. Le mur d'enceinte a été démoli, ainsi que plusieurs bâtiments. Les trois bâtiments autour de la cour centrale et les pavillons d'entrée devaient être « préservés », mais il est difficile d'être optimiste d'après les photographies ci-dessous que j'ai prises de l'extérieur en passant pendant les travaux, en février et juillet 2018. Cette « préservation » n'est que de façades ! Des panneaux indiquaient des chiffres ne laissant aucun doute sur le sujet :

– « Surfaces des bâtiments à démolir » : 3 899,93 m² SU + 1 113,5 m² + 630,60 m² SU + 589,12 m² SU ;

– « Surfaces supprimées » : 2 861,3 m² + 130,5 m² SDP ;

– « Surfaces de planchers à démolir » : 42 400 m² + 4 249 m² + 130,5 m² SDP ;

– « Surfaces créées » : 8 936 m² + 6 165 m² + 5 076,70 m² SDP + 4 940 m² + 1 583 m².

Plus de 45 000 m² de planchers démolis et remplacés par des sols en béton, cela représente sans doute tous les planchers des bâtiments anciens 'conservés'. Cela implique la destruction aussi des murs intérieurs et donc au final seulement la

conservation des façades, non ?

Sur un autre panneau de présentation, cela était appelé un « projet d'aménagement de la caserne de Reuilly », mettant notamment en avant un jardin public de 4 800 m² et 1 800 m² de surfaces végétalisées, encore des alibis écologiques faisant office de l'arbre qui cache la forêt de ce bétonnage.

Photographies des travaux à la caserne de Reuilly, à Paris, pendant les travaux.



PENDANT



APRÈS

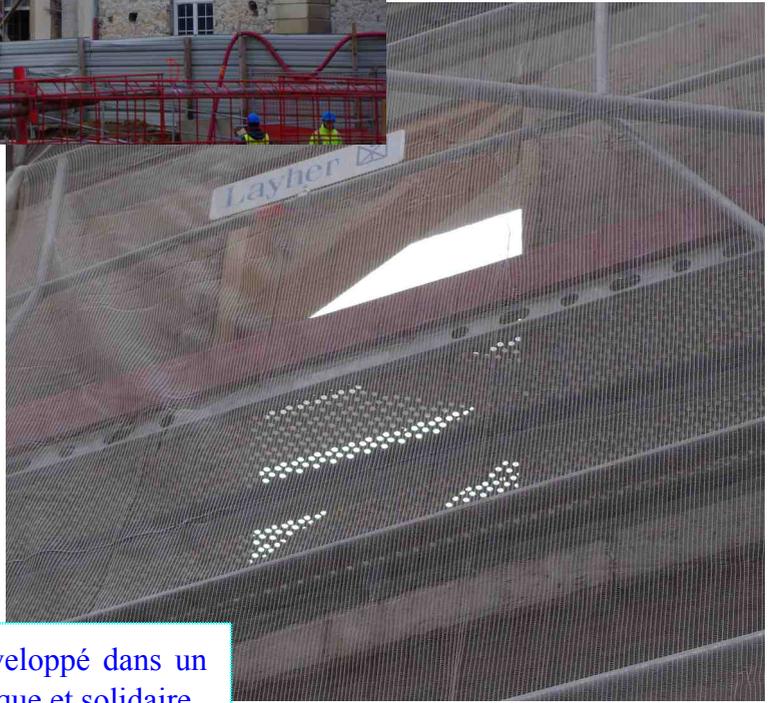




On bétonne...

... Puis on recouvre d'acier





Tout ce bétonnage est enveloppé dans un langage novlangue écologique et solidaire.



« La Caserne, durable et solidaire »



« L'agriculture urbaine. En s'inspirant de la permaculture, le site accueillera des toits productifs sur les terrasses de deux immeubles de Paris Habitat ainsi que la toiture de la résidence étudiante. Une serre de 179 m² sera installée à proximité afin de développer un écosystème de quartier par ses activités. Le projet propose un réseau d'échanges de proximité [...] »

« Le jardin. L'ancienne place d'armes bitumée laisse place à un jardin public ouvert de 4 800 m², dont la moitié est désormais accessible à tous. Le site propose une palette végétale diversifiée avec 44 arbres dont 11 platanes qui ont été préservés tout au long du chantier. »

Ce chantier, qui semble si écologique, a créé des milliers de m² de béton, détruit la pierre, l'histoire, les fondations, construit en profondeur des parcs automobiles, bétonné le sol... Évidemment on ne parle pas du bétonnage mais du bitume de l'ancienne place d'armes qui n'était qu'une mince couche sur un sol resté en terre.



Il s'agit là d'exemples récents. Je pourrais sans doute en révéler davantage en cherchant un peu. D'autres destructions de grands ensembles anciens pourraient être trouvés datant de ces cinquante dernières années, années de bétonnage forcené. Il suffit de parcourir Paris du ciel pour s'en convaincre, des immeubles modernes particulièrement laids ont été construits partout, rasant tout parfois sur plusieurs hectares, et même en plein centre de Paris comme je l'ai montré avec Beaubourg et le Quartier de l'horloge ainsi que les Halles à Paris.

En janvier 2020, une Messine (habitante de Metz) m’a informé que, dans son quartier elle a constaté du façadisme, dans un **ENSEMBLE DE BÂTIMENTS DEVANT LA GARE** : « Il s’agit d’une rue entière bâtie par les Allemands durant l’annexion de l’Alsace-Moselle après 1870, et ces bâtiments de caractère, tant décriés par Maurice Barrès qui voyait dans cette architecture allemande que lourdeur teutonnes et plagiat de tous les styles mélangés. Il comparait la nouvelle gare prussienne de Metz à un “pâté de viande” et son toit à une “tourte d’épinards”. Barrès n’était pas léger du tout dans ses critiques. Toujours est-il que ce style est maintenant un sujet de fierté des Messins, et que, dans mon quartier très teuton, une rue entière qui tombait en décrépitude (anciens hôtels pour la plupart) a été rachetée par la Banque populaire qui en a fait ce que vous semblez décrier : tout a été cassé dedans et les façades ont été restaurées magnifiquement. » Dans un article de *Le Moniteur*, daté du 9 janvier 2019 et intitulé « Rénovation : Casse du siècle à la Banque populaire de Metz », on peut lire :

« L’aventure de la Banque populaire d’Alsace Lorraine Champagne (BPALC) a commencé à Metz en 1907. L’établissement acquiert alors un immeuble caractéristique de l’architecture allemande du début du xx^e siècle. Au fil du temps, il se retrouve propriétaire d’un îlot composite de 12 000 m². Le rachat d’un hôtel en 2010 convainc les dirigeants de tout revoir. Le programme vise à reconstruire un ensemble moderne de 25 000 m² en conservant les façades historiques tout en améliorant les performances énergétiques globales.

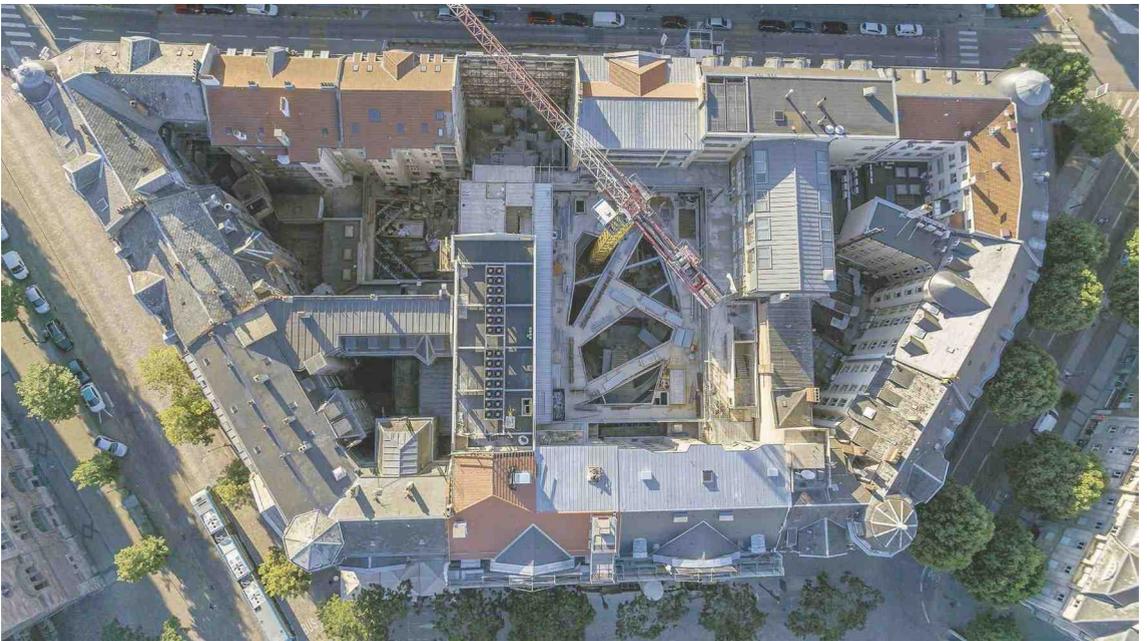
Cette réhabilitation concerne neuf bâtiments construits entre 1906 et 1924, dont les façades classées devaient être restaurées. La réalisation de travaux en site partiellement occupé a conduit à organiser le projet en deux phases. La première s’est achevée en novembre 2016 après vingt-quatre mois de travaux. Elle s’est traduite par l’aménagement, en cœur d’îlot, d’un patio de 600 m² en verre et acier. L’ouvrage a impliqué le montage d’un mur-rideau sur cinq niveaux pour créer de nouvelles coursives. La seconde phase, démarrée en janvier 2017 à extrémité est de l’îlot, porte sur la réhabilitation des bâtiments encadrant un second patio triangulaire de 225 m² et l’édification d’une extension assurant la jonction entre eux. Elle doit s’achever courant 2019 avec la livraison complète de l’ensemble.

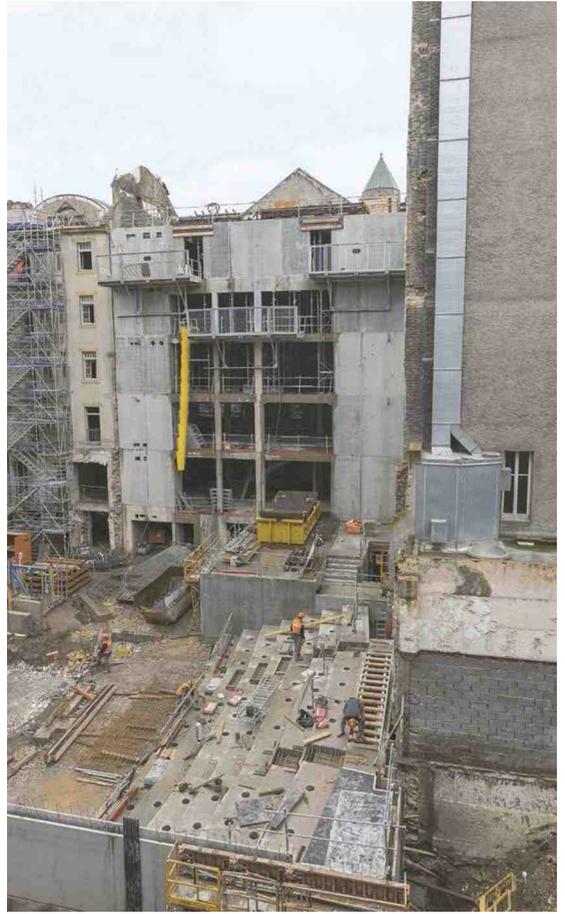
[...] Sur les neuf bâtiments impactés par les deux phases du projet, deux ont été entièrement déconstruits. Seules leurs façades ont été conservées. La technique de poutres au vent a permis de les maintenir en place le temps d’ériger les structures de substitution. Dans les bâtiments conservés, “nous avons employé la technique de béton projeté en sous-face pour renforcer les planchers”, indique Pascal Pellenz, directeur de projets immobiliers de la BPALC. En sous-œuvre, le niveau du rez-de-jardin a été abaissé jusqu’à 1,8 m par endroits afin d’uniformiser l’ensemble tout en augmentant la surface exploitable. »

« L’amélioration des performances énergétiques » est un autre élément ‘excusant’ ces

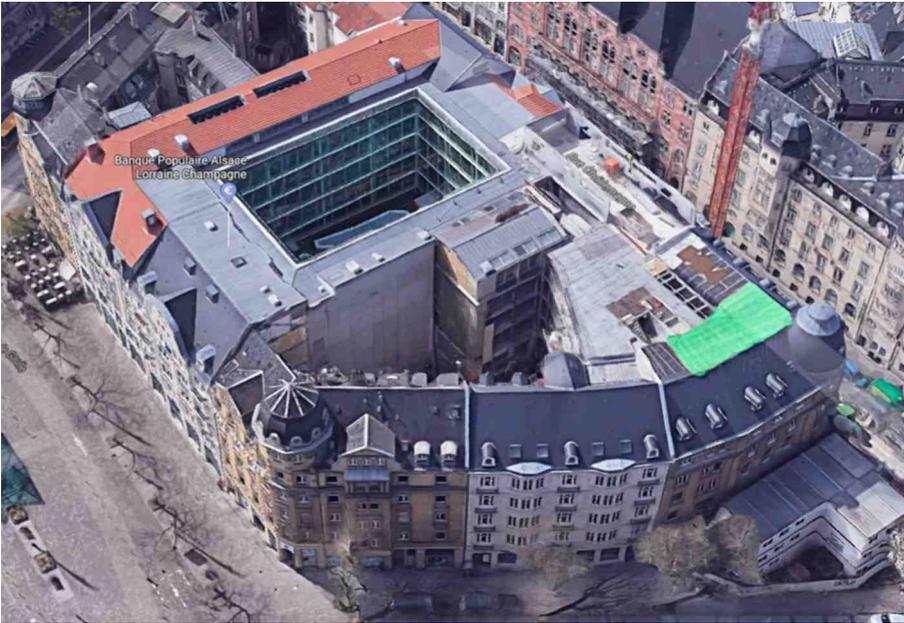
destructions, avec d'autres comme : la mise aux nouvelles normes, « l'uniformisation », etc. Pourtant, le « verre et acier » utilisé ici semble-t-il de manière importante, n'est certainement pas une source d'optimisation des performances énergétiques ; au contraire, ces matériaux intensifiant le chaud en été et le froid en hiver. Évidemment, cette lectrice était soulagée que tout ne fut pas détruit. Rappelons que nous sommes ici dans le centre-ville, en face de la gare.

Photographies provenant de l'article ci-avant cité.





Photographies prises à partir
de Google Maps.

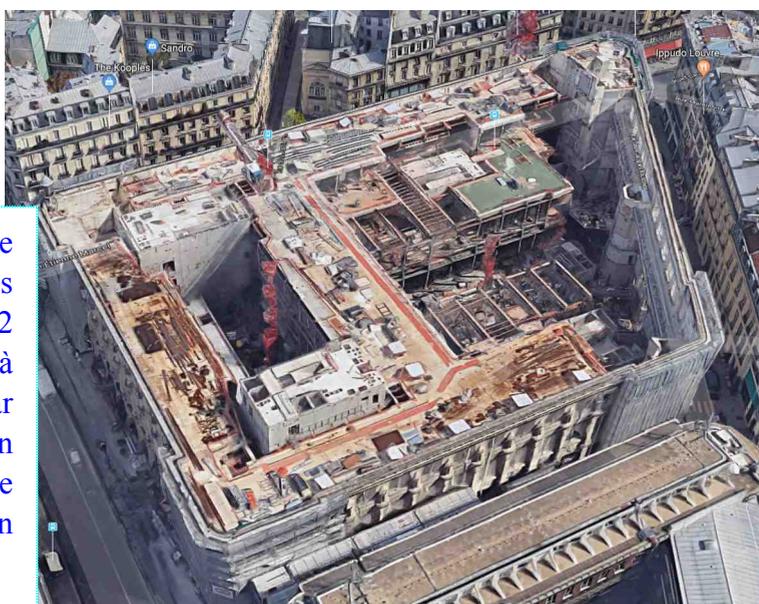


DES TEMPLES MARCHANDS

Si on détruit les bâtiments anciens c'est souvent pour y installer des commerces, un hôtel de luxe, des bureaux, des logements sociaux et une crèche qui servent d'alibis sociaux. Dans un article de *La Tribune de l'Art*, datant du 27 mars 2014 et intitulé « **LA POSTE DU LOUVRE** ne sera pas classée, mais elle sera cassée », on apprend que ce bâtiment de la fin du XIX^e siècle, faisant 35 000 m², sera transformé, avec « un hôtel de luxe. Il devrait investir le dernier niveau et la toiture, soit 7 200 m², offrant à ses clients un jardin et une terrasse. Les valeurs patrimoniales ne font guère le poids face aux valeurs foncières. Des commerces (2 300 m²), des bureaux (10 000 m²) et des logements sociaux (1 200 m²) – inévitables car ils servent à justifier l'opération immobilière – occuperont le reste de l'espace. Comment résister aux sirènes d'une rentabilité à court terme ? ». C'est à peu près la même chose pour la Samaritaine qui accueillera un palace hôtel, un grand magasin, des bureaux, des logements sociaux et une crèche, ces deux derniers ayant été imposés par la mairie.

Cette 'parité entre commerces, bureaux et logements sociaux s'inscrit non seulement dans ce genre de 'rénovation', mais dans tout Paris, selon un plan politique suivi par la mairie que j'évoque ailleurs dans ce livre. Vivre à Paris est devenu presque impossible si vous ne bénéficiez pas d'un logement social ou de beaucoup d'argent... et encore, dans ce dernier cas le parc de logements disponibles diminue chaque année davantage.

Photographies aériennes de la Poste du Louvre glanées sur Google Maps le 12 septembre 2019 mais à partir d'une prise par satellite plus ancienne. On distingue très bien le façadisme et la bétonisation du lieu.





Ci-après, photographies provenant du site lapostedulouvre.fr. Comme il est dorénavant la coutume dans l'architecture RER, sur ce béton et cet acier, on ajoute de la verdure comme alibi écologique.



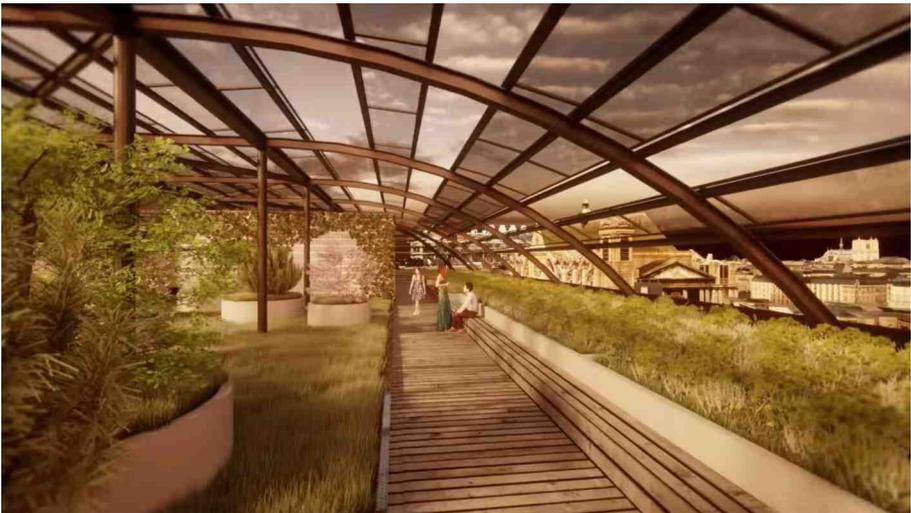
ACCUEIL > LES TEMPS FORTS > ACTUALITÉS > LE CHANTIER EN IMAGES



LE CHANTIER EN IMAGES

Décembre 2018 : découvrez en quelques photos l'avancement du gigantesque chantier de la Poste du Louvre, qui se transforme jour après jour et laisse apparaître les futurs espaces.







Photographies de la Poste du Louvre prises en juillet 2018 depuis mon vélib.

UN PROJET ARCHITECTURAL ET PATRIMONIAL

- Dominique Perrault, architecte de la Bibliothèque Nationale de France et Grand Prix National d'Architecture, a dessiné le projet architectural et urbain, associé à l'architecte en chef des Monuments Historiques, Jean-François Lagneau.
- Une mise en valeur du caractère d'exception du bâtiment conçu par l'architecte Julien Guadet, inauguré en juillet 1888, rendant ce patrimoine désormais visible de tous.

UN PROJET EXEMPLAIRE ET RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

- 4 certifications internationales visées : HQE, BREEAM, LEED, Patrimoine Habitat & Environnement ; et le label Effinergie
- Toiture végétalisée avec une pergola intégrant une production d'énergie renouvelable qui assurera une partie des besoins en énergie et en eau chaude sanitaire du bâtiment
- Récupération et réutilisation des eaux pluviales
- Logistique urbaine au cœur de la capitale, contribuant ainsi à réduire le nombre de véhicules gros porteurs au profit de véhicules légers et écologiques
- Mise en place d'une charte chantier à faible impact environnemental et à nuisances limitées

Cette architecture est une véritable imposture, comme en témoignent, ci-dessus, des panneaux présentés pendant le chantier, écrits dans le langage hypocrite de la novlangue. On évoque une « mise en valeur du caractère d'exception du bâtiment [...] rendant ce patrimoine désormais visible de tous », alors qu'il s'agit de destruction. Ce qui est visible de tous ce ne sont plus que des façades et des piliers d'époque... Pour le reste, on est dans le bétonnage... un bétonnage qui a toutes les certifications écologiques !

Vidéos

VIDÉO. Paris : spectaculaire incendie devant la Poste du Louvre après une fuite de gaz

Le sinistre, rapidement maîtrisé par 30 soldats du feu, n'a fait aucun blessé.



Vidéos

VIDÉO. Paris : spectaculaire incendie devant la Poste du Louvre après une fuite de gaz

Le sinistre, rapidement maîtrisé par 30 soldats du feu, n'a fait aucun blessé.



Le 2 juin 2020, une fuite de gaz a provoqué un incendie à côté de ce chantier, avant l'ouverture du lieu.

Un article de *Le Monde*, du 7 novembre 2019 et intitulé : « Après l'abandon d'Europacity, Ceetrus mise tout sur le projet polémique de **LA GARE DU NORD** », nous apprend que cette dernière devrait faire les frais d'« Une opération de rénovation et d'agrandissement à 600 millions d'euros, censée incarner les nouvelles ambitions de Ceetrus dans l'aménagement urbain. » Pour une fois « la Ville de Paris s'oppose à plusieurs volets du projet porté par la SNCF et Ceetrus, jugé trop dense, trop commercial, irrespectueux du patrimoine et négligeant les fonctions d'une gare multimodale. » Par contre, ce projet est soutenu par l'État. Il faut aussi savoir que cette gare du XIX^e siècle avait déjà été réaménagée récemment, en 2001, et que le nouveau projet prévoit de supprimer une grande partie de ceux-ci. Elle est la première gare d'Europe en nombre de voyageurs, et son flux de passagers ne fait qu'augmenter. Cependant le nouveau projet compte presque quadrupler les commerces dans le même espace, comme nous l'apprend un autre article de ce journal datant du 9 octobre 2019 ! Aujourd'hui, cette gare compte déjà 5 200 m² de commerces, et le projet en prévoit 18 800 m². Évidemment, les commerces concernés sont toujours ceux de la grande distribution internationale... les mêmes que l'on retrouve aux quatre coins du monde. Ainsi voit-on les mêmes enseignes internationales dans Paris, mais aussi dans toute la France et le monde. La diversité, même dans ce domaine, est morte.

Dans la capitale française, les mêmes magasins, restaurants, cafés... peuvent être dans des dizaines d'endroits... et même dans les musées ! Sur **LES CHAMPS-ÉLYSÉES** ont retrouvé les mêmes enseignes que dans les petites villes de province et de l'étranger. Comme nous l'apprend un article de *Le Figaro* du 26 novembre 2014, une étude envisage d'en ajouter et de faire de cet endroit une sorte de grand centre commercial de banlieue. On propose même de rendre cette avenue piétonne, un comble pour cette artère consacrée aux parades nationales. Il s'agirait d'une « rénovation » sans vision esthétique, grandeur, merveilleux, lustre, excellence, magnificence... ne prenant pas en compte son histoire et ce qui en a fait sa grandeur, etc. Pour le moment, l'objectif est de créer un immense centre commercial (avec attractions artistiques) ressemblant à n'importe quel autre de France et de Navarre, prolongeant ce qu'est déjà devenu les Champs-Élysées en y ajoutant du pire... toujours... Il y a encore trente ans on venait y chercher de la beauté, du grand spectacle, de la finesse, de l'extraordinaire... pas du vulgaire. C'est comme ces gratte-ciel verts (soi-disant écologiques) que prévoit à Paris pour 2050 une étude intitulée *Paris Smart City 2050* (l'usage de l'anglais est déjà un très mauvais signe), et dont fait écho un autre article de *Le Figaro* du 14 janvier 2015 intitulé « Paris en 2050 : des tours vertes à perte de vue ? », une vision post-apocalyptique avec un Paris couvert de béton, bitume, acier et verre, le tout en grande partie recouvert de pelouses et d'arbres. Pourquoi aussi ne pas inventer des kalachnikovs pacifiques ? Même l'écologie (la nature) est employée comme architecture de façade !

En août 2016, j'ai appris qu'un incendie s'était déclaré dans à **LA CITÉ DES**

SCIENCES ET DE L'INDUSTRIE « dans une zone actuellement en travaux qui devait accueillir prochainement un centre commercial ». En même temps, j'ai donc appris qu'on avait construit dans la cité des Sciences et de l'Industrie, un centre commercial appelé « Vill'Up » dans lequel on trouve de tout et n'importe quoi, depuis du prêt-à-porter à l'alimentaire en passant par les parfums, des salles de cinéma, etc. Il a ouvert en novembre 2016, et est géré par la société Financière Apsys qui gère de nombreux autres centres commerciaux, notamment à Paris, mais aussi en France, et encore davantage en Pologne. Non seulement les sciences sont au service de l'argent, mais aussi les services publics, ce qui est très éloigné d'une vision humaniste et démocratique.

Beaucoup de châteaux ont été convertis en hôtels et continuent de l'être, comme pour **LE CHÂTEAU PRIVÉ DE VIGNY** (dans le Val d'Oise), construit en 1504 et réaménagé au XIX^e siècle en style néogothique. Revendu à une société japonaise en 2001, il a été laissé à l'abandon depuis 2005 par son propriétaire, et a été cédé en décembre 2015 à une société civile immobilière, qui aurait pour projet de transformer le château en un ensemble hôtelier 5 ou 4 étoiles. Je ne sais pas aujourd'hui ce qui en est. Le Conseil régional d'Île-de-France a accordé une subvention de 110 807 euros pour des travaux de traitements et de mise en sécurité du château. Le plus déplorable dans tout cela c'est que pour faire un hôtel des salles de bain vont être construites, des parties détruites et le tout va être modernisé. Avec cela il faudra penser à abriter les voitures (garages ?), sans compter les alentours qui seront sans doute aménagés avec pelleteuses et goudron. Le château est inscrit comme Monument historique depuis 1984. Cette inscription porte sur l'ensemble des bâtiments du domaine : château, ponts, pavillons, ferme du château, communs, écuries, orangerie et serres, dont une grande partie a été laissée à l'abandon !

En 2017, je lisais un article de *Fashion Network*, publié le 15 février et commençant ainsi : « L'Acropole n'est ni à vendre ni à louer : la Grèce vient de réaffirmer ce message en rejetant une demande de Gucci d'organiser un défilé de prêt-à-porter en juin sur le site antique, relevaient mercredi les médias grecs. ». En France, c'est très souvent le contraire qui se produit. On inciterait davantage les entreprises publiques à investir les lieux publics prestigieux que le contraire ! Il est notamment ajouté dans l'article : « la "difficile situation économique du pays" n'est pas un argument pour céder le monument, a argumenté Maria Andreadakis-Vlazakis. » Cette position devrait être suivie par les lieux culturels prestigieux et la politique culturelle français. Pourtant le principe d'inaliénabilité des biens du domaine public, qui est un principe inscrit très anciennement dans le droit public français, est très loin d'être suivi par les autorités. On lit à l'article L3111-1 du *Code général de la propriété des personnes publiques* : « Les biens des personnes publiques [...] qui relèvent du domaine public, sont inaliénables et imprescriptibles. » L'article L451-5 du *Code du patrimoine* ajoute que « Les biens constituant les collections des musées de France appartenant à une personne publique

font partie de leur domaine public et sont, à ce titre, inaliénables. » Au lieu de suivre ce principe fondamental, on ouvre toujours plus le domaine public, notamment culturel, au privé et à la marchandisation. Le Louvre Abu Dhabi en est un exemple. Il y en a beaucoup d'autres. On va jusqu'à vendre des parties entières du patrimoine ancien français. Ne parlons pas de la langue française que même les services publics sacrifient au profit de l'américain... Il paraît que l'Éducation est le premier budget de l'État français. Si celui-ci prenait plus soin de son patrimoine et de sa culture, sans doute aurait-il moins de peine à maintenir une éducation de qualité.

Immobilier : achetez dans le neuf avec votre smartphone

La start-up Unlatch a lancé une application qui permet d'acheter et de suivre la construction de son appartement rien qu'avec son téléphone.



L'application Unlatch promet un raccourcissement considérable des délais de vente. LP/Alexandre Boucher



Par Adeline Daboval
Le 24 janvier 2020 à 09h21

UN PARIS DE FAÇADE

On peut même dire que des quartiers et des villes en entier sont victimes du façadisme, comme pour Paris et en particulier son centre, le reste ressemblant de moins en moins à grand-chose, enlaidi par des immeubles modernes qui éradiquent les si romantiques toits de Paris qui, il y a encore quelques dizaines d'années, formaient un réseau argenté d'ardoises à la fois anarchique et d'une grande cohérence esthétique.

Le façadisme peut faire d'une ville entière une coquille vide, en lui ôtant tout ce qui la rend vivante, son âme. C'est le cas pour Paris, dont le centre est progressivement vidé de ses grandes institutions faisant vivre non seulement la capitale mais la France toute entière. Petit à petit, on déménage les œuvres d'art du Louvre que l'on ampute de ses réserves, et avec elles de ses conservateurs, chercheurs, etc. La Monnaie de Paris, la plus vieille institution de France, ne produit plus et est « réhabilitée » en une sorte de musée, en l'ouvrant au tourisme comme c'est le cas pour la bibliothèque nationale (quadrilatère Richelieu) et l'école des Beaux-Arts dont les étudiants et les cours pour la plupart seront délogés. On a transféré **LE TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE** de Paris dans le XVII^e arrondissement, celui de l'île de la Cité devenant une simple annexe. Depuis longtemps on parle de déloger l'hôpital de **L'HÔTEL-DIEU** qui a déjà perdu une grande part de ses services importants et que dont on a commencé à détruire des parties en 2019 avec la « démolition des bâtiments construits dans les cours de l'Hôtel-Dieu » : « quatre cours » sur « 6 000 m² » (source provenant du compte-rendu de séance de la commission du Vieux Paris du 20 décembre 2018). Il est même prévu la modification des charges de la préfecture de Police à la suite de la réforme du statut de la ville de Paris. Les Arts, la Monnaie, la Justice, la Santé, la Protection civile... il ne resterait que la Spiritualité à déloger du centre de Paris, ce qu'un étrange incendie a dernièrement essayé de faire, un feu provoqué, je le répète, lors d'une restauration ! Rappelons le nom de « l'île de la Cité » : Elle est le centre de la ville, le centre de Paris ! Elle est le cœur de la cité. C'est là que, depuis des siècles voire des millénaires, se sont concentrés les pouvoirs judiciaires, policiers, spirituels, de santé publique et politiques (royaux, préfectoraux...). Depuis quelques années, on a commencé à presque tout déménager !

Les jeux olympiques de 2024, qui vont se tenir à Paris et l'exposition universelle de 2025 en France, font accélérer ce façadisme et la propagation épidémique de l'architecture RER dans le centre même de la capitale. Du reste, suite à l'incendie, le chef de l'État en poste en 2019 avait proposé que la restauration de la cathédrale se fasse en 5 ans, pour les jeux olympiques, un tel objectif semblant plus important que la restauration sérieuse de Notre-Dame.

En 2015, l'État a demandé un rapport de mission sur l'île de la Cité à l'architecte et urbaniste ayant conçu la nouvelle bibliothèque du site Tolbiac et au président du centre des Monuments nationaux. Ce rapport a été publié en décembre 2016.

Les propositions qui y sont promulguées essaient de suivre la demande du chef de l'État de l'époque trouvant notamment que « Les emprises du Palais de Justice, de la Préfecture de police, de l'Hôtel-Dieu constituent autant de blocs qui semblent impénétrables », institutions qui « sont pour certaines en voie de la [l'île de la Cité] quitter. ». Le but serait-il d'ouvrir au maximum au public les anciennes institutions qui, finalement, ne deviendraient que des murs au milieu desquels une architecture RER moderne de passage apporterait son béton, son acier et son verre ? Si ce rapport propose quelques suggestions intéressantes selon moi, il reste très inquiétant dans son ensemble.

Il ne donne comme matériaux utilisés que l'acier et le verre, et on peut être sûr que s'y ajoutera le béton, et certainement pas la pierre, la terre ou le bois : « Cette utilisation raisonnée et parcimonieuse du verre et de l'acier permet, notamment du fait de la légèreté et de la transparence de ces matériaux, de ne pas entraver les grandes lignes paysagères de l'île. Les façades demeureraient ainsi inchangées et c'est essentiellement une vue aérienne qui permettrait de se rendre compte de ces interventions (carte n°06). En outre, ces interventions sont esthétiquement harmonieuses – elles recourent toutes aux mêmes matériaux – et fonctionnellement cohérentes : elles répondent à des besoins fonciers des administrations présentes sur l'Île, d'une part, et permettent d'autre part de susciter de nouveaux usages dans les locaux libérés (logements...). » Dans cet extrait on remarque que l'esprit est au façadisme.

Quant aux « locaux libérés » quels seront-ils exactement ? Un autre objectif du rapport est donc de densifier cette île : « Ce travail rappelle la richesse d'une île paradoxalement peu dense, dont on estime le foncier disponible à plus de 100 000 m², gage du réalisme économique d'un grand projet. »

On apprend que cette petite île au milieu de la Seine, qui peut déborder d'un jour à l'autre, malgré les nombreux aménagements, du fait de la montée des eaux due au réchauffement climatique, possède déjà trois parcs de stationnement souterrains, tous ayant un « faible taux d'occupation ». On a donc excavé, en détruisant à chaque fois des fondations millénaires, pour rien, tellement que le rapport propose de convertir les trois ! Celui sous le parvis le serait « en Galerie d'accueil pour les visiteurs de la cathédrale, en lien avec un nouveau débarcadère côté Seine, et permettant de relier à la manière d'un Forum, Notre-Dame, la crypte, l'Hôtel-Dieu, et la station Saint-Michel. » Celui se situant en dessous de la place de Lutèce servirait à « Relier, par le dessous, l'ensemble des institutions situées autour de la place de Lutèce par la création d'une Grande Galerie. Tel un mail institutionnel, elle permettrait d'orienter, de filtrer et d'accueillir sur un même sol, dans des conditions d'accueil optimales, les différents publics des divers équipements, activités, services et monuments, en lien direct avec les

transports publics et le parc de stationnement existant. » Quant au troisième, il se trouve sous le Palais de Justice, et le rapport suggère d'« Étendre et reconfigurer le Palais de Justice sous le sol, autour de jardins plantés, en convertissant les premiers niveaux du parc de stationnement existant. » Serions-nous devenus des taupes ? En tout cas, creuser est une autre caractéristique de l'architecture RER.

Ce rapport, après avoir critiqué le projet de centralisation du baron Haussmann, propose donc un « projet d'ensemble sinon rien », remodelant dans son ensemble l'île. On est toujours dans une vision de recolonisation, un projet centralisé par quelques-uns, contre les Parisiens mêmes, avec un État qui « pose les bases d'une gouvernance ad hoc d'un projet d'ensemble ». Quant aux monuments : « Il convient donc de prendre le parti de les intégrer dans une réflexion d'ensemble mais en aucun cas de les contourner. » L'histoire de la ville est donc intégrée au projet, alors que cela devrait être le contraire : que ce projet soit intégré dans l'histoire de la ville. Pour ce faire, ce rapport présente l'île de la Cité, telle qu'elle existe aujourd'hui, d'une manière négative, comme « un projet urbain non identifié ». Le plus surprenant, c'est qu'il accorde que l'île de la Cité est le « cœur battant de la ville et de la métropole », qu'elle est le « centre névralgique au cœur de Paris – dans toutes les acceptions du terme : géographique, historique, administrative, patrimoniale, touristique, spirituelle – ». Pourtant on dévitalise ce cœur de son histoire, de son administration, etc.

Comme déjà dit, ce rapport souhaite densifier ce lieu, ce qui est en opposition avec le langage de la mairie qui détruit notamment des bâtiments anciens pour créer des jardins ! « À titre indicatif, l'esquisse de projet développée dans le deuxième chapitre du rapport démontre la possibilité de créer environ 100 000 m² nouveaux sur l'île – soit une valeur foncière nouvelle dépassant le milliard d'euros – sans transformation radicale de son paysage. », ce qui ferait (je suis optimiste, j'utilise le conditionnel au lieu du futur) bien sûr le bonheur des bétonneurs et spéculateurs immobiliers, sans compter les multiples aménagements destructeurs du bâti déjà présent.

Alors que ce rapport se présente « pour que l'Île retrouve son territoire et ses citoyens », le projet est fait particulièrement pour les touristes, selon sa vision bien sûr, car je ne suis pas sûr que ces derniers cherchent à Paris un simple parc d'attraction. Il est même question d'accroître l'offre touristique alors que l'île reçoit déjà des millions de visiteurs chaque année, principalement pour Notre-Dame et la Sainte Chapelle. Le tourisme pour le tourisme n'est ni une philosophie, ni une spiritualité, ni une politique... c'est du vide. On évide le centre de Paris de tout ce qui a fait sa substance pendant des siècles et même plus de deux mille ans. Ce centre était un joyau. Qu'il le reste, et soit abordé de cette manière avec tact, subtilité, intelligence...

Pour finir sur ce rapport, une dernière citation faisant le lien avec le Grand Paris : « D'autre part, cela offrirait à l'île la possibilité de s'inscrire dans la logique d'ensemble des travaux liés à la mobilité qui sont conduits dans le cadre du Grand Paris et dont la

livraison progressive est prévue à l'horizon 2020-2025. »

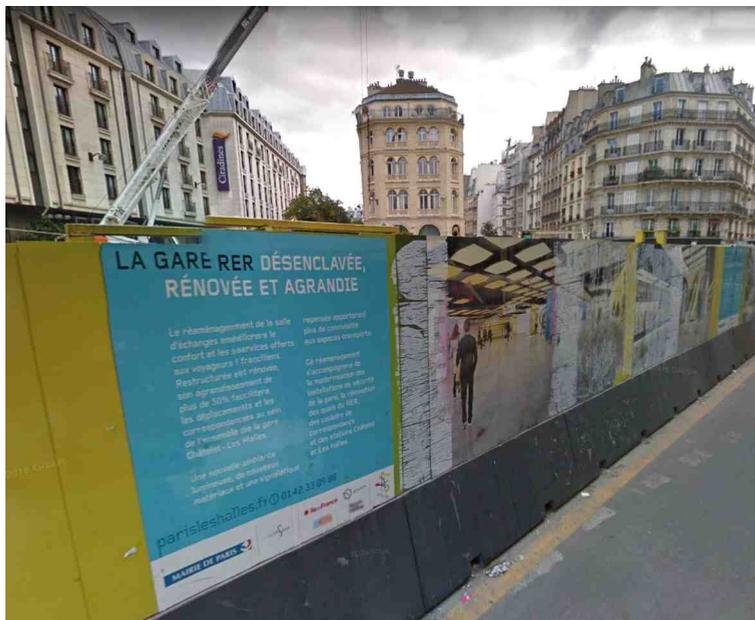
Paris devient donc une coquille de plus en plus vide. Alors que ces cinquante dernières années cette ville a déjà été dépouillée de la majorité de ses habitants, remplacés par de la spéculation immobilière, des bureaux, des touristes, des grandes surfaces, des HLM (l'équivalent parisien) tout cela couplé à une politique de la ville désastreuse, aujourd'hui une nouvelle étape est franchie. Pour finir complètement ce chantier, il ne reste plus qu'à supprimer le Sénat et l'Assemblée nationale qui ne servent plus à grand-chose, la politique étant guidée par le parlement européen lui-même conduit par les groupes de pression à la solde du capitalisme mondialisé.

En s'attaquant à cette ville on le fait évidemment de la France. Dévitaliser les nations, leur culture et leurs institutions publiques permet à d'autres pouvoirs de prendre la place ; enfin si on peut dire, car lorsque tout aura été entièrement volé ou détruit, il ne restera plus rien à prendre !

Voici une proposition pour la réhabilitation du centre de la ville : Prendre comme modèle la reconstitution de Paris à Las Vegas afin de rendre la capitale française plus attractive, et protéger tout cela dans une géante boule à neige.



Dans cet ouvrage, je donne de nombreux exemples de destructions de l'ancien et d'évidements du sol, même si ce dernier possède des strates millénaires d'occupations, comme ci-dessous où l'une des rues que nous distinguons sur la droite est l'endroit où fut assassiné Henri IV, près des Halles (photographies faites depuis Google Maps).



On est en train de faire du centre de Paris une sorte de musée sans vie, uniquement dédié au tourisme. Même **L'ÉCOLE DES BEAUX-ARTS DE PARIS**, qui comme son nom l'indique est une école, a reçu en 2017 l'appellation « Musée de France » et peut désormais s'ouvrir partiellement au public !

Pour l'occasion, son directeur a proclamé souhaiter la « valorisation de ses bâtiments », de les « restaurer » et « moderniser ». Il est vrai qu'en 2017, cet endroit était dans un état déplorable (je n'y suis pas retourné depuis), mais évidemment, ce qu'on appelle « valoriser », « restaurer » et « moderniser » des monuments anciens signifie trop souvent destructions, bétonnage, des aménagements dans l'esprit du temps (faire circuler...)... en deux mots ce que j'appelle de l'« architecture RER ». Comme le stipulait un communiqué pour la fête des 200 ans de cette école en 2017 : Les beaux-arts de Paris ont été « au centre de la vie intellectuelle et artistique parisienne » : « ici, depuis 200 ans, bat le cœur de la Cité, de ses mouvements et débats artistiques, culturels, intellectuels et politiques. » Ouvrir cet endroit au public ne me semble pas du tout aller dans ce sens. Paris a-t-il besoin d'un nouveau musée ? Surtout là, en face du Louvre ! Les beaux-arts sont un lieu d'apprentissage et de création. Il ne doit pas devenir un énième parc culturel. L'aménager pour l'extérieur, c'est un peu comme ouvrir la Sorbonne aux touristes. Cela dévitalise l'endroit. Mis à part la 'modernisation', cela implique aussi une surveillance accrue, un service d'ordre systématique qui ne correspond pas à la mentalité des beaux-arts... Et puis je ne vois pas du tout ce que cela va apporter à ses étudiants à qui cet établissement était entièrement dédié jusqu'à présent. Je le répète, il s'agit d'une école, pas d'un musée ! Et puis, jusqu'à présent, on n'était pas obligé d'être étudiant pour rentrer dans cet édifice et apprécier son architecture et ses œuvres d'art. Depuis que je suis à Paris, c'est-à-dire 1986, je m'y suis régulièrement rendu sans que personne ne m'en ait interdit l'accès, et pouvais me rendre où je voulais.

Une autre question est de savoir comment vont se passer les restaurations ? Lorsque j'ai visité l'amphithéâtre restauré des beaux-arts, en 2017, la première chose qui m'a frappé c'était son aspect neuf. Je cherchais l'âme du lieu sans la trouver. Même le parquet n'avait aucune trace de pas, comme s'il était totalement refait, ce qui était peut-être le cas. Si ce lieu a besoin d'être aménagé, cela devrait être pour ses étudiants qui y sont 'parqués' parfois dans des conditions déplorables. On est très loin de 'l'esprit Saint-Germain' de la Childebert des XVIII^e et XIX^e siècles ou de mai 1968. En touchant aux beaux-arts, c'est à tout à un quartier que l'on touche, à son âme. Veut-on vraiment que cet endroit devienne un nouveau piège à touristes ?

J'aime beaucoup déambuler au milieu des bâtiments, des œuvres et des étudiants de cette école, où des vestiges de plusieurs siècles se côtoient. Bien sûr, je ne suis pas le seul à apprécier le lieu. Lors d'une de mes flâneries en son intérieure, en décembre 2019, on m'a appris que le l'homme d'affaire François-Henri Pinault avait obtenu de

faire raser des préfabriqués, construits en 2001 dans les jardins des beaux-arts et qui lui gênaient la vue depuis son hôtel particulier. Il faut dire que ceux-ci avaient été mis en place avec la promesse qu'ils seraient démontés au bout de quatre années. Cela faisait depuis 2012 que ce magnat de l'industrie du luxe se débattait pour ce démantèlement. Après avoir entrepris des démarches infructueuses auprès du ministre de la Culture et de la Communication, du directeur de l'école nationale supérieure des Beaux-arts, du directeur de l'école nationale supérieure d'Architecture de Paris-Malaquais, du tribunal administratif de Paris et de la cour administrative d'appel de Paris, c'est finalement le conseil d'État qui lui a donné gain de cause, ordonnant la démolition de ces locaux avant la fin de l'année 2020.

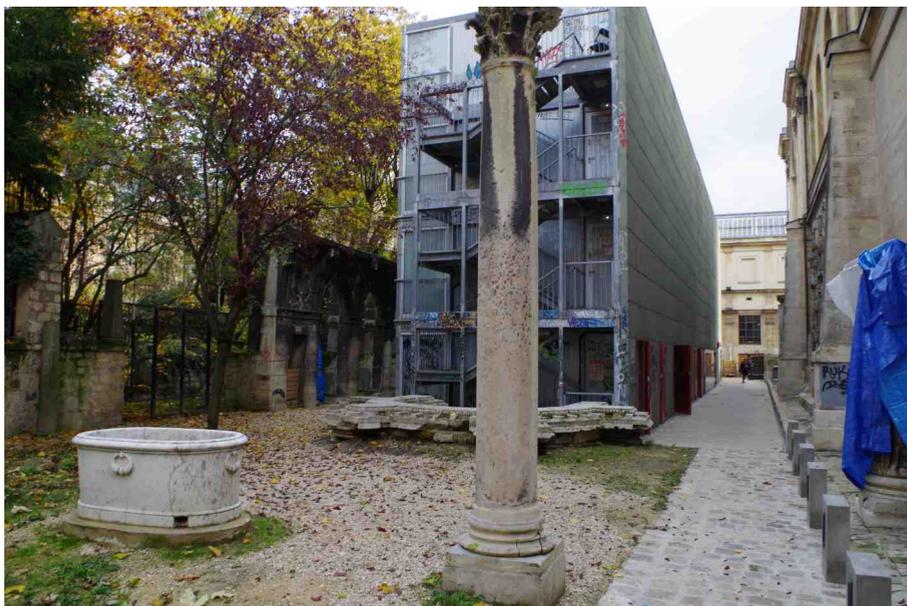
Le préfabriqué évoqué ci-dessus a été installé juste à côté des restes de l'hôtel de Torpann qui, comme le fait remarquer Didier Rykner dans un de ses articles de *La Tribune de l'art*, est un : « chef-d'œuvre du xvi^e siècle qui se dégrade sous ses fenêtres [de M. Pinault] depuis des décennies dans l'indifférence générale (et notamment celle du ministère de la Culture). » Son état est en effet catastrophique, noirci, consolidé par du bois, du fer et du plâtre, dégradé, s'effritant, avec des graffitis et des poubelles versées à ses pieds. Lorsque j'y suis allé en décembre 2019, je n'avais pas mon appareil photographique, et M. Lotfi Denis Reitz m'a aimablement autorisé à publier une des siennes prises au même moment.



Photographies des restes de l'hôtel de Torpann que j'ai prises il y a de cela quelques années.



Ici, derrière la colonne se trouve le préfabriqué, et à sa gauche la partie de la façade ‘conservée’ de l’hôtel de Torpann.



Comme me le faisait remarquer une connaissance, on peut se demander si cette volonté ‘muséale’ ne cache pas un projet de déménagement de l’école, un sujet qui est, selon elle, évoqué depuis de nombreuses années. Vous pouvez imaginer le barouf que cela créerait dans les 6^e et 7^e arrondissements de Paris, qui sont imprégnés depuis des siècles par l’art et qui vivent en particulier au rythme de celui-ci, de ses galeries d’art contemporain et de ses antiquaires. Le faire serait mettre à mort définitivement le centre de la capitale qui perd progressivement toutes ses institutions, comme vu précédemment.

Si le tourisme véhicule de l’argent, il n’apporte aucune autre richesse... Et il y en a beaucoup de différentes. Le tourisme est une bonne chose quand, pour celui-ci, on conserve le patrimoine. Mais un tourisme effréné génère plus de misère qu’autre chose et des aménagements qui abîment irrémédiablement les monuments voire les détruisent de l’intérieur. Et puis, où irait cet argent ? Le Louvre, qui voit chaque jour des milliers de visiteurs parcourir ses galeries, en avait-il besoin pour en demander aux Émirats ? Si on enlève l’intelligence, la vie, l’art en mouvement, il ne reste plus que la mort et la désolation. L’argent n’est pas une fin en soi, c’est un outil. Est-ce ce genre de mentalité que les beaux-arts de Paris doivent véhiculer, une mentalité que depuis des siècles et jusqu’à mai 68 ses étudiants appelaient « bourgeoise » ? Je le répète, pourrait-on songer que la Sorbonne s’ouvre aux touristes ? Alors pourquoi les beaux-arts ? Déjà qu’aujourd’hui il faut mettre entre parenthèses le terme « beaux », bientôt ce sera tous

les « beaux-arts » qui le seront de Paris.

Faire de Paris, en particulier son centre, un parc culturel, accentue son dépérissement. Plusieurs articles ont été publiés évoquant le déclin des centres-villes. Ce ne sont pas que les petites villes qui sont touchées, mais aussi les grandes, même si cela ne se voit pas, car les petits et ‘moyens’ commerces ont été remplacés par des enseignes internationales... jusqu’aux cafés et restaurants. Certaines communes ont décidé d’agir en interdisant ces grandes enseignes dans le centre-ville, ce qui est loin d’être le cas à Paris, où même le Louvre en est rempli. Une association d’élus réclamait : « que l’État montre l’exemple en arrêtant la délocalisation des administrations dans des zones périphériques. » Envisager le centre de Paris, et même toute la ville intra-muros, comme un piège à touristes, en affaiblissant, délocalisant ou supprimant ses institutions et administrations, notamment culturelles, ne fait qu’annoncer le déclin de la capitale française, et non pas sa renaissance.

À quelques pas de l’école des Beaux-arts, une autre institution centrale est touchée à mort : **L’HÔTEL DES MONNAIES**. Rappelons que cet endroit était, jusqu’à sa récente ‘réhabilitation’, la plus vieille institution de France : fondée au IX^e siècle dans ce même lieu. Je ne suis pas allé voir les ‘aménagements’ de ce bâtiment. En passant en bicyclette, il était indiqué sur un panneau qu’au moins 2 080 m² étaient en voie de démolition, et des photographies montraient de l’architecture moderne RER s’insinuant dans les bâtiments et faisant office de « rénovation ».

J’ai vu la première exposition suite aux premiers aménagements. Celle-ci occupait au moins cinq salles et présentait à son entrée des godemichets géants, dans plusieurs salles des milliers d’autres en chocolat et des *fuck* inscrits partout. Aujourd’hui, non seulement la monnaie de Paris n’est plus grand-chose, mais le premier événement qu’on y a présenté pour sa ‘réhabilitation’ était le sordide et le gaspillage de l’argent public, tout cela avec les bénédictions de nos dirigeants. ‘L’artiste’ à l’origine de cette installation/exposition prétendait critiquer la société de consommation. C’était puéril, léger et peu constructif comme discours artistique, aussi absurde que de blâmer la guerre en tuant des gens ! Critiquer la société de consommation en gaspillant des centaines de kilos de chocolat c’est bête non ? Y ajouter de la scatologie c’est pire encore. L’inviter à le faire à la monnaie de Paris c’est de l’inconscience pure de la part de nos dirigeants ou pire. Pendant que les Parisiens ployaient sous la dette, la corruption, les impôts, la pollution, la perte de leur pouvoir d’achat, la cherté des musées, transports, restaurants, logements... sans beaucoup de havres de paix gratuits et culturels pour tous les âges, alors que les jeunes étaient sans endroits pour se divertir à bas prix, que des dizaines de milliers de personnes vivaient dehors dans la capitale, que l’on était là au cœur de Paris et de la France, pendant que l’Otan tuait des dizaines de milliers d’innocents... on invitait un tel ‘artiste’ américain à répandre ses horreurs au cœur de Paris, dans un établissement fondé en 864 par Charles le Chauve. Pendant

qu'une grande partie des Parisiens souffraient, la maire de Paris encensait ces monstruosité tout en critiquant les extrémismes qu'elle contribuait à faire émerger !! Cette maire défenderesse acharnée de l'art... contemporain... ne l'était pas du vieux Paris. Dans un article de *Le Canard enchaîné* du 13 août 2014 on apprenait qu'elle souhaitait « interdire à la CVP [commission du Vieux Paris institution datant de 1897 et n'ayant qu'un avis consultatif] de fourrer son nez dans tous les dossiers d'urbanisme ». D'accord, ce journal n'est pas obligatoirement une référence mais... un communiqué, cette fois du 23 septembre nous apprenait que la présidence de la commission du Vieux Paris était confiée au contrôleur général économique et financier au ministère de l'Économie et depuis 2008 adjoint au maire de Paris chargé du budget, des finances et du suivi des sociétés d'économie mixte. Pour lui aussi le CV est culturellement nul et ne faisant pas d'ombre à Madame le maire. Pourtant, le site de la mairie de Paris écrivait qu'il avait été choisi pour son « souci d'objectivité et d'indépendance... ».

Le dernier bilan annuel 2018 de cette commission commence par tout un chapitre intitulé : « L'indépendance de la commission du vieux paris reste la base de son organisation et de ses travaux », affirmant que sa composition est « restée quasi-inchangée », parlant d'une « recherche du consensus » et d'un « impératif permanent de la transparence », dans la novlangue dont nous sommes habitués.

Toutes la misère parisienne est cachée sous des façades de rhétorique de sophistes, sous des marées humaines de touristes, derrière un passé glorieux que l'on met en avant quand cela arrange tout en le détruisant, sous une fuite en avant et des projets (jeux olympiques...) qui ne font qu'endetter la capitale, sous une fièvre de construire, etc. C'est même la misère du monde que l'on dissimule sur Internet : dernièrement, je faisais une recherche sur Google avec le mot « température » : Les trois premières pages indiquaient un même site avec des articles différents remettant en cause le changement climatique et les données des scientifiques le mettant en avant, tout cela dans un discours absolument abscons essayant d'amener le doute et la confusion. Et oui, on en est là...

Le façadisme fait de la capitale une sorte de réplique d'elle-même, comme un décor de cinéma derrière lequel ne se cache que le vide du béton. L'illusion reste 'gâchée' par l'intrusion de plus en plus massivement d'un autre type d'architecture qui ne se cache pas et détruit tout ce qui peut être ancien pour le remplacer par des bâtiments rapides et bon marché !

Pour en revenir à l'hôtel des Monnaies de Paris, après avoir été en partie détruit et bétonné, des boutiques y ont été installées, un restaurant, un café, des espaces d'exposition, des ateliers... enfin tout un fatras de pièges à touristes vides de sens et de production.

Dans un article du 7 novembre 2020 de La tribune de l'Art, intitulé « Le ministère de la Culture bloque la procédure de classement du Conservatoire », on apprend qu'il est question de vendre le bâtiment du **CONSERVATOIRE NATIONAL D'ART DRAMATIQUE**, dans le IX^e arrondissement de Paris, pour déménager le conservatoire en banlieue. Rappelons que ce bâtiment est celui de l'Hôtel des Menus Plaisirs, construit en 1763, enfin ce qu'il en reste : par exemple, la Salle du Conservatoire a été construite en 1811.

Cette politique dévastatrice maltraite bien sûr toute la vie de la cité, pas seulement à Paris mais dans les principales villes françaises. Sur le site Isa-con.fr on lit : « Selon la fédération Procos, entre 2013 et 2021, la fréquentation des centres-villes a chuté de 38,7 %, et celle des centres commerciaux de 29,4 %. Ces derniers affichent un taux de vacance de 11,6 % en 2021, plus dégradé que celui des rues marchandes, *retail parks* [parcs commerciaux] et parcs d'activités commerciales. Paris a perdu plus de 54 000 habitants entre 2013 et 2018, voit ses rues "prime" [cours] désertées et atteint un taux de vacance de plus de 11 % en 2021. »

DES DÉSERTS URBAINS

Progressivement, on fait des grandes villes et urbanisations des déserts urbains se ressemblant tous, et cela dans le monde entier.

Cette propension que l'être humain a à se copier n'est pas nouvelle. Quand on contemple les vestiges de villes antiques de l'Empire romain, du Maghreb jusqu'au nord de l'Europe, on retrouve souvent les mêmes structurations : *cardo maximus* (voie principale nord-sud), *decumanus* (axe est-ouest), forum, temples, thermes, théâtre, odéon, arènes, hippodrome, etc. Aujourd'hui, ce sont les villes nouvelles du monde entier qui se ressemblent, avec une grande différence avec ce qui précède : les pôles urbains actuels sont gigantesques et construits sans tenir compte de l'environnement.

On érige un immeuble dans les Émirats de la même façon qu'on le fait à Paris, New-York, Singapour, Moscou ou ailleurs. Les architectures modernes sont produites comme s'il s'agissait de les installer en plein désert, sans tenir compte de l'environnement, du paysage, de la culture locale, de la tradition architecturale, etc. Lorsqu'il s'agit de lieux d'habitation ou de bureaux, ceux-ci ressemblent souvent à des cages à lapins se superposant comme un jeu de Lego ! Même si le verre, l'acier et d'autres éléments de façade cachent parfois cette uniformité, on retrouve derrière toujours le genre 'cages à lapin' de béton.

Des immeubles, des grandes surfaces et des étendues de bitume couvrent la terre et font ressembler ces endroits à de véritables déserts modernes, où souvent règne une forte odeur de pollution. Les routes ne sont plus construites à échelle humaine, mais à celle des voitures climatisées, comme on a commencé de le faire peut-être en premier aux États-Unis. Vivre sans voiture devient même impensable pour beaucoup, en particulier pour les populations logeant hors des grands centres urbains et de ses transports en commun. Cela a été une des raisons des mobilisations des gilets jaunes en France, cette vie polluante étant de plus en plus chère sans que des alternatives soient envisagées.

Autrefois, non seulement chaque pays avait son architecture propre, mais aussi chaque région. Cela dépendait du lieu, de l'approvisionnement en matériaux des environs, etc. Les bâtiments formaient une harmonie avec leur environnement et, je le répète, étaient pensés en fonction de celui-ci : des vents, des températures, des points d'eau, etc.

Cette photographie, provenant du site de la fondation Louis Vuitton et représentant son bâtiment emblématique, en dit long sur la manière dont l'architecture des grands projets est abordée de nos jours. Rappelons que cette bâtisse a été inaugurée en 2014, et qu'elle se trouve à Paris, dans le jardin d'acclimatation, au milieu du bois de Boulogne. Ajoutons aussi, comme déjà dit, que cette fondation appartient au groupe LVMH. Il s'agit de construire, même au milieu d'un bois, comme si on était dans un désert.



La croissance dévore la terre

Dans notre civilisation de croissance exponentielle, l'espace ne cesse de rétrécir. D'année en année, le béton grignote les terres. Comme à Tournus (Saône-et-Loire), où le collectif Pas d'éclat s'oppose à un projet de parc de loisirs qui détruirait des sols agricoles. Dominique Ducreau, administrateur de la foncière Terre de liens dans la région Bourgogne-Franche-Comté, participe à cette lutte.

La Décroissance : Nous constatons la perte continue de surfaces agricoles...

Dominique Ducreau : Le rapport sur l'état des terres agricoles en France, publié par Terre de liens en février 2022, nous enseigne que depuis 70 ans, nous avons perdu 12 millions d'hectares agricoles sur les 39 millions que nous comptons à la sortie de la Deuxième Guerre mondiale. Pour donner une image plus saisissante, « c'est une surface équivalente à plus de cinq villes comme Paris qui, chaque année et depuis 40 ans, perd ses fonctions agricoles et environnementales ». C'est la capacité à nourrir une ville comme Le Havre que l'on perd chaque année. Alors que le nombre d'agriculteurs a chuté : il reste moins de 400 000 fermes contre 2,28 millions en 1955. Nous perdons entre 150 et 200 fermes par semaine.

La dépendance de l'agriculture à la chimie n'est-elle pas un risque tout aussi important pour la sécurité alimentaire ?

L'agriculture productiviste est victime d'un système que nous avons

« Avant, Après », campagne de la revue Adbusters



Début d'un entretien paru dans le journal *La Décroissance* du mois de février 2023. « [...] depuis 70 ans, nous avons perdu 12 millions d'hectares agricoles sur les 39 millions que nous comptons à la sortie de la Deuxième Guerre mondiale. Pour donner une image plus saisissante, "c'est une surface équivalente à plus de cinq villes comme Paris qui, chaque année et depuis 40 ans, perd ses fonctions agricoles et environnementales". C'est la capacité à nourrir une ville comme Le Havre que l'on perd chaque année. Alors que le nombre d'agriculteurs a chuté : il reste moins de 400 000 fermes contre 2,28 millions en 1955. Nous perdons entre 150 et 200 fermes par semaine. »

UN FOUR

Les villes et bien sûr les grandes métropoles créent de véritables îlots de chaleur et de pollution qui s'agrandissent toujours davantage. On a beau végétaliser quelques toits et planter quelques arbres au-dessus du béton, la terre ne 'respire' plus. Puisque couverte de bitume et de béton, elle ne transpire plus la rosée du matin. La vie déserte aussi ces espaces, non seulement la vie végétale mais aussi l'animale, mis à part pour certaines espèces qui s'adaptent à ces milieux : blattes, rats, souris, pigeons, corbeaux, pies, etc.

Un article de *Le Monde*, du 9 novembre 2019 et intitulé « L'effondrement de la vie sous nos latitudes reste largement sous le radar médiatique » indiquait : « Selon une étude publiée fin octobre, la biomasse d'arthropodes a chuté de 67 % au cours de la dernière décennie, relève Stéphane Foucart, journaliste au "Monde" ». Non seulement la vie déserte du fait de l'urbanisation et de l'agriculture industrielle, mais on observe des espèces se répandant dans le monde entier prenant elles aussi l'espace de celles déjà présentes. Des espèces animales et végétales nouvelles en Île-de-France se rencontrent de plus en plus, comme la perruche à collier (*Psittacula krameri* Scopoli), la coccinelle asiatique (*Harmonia axyridis* Pallas), le frelon asiatique (*Vespa velutina nigrithorax* Buysson), le ragondin (*Myocastor coypus* – Molina –), le fraisier d'Inde (*Duchesnea indica* – Andrews – Focke), la renouée du Japon (*Reynoutria japonica* ou *Fallopia japonica* Houtt.), le paulownia (*Paulownia tomentosa* – Thunb. – Steud.), l'ailante (*Ailanthus altissima* – Mill. – Swingle), le sumac vinaigrier (*Rhus typhina* L.) et des centaines d'autres. La nature change d'autant plus rapidement que les activités humaines le font, et donc de façon exponentielle ces dernières années avec l'agriculture intensive, la frénésie de construction et les mouvements incessants des populations et leur augmentation. Au sujet de cette dernière, la politique française, de la seconde partie du XX^e siècle jusqu'à aujourd'hui, n'a été que de favoriser la croissance en aidant à la procréation et l'immigration. Alors que les chasseurs disent 'réguler' la population animale sauvage, on encourage la multiplication de l'espèce humaine qui s'avère être largement la plus destructive.

La politique de ces cinquante dernières années en France est un four, dans le double sens du terme. Par « politique », j'entends tout ce qui concerne les affaires de la cité (*πόλις, pólis* : « cité »). Par « four », je veux dire un échec, mais aussi la création d'une ville 'four' et même d'une nation 'four', voire d'un monde qui l'est tout entier devenu. La propagation du bitume, du béton, de l'acier et du verre, où se reflètent le soleil, les ondes électromagnétiques et toutes sortes d'ondes radio, le tout éclairé par l'électricité qui 'brûle' même la nuit, la pollution qui nous entoure de partout depuis le sous-sol jusqu'à l'espace en passant par l'air que l'on a de plus en plus de mal à respirer (une

personne sur quatre aurait des problèmes respiratoires dans notre pays), et bien d'autres éléments néfastes s'ajoutant (nanoparticules...), tout cela forme un four dans lequel nous déambulons. Il fait même plus chaud en ville qu'à la campagne. La différence de température avoisine les 5° entre l'agglomération urbaine parisienne et la campagne du bout de l'Île-de-France ! Et même dans Paris, les écarts de température sont importants entre les endroits urbanisés et les parcs. Le 24 juillet, le site meteo-paris.com écrivait : « La température ne s'est pas abaissée en dessous de 23,3 °C (record journalier) la nuit dernière au Parc Montsouris. [...] Des températures minimales plus élevées ont été observées dans les secteurs les plus urbanisés et plus encore en hauteur avec pas moins de 27,2 °C sur notre station située sur les toits de St-Germain des Prés [...] ».

Le 24 juin 2020, un article de *Le Parisien* stipulait qu'il avait fait pendant la nuit « 12°C de plus à Paris qu'en banlieue », phénomène provoqué par « l'îlot de chaleur urbain ».

Le Parisien

Pic de chaleur : pourquoi il a fait 12°C de plus à Paris qu'en banlieue cette nuit

La capitale et sa proche banlieue sont victimes du phénomène de l'îlot de chaleur urbain.



Les températures sont largement au-dessus des moyennes de saison cette semaine. (illustration) LP/Frédéric Dugit



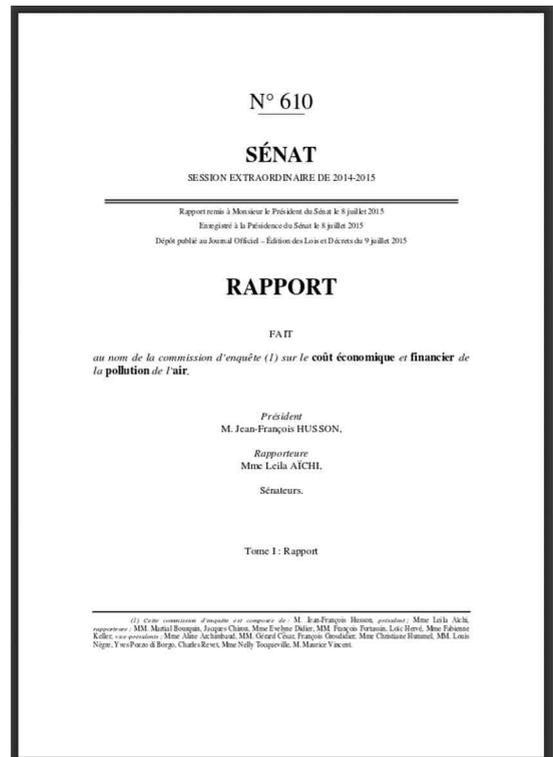
Par Ch.G.

Le 24 juin 2020 à 11h35, modifié le 24 juin 2020 à 12h03

Depuis que l'électricité a été inventée, et que le béton a remplacé principalement la pierre, la terre et le bois, on construit n'importe comment. Autrefois, on bâtissait de manière à ce qu'il y ait le moins de perdition d'énergie possible. La disposition des pièces, des bâtisses, le choix du lieu, son environnement... tout était calculé pour que la lumière rentre facilement, la chaleur se conserve en hiver et la fraîcheur en été, etc. Aujourd'hui, on a le chauffage et la climatisation, la ventilation et la lumière électriques, l'eau courante, et toute une panoplie de technologies qui suppléent à tout. On ne met même plus de fenêtres dans les salles-de-bains, on installe de grandes baies vitrées dans des contrées chaudes... On fait n'importe quoi. On réalise d'immenses immeubles jusque dans les déserts, et même des musées ! On construit comme si on le faisait dans un environnement vide et mort, et cela même en pleine forêt ou dans un autre espace naturel. Sous le couvert de loger des êtres humains, qui se multiplient comme une calamité, on extermine toutes les autres formes de vie.

Face aux problèmes, notamment de pollution et écologiques, on n'agit pas, ou fait semblant de le faire. On végétalise quelques toits, aménage quelques jardins, crée des jardins potagers en pleine ville ; mais on ne fait rien contre l'expansion du bitume et du béton... au contraire on les encourage. Aucun dirigeant n'ose entreprendre des actions sur le fond. Et de toutes les façons, si ces actions de fond étaient mises en place, il y aurait de quoi avoir peur quant à leur positivité, car il est très difficile aujourd'hui de faire confiance à qui que ce soit, après les exemples d'irresponsabilité que l'on nous inflige quotidiennement. Agir sur le fond, permettrait de faire des économies tout en améliorant le cadre de vie. Éradiquer les pollutions permettrait de faire de gigantesques économies, dans des domaines très divers comme la santé ou même les restaurations. On préfère dépenser de l'argent à 'restaurer' des œuvres attaquer par la pollution, plutôt que supprimer cette dernière !

Le 8 juillet 2015, la sénatrice Leila Aichi a présenté, au nom de la commission d'enquête sur le Coût économique et financier de la pollution de l'air, un rapport (n°610) intitulé *Pollution de l'air : le coût de l'inaction* (voir photographie). Ce texte est particulièrement intéressant, car il révèle combien, en aidant ou laissant des secteurs de l'économie polluer pour des raisons pécuniaires, on perd



considérablement plus d'argent du fait des problèmes que ces pollutions occasionnent. Une partie de ce rapport a pour sujet le coût de la pollution de l'air sur la dégradation et l'érosion des bâtiments, en particulier anciens. Les dommages occasionnés par les pluies acides ou le CO₂, pour ne citer que quelques polluants, sont irréversibles. Les pierres des bâtiments ne sont bien sûr pas les seules à être abîmées : les reliefs, sculptures et statues sont grandement atteints par la pollution. Le patrimoine ancien extérieur est ainsi mis en danger. Il est parfois pathétique de voir une statue de calcaire toute noire, puis une fois lavée, rongée, et j'en donne des exemple dans un autre chapitre de ce livre. La pollution agit aussi à l'intérieur, sur les livres, les œuvres d'art fragiles, etc.

Voici un passage de ce rapport : « Ainsi, il existe deux principaux types de coûts associés à l'impact de la pollution de l'air sur les bâtiments : un coût tangible, d'une part, lié à la rénovation périodique des façades du fait de leur encrassement et de leur érosion, et un coût intangible, d'autre part, lié à la dégradation esthétique des bâtiments, et en particulier des bâtiments patrimoniaux. En effet, les individus accordent une valeur économique significative au patrimoine culturel. C'est le cas par exemple des vitraux anciens, qui subissent une corrosion liée aux polluants de l'air. Ce coût, difficile à mesurer, n'a fait l'objet que de peu d'études. Mais les quelques chiffrages réalisés indiquent qu'il est loin d'être négligeable. En outre, ce coût est à la fois imputable à la pollution de l'air actuelle et des dégradations qu'elle provoque, mais aussi de la pollution de l'air passée, qui a pu s'incruster dans les façades des bâtiments. Votre commission d'enquête a ainsi était informée d'une situation très préoccupante : des particules de plomb piégées dans les bâtiments anciens sont libérées lors des travaux de rénovation et provoquent une pollution importante, qui met en danger la santé des travailleurs qui y sont directement exposés. Des mesures de protection des travailleurs doivent ainsi être mises en place lors des réfections, avec un coût élevé. Par exemple le coût de la rénovation du Panthéon imputable à la pollution de l'air et de la protection des travailleurs exposés au plomb est d'environ 890 000 euros, soit dix fois le budget initialement prévu pour la rénovation des façades. » Suite à ce rapport, un article de *Le Monde* du 15 juillet 2015 titrait : « Pollution : chaque année, un coût de 101,3 milliards d'euros pour la France », ce qui est une estimation « a minima ».

Les dégâts de la pollution sur les êtres humains sont aussi évidemment très importants. Si on harcèle les fumeurs, on laisse largement polluer l'air de tous nos concitoyens... dont des dizaines de milliers en meurent chaque année rien qu'en France ! Selon un rapport de l'OMS, en 2012, 7 millions de personnes dans le monde seraient mortes prématurément à cause de la pollution dont 3,3 millions à cause de la pollution de l'air intérieur et 2,6 millions de celle de l'air extérieur. Un article de *Le Monde* du 27 février 2019, intitulé : « Avec 48 000 morts par an en France, la pollution de l'air tue plus que l'alcool », stipulait que l'exposition aux particules fines est la « Deuxième cause de mortalité évitable » et qu'elle « peut réduire l'espérance de vie de deux ans dans les

villes les plus polluées, selon une étude de 2016 ». Les particules fines ne sont pas les seules pollutions de l'air, il y a aussi les nanoparticules, le plastique, etc. Un article du *Sciences & vie* du mois d'août 2019 indiquait que plus de la moitié des microparticules de plastique que notre organisme ingurgite l'est par la respiration de l'air ! On pourrait ajouter diverses autres sortes de pollutions de l'air contemporain, en particulier dans les grandes métropoles, mais ce n'est pas le sujet de cet ouvrage. Cependant, l'urbanisation intensive contribue largement à cette pollution... et pas seulement de l'air !

Page suivante : Photographie provenant du site www.latribunedelart.com et représentant le « Début de la destruction du Pont des Trous le 2 août 2019. Photo : Pierre-Emmanuel Lenfant ». Comme on le voit un des engins en charge de la destruction de ce pont médiéval porte l'inscription « Dufour » ! Voici quelques passages de l'article de *La Tribune de l'Art* publié le 2 août 2019 :

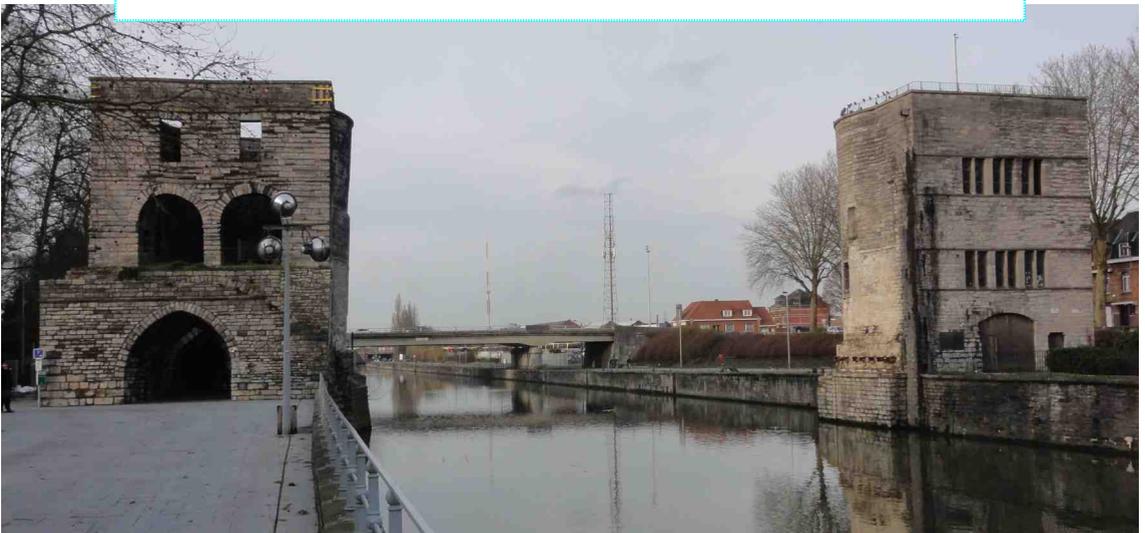
« Patrimoine – Tournai, Pont des Trous – La destruction – un terme dont même les vandales ont honte, et qu'ils préfèrent donc appeler « déconstruction » – du Pont des Trous à Tournai a commencé aujourd'hui. Nous avons évoqué à plusieurs reprises les menaces qui pesaient sur ce pont médiéval en partie (en partie seulement, il s'agissait de l'arche centrale) reconstruit après les destructions de la seconde guerre mondiale. Sa démolition était prévue pour faire place à des bateaux plus larges et plus haut.

Les principales associations ont abandonné le combat après avoir obtenu des assurances de la municipalité que le projet contemporain (particulièrement hideux) ne serait finalement pas mis en œuvre et que le pont serait reconstruit dans le même esprit que le pont d'origine, en gardant un maximum de pierre, et en se contentant d'agrandir l'arche centrale.

La Belgique va donc démolir en temps de paix ce qui n'avait été qu'en partie détruit par la guerre. Même si la reconstruction était menée à son terme, il s'agit d'un vandalisme révoltant. Rappelons d'ailleurs que le pont est classé monument historique. Un recours de dernière minute lancé par une association, se basant sur ce classement pour refuser la destruction, a échoué devant le Conseil d'État belge. Rien d'étonnant si l'on sait que le patrimoine est encore bien davantage malmené en Belgique qu'il ne l'est en France. »



« Les deux tours du Pont des Troues fin décembre 2019. »
Photographie provenant de Wikipedia : « JérémY-Günther-Heinz
Jähnick / Tournai - Pont des Troues (02) / Wikimedia Commons ».



DES COÛTS FARAMINEUX ET DES GESTIONS CALAMITEUSES VOIRE MALHONNÊTES

Ces constructions ont des coûts très importants, non seulement au niveau financier, mais aussi des coûts environnementaux, culturels, etc.

Cette frénésie de construction est littéralement dictée par les constructeurs privés et autres profiteurs, qui n'ont pas de scrupules à enlaidir la France, notamment grâce à des législations françaises et européennes qui incitent à la création d'immenses pôles urbains. Ces législations restructurent l'Europe autour de ceux-ci, et non plus à travers l'organisation 'traditionnelle' des pays, comme en France autour des communes, des départements et des régions.

Si les pertes de richesses que constituent les destructions des bâtiments anciens, des paysages et de la nature ne sont pas, pour beaucoup, suffisants pour arrêter cette frénésie, les frais exorbitants que tout cela coûte à la communauté devraient pourtant l'être. Beaucoup des grands travaux liés à l'architecture RER entrepris par les services publics non seulement sont très chers mais ont des surcoûts importants et parfois faramineux qui s'ajoutent. Cela forme ensemble des milliards d'euros de surcoûts à comptabiliser ces dernières années. En voici quelques exemples.

Précédemment, j'ai évoqué les coûts pharaoniques, de 466 millions d'euros, envisagés pour la 'rénovation' du Grand Palais à Paris, alors que ni ce dernier, ni le ministère de la Culture qui financent la plus grande partie, n'ont l'argent. Ces prochains travaux font suite à une précédente restauration (de la verrière) dont le coût a été doublé, passant d'une estimation initiale de 53,3 millions d'euros à 108,9 millions d'euros !

Il y a pire : On lit, dans un article du 30 novembre 2018 de *La Gazette des communes* intitulé « Le ras-le-bol des départements franciliens "vache à lait" », que le coût de construction du « **SUPERMÉTRO** » du Grand Paris « est passé de 25 à 35 milliards en quatre ans ». En 2018, avant même que les travaux aient commencé, on a appris que le Grand Paris Express (agrandissement du métro francilien) allait avoir un surcoût de 13 milliards d'euros. Plusieurs articles ont été publiés sur ce sujet, comme celui de *La Gazette des communes* qui titrait : « Grand Paris Express : pourquoi la facture s'est alourdie de 13 milliards d'euros » : « La Cour des comptes a rendu un rapport dénonçant les dérives financières du futur métro du Grand Paris Express. Le coût final du super métro est réévalué à 38,5 milliards d'euros, soit une hausse de 50 % du coût initial. De quoi s'interroger sur le maintien en l'état du projet sur de certaines lignes. »

LE MUSÉE DES CONFLUENCES de Lyon est très représentatif de cette gabegie. Sa construction avait été estimée à 61 millions d'euros en 2000. Le projet avait été lancé en 1999, et le chantier commencé en 2005. Lors de son inauguration en 2014, le coût total

s'élevait à 330 millions d'euros, soit plus de cinq fois le coût initial prévu ! Dans le même temps, le musée des Tissus de Lyon, fondé en 1864 et sans doute le plus important de France, se battait avec acharnement pour continuer à exister et trouver l'argent nécessaire à sa survie.

Pour le site Richelieu de la BNF, dont le chantier devrait s'achever en 2020, on parle d'au moins 20,3 millions d'euros supplémentaires au budget initial.

Les exemples sont nombreux. **LE MUSÉE DES CIVILISATIONS DE L'EUROPE ET DE LA MÉDITERRANÉE** en est un. Un article de *Le Figaro* du 22 juillet 2014 titre : « Le coût colossal du MuCEM ». On peut y lire : « Combien a coûté le chantier du Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée, le MuCEM ? Selon un prérapport de la cour des Comptes, cité dans *Le Journal du dimanche*, la facture de la construction du dernier grand musée d'État, de son centre de réserves (bâtiment imaginé par Corinne Vezzoni) et la réhabilitation du fort Saint-Jean s'élèverait à 350 millions d'euros. Une somme colossale. / Entre 2002 et 2013, le coût du musée, situé à Marseille, a dérapé de 89 %, passant de 88 millions à 160 millions d'euros. "La faute à la mauvaise gestion du temps", selon la note publiée par le JDD. » Le titre du rapport de 2015 de la Cour des comptes est très explicite : « Le MuCEM : une gestation laborieuse, un avenir incertain ». Elle résume ainsi les quatre parties de son rapport : « la réalisation [de ce projet] aura nécessité au moins 350 M€ : attermolements politiques et administratifs (I), gestion dispendieuse de la phase de préfiguration (II), complexité de l'opération immobilière et dérive des coûts (III). La Cour s'interroge enfin sur l'avenir de cet équipement culturel prestigieux (IV). »

Marseille a été aussi victime d'une autre architecture RER aux coûts ayant été multipliés, avec **LA VILLA MÉDITERRANÉE**, un bâtiment public financé par le conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur et situé dans le 2^e arrondissement. Le bâtiment a été inauguré en 2013, fermé en 2018, et il devrait rouvrir en 2021. Comme il est écrit dans le rapport de la Chambre régionale des comptes Provence-Alpes-Côte d'Azur, datant de 2017 : « La vocation de cet ouvrage a souffert d'une indétermination qui n'a jamais été levée jusqu'à la dissolution, le 31 décembre 2014, de la régie créée pour en assurer la gestion. [...] La réalisation de la Villa Méditerranée a coûté plus de 62 M€ HT alors qu'elle devait initialement s'élever à près de 20 M€. L'estimation de l'enveloppe financière prévisionnelle était donc irréaliste. » Ce rapport, consultable sur Internet, répertorie un nombre impressionnant d'irrégularités, de manquements et autres.

D'après un rapport du Sénat, le chantier de **LA PHILHARMONIE DE PARIS** aurait presque triplé ses coûts. La réalisation de cet autre bâtiment d'architecture RER a elle aussi été désastreuse. Elle serait « passée de 173,1 millions à 534,7 millions d'euros » nous apprend, entre autres, *La Tribune de l'Art*.

Tripler les budgets initiaux devient presque une ‘norme’ : La rénovation de **LA MAISON DE LA RADIO** serait « passée de 176 à 584 millions d’euros » !

Après plusieurs années de travaux le nouveau Forum des halles de Paris a été inauguré en 2016. Un article de *Le Figaro* du 12 février 2016, intitulé « À Paris, la très coûteuse renaissance du Forum des Halles » stipule : « Le coût global de ce projet pharaonique n’a cessé d’enfler au fil des mois pour dépasser le milliard d’euros. » Cela est d’autant plus surprenant, que les parties souterraines qui constituent la plus grande partie de cet endroit n’ont presque pas été touchées, mis à part la cour centrale. Le rez-de-chaussé lui, par contre, a été totalement modifié. Désormais, on a l’impression de rentrer dans un aéroport. Une grande partie des coûts a servi à désamianter le lieu qui est resté bourré d’amiante pendant de nombreuses années, alors que très fréquenté. Un article de *Le Monde*, publié le 25 octobre 2018 et intitulé « Coût des Halles à Paris : un rapport étrille l’accord entre la Mairie et Unibail », nous apprend que « Selon la chambre régionale des comptes, la vente du site au géant immobilier a rapporté 142 millions d’euros et non 264,4 millions à la Ville. [...] La chambre régionale des comptes (CRC) d’Île-de-France dénonce, dans un rapport, le marché léonin de la Mairie avec Unibail-Rodamco qui a permis au groupe privé de devenir propriétaire d’un site de 100 000 mètres carrés privant la Ville d’“un patrimoine à la rentabilité importante”. » À ce sujet, il est étonnant de constater comment, ces dernières années, les pouvoirs publics ont vendu au privé des marchés très lucratifs, comme ceux des autoroutes.

Tout cela est très très louche. Un autre article de *Le Monde*, du 10 juillet 2014, écrit à partir d’un communiqué de l’AFP, annonçait que « La police judiciaire de Toulouse enquête depuis plus d’un an sur le marché de la construction du Musée Soulages à Rodez, en raison de soupçons de “favoritisme” et de “trafic d’influence”. »

D’autres chantiers lancés ces dernières années par le public ont augmenté leurs coûts. En 2013, des travaux pour créer **LE TRIBUNAL DE JUSTICE**, nouveau Palais de Justice déménagé depuis l’Île de la Cité pour le 17^e arrondissement de Paris. Dans un article de *Capital*, du 7 juillet 2017 et intitulé « La nouvelle Cité judiciaire de Paris : un projet pharaonique à près de 3 milliards d’euros », on lit : « À la vue de tels chiffres, plusieurs rapports commandés par le Ministère de la Justice avaient jugé que cette Cité judiciaire était une mauvaise affaire pour l’État. » Dans un article de *Libération* du 13 avril 2018 intitulé « À Paris, un nouveau palais de justice bon chic bien cher », il est écrit : « Mais plus que la localisation, la décision la plus contestable qu’a prise Sarkozy à l’époque a été de recourir au partenariat public privé (PPP) pour financer cet équipement de 2,3 milliards d’euros. Lauréat du marché, Bouygues a financé ce chantier et se remboursera sur les loyers que lui verse l’État. En décembre, la Cour des comptes dénonçait “le recours au contrat de partenariat, qui a résulté d’un choix principalement guidé par des considérations budgétaires de court terme” et “a induit des surcoûts de financement avérés”. Le loyer de 86 millions d’euros par an “pèsera

fortement sur le budget du ministère de la justice jusqu'au terme du contrat", en 2044. Le vrai problème du Tribunal de Paris pourrait bien être celui-là : son prix. »

Photographies prise sur Google Maps du Tribunal de Paris, ouvert en 2017, un monstre de 38 étages, de béton, acier et verre, sur lequel on a mis des arbres comme alibi écologique.



Photographie libre de droits provenant de Wikipédia : « Le Tribunal de Paris à la fin de sa construction. Jeanne Menjoulet (photographie) et Renzo Piano (bâtiment). »



Tous ces exemples sont des chantiers publics, financés par les contribuables. Pour beaucoup, l'utilité même de leur création est sujet à caution, comme pour le musée des Confluences, dont le nom exprime très bien le nébuleux de sa fonction, le MuCEM ou le Grand Paris.

Comment peut-on autant se tromper, d'une manière si grossière, lorsque l'on fait un budget ? Non seulement cela démontre l'enfumage et l'arnaque qui se cachent derrière ces projets, mais aussi l'incompétence et la vision à très court terme des services publics les mettant en place. Comment peut-on imaginer que de tels plans aient été faits pour le long terme, alors que ces services sont incapables de les budgéter et se laissent mener par le bout du nez ? Autrefois, quand on détruisait, on avait tout de même une 'vision' à longue échéance de ce que l'on faisait. Aujourd'hui, on agit au jour le jour, au rythme des changements des dirigeants des services publics qui ne restent jamais très longtemps à un même poste, et dont beaucoup n'ont plus du tout le sens des responsabilités, comme on pouvait l'avoir il y a encore quelques dizaines d'années. On cache cette irresponsabilité derrière un amoncellement des lois ineptes, au lieu de prendre des directions claires pour le bien de la communauté et la préservation de son cadre de vie.

Une autre chose déroutante, c'est que malgré des incompétences flagrantes, voire des malversations, des budgets fantaisistes, des gaspillages énormes, des choix catastrophiques, personne n'est jamais sanctionné. Tout cela se fait en toute impunité.

Des milliards d'euros publics peuvent être gaspillés sans qu'aucune responsabilité ne soit établie et punie. Plus c'est gros, plus ça passe, alors que le citoyen lambda est harcelé par les impôts qui parfois le maintiennent dans une misère relative.

Un jour que j'étais en Norvège et que je discutais avec un responsable de l'ambassade de France, je lui demandais pourquoi ce pays, très riche en ressources pétrolières et gazières (le plus gros exportateur après l'Arabie saoudite et la Russie), ne semblait pas plus riche. Il me répondit que c'était parce qu'il pratiquait une politique tiers-mondiste. Je ne sais pas si cela était vrai, mais j'ai compris que c'était exactement cela qui se produisait en France. Les dirigeants français, derrière une façade de démocratie, pratiquent depuis quelques dizaines d'années une politique digne du tiers-monde.



LA VENTE DU PATRIMOINE PUBLIC PRESTIGIEUX

Alors que d'un côté on gaspille l'argent public d'une manière extraordinaire dans des projets catastrophiques au niveau environnemental, de l'autre on vend le patrimoine public au privé, parfois même le patrimoine public ancien de prestige, arguant la dette publique et les économies nécessaires, tout cela s'inscrivant dans la liquidation des services publics.

C'est le cas depuis des années, et se fait souvent en catimini. L'Union européenne pousse dans ce sens, d'autant plus aisément que les endettements nationaux sont favorisés. Certains pays se retrouvent noyés sous leur dette. Ce que l'on a fait à la Grèce pendant des années en la forçant à céder son patrimoine est aussi le cas dans une moindre mesure en France. Même les cultures nationales sont menacées. La prédominance de l'anglais dans l'Union européenne, montre la dépendance des pays de l'Europe à la marchandisation mondialisée et ses multinationales. Sous prétexte de rendre l'Europe plus forte en créant l'Union européenne, on n'a fait que progressivement affaiblir ses composants et la féodaliser aux grands pollueurs mondiaux.

L'uniformisation du monde se poursuit avec l'aide de deux outils principaux : la dette et les technologies de communication. Au niveau de la culture, les dettes engendrent la vente progressive du patrimoine, et les technologies dominées par les États-Unis et la langue anglaise appauvrissent les civilisations et nivellent les cultures. Les brassages humains ajoutent à cela des frontières culturelles invisibles qui favorisent *Big Brother*, pour reprendre *1984*, roman de George Orwell, publié en 1949.

Nous devons prendre conscience que nous assistons à la désagrégation du service public français en général et de la culture en particulier. De nombreux services sont externalisés vers le privé, et quand ils ne le sont pas, ils semblent parfois très éloignés de l'excellence que l'on pourrait attendre d'eux. Évidemment, pour eux la tâche devient de plus en plus difficile du fait justement de cette privatisation, de la mondialisation qui favorise les 'sous-cultures' liées principalement à l'argent, de l'art contemporain, de la marginalisation de la culture française en France même, du pire-disant culturel actuel, etc.

Concernant la vente du patrimoine public au privé, j'ai déjà donné les exemples du Forum des halles, de l'ancien garde-meubles du Château de Versailles et de la piscine Molitor. Il y en a beaucoup d'autres, malheureusement difficilement quantifiable, car il s'agit d'un domaine sur lequel l'État et les collectivités publiques ne communiquent pas. Je le répète, c'est généralement le hasard qui est le premier à m'informer. Le plus

souvent, c'est fortuitement que j'ai ouï-dire d'une liquidation accomplie ou à accomplir de tel ou tel lieu. C'est le cas, notamment, pour des hôtels particuliers parisiens des XVII^e et XVIII^e siècles, comme **L'HÔTEL KINSKY**, du XVIII^e siècle, au 53 rue Saint-Dominique, qui a été vendu par l'État à une famille princière du Qatar, en 2006, pour 28 millions d'euros, ce qui serait la moitié de son estimation.

En 2012, des articles évoquaient les ventes de plusieurs hôtels particuliers parisiens, comme l'hôtel de Broglie (XVIII^e siècle), du 35 rue Saint-Dominique, et l'hôtel de Clermont, construit en 1708 et situé au 69 rue de Varenne. Le premier a finalement été vendu à l'Assemblée nationale ! Des travaux ont eu lieu en 2018 dont je ne connais pas le résultat. Quant au second, il semblerait qu'il n'ait pas été cédé. La même année, **L'HÔTEL DE MIRAMION**, un hôtel particulier parisien du XVII^e siècle, situé au 47 quai de la Tournelle et inscrit au titre des monuments historiques en 1926, a été vendu par l'AP-HP (Assistance publique – Hôpitaux de Paris). Le nouveau propriétaire l'a appelé « l'Enclos des Bernardins ». En 2013, une exposition avait transformé celui-ci « en un lieu de vie contemporain » : « Pas n'importe quel lieu de vie, puisque carte blanche a été donnée à une quinzaine de décorateurs, designers et architectes reconnus sur la scène internationale, pour métamorphoser pièce par pièce cet édifice dont la construction est en partie attribuée à l'architecte François Mansart (1598 – 1666). » (article publié le 10 septembre 2013 sur le site internet du journal *Le Monde*).

L'ABBAYE DE PENTHEMONT, dans le 7^e arrondissement de Paris, a été vendue en 2014 par l'État à une société foncière. Maintenant, une partie est le nouveau siège de la société Yves Saint Laurent. Un hôtel 5 étoiles, exploité par le groupe Marriott, de 12 400 m² et de 50 places y a aussi été installé ainsi que des bureaux. Des travaux ont été effectués pendant trois années : de 2016 à 2018. Sous la cour a été creusé un sous-sol avec un « pôle réunion », un garage pour voitures de 28 places, etc. Cette abbaye, qui occupe un terrain de 6 900 m², a été fondée au XIII^e siècle, puis reconstruite au XVIII^e siècle. Elle possède plusieurs protections au titre des Monuments historiques : classements en 1983 et 2013, inscriptions en 1983 et 1992. C'est en cherchant une adresse sur Google Map dans les rues adjacentes, que je me suis rendu compte que des travaux se trouvaient à cet endroit. J'ai donc cherché des informations sur Internet. Je le répète, sans doute pourrait-on trouver beaucoup d'autres exemples de bâtiments prestigieux vendus par l'État et les services publics.

Photographie de l'abbaye de Penthemont prise depuis Google Maps.



Photographies des travaux trouvées sur Internet. De toute évidence, on est là aussi face à du façadisme et un bétonnage d'architecture RER.





Si la cour est aujourd'hui à nouveau pavée, dessous ce n'est que du béton.



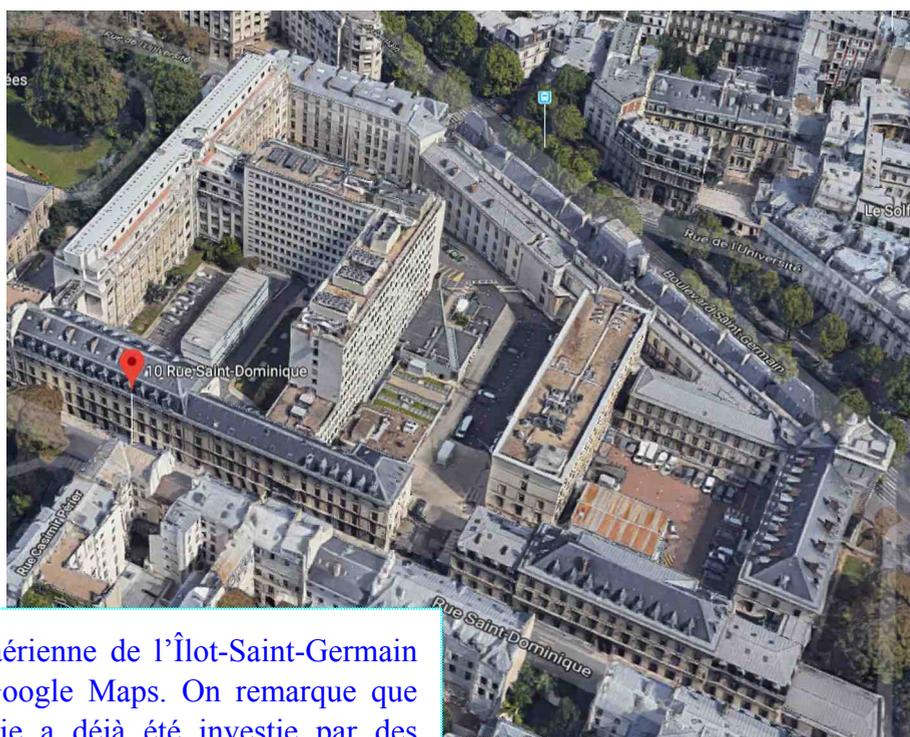
Tout près de cette abbaye, en ce moment (2019), **L'ILÔT SAINT-GERMAIN** attend un acheteur. Il s'agit d'un ensemble immobilier situé au 231 boulevard Saint Germain dans le 7^{ème} arrondissement de Paris, principalement du XIX^e siècle, mais construit sur le terrain et d'un couvent du XVII^e siècle.

Photographies : Deux pages du site [espacenotarial.com/cessions/231SaintGermain/](https://www.espacenotarial.com/cessions/231SaintGermain/)





Le bâtiment de l'Îlot St-Germain se situant au 10 rue Saint-Dominique a déjà été vendu à la RIVP afin d'y établir une « construction neuve d'une crèche de 68 places et d'un gymnase » (source RIVP Repères 2017). Quant aux autres bâtiments ne se situant ni au 231 bd St-Germain ni au 10 rue St-Dominique, je ne sais pas ce qu'il en est.



Photographie aérienne de l'Îlot-Saint-Germain prise depuis Google Maps. On remarque que toute une partie a déjà été investie par des bâtiments modernes hideux.

Photographie du bâtiment du 10 rue Saint-Dominique, depuis la rue (Google Maps).



En 2016, à l'occasion d'un accord entre l'État et la ville de Paris sur la cession de biens immobiliers, a été vendu pour 87 millions d'euros à l'Institut d'études politiques de Paris (Sciences Po), **L'HÔTEL DE L'ARTILLERIE** (anciennement couvent fondé en 1632) situé place Saint-Thomas-d'Aquin dans le 7^e arrondissement de Paris, auparavant occupé par le ministère de la Défense, et constitué d'un ensemble de 14 000 m². L'ouverture est prévue pour 2021, après quatre années de travaux ! En 2009, Sciences Po avait déjà acheté **L'HÔTEL BROCHET DE SAINT-PREST**, également dit « Hôtel de Fleury », construit en 1772, se situant à Paris aux 26 – 28 rue des Saints-Pères. Cet institut possède d'autres hôtels particuliers parisiens, comme l'hôtel de Mortemart (au 27 rue Saint-Guillaume), construit en 1663 et siège historique de Sciences Po depuis 1879, l'hôtel de Beaumanoir (au 9 rue de la Chaise), l'hôtel de Cossé dit de la Meilleraye (au 56 rue des Saints-Pères) construit vers 1660, l'hôtel d'York (au 56 rue Jacob) datant du xviii^e siècle, l'ancien hôtel du Cercle de la librairie (au 117 boulevard Saint-Germain) édifié en 1877 – 1879, parmi d'autres bâtiments qui tous appartiennent désormais à la Fondation nationale des sciences politiques, fondation privée reconnue d'utilité publique. Ajoutons à la liste **L'HÔTEL FEYDEAU DE BROU**, au 13 rue de l'Université, construit au xviii^e siècle mais entièrement détruit entre 1971 et 1978, à l'exception de la cour, du portail et de la façade, afin d'accueillir l'École nationale d'administration, puis à partir de 2007 Sciences Po. Pour conclure sur cette vision du patrimoine architectural ancien 'modernisé' de cet institut, rappelons qu'à la suite d'un contrôle réalisé en 2011 – 2012, la Cour des comptes a publié, en novembre 2012, un rapport accablant sur sa gestion notamment financière durant les années 2005 à 2010.

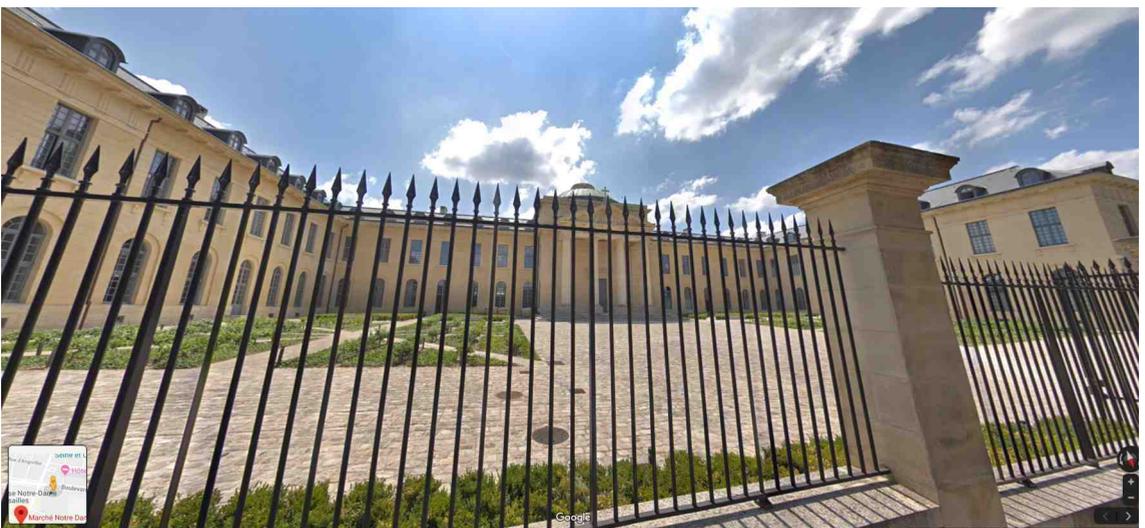
Plusieurs pavillons de chasse du xviii^e siècle ont été vendus dernièrement par l'État,

comme **LE PAVILLON BUTARD** près de Paris, un rendez-vous de chasse élevé par l'architecte Gabriel pour Louis XV entre 1750 et 1754. Il se situe sur le territoire communal de La Celle-Saint-Cloud dans les Yvelines. Les informations de telles ventes viennent à ma connaissance généralement par hasard, comme pour **LE PAVILLON DE CHASSE DE LA MUETTE** qui se trouve dans un coin de la forêt de Saint-Germain-en-Laye, en région parisienne. Je botanise et cueille des plantes régulièrement entre Achères Grand Cormier et Maisons-Laffitte. À Achères Grand Cormier, le RER me dépose en pleine forêt, ce qui est rare ! Trois constructions peuvent baliser ma promenade dans cette partie de la forêt de Saint-Germain-en-Laye : une croix du XVII^e siècle, une faisanderie construite par Louis XIII et le pavillon de La Muette. Ce dernier a été une première fois érigé en 1515 pour François 1^{er}, démoli en 1665 et reconstruit sous Louis XV en 1775 par Ange-Jacques Gabriel. Il s'agissait d'un rendez-vous de chasse royal où vinrent Louis XV, Louis XVI, Napoléon 1^{er}, Charles X, Napoléon III... Classé monument historique en 1921, il était jusqu'en 2014 géré par l'Office national des Forêts qui l'a plus ou moins abandonné, si bien qu'il a été vendu, avec sa dépendance elle aussi ancienne, à des particuliers dans un piteux état, tellement que le premier étage ne possédait plus que quelques poutres, que l'eau traversait la toiture et que la cheminée de la salle principale a été volée ainsi que certainement d'autres éléments. Les nouveaux propriétaires, amoureux de cet endroit, le restaurent progressivement.

Depuis plusieurs années, on observe une volonté de l'État de se débarrasser d'une partie du patrimoine national par l'intermédiaire de France Domaine, qui est un service créé en 2007, dont l'un des objectifs est de revendre les biens immobiliers les plus valorisés appartenant à l'État. C'est ainsi que j'ai appris, en cherchant cinq minutes, que le ministère de la Défense vend aussi une **ANCIENNE CASERNE DU XVIII^e SIÈCLE À FONTENAY LE COMTE** (19, rue Kléber - 85 200) comprenant notamment un hôtel particulier.

L'État a vendu **L'HÔPITAL RICHAUD DE VERSAILLES** ouvert dans le centre de la ville en 1859, après 80 années de travaux. Il est de style néoclassique. La chapelle, ainsi que les façades et les toitures des bâtiments hospitaliers ont été classés au titre des Monuments historiques de France en 1980. Par la suite, ce site a été acheté par l'État qui l'a laissé à l'abandon, avant de le vendre en 1989 à une société privée qui l'a transformé en appartements (dont 20 % de logements sociaux), commerces (situés dans les bâtiments neufs), bureaux, avec crèche municipale, et un espace culturel dans la chapelle désaffectée qui reste cependant la propriété de la ville de Versailles. Un parc à voitures sous-terrain privé a été construit, en dessous des bâtiments neufs.

Photographies de l'Hôpital Richaud de Versailles depuis Google Maps.



C'est dans la France entière que l'État vend son patrimoine, comme on peut le voir sur le site consacré aux « Cessions immobilières de l'État » : des hôtels particuliers inscrits au titre des monuments historiques, des maisons bourgeoises du XIX^e siècle, des maisons forestières et autres bâtiments anciens, sans compter les espaces naturels, espaces aménagés, appartements, bureaux, maisons, bâtiments techniques, ensembles immobiliers, etc. Des centaines de ventes actuelles et à venir peuvent y être consultées. Lorsque je me suis rendu sur ce site, le 9 septembre 2019, il y avait 1592 cessions à venir ! Souvent les mises à prix sont ridiculement basses, et il n'est pas indiqué à combien ces biens ont été vendus. Du reste, les cessions passées ne sont pas consultables.

Photographies de quelques exemples de « cessions immobilières de l'État » de prestige parmi beaucoup d'autres.

« Ensemble immobilier exceptionnel », composé d'un hôtel particulier inscrit aux monuments historiques et de bureaux, situé dans le centre historique de Compiègne. L'hôtel particulier était la surintendance des bâtiments du roi et date du XVIII^e siècle.

Cessions immobilières de l'Etat

Cessions en cours	Cessions à venir	Recherche géographique	Recherche multicritères	Accueil	Présentation de la PIE
-------------------	------------------	------------------------	-------------------------	---------	------------------------

« Ensemble immobilier exceptionnel »

Angle rue Hypolitte Bottier et rue d'Humières - 60200 COMPIEGNE



Centre historique de Compiègne, un ensemble immobilier composé d'un hôtel particulier inscrit et de bureaux, locaux techniques, stationnement, le tout pour plus de 10 000 m² de plancher, sur un terrain de 6 807 m².

L'État par le service des domaines lance un Appel d'offres pour la vente d'un ensemble immobilier (XVIII-XX^eme) en partie inscrit (surintendance des bâtiments du roi), dénommé "Caserne Othenin" à Compiègne. Parcelles BX 39 et BX 40.

Situé en hyper-centre, entre le nouveau quartier de l'école d'Etat Major et la palais impérial, très bien desservi par les transports en commun, ce bâtiment en forme de H est édifié sur R+1 à R+2 niveaux, accès indépendants sur trois rues, l'ensemble accessible par portes cochères (Hypolitte Bottier / Humières / 8^{ème} division).

Informations

- ▶ **Région :** Picardie
- ▶ **Département :** 60-Oise
- ▶ **Type de Bien :** Bâtiment technique
- ▶ **Occupant :** Service des Domaines
- ▶ **Superficie :** 6807 m²

Conditions de vente

- ▶ par appel d'offre
- ▶ Date de vente aux enchères publiques : **10/01/2019**

Les diagnostics seront renouvelés, le cas échéant, avant la signature de l'acte.

Le droit de priorité de la commune sera purgé après accord définitif sur le prix du bien.



Dossier technique

- ▶ Conditions de vente
- ▶ Classement aux monuments historiques
- ▶ Etat descriptif de l'immeuble - Caserne Othenin
- ▶ Clause type - complément de prix

Maison forestière construite en 1857 à Beauvoir en Lyons. Plusieurs autres sont en vente sur le site.

Cessions en cours Cessions à venir Recherche géographique

« Maison forestière »

Maison forestière les Acres - 3, chemin des Acres - 76220 BEAUVOIR EN LYONS



En lisière de forêt, charmante maison forestière à 114m² à rénover.

Mise à prix : 77 000 €
Montant minimal des enchères : 500 €

[Vente notariale interactive du 19/06/2019 à 14h00 au 20/06/2019 à 14h00](#)

Maison forestière construite en 1857 sur deux niveaux, d'une surface habitable de 114 m². Garage indépendant, d'une surface utile de 24 m².



Informations

- ▶ **Région** : Haute-Normandie
- ▶ **Département** : 76-Seine Maritime
- ▶ **Type de Bien** : Logement
- ▶ **Occupant** : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
- ▶ **Superficie** : 114 m²

Conditions de vente

- ▶ par adjudication
- ▶ Date de vente aux enchères publiques : 19/06/2019

Lien d'accès au site de la vente :

[Vente notariale interactive du 19/06/2019 à 14h00 au 20/06/2019 à 14h00](#)

« Ensemble immobilier exceptionnel situé en plein coeur de Fontenay le Comte constitué de deux bâtiments inscrits au titre des monuments historiques ». L'hôtel particulier et l'ancienne écurie sont du XVIII^e siècle.

Cessions en cours Cessions à venir Recherche géographique

« Ensemble immobilier »

19, rue Kléber - 85200 FONTENAY LE COMTE



Ensemble immobilier exceptionnel situé en plein coeur de Fontenay le Comte.

Ensemble immobilier exceptionnel situé en plein coeur de Fontenay le Comte constitué de deux bâtiments inscrits au titre des monuments historiques cadastré section BC numéro 350 (parcelle de 8384 m²).

Hôtel particulier (18^{ème} siècle) :

- Bâtiment de belle facture en forme de U. Le corps central édifié sur trois niveaux + combles est flanqué de deux ailes plus basses bordant une cour d'honneur ;

D'une surface utile brute de 2067 m², il accueille un grand logement, des studios, des chambres individuelles, des bureaux et des salles de réunion.

Ancienne écurie en forme de fer à cheval (18^{ème} siècle) :

D'une surface utile de 2073 m², ce bâtiment est remarquable par sa toiture à la forme particulière et par sa magnifique charpente en châtaignier.



- ▶ **Région** : Pays de la Loire
- ▶ **Département** : 85-Vendée
- ▶ **Type de Bien** : Logement
- ▶ **Statut** : Acte de vente en cours de signature
- ▶ **Occupant** : Ministère des Armées

Conditions de vente

- ▶ par appel d'offre
- à 15H00
- Projet d'acte à venir.**

Dossier technique

- ▶ Conditions de vente
- ▶ Constat de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante
- ▶ Certificat d'urbanisme
- ▶ Dossier de diagnostics techniques
- ▶ Diagnostic de performance énergétique
- ▶ État de l'installation intérieure d'électricité
- ▶ État des servitudes "risques" et d'information sur les sols
- ▶ Rapport de l'état de l'installation intérieure de gaz
- ▶ Étude historique pollution pyrotechnique

« Propriété exceptionnelle »

47, avenue de Corzent
"Petit Montjoux" - 74200 THONON LES BAINS

Année prévisionnelle de cession : 2020



Au bord du lac Léman, une propriété d'exception composée d'un bâtiment principal de style "château". Idéalement situé entre Evian les Bains et Genève.

Il domine la rive du Léman.

Maison de maître édifiée vers 1800, de 400 m² habitable sur 3 niveaux d'habitation.

Ce bien d'exception possède une valeur architecturale, historique et paysagère.

Propriété d'exception dénommée "Le Petit Montjoux" située au bord du lac Léman, sur un terrain de 9 370 m² harmonieusement arboré de sujets centenaires et, composée d'un bâtiment principal, d'une maison annexe de 100 m² et d'un port privé.

Le bâtiment principal de style "château" a été édifié vers 1800 pour une surface totale d'environ 400 m² habitables répartis sur 4 niveaux.

Il est composé des éléments suivants :

- un sous-sol composé de caves, d'une chaufferie et divers locaux d'une surface de 97 m² ;
- rez-de-chaussée : hall d'entrée carrelé avec escalier en granit, rambardé en fer forgé, une salle avec sol en parquet en point de Hongrie et d'une cheminée en marbre, un bureau avec sol en parquet pour une surface totale de 119 m² ;
- 1^{er} étage pour une surface de 91 m² ;
- 2^{ème} étage pour une surface de 91 m² ;
- 3^{ème} étage pour une surface totale de 79 m², et d'un grenier d'environ 27 m².

Le bâtiment annexe a été construit en 1960.

Il se compose :

- d'un logement de 50 m², composé d'une cuisine, un séjour, une chambre, salle de bains et wc, le tout en excellent état ;
- de locaux d'archives, d'un garage et d'une bibliothèque répartis sur 2 niveaux pour une surface totale de 100 m².



« Maison de maître édifiée vers 1800 »
dominant la rive du lac Léman à Thonon les Bains.

Conditions de vente

- ▶ par appel d'offre
- ▶ Date limite de dépôt des offres : 13/11/2017

Dossier technique

- ▶ Conditions de vente
- ▶ Certificat d'urbanisme
- ▶ Diagnostic amiante (bâtiment principal)
- ▶ Diagnostic amiante (maison)
- ▶ Rapport de l'état de l'installation intérieure d'électricité (bâtiment principal)
- ▶ Diagnostic de performance énergétique (bâtiment principal)
- ▶ Diagnostic de performance énergétique (maison annexe)
- ▶ Assainissement
- ▶ Etat de l'installation intérieure d'électricité (maison)
- ▶ Constat de risque d'exposition au plomb - ensemble de la propriété
- ▶ Synthèse de l'expertise

Renseignements et visites

Renseignements :

Laura Leynet
Tél. : 04 50 23 49 59
laura.leynet@dgtip.finances.gouv.fr

François Panetier
Tél. : 04 50 23 87 79
francois.panetier@dgtip.finances.gouv.fr

Nadine Harmon (*english speaking*)

Cessions en cours | Cessions à venir | Recherche géographique | Recherche multicritères | Accueil | Présentation de la PIE

« Ancien Hôtel Particulier »

13, rue du Juge Pierre Michel - 57000 METZ



Ancien hôtel particulier du XVIII^{ème} siècle avec jardin d'agrément.

Mise à prix : 440 000 €
Cautionnement pour enchérir : 40 000 €
Montant minimal des enchères : 3 000 €

Un ensemble immobilier dénommé "Hôtel Poncelet comprenant :

- un hôtel particulier XVIII^{ème} siècle composé de :
 - au sous-sol : cage d'escalier, sept caves ;
 - au rez de chaussée : vestibule, cage d'escalier, dix pièces, un espace borgne et une terrasse ;
 - au premier étage : cage d'escalier, couloir de circulation, sept pièces, une pièce borgne, trois locaux accessoires ;
 - aux combles : cage d'escalier, quatre pièces, trois locaux accessoires ;
 - une cour d'honneur ;
 - des dépendances composées de six locaux ;
 - en contre-bas : un jardin d'agrément non constructible.

Gros travaux à prévoir.

Hôtel particulier, du
XVIII^{ème} siècle et situé à
Metz.

Informations

- ▶ Région : Lorraine
- ▶ Département : 57-Moselle
- ▶ Type de Bien : Logement
- ▶ Occupant : Ministère des Armées
- ▶ Superficie : 1117 m²

Conditions de vente

- ▶ par adjudication
- ▶ Date de vente aux enchères publiques : 25/09/2019

à 15H00

Adresse du lieu de vente :

Etude de Maître Christian ROTH
4, place Saint-Nicolas
57000 METZ

Dossier technique

Parmi d'autres exemples, on peut citer un hôtel particulier de 1850 à Beauvais, une caserne du XIX^e siècle à Tarbes, un ensemble immobilier de la fin du XIX^e siècle « au cœur du centre historique de Rochefort », une villa 1900 à Mâcon, un « ancien hôtel particulier » à Poitiers, un « immeuble de prestige » (1909) à Colmar, un ensemble immobilier de 1886 à Tulle, etc.

Pour **LES MAISONS FORESTIÈRES**, leur vente est un autre phénomène que l'on observe dans les forêts domaniales (appartenant à l'État). L'État vend progressivement au privé un grand nombre de bâtiments qui s'y trouvent et souvent très anciens : faisanderies, pavillons de chasse (voir exemples précédents) et maisons forestières. Pour ces dernières, des dizaines sont en vente sur le site. Évidemment, elles possèdent toutes un terrain situé dans la forêt publique. La plupart de ces bâtiments sont anciens, en particulier des XVIII^e et XIX^e siècles. Que vont-ils devenir ? Par exemple, **LA FAISANDERIE D'ACHÈRES GRAND CORMIER**, dont j'ai déjà parlé car se situant sur une de mes promenades, située dans la forêt de Saint-Germain, a été modernisée et découpée en habitations.

LES ESPACES NATURELS sont encore beaucoup plus nombreux à être vendus et généralement par le ministère de l'Écologie, ce qui est un comble. On sait ce que vont devenir la plupart de ceux cédés en Île-de-France !

L'État et les services publics en général vendent aussi une partie de leur patrimoine ancien situé à l'étranger. Le 26 mai 2016, *Le Monde* publiait un article intitulé « Les instituts français en voie de destitution ». Il donnait notamment l'exemple de **LA MAISON DESCARTES À AMSTERDAM** aux Pays-Bas, datant de 1671 et qui abritait l'Institut français.

LE PALAIS CLAM-GALLAS À VIENNE, en Autriche, est un autre exemple. Le 29 avril 2016, *Le Point* publiait un article intitulé « Quand Fabius vendait en catimini un joyau au Qatar » : « À Vienne, le palais Clam-Gallas, le plus bel institut culturel français à l'étranger, a été cédé au Qatar sans le moindre appel d'offres. » Il s'agit d'un palais viennois de style néoclassique, construit en 1834 – 1835. Ce siège de l'Institut français a été vendu malgré les oppositions, notamment du président de la République d'Autriche, du chancelier fédéral et du bourgmestre de la ville. En novembre 2015, au milieu du passage du *Projet de loi relatif à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine*, la transaction a été finalisée et l'Institut français d'Autriche déménagé.

Voici une intervention faite en 2016 par Mme le sénateur Claudine Lepage, évoquant les ventes de biens français à l'étranger, lors de la défense d'un amendement qu'elle avait déposé sur l'article 23 du *Projet de loi relatif à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine* :

« [...] Depuis 2010, effectivement, la politique immobilière du ministère des Affaires étrangères n'est plus financée que par les cessions de biens, principalement à l'étranger, car aucun crédit d'investissement n'est plus inscrit au budget général. Outre des bureaux ou appartements, sans valeur historique ou culturelle particulière, des biens prestigieux et particulièrement emblématiques du rayonnement de la France à l'étranger ont également été cédés.

L'un des derniers en date est le Palais Clam-Gallas, à Vienne, vendu au Qatar pour 22 millions d'euros. D'autres immeubles, comme la Maison de France à Berlin, véritable symbole de l'entente franco-allemande, ont échappé à la cession, grâce à la mobilisation des élus et des citoyens, français comme allemands.

Cette braderie continue, puisque la France envisage de vendre en 2017 les bâtiments de sa chancellerie et de son consulat général à Londres ! Ces ventes sont devenues parfois inévitables lorsqu'on a trop attendu pour engager les travaux nécessaires : je pense notamment à l'Institut wallon à Amsterdam.

Ces ventes suscitent toujours une vive opposition de la part des francophiles des pays concernés et elles sont un très mauvais signal pour l'image de la France à l'étranger.

Des solutions alternatives existent bien souvent. J'ai ainsi en tête l'exemple du Palazzo Lenzi, à Florence. Ce magnifique palais, attesté déjà en 1470 et qui abrite l'Institut français depuis 1908, était promis à une vente à la découpe en 2010. L'émoi suscité par ce projet a permis une reconsidération de la situation. En définitive, le Palais abrite toujours aujourd'hui l'Institut français et le consulat honoraire. Cependant, deux espaces loués du rez-de-chaussée accueillent des boutiques, dont une librairie française. Le troisième étage doit être également prochainement valorisé, par une vente ou une location. En outre, une médiathèque a été créée au rez-de-chaussée, bénéficiant ainsi d'un accès direct sur la rue, augmentant la visibilité de l'Institut.

En définitive, un réaménagement du Palais Lenzi a permis tout à la fois de tirer profit, sur le long terme, du bâtiment par une location partielle, tout en conservant un bien prestigieux et en valorisant la présence française à Florence.

Il me semble donc que la consultation préalable de la Commission nationale des cités et monuments historiques doit pouvoir pallier des ventes inconsidérées. »

Lors du passage de ce projet de loi à l'Assemblée nationale, Mme le ministre a proposé un amendement (n°239) visant à supprimer l'obligation prévue par le Sénat de consulter la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture avant toute vente d'un immeuble d'intérêt patrimonial de l'État situé à l'étranger. Pour une fois la majorité n'a pas suivi son ministre qui a dû retirer son amendement. Cela donne l'état d'esprit du Gouvernement, qui reste le même malgré les changements des gouvernements successifs qui font à peu près la même politique.

Dans un rapport législatif n°4128 (2017) de l'Assemblée nationale, on peut lire dans la partie intitulée « Un programme considérable de cessions de biens » : « Depuis plusieurs années, la politique immobilière du ministère des affaires étrangères est essentiellement financée par les cessions de biens, principalement à l'étranger. » Sont ensuite donnés des dizaines d'exemples de biens de la France à l'étranger vendus. Je n'ai pas suivi, ni même ne me suis renseigné plus avant sur les ventes de biens français prestigieux à l'étranger. Dernièrement, j'ai fait une rapide recherche d'informations, mais impossible d'en avoir de plus récentes !

Mais revenons en province, où les exemples de ventes du patrimoine public prestigieux sont très nombreux, avec celui de **L'HÔTEL DE CAUMONT D'AIX-EN-PROVENCE**, hôtel particulier d'une superficie totale de 2 500 m², construit au début du XVIII^e siècle dans la vieille ville, dans le quartier Mazarin. En 2013, la mairie l'a vendu à Culturespaces, pour un montant de dix millions d'euros, qui y a ensuite engagé des travaux de restauration pour 12,8 millions d'euros. Depuis 2015, ce lieu est appelé « Caumont Centre d'Art ». Culturespaces est une entreprise privée, créée en 1990, filiale de GDF-Suez qui gère plusieurs établissements publics comme le musée Jacquemart-André (qui appartient à l'Institut de France) à Paris, le château des Baux-de-Provence, les arènes, la maison Carrée et la tour Magne à Nîmes, le théâtre antique d'Orange et son musée d'Art et d'Histoire, etc. Son chiffre d'affaires se composerait ainsi : « 60 % billetterie, 16 % boutiques, 12 % restaurants, 11 % réceptions ». Ce qui est amusant c'est que j'ai appris l'existence de cet hôtel particulier sur le site du journal *L'Humanité* !

Photographie page suivante : Sur le site caumont-centredart.com, Culturespaces se présente bien comme le « nouveau propriétaire » de l'hôtel de Caumont, et non pas comme le gérant, ambiguïté qui a sans doute été entretenue car, en 2010, lors de l'annonce par la municipalité de son projet de vente, plusieurs associations de défense du patrimoine aixois se sont mobilisées contre.

L'HISTOIRE DE L'HÔTEL PARTICULIER



2010

Culturespaces, nouveau propriétaire

Après la mise en vente de l'Hôtel de Caumont, Culturespaces se porte acquéreur. Sous le contrôle de la Direction Patrimoine et Musées de la Ville d'Aix-en-Provence et avec l'aide d'historiens et d'architectes du patrimoine et de restaurateurs spécialisés, un diagnostic général préalable, historique et scientifique est réalisé afin de mesurer l'ampleur et la nature des travaux à mettre en œuvre pour restaurer entièrement le lieu.

de Pauline de Caumont

Classé Monu Ouverture de Caumont Centre d'Art

Caumont dans la Résistance

Culturespaces, nouveau propriétaire

Conservatoire de musique Début des travaux de restauration

1900

2000

2100

Bien sûr l'État n'est pas le seul à vendre des bâtiments anciens publics, les régions, départements et communes le font aussi. Souvent, les communes ne savent même pas quoi faire des héritages qui leur sont légués. Ainsi voit-on des châteaux d'abord démantelés de leur mobilier, puis vendus, comme ce fut le cas pour **LE CHÂTEAU DE SAINT-BRISSON-SUR-LOIRE**. C'est en consultant une vente aux enchères sur Internet que je me suis intéressé à ce château. Il s'agit d'un magnifique bâtiment féodal dont le début de la construction remonte au XII^e siècle. C'est le château de la Loire situé le plus en amont sur le fleuve. Il a été légué à la commune de Saint-Brisson-sur-Loire en 1987. Celle-ci s'en est 'débarrassé' en 2015 en le vendant, pour 500 000 €, à une société, créée en juin 2014 par un particulier possédant deux autres châteaux, dont le but est l'exploitation touristique de tels lieux. Avant de vendre le château, la commune a commencé par le faire des objets précieux qu'il contenait (en particulier des XVIII^e et XIX^e siècles). Les Monuments historiques ayant pris l'habitude de n'inscrire que partiellement de tels domaines, il faut s'attendre, par son nouveau propriétaire ou d'autres futurs, à des aménagements modernes dénaturant le lieu. Déjà d'en enlever les objets lui appartenant supprime de son âme. De ce château, les Monuments historiques ont classé en 1993 le parc, la terrasse, les douves, le pont, le plan d'eau, le canal, le sous-sol, la salle à manger, la cour et le bassin. C'est-à-dire que l'on peut détruire ou remplacer tout le reste si on le souhaite comme c'est le cas trop souvent aujourd'hui. Je

donne cet exemple parce que je le connais, mais pourrais en trouver beaucoup d'autres en cherchant. C'est ainsi que l'on retrouve dans des villas luxueuses du monde entier des éléments de châteaux français, voire des intérieurs en entier !

Je ne consulte que très très sporadiquement les ventes aux enchères sur Internet. Pourtant, c'est encore dans l'une d'entre elles que j'ai appris, en 2015, la vente de l'entier mobilier du château du Temple en Val de Vienne. **LE CHÂTEAU DE THENEUIL** (ou château du temple) a été bâti vers 1860 ou 1886 (les sources consultées ne donnent pas toutes la même date) dans le style néo-troubadour. Il est dommage de voir une nouvelle fois s'en aller le mobilier d'un château dont une partie était présente dès sa construction. La bâtisse a ensuite été vendue en 2016.

Les destructions de bâtiments anciens se font souvent progressivement. D'abord on vend le mobilier intérieur, ensuite les décors (boiseries, cheminées, etc.) quand ceux-ci ne sont pas volés, puis on aménage, modernise, agrandit, change... et progressivement il reste de moins en moins d'éléments d'époque, si bien qu'un architecte décide que le bâtiment ne vaut plus la peine d'être conservé et le rase, ou ne garde que sa façade pour faire bonne figure !

Le 27 septembre 2017, *La Tribune de l'Art* publiait un article intitulé « La protection des ensembles mobiliers : une urgence pour le ministère de la Culture ». En voici des extraits : « [...] La propension des Chambres de commerce et d'industrie à vendre leur patrimoine n'est donc pas nouvelle, mais elle s'est accélérée avec la réforme récente qui entraîne leurs fusions et la ponction d'une partie importante de leurs réserves par le gouvernement. [...] L'année dernière déjà, la Chambre de commerce et d'industrie de Rouen (encore elle) avait vendu, dans l'indifférence générale, le mobilier du nouveau Palais des Consuls, créé par André Arbus et Jacques Adnet, qui formait pourtant un ensemble indissociable du décor en ferronnerie de Raymond Subes et des sculptures de Maurice de Bus. Cela préluait à la vente du bâtiment lui-même. Le démantèlement des ensembles mobiliers n'est donc pas réservé aux particuliers, il est également mis en œuvre par l'État. [...] À l'heure où les ventes de monuments historiques se multiplient, souvent par l'intermédiaire de France Domaine, il est essentiel que tous les hôpitaux, les casernes, les tribunaux (voir la brève du 1/4/14), bref les monuments historiques dépendant d'une administration ou d'un établissement public soient ainsi protégés d'un dépeçage sans même attendre que celui-ci soit planifié. De même, tous les bâtiments qui mériteraient d'être protégés et qui ne le sont pas encore (songeons, par exemple, au Cercle naval de Toulon – voir l'article) devraient l'être. Les chantiers de protection d'ensembles mobiliers à mener ne portent pas uniquement sur les propriétés de l'État ou de ses dépendances. Sans compter ceux appartenant à des propriétés privées du type château et hôtels particuliers dont nous avons déjà beaucoup parlé (voir notre article et celui à venir sur le château de Villepreux), les collectivités territoriales ou les congrégations religieuses sont également très souvent concernées par ces menaces.

L'excellente revue en ligne de la direction des Patrimoines *In Situ* (un nom prédestiné) consacre justement son dernier numéro à la question des ensembles mobiliers. Elle étudie notamment deux exemples d'églises Art déco. [...] ».

Non seulement l'État et ses gouvernements vendent une partie de notre patrimoine bâti ancien, mais semblent aussi vouloir se défaire de ses trésors : objets d'art, etc. Depuis plusieurs années et dans de nombreux articles, *La Tribune de l'Art* dénonce une situation s'aggravant dans ce domaine, avec notamment une omerta entretenue par le ministère de la Culture. L'exemple de la volonté du Chef de l'État de restituer les œuvres d'art africaines appartenant à la France à l'Afrique en est un exemple. Si nous demandions la restitution des œuvres d'art françaises se trouvant à l'Étranger cela constituerait un trésor inimaginable, depuis la Révolution de 1789, ce pays ayant été sans discontinuité pillé. Et je passe ici sur la disparition d'une partie du mobilier national et d'objets d'art de certains musées, ce qui demanderait des recherches que je n'ai pas le temps de faire. Je vais me contenter de conclure cette partie, en citant un article de *La Tribune de l'Art* du 23 novembre 2019, intitulé « Nouvelle offensive contre l'inaliénabilité des œuvres des musées », où il est question de l'inaliénabilité (interdiction de transférer la propriété) des œuvres d'art des collections des établissements culturels publics, comme les musées, bibliothèques et archives, que la loi protège : « En 2007, Nicolas Sarkozy avait demandé à sa ministre de la Culture, d'«engag[er] une réflexion sur la possibilité pour les opérateurs publics d'aliéner des œuvres de leurs collections» (voir la brève du 1/8/07) ; dans la foulée, un député déposait une proposition de loi demandant la fin de l'inaliénabilité des collections françaises (voir la brève du 15/10/17). Un rapport était finalement demandé à Jacques Rigaud qui aboutissait à la sage conclusion qu'il ne fallait pas y toucher (voir cet article). En 2008, une autre proposition de loi était déposée, cette fois par le sénateur Richert (voir cet article), tandis qu'en 2016, une nouvelle attaque contre l'inaliénabilité était menée à l'Assemblée nationale (voir cet article). Toutes ces tentatives avaient heureusement échoué. Ce court résumé, d'ailleurs bien incomplet, démontre que les attaques contre l'inaliénabilité des œuvres des collections publiques (un principe, rappelons-le, qui vaut depuis l'édit de Moulins en 1566 et qui a été toujours confirmé) sont régulières. Celle qui s'annonce, menée par Emmanuel Macron et Édouard Philippe sur plusieurs plans, sera sans doute l'une des plus violentes. Car pour mener à bien les «restitutions» d'œuvres africaines, le président de la République est prêt à mettre à bas tous les gardes fous qui protègent les collections publiques. La prochaine étape, après le «dépôt pendant cinq ans» du sabre d'El Hadj Omar, est en effet de poursuivre le détricotage du code du patrimoine qu'il a déjà entamé sur d'autres sujets, en éliminant une commission. Une simple commission, mais une commission dont l'avis est «conforme», ce qui signifie qu'il prime sur tous les autres et s'impose au pouvoir politique. Officiellement, l'un des objectifs de la «transformation publique», consiste à rendre l'organisation administrative «plus simple et plus réactive», en supprimant

notamment des “commissions et entités rattachées aux administrations centrales”. Et parmi ces commissions, cela tombe bien pour les projets présidentiels, se trouve la “Commission scientifique des collections” comme on peut le lire en page 20 du dossier de presse du “4^{ème} Comité interministériel de la transformation publique” qui a eu lieu le 15 novembre dernier. La manœuvre est discrète, et si nous n’en avons pas été informé, aurait pu être votée sans coup férir avec le “projet de loi “simplification”-2020” (nous n’avons pas trouvé ailleurs d’informations sur ce projet de loi) comme cela est précisé dans ce dossier. En tout état de cause, les 63 commissions concernées doivent disparaître “avant fin 2019”! La mission de cette commission est de “conseiller les personnes publiques ou les personnes privées gestionnaires de fonds régionaux d’art contemporain, dans l’exercice de leurs compétences en matière de déclassement ou de cession de biens culturels appartenant à leurs collections“. Elle est chargée notamment (mais pas uniquement) de “donner son avis conforme sur les décisions de déclassement de biens appartenant aux collections des musées de France”. Car si “les biens constituant les collections des musées de France appartenant à une personne publique font partie de leur domaine public et sont, à ce titre, inaliénables” comme le dit l’article L451-5 du code du patrimoine, leur déclassement est possible et cette décision ne peut être prise qu’après avis conforme de la commission scientifique nationale des collections. Supprimer cette commission revient à rendre immédiatement effective la décision de déclassement d’un objet des collections publiques quelque soit celui-ci. Nul besoin donc de remanier profondément le code du patrimoine : la seule suppression de cette commission autorise toute “personne publique” à déclasser, et donc pouvoir vendre, donner, “restituer” tout objet d’une collection publique dont elle a la propriété. Après cela, seul l’article L451-7 constituera encore un frein à l’aliénation de certains biens, ceux “incorporés dans les collections publiques par dons et legs ou, pour les collections ne relevant pas de l’État, ceux qui ont été acquis avec l’aide de l’État ne peuvent être déclassés.” Supprimez cet article, et tout pourra disparaître.

On est donc bien au delà de la simple “restitution” de quelques objets africains, mais bien dans un processus consistant à rendre les collections publiques totalement aliénables. Demain, n’importe quel élu pourrait décider de vendre tel ou tel objet de son musée, voire des ensembles entiers qu’il estimerait inutile, trop coûteux à conserver, voire intéressant à vendre pour construire une piscine. Informée, notamment par nous, de cette menace, la Commission de la culture, de l’éducation et de la communication du Sénat va organiser une mission d’information sur cette question. Il y a urgence : fin 2019, c’est demain, d’autant que si le Sénat veille, le dernier mot revient toujours à l’Assemblée nationale, dont la majorité LREM vote, au moins dans le domaine du patrimoine et des musées, comme un seul homme et sans nuance pour les projets gouvernementaux. Quant au ministre de la Culture, on aimerait qu’il s’exprime pour défendre haut et fort le principe de l’inaliénabilité. Ses seules interventions publiques récentes dans ce domaine ont constitué à retweeter fièrement les messages du Premier

ministre se félicitant de la “restitution” du sabre ! Terminons sur une remarque de fond : l’inaliénabilité des collections publiques s’appliquait aux rois de France qui ne pouvaient pas, tout absolutistes qu’ils fussent, disposer à leur guise des biens de la Couronne. Elle a été respectée par tous les régimes depuis la Révolution française. Si elle n’est, malheureusement, pas inscrite dans la Constitution, quelle est la légitimité d’un homme politique élu, sans gloire, président de la République pendant cinq ans, pour rayer d’un trait de plume ce qui forme une part essentielle de notre pays ? »

LES FONDATIONS PRIVÉES QUI REMPLACENT LES SERVICES PUBLICS CULTURELS ET LA PRIVATISATION PROGRESSIVE DE CES DERNIERS

La France s'est faite en partie par sa culture et son ardeur à en découvrir d'autres. Après la Royauté, la République française fut à l'initiative d'innombrables expéditions dans le monde entier financées par le ministère de l'Instruction publique, la société de Géographie et une quantité d'autres services publics ou semi-publics, ainsi que d'une multitude d'expéditions archéologiques à l'origine notamment des importants centres culturels que sont les écoles françaises d'Athènes, de Rome, d'Extrême-Orient... dont le but est l'étude de ces cultures. L'Hexagone regorge de bibliothèques spécialisées, d'institutions culturelles, de musées... Il s'agit d'une véritable passion française pour la culture et les sciences, qui ne date pas d'aujourd'hui, puisque des observateurs des XVIII^e et XIX^e siècles le faisaient remarquer, comme Lady Morgan qui écrivait dans son *Paris en 1829 et 1830*, tome II publié en 1830 – 1831 : « Paris est devenu une grande université ; chaque quartier a ses écoles ; les jardins publics eux-mêmes sont des lieux d'étude ; et l'on pourrait diviser la société en professeurs et élèves ; en orateurs et auditeurs, en philosophes et disciples. » Louis Sébastien Mercier l'écrit aussi dans le dernier tiers du XVIII^e siècle, ajoutant que de nombreux cercles scientifiques, sociétés, académies non seulement se forment régulièrement mais ont de très nombreux visiteurs. Lady Morgan l'écrit aussi : « Les Françaises joignent au talent de causer agréablement celui d'écouter avec la plus imperturbable patience. Cette réflexion m'a été particulièrement suggérée dans les nombreuses séances littéraires et scientifiques auxquelles je les vis assister. Pour moi, de telles réunions sont de purs objets de curiosité ; pour elles, ce sont des sujets d'intérêt profond. Je m'y rendais pour voir ce qu'étaient ces sortes d'assemblées ; elles y cherchaient de l'instruction par le moyen qui m'a toujours paru le plus fastidieux. Quand nous arrivâmes à la séance publique de la société Philotechnique qui se tenait dans l'une des salles dépendantes de l'Hôtel-de-Ville, je ne fus pas peu surprise d'y voir un grand nombre de chapeaux fleuris, mêlés aux têtes chauves, aux cheveux gris et aux autres formes symboliques du temps et de la sagesse. L'assemblée, très-nombreuse, était remarquable par la diversité des âges qui la composaient. Au fond de la belle salle oblongue, une sorte de théâtre était élevé où l'on avait placé le fauteuil du président, le pupitre des lecteurs, et des sièges de chaque côté pour les étrangers et les hôtes les plus distingués. Le corps de la salle, occupé par des banquettes, était rempli d'une foule mêlée et très-pressée. »

Aujourd'hui les choses ont beaucoup changé, d'autant plus que les scientifiques sont incités à partir de France plutôt que d'y rester. La politique publique se désagrège de

jour en jour, et cela depuis quelques dizaines d'années. Sans politique, la place est laissée aux profiteurs... ceux qui placent le profit au-dessus de toutes autres notions, comme la justice, l'humanité, l'excellence... ou pour reprendre la devise de la République française : la liberté, l'égalité et la fraternité. Dans le même temps, on vend le patrimoine public et donne de plus en plus de pouvoir aux groupes financiers mondiaux qui rachètent largement les biens publics. La mise sous tutelle du patrimoine public, voire la vente de celui-ci s'accroissent au profit de la haute finance ou d'autres intérêts privés. Aujourd'hui, parmi ces organismes on trouve les fondations privées.

Progressivement, quand les services publics de la culture ne vendent pas leurs biens, ils se déchargent de leurs responsabilités sur les fondations privées. Depuis quelques années, plusieurs lois ont été créées allant dans ce sens et favorisant le développement de ces fondations, notamment au niveau fiscal. En cela, comme pour beaucoup d'autres choses, on suit le système des États-Unis, offrant aux multinationales et aux plus riches la possibilité d'acquérir indirectement des pans entiers de patrimoine.

Les fondations ne sont pas les seules à être favorisées. On lit dans un article de *La Tribune de l'Art* du 16 juillet 2019 que **LE CHÂTEAU DE BAGATELLE**, construit en 1777 pour le comte d'Artois dans le bois de Boulogne par l'architecte François-Joseph Bélanger, « propriété de la Mairie de Paris, qui se dégradait toujours davantage en raison de l'abandon de la municipalité depuis une vingtaine d'années » a concédé la concession à Paris Society, une entreprise propriétaire d'une trentaine de discothèques qui, comme il est écrit sur leur site : « entame dès 2011 une diversification dans l'événementiel haut de gamme et la restauration, avant de remporter dès 2013 ses premiers appels d'offre auprès des acteurs institutionnels (Mairie de Paris et Palais de Tokyo) ». L'article nous apprend aussi que : « Au concessionnaire qui tiendra le restaurant dans le pavillon d'entrée et qui pourra organiser également des locations événementielles dans le Trianon, bâtiment datant de 1876, lui aussi en état médiocre, se joindront deux fondations : la Fondation Mansart donc, reconnue d'utilité publique, qui a vocation à reprendre la gestion de monuments historiques (il s'occupe déjà du château de Maintenon), et la Fondation Wallace (c'est-à-dire la Wallace Collection). » Le château de Bagatelle sera restauré, ouvert à la visite « et l'ameublement sera complété par des dépôts du Mobilier National d'objets en lien avec Bagatelle et avec le comte d'Artois [...] Si le Trianon sera exploité par le concessionnaire pour des locations événementielles, à certaines périodes cet espace pourra être concédé gratuitement à la Fondation Mansart et à la Wallace afin qu'elles puissent y présenter ces expositions. Les espaces situés sous la terrasse pourront également être utilisés à cet effet. Le financement sera apporté en grande partie par du mécénat, notamment par la société des amis (internationaux) de la Wallace Collection. » Cette dernière est un musée de Londres abritant notamment une grande quantité d'œuvres françaises du XVIII^e siècle.

Parfois, une ville entière est 'offerte' à une fondation privée. La Fondation du

patrimoine est exemplaire. Elle a été créée par la loi du 2 juillet 1996. Il s'agit d'un organisme privé à but non lucratif, dont l'objectif est la défense et la valorisation du patrimoine français en voie de disparition en particulier rural. Comme il est écrit sur son site : « Aux côtés de l'État et des principaux acteurs du secteur, elle aide les propriétaires publics et associatifs à financer leurs projets, permet aux propriétaires privés de défiscaliser tout ou partie de leurs travaux, et mobilise le mécénat d'entreprise. »

Cette fondation en abrite d'autres comme « **BELFORT, VILLE PATRIMOINE** » créée en 2012. En 2015, elle accueillait sa quatorzième « fondation abritée » et sa troisième conçue avec une collectivité territoriale : **FONDATION ABBEVILLE PATRIMOINE**. La signature de la convention pour la création de cette fondation a eu lieu entre son président Charles Wiener de Croisset et Nicolas Dumont, maire d'Abbeville, président de la communauté de communes de l'Abbeillois, premier vice-président du conseil régional de Picardie, le lundi 7 septembre 2015 dans le salon d'honneur de l'hôtel de ville d'Abbeville. Est-ce vraiment pour le bien du patrimoine de cette commune ? Rappelons que, comme le fait remarquer un article de *La Tribune de l'Art* datant du 2 septembre 2015, le maire d'Abbeville a « fait détruire sciemment **L'ÉGLISE SAINT-JACQUES [D'ABBEVILLE]**, superbe édifice néogothique, sous prétexte qu'il n'avait pas d'argent pour la restaurer, et qui a dépensé pourtant une grande partie de cette somme dans la démolition puis le réaménagement de la place sur laquelle s'élevait le monument. »

Quelques questions se posent :

– Qui tient les ficelles de la Fondation du patrimoine qui est un organisme indépendant ? En 2015, année où je me suis renseigné sur celle-ci, son président était Charles Wiener de Croisset (le « de Croisset » a été ajouté par son grand-père Franz Wiener en 1911 qui obtint par le Conseil d'État ce changement), né le 28 septembre 1943 à New York, était un administrateur français d'entreprises cotées au CAC 40. Ce personnage était notamment, depuis mars 2004, conseiller international chez Goldman Sachs et vice-président de Goldman Sachs Europe. Depuis 2017, le président de cette fondation est Guillaume Poitrinal, un spéculateur immobilier et financier qui a commencé sa carrière chez Morgan Stanley, une banque américaine. Il est notamment le fondateur du fonds Icamap, un fonds d'investissement destiné à favoriser la croissance des sociétés foncières (sociétés commerciales créant, gérant et exploitant des portefeuilles immobiliers) de petites et moyennes tailles en Europe. Jusqu'en 2013, il était le président du directoire d'Unibail Rodamco, le premier groupe coté de l'immobilier commercial en Europe.

– Comment une ville entière peut-elle mettre tout son patrimoine sous la tutelle d'un organisme privé ? L'organisation démocratique de la cité est mis de côté, ce qui pose un problème...

Cela se fait avec le soutien du ministère de la Culture, de l'État (DRAC), de conseils généraux (départements) et régionaux, de communautés de communes et des communes concernées bien sûr.

Un communiqué de presse de la fondation, datant du 9 avril 2019, nous apprend : « En 2009, un partenariat a été mis en place entre la délégation Lorraine de la Fondation du patrimoine et la Région Lorraine [...] Il s'agit du partenariat le plus important entre la Fondation du patrimoine et une collectivité locale, après celui conclu avec le Conseil régional des Hauts-de-France (environ 2,5 millions d'euros en 2018). En 2018, 11 conseils régionaux ont apporté leur concours à l'action menée par la Fondation du patrimoine, pour un montant global de 5,4 millions d'euros ; 71 conseils départementaux se sont aussi engagés aux côtés de la Fondation du patrimoine, en apportant 886 000 €. Ce soutien apporté par les collectivités locales permet à la Fondation du patrimoine de compléter son action de mobilisation des dons de particuliers et d'entreprises en faveur de projets de sauvegarde du patrimoine. » Les fondations ne font pas appel qu'aux dons privés, mais puisent largement dans les caisses publiques. Et, comme à chaque fois où les services publics s'effacent pour favoriser le privé, ils y perdent financièrement. Ces fondations coûtent davantage aux collectivités publiques qu'elles ne permettent de leur faire faire des économies, celles-ci y perdant au niveau fiscal et apportant de l'argent pour le maintien de ces fondations et dans les actions entreprises. À cela s'ajoute, bien sûr, une perte de l'administration de ces biens et de leur surveillance.

Les fondations s'impliquent de plus en plus dans le patrimoine public, et sont à l'origine de très nombreux appels de dons et actions pour la conservation et la restauration de bâtiments anciens publics, comme à Paris pour la restauration de la statuaire du jardin des plantes ou celle de la cathédrale Notre Dame, du théâtre du Châtelet, etc. Que les décideurs soient de droite ou de gauche, le mouvement est le même : vers la libéralisation de la culture, ce qui est surprenant notamment quand il s'agit de personnes de gauche, comme pour la mairie de Paris qui est dirigée depuis 2001 par des maires de gauche.

Dans le même temps, on privatise toujours davantage des secteurs des services culturels. Il s'agit sans doute d'un mouvement que l'on retrouve partout dans l'Union européenne, et même dans le monde occidental en général, dominé par le libéralisme des multinationales. Je donne ailleurs dans ce livre l'exemple de la Grèce. En Grande-Bretagne des mobilisations ont eu lieu contre la privatisation des emplois au *Victoria and Albert Museum*, en 2016. En 2015, la grande majorité du personnel de la *National Gallery* s'était déjà mis en grève afin de dénoncer la privatisation d'emplois. Prenons le cas de l'Italie : L'ouverture des directions de grands musées et parcs archéologiques italiens à des étrangers a fait grand bruit. Mais les changements sont plus profonds encore dans ce pays. Comme en France, cela a commencé par des restrictions

budgétaires, puis par la recherche de mécènes et l'ouverture à des fondations privées, voire des entreprises.

Dans l'Union européenne, l'objectif est de plus en plus d'ouvrir le secteur culturel aux grands groupes, jusqu'aux entreprises innovantes en passant par les moyennes et petites entreprises. Comme dans des dispositions nouvelles de la loi française, on cherche à faire reconnaître la légitimité de l'art contemporain et de l'architecture moderne, c'est-à-dire les définir comme des priorités, discréditant ainsi le patrimoine ancien (art et architecture). De plus, on développe la commercialisation des services touristiques et culturels, leur compétitivité, sans tenir compte de, et mettre en avant, leurs fonctions pédagogiques, intellectuelles, de transmission, de conservation, etc. Désormais, la culture se limite à sa valeur marchande. On ne cultive plus l'esprit mais l'argent, dans une atmosphère nihiliste et décadente dont l'art contemporain se fait le reflet. L'Union européenne favorise le remplacement des services publics des pays, par ses subventions (avec celles du privé) et par les orientations qu'elle promet souvent indirectement.

En France, cela fait des années que le service public culturel organise son retrait, par exemple à travers les « Jeudis du mécénat ». Je ne comprenais pas vraiment de quoi il s'agissait. Aujourd'hui, je crois saisir un peu mieux. Il s'agit tout simplement de faire, comme aux États-Unis, instaurer un système culturel financé par le privé. Le système public protégeant notre patrimoine, comme il le fait depuis des décennies en France, est depuis quelques années en train d'être changé insidieusement par un dispositif financé par le privé, c'est-à-dire surtout par les grands fonds internationaux. Cette organisation culturelle se passe à l'échelon européen. Cela a commencé en France en 2003 avec la *Loi relative au mécénat, aux associations et aux fondations* et la création la même année de la Mission du mécénat au sein du ministère de la Culture et de la Communication. Cette mission du mécénat organise ces « Jeudi du mécénat » avec le secrétariat général du ministère de la Culture et de la Communication et DICOM en collaboration avec le centre français des Fonds et Fondations. Cette dérive est particulièrement dangereuse. Nous nous éloignons à grands pas du service public français pour instaurer un système européen de la culture payé par des fonds spéculatifs. En 2016, je lisais : « le Ministère de la culture et de la communication a confirmé son engagement de soutien à la Fondation du patrimoine. Il annonce que le fruit des successions en déshérence, anciennement allouées à la Fondation du patrimoine à hauteur de 50 %, a été augmenté en concertation avec Bercy à 75 %. Cette annonce garantira ainsi une enveloppe de 6,5 millions d'euros pour l'année 2016, contre 4,5 millions d'euros initialement annoncés. » C'est en grande partie le contribuable qui finance indirectement ces fondations. Je le répète, pour l'État et le Gouvernement, il ne s'agit pas d'économiser... au contraire, au final la privatisation de la France leur coûte plus cher qu'elle ne leur rapporte (voir par exemple la privatisation des autoroutes). Il s'agit donc, tout bonnement et je le redis, de vendre ce pays ! Et les nouvelles lois accentuent toujours davantage cette privatisation de notre culture et la désagrégation de

notre patrimoine bâti ancien.

LES LOIS

Les lois sur le patrimoine et l'urbanisme changent constamment, se complexifiant. Si certaines favorisent la conservation du patrimoine culturel, elles sont de moins en moins suivies, alors que d'autres, au contraire, facilitent sa désagrégation. De plus, on observe depuis de nombreuses années, au niveau législatif, un même mouvement chez tous les gouvernements français, non seulement de se dégager de leurs responsabilités au profit du privé, mais aussi de faciliter cette dislocation du patrimoine bâti ancien.

Certaines lois, partant d'un bon sentiment, sont catastrophiques pour les bâtiments anciens de prestige. Par exemple, depuis quelques années, il est devenu obligatoire d'installer des ascenseurs dans les édifices publics. Cela peut tout à fait se comprendre pour les nouvelles constructions, mais dans les anciennes il s'agit d'un carnage. Ainsi a-t-on aménagé, et continuons de le faire, des ascenseurs dans des bâtisses prestigieuses, du Moyen Âge, du XVI^e, du XVII^e, du XVIII^e et du XIX^e siècles, comme à Versailles, et dans une multitude d'autres lieux ouverts au public.

Suivre les lois dans le domaine du patrimoine bâti demanderait un travail à mi-temps. N'ayant pas le temps de faire cela de manière bénévole, je ne donne ici que deux exemples, celui de la *Loi ELAN (Loi Logement et urbanisme : évolution du logement, de l'aménagement et du numérique)*, votée en octobre 2018, et celui de *Loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine*, promulguée le 8 juillet 2016. J'ai tout particulièrement suivi cette dernière.

L'intitulé du titre de la *Loi ELAN* est sans appel : « Conditions pour construire plus, mieux et moins cher ». L'objectif est toujours de construire davantage. La juxtaposition de « mieux » et « moins cher » est véritablement se moquer du monde, surtout à une époque où le « profit » est le maître-mot. De telles absurdités sont produites continuellement par les dirigeants de la France, des choses qui mis à l'échelle scolaire vaudraient aux étudiants qui les formuleraient à un zéro ou une note bien en dessous de la moyenne. Mais aux plus hauts niveaux de la France, cela passe !!!

Cette loi était destinée à augmenter la capacité de production de logements, et prévoyait une série de modifications et assouplissements de la réglementation. Assouplissements qui sont réguliers. Un des objectifs de cette loi était de faire rentrer les constructions modernes dans la catégorie patrimoine.

En 2017, j'ai reçu une information sur le Salon international du patrimoine culturel au Carrousel du Louvre à Paris. En guise de patrimoine, la photographie montrait de l'architecture entièrement contemporaine faite de béton, d'acier et de verre. Paris ressemble de plus en plus à cela, et sa banlieue aussi.



LE SALON INTERNATIONAL DU PATRIMOINE CULTUREL
VALORISE L'ATTRACTIVITÉ DE NOTRE PATRIMOINE

INSTITUTIONS

Découvrez quelques institutions des collectivités territoriales de nos régions

présentes sur le salon pour l'édition 2017



Bâtiment 57 Métal, vue depuis le nouveau pont Renault © Didier Raux

Comme on pouvait le lire au début du dossier de *La Gazette des communes*, daté du 16 novembre 2018 et intitulé « La Loi Elan décryptée » : « [...] Destinée à augmenter la capacité de production de logements, elle prévoit une série de modifications et assouplissements de la réglementation. Mais elle inquiète aussi certains professionnels, en affaiblissant des protections (du paysage, de l'architecture...). » Certains titres des chapitres de ce dossier sont évocateurs : « Loi Elan : moins de contentieux contre les permis de construire », « La loi "Elan", un texte qui tient les collectivités à l'écart », « Loi Elan : "un mauvais signal sur la place de l'architecture dans la société" », « Loi Elan : une prise de risque pour le littoral », « "La loi Elan se désintéresse de ses impacts sur les territoires" ». Pourtant, au final, au Sénat par exemple, la majorité de la gauche et celle de la droite ont exprimé leur approbation du texte, exceptées quelques abstentions, comme pour les communistes. Les groupes socialistes, écologistes, les républicains, RDSE, UDI-UC, ont voté en sa faveur en exprimant leur grande satisfaction. Les parlementaires sont devenus de simples fonctionnaires prenant ce qu'on leur donne, comme un chien sa pâtée, et essayant de l'arranger tant que faire se peut en gesticulant beaucoup pour pas grand-chose... surtout sans jamais aller au fond de la problématique, en prenant soin de toujours rester à la surface. Alors que ce texte

de loi avait été présenté par le Gouvernement avec 65 articles, au final il en a compté 234 !

Pour la *Loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine*, le texte avait été présenté par le Gouvernement avec 46 articles ; au final il en a compté 119. Le Gouvernement lui-même a amendé son texte à plusieurs reprises, par exemple 45 fois lors de sa première lecture à l'Assemblée nationale ! Les parlementaires ont proposé près de 2 800 amendements, ce qui fait penser que le texte était vraiment bâclé ! Certains de ceux-ci ont évité des dégâts, mais dans l'ensemble ce ne fut que de l'agitation. J'ai suivi la plupart des débats au Sénat. Les sénateurs semblaient heureux d'avoir pu modifier un très mauvais texte pour en faire un texte mauvais. Cette loi est, encore plus qu'au début de la présentation de son projet, un bric-à-brac trouble, d'une technocratie déconcertante, surtout pour une loi traitant d'art. Plusieurs articles renvoient à un décret en Conseil d'État. Comme l'explique l'article de *La Gazette des communes* daté du 1^{er} juin 2016 : « Le Conseil d'État serait-il devenu colégislateur plutôt que juge ? » Dans cette loi, il est fait appel à un décret en Conseil d'État, c'est-à-dire en dehors de toute démocratie parlementariste, quarante fois ! Par exemple, à l'article 71, il est indiqué qu'un décret en Conseil d'État précise les missions, la composition, les conditions de désignation de ses membres et les modalités de fonctionnement du Conseil national de la recherche archéologique et un autre des Commissions territoriales de la recherche archéologique. Si on y ajoute les habilitations qu'offre cette rédaction au Gouvernement à légiférer par ordonnances, comme au titre III, on se retrouve avec la constitution d'une loi construite parallèlement à celle-ci en dehors de tous débats et démocratie, malgré la logorrhée de cette loi. Par exemple, l'article 95 lui permet de modifier le livre III du *Code du patrimoine* : pour l'archéologie « d'énoncer les règles de sélection, d'étude et de conservation du patrimoine archéologique afin d'en améliorer la protection et la gestion » ; pour les monuments de « définir des exceptions au caractère suspensif du recours exercé à l'encontre de la décision de mise en demeure d'effectuer des travaux de réparation ou d'entretien d'un monument historique classé », « de réorganiser le plan du code du patrimoine, d'harmoniser la terminologie et d'abroger ou d'adapter des dispositions devenues obsolètes afin d'en améliorer la lisibilité et d'en assurer la cohérence » ; etc. Cela veut dire que, dans ces domaines, le Gouvernement a le pouvoir de faire un peu ce qu'il veut. On est ici dans un déni de démocratie, ce qui est de plus en plus le cas dans les lois promulguées.

Concernant spécifiquement les parties sur le patrimoine et l'archéologie, si les modifications des sénateurs m'ont semblé salutaires, force est de constater que les dispositions premières du Gouvernement n'étaient pas favorables à une bonne conservation du patrimoine. Et malgré les modifications, cette loi a rendu la situation encore plus absconse et beaucoup moins protectrice qu'originellement, ajoutant donc à la situation déjà catastrophique. C'est dans ce texte que j'ai appris que l'archéologie

était « un bien commercial », en écoutant une sénatrice RDSE dire : « En ce qui concerne l'archéologie préventive, point sensible de nos débats, le caractère scientifique des politiques archéologiques a été réaffirmé – et c'est essentiel, tant l'archéologie n'est pas un bien commercial comme les autres. » J'ai aussi pris connaissance du fait qu'il y avait eu en 2003 une ouverture à la concurrence de ce secteur, des autorisations de sous-traitance, etc.

Tout est question de point de vue. Du mien, simple spectateur, cette loi est une sorte d'œuvre d'art contemporaine du n'importe quoi, avec laquelle se sentent à l'aise, et que défendent, ceux qui font n'importe quoi. Comme l'a dit Martine Aubry dans une formule devenue très populaire dans le milieu de la politique et de l'administration : « Quand c'est flou, c'est qu'il y a un loup ! » Aujourd'hui, on n'est plus que dans le flou : dans le noir ! Cet honni ONI (objet non identifiable) a été conçu par une ministre de la Culture, présenté par une autre et clôt par une troisième. Au départ, avec ses 46 articles cousus côte à côte, comme l'habit d'Arlequin, c'était un véritable foutoir. Maintenant, avec ses dizaines d'articles supplémentaires, il est devenu une chose, un machin, une glur?p, une sorte de construction culturelle à la tronçonneuse, qui se pose nonchalamment devant la réalité et la cache. Il faut dire que la culture et le patrimoine bâti ancien occupent une place très faible dans les préoccupations des derniers gouvernements français. Plusieurs ministres de la Culture ont été nommés alors qu'ils n'avaient quasiment aucun bagage culturel, ces ministres s'entourant parfois de gens qui n'en avaient pas non plus. Par exemple, une de ces ministres françaises de la Culture était diplômée de l'école supérieure des Sciences économiques et commerciales (ESSEC), puis de l'école nationale d'Administration (ENA). Elle devint ensuite magistrate à la cour des Comptes, puis responsable du pôle « Société et Économie numériques » lors de la campagne du président de la République à l'élection présidentielle de 2012. La même année, elle fut nommée ministre déléguée chargée des PME, de l'Innovation et de l'Économie numérique, et le 2 avril 2014 secrétaire d'État chargée du Commerce extérieur, de la promotion du Tourisme et des Français de l'étranger, avant d'être ministre de la Culture. Comment peut-on être ministre de la culture sans s'être presque jamais intéressé à ce domaine ? Évidemment de tels exemples sont nombreux dans les ministères ... mais est-ce que la sottise justifie la sottise ? Aujourd'hui, au ministère de la Culture il ne faut pas avoir peur du vide... Nous sommes là aussi dans du façadisme. Le ministère de la Culture conserve sa façade culturelle... mais pour le reste...

Ce genre de loi ne propose rien de nouveau et de bon, au contraire. Elle n'offre aucune vision d'un avenir culturel véritablement digne de ce XXI^e siècle, donnant les clés permettant de faire face aux très grands défis auxquels notre planète est confrontée, et témoigne de l'incompétence de plus en plus flagrante d'une grande partie des dirigeants culturels... On constate qu'aucun bilan sérieux de la situation de l'art, du patrimoine et de l'architecture n'a été entrepris. L'étude d'impact du Gouvernement et le rapport de la

commission des Affaires culturelles étaient très loin de donner une vision d'ensemble de la situation, et surtout une vision impartiale. Cela aurait dû être le rôle de l'opposition de le faire. Mais elle n'a pas entrepris cette critique... et elle n'a pas vraiment eu le temps de le faire. Elle témoigne aussi, comme toute la politique de ces trente dernières années dans ce domaine, du désengagement et du retrait des services publics, de la désagrégation de la démocratie, de l'écoute des incompétences au détriment des compétences et de l'affaiblissement des protections patrimoniales. On assiste à un démantèlement d'un système sans le remplacer efficacement par des dispositions publiques (il est nécessaire de rappeler que la loi se fait au niveau national mais aussi de plus en plus au niveau européen d'où un glissement) permettant la protection de ce patrimoine qu'il donne en pâture au secteur privé et à la spéculation.

Des bâtiments prestigieux vont donc continuer de ne pas être transmis aux générations futures. Alors qu'ils ont été construits pierre par pierre, on les détruit ou les remplace par du béton en ne gardant principalement que les façades. C'est un peu comme si on démolissait toutes les pierres précieuses d'un diadème pour les remplacer par du toc tout en gardant l'ossature. On perd ainsi la qualité de ces bâtiments, leur intégrité, leur âme...

Non seulement les lois sont de plus en plus complexes, mais leur ineptie devient un argument chez certains architectes pour tout démolir. De manière générale, on ne peut plus compter sur les protections qui avaient été mises en place pour défendre notre patrimoine. Dans ce livre, je donne plusieurs exemples de bâtiments classés détruits entièrement ou en partie. Il s'agit parfois d'édifices publics, et pour le reste, ces saccages se font généralement avec l'approbation des plus hautes instances publiques. Aujourd'hui, on passe largement au-dessus des lois. En plus, la corruption règne. Il suffit d'aller dans un chantier pour s'en rendre compte. On y emploie de la main d'œuvre étrangère à bas coup voire illégale.

Non seulement la complexité et le nombre de lois nées au Parlement poussent à ne pas les suivre, mais le Gouvernement même fait en sorte de les rendre caduques. Le 13 novembre 2018 était publié, dans *La Gazette des communes*, un article évocateur, intitulé « Règles de construction : il est permis de déroger », dont voici le début : « La première ordonnance annoncée par la loi Confiance pour faciliter la réalisation des projets de construction et favoriser l'innovation a été publiée au Journal Officiel le 31 octobre. Elle crée un permis de déroger, qui autorise à se focaliser sur un objectif à atteindre, plutôt que sur des règles à respecter. » Voilà notamment à quoi servent les ordonnances ! Le 4 juin 2019, *La Tribune de l'Art* publiait un article intitulé « Macron ou la dérégularisation décomplexée », dont voici quelques passages : « S'il est parfois difficile de comprendre la politique d'Emmanuel Macron, ses décisions touchant à la protection du patrimoine et de l'environnement apparaissent plutôt limpides. On est là dans le libéralisme le plus débridé, le plus décomplexé comme le démontre, mois après

mois, l'action gouvernementale et législative. [...] C'est ainsi que la loi d'exception pour la restauration de Notre-Dame n'est certainement pas, en définitive, une décision prise dans l'urgence sous le coup de l'émotion. Elle constitue, bien au contraire, une démonstration éclatante de ce qui sous-tend toute la politique du chef de l'État : déréguler, se libérer de ces lois contraignantes qui ne seraient là que pour empêcher le développement économique. Pour Notre-Dame, il est donc question de s'abstraire, purement et simplement, de tous les codes touchant de près ou de loin au cadre de vie : patrimoine, environnement, urbanisme, transport, mais aussi de ce qui doit réguler l'activité économique comme le code des marchés publics. Quand on fait remarquer au ministre de la Culture que cela rend difficile d'opposer aux particuliers ou aux élus locaux l'application d'une loi dont l'État veut se libérer lui-même, celui-ci répond, assez franchement d'ailleurs (voir la brève du 22/5/19), que la loi sur Notre-Dame servira d'expérimentation à ce qui pourrait être généralisé plus tard. [...] Car l'actuel président de la République n'a pas de ces pudeurs, ni d'état d'âme. Désormais, les promoteurs et les élus vandales peuvent se frotter les mains. De nombreuses mesures sont en effet dans les tuyaux qui vont leur permettre de se régaler. C'est ainsi - nous n'en avons pas encore parlé, mais d'autres l'ont fait abondamment, et nous renvoyons vers eux, notamment vers *Reporterre* [1]) - qu'un projet de décret est actuellement à l'étude dont l'objectif est de « déconcentrer la délivrance des autorisations de travaux en site classé ». Il s'agit ici, ni plus ni moins, que de livrer les sites classés (les plus beaux, donc, de notre territoire) à la décision des préfets. Plutôt que d'être arbitré au niveau national par le ministre de la Transition écologique et solidaire, tout projet, quelle que soit son importance, sera désormais soumis au seul avis du préfet. On sait pourtant que ces fonctionnaires sont beaucoup plus proches des élus et des pouvoirs locaux et soumis à de multiples pressions. Une décision ministérielle, outre qu'elle permettait de prendre du recul, avait aussi le mérite de rendre homogène la doctrine de protection sur toute la France. Désormais, seul le préfet pourra décider de vie ou de mort sur un site classé. Du moment que le projet amène des emplois, ce sera tout bénéfique pour lui. [...] Loi Elan, décret sur les sites classés, loi Notre-Dame, la liste ne s'arrête pas là, bien évidemment. C'est ainsi que le 20 mai, le SNUPFEN (Syndicat National Unifié des Personnels des Forêts et de l'Espace Naturel) émettait un communiqué particulièrement alarmiste (et certainement à raison) sur un autre projet de décret du ministère de la Transition écologique prévoyant que le défrichement des forêts publiques pourrait être décidé sans prendre l'avis de l'ONF. [...] On voit bien, là encore, quelles sont les forces à l'œuvre, qui n'ont rien à voir avec la protection de l'environnement et de la biodiversité, pourtant si menacés. [...] Nous pourrions encore multiplier les exemples : loi d'exception pour les Jeux Olympiques qui déroge, par exemple, à la législation pour la construction de la tour Triangle, projet de suppression de l'enquête publique dont une expérimentation est désormais en cours dans deux régions [...], etc. Et encore, même nous ne sommes pas au courant de tous ces décrets,

de tous ces projets de loi qui n'ont qu'un seul objectif : simplifier les choses non pas pour les rendre plus efficaces mais pour les rendre moins contrôlées. [...] La France dont rêve Emmanuel Macron est une France moche, au patrimoine dénaturé, à l'environnement dégradé, à la biodiversité en berne, soit l'inverse de ce que veulent les Français.

Et pour ça, on peut lui faire confiance. »

Voici un exemple de ces nouveaux décrets permettant tous les abus : Le 8 avril 2020, en plein confinement, pendant l'épisode du coronavirus, le gouvernement a fait passer un *Décret n°2020-412 relatif au droit de dérogation reconnu au préfet*. Celui-ci donne plein pouvoir au « préfet de région ou de département » pour « déroger à des normes arrêtées par l'administration de l'État pour prendre des décisions non réglementaires relevant de sa compétence », notamment sur les sujets suivants : « Aménagement du territoire et politique de la ville », « Construction, logement et urbanisme » et « Protection et mise en valeur du patrimoine culturel ». On se demande pourquoi on fait encore des lois, notamment pour protéger notre patrimoine immobilier ancien, quand en même temps on crée des dérogations ?

« Centre de recherches historiques et juridiques », au cœur de Paris, dans le quartier historique du Marais, au 9 rue Malher.



De telles dérogations, on en trouve beaucoup, comme dans la partie sur les « Dispositions relatives à l'aménagement, à l'urbanisme, à l'environnement, au logement et aux transports » de la *Loi n° 2018-202 du 26 mars 2018 relative à l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques de 2024*.

Pour dire à quel point la démocratie actuelle n'existe plus, le 28 mai 2020, le Conseil constitutionnel a décidé que les dispositions d'une ordonnance avaient valeur législative, même sans être ratifiées par le Parlement. Cela signifie que le gouvernement peut créer la loi sans passer par le Parlement, c'est-à-dire les représentants du peuple.

Début d'un article de *Le Figaro* du 14 juin 2020.



Vox Politique Vox Société Vox Économie Vox Monde Vox Culture

Accueil > Vox > Vox Politique

Ordonnances: une décision très préoccupante du Conseil constitutionnel

FIGAROVOX/TRIBUNE - Sous une apparence technique, la décision du Conseil constitutionnel rendue le 28 mai au sujet des ordonnances est de grande portée et pourrait menacer l'équilibre des pouvoirs, argumentent Jean-Éric Schoettl et Jean-Pierre Camby.

Par Jean-Pierre Camby et Jean-Eric Schoettl

Publié hier à 16:10, mis à jour hier à 16:10



Un avocat s'exprime devant le Conseil constitutionnel lors d'une audition à la chambre qui statue sur les QPC. JOEL SAGET/AFP

L'ENVIRONNEMENT ET LES PAYSAGES

L'architecture et les aménagements du sol et de l'espace en général occupent une place primordiale dans l'écologie. Ils influent sur les écosystèmes. Certaines plantes ne seraient exister sans la présence de prairies pâturées, de champs cultivés sainement, de forêts sauvegardées, etc. Il en est de même pour les animaux sauvages qui sont dépendants des activités humaines. Ces dernières sont aujourd'hui particulièrement néfastes, avec des mouvements inconsidérés qui impliquent la création de voies multiples de communication et de stationnement, avec des industries qui exploitent (jusque la terre) mais ne partagent pas, etc.

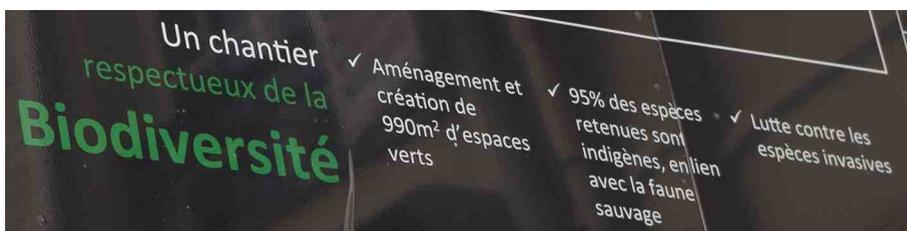
Bétonner et bitumer est évidemment préjudiciable à l'environnement. Des espaces naturels sont chaque jour éradiqués pour des questions de spéculation immobilière. La population augmentant toujours davantage, on semble croire que c'est une nécessité. Pourtant, plus qu'une fatalité, il s'agit souvent d'une politique, notamment en France qui depuis longtemps déjà suit un parti pris nataliste qui s'avère de nos jours catastrophique, n'hésitant pas à faciliter l'immigration pour cela, afin de permettre à une activité économique française de façade (en fait mondialisée) de survivre. On peut même dire que la France n'a jamais connu une émigration et une immigration couplées et durables aussi importantes dans toute son histoire. Augmenter la population permet d'engranger davantage d'impôts pour la ville. De plus, les obligations légales, comme celle de posséder un pourcentage d'HLM favorisent les constructions nouvelles. La plupart des politiques influents et des dirigeants (gouvernements...) poussent vers cela, avantageant aussi le développement et la création de métropoles gigantesques et inhumaines. Les promoteurs immobiliers préfèrent détruite et reconstruire car cela leur coûte moins cher, mais coûte beaucoup au cadre de vie.

Parfois, cet urbanisme forcené est entrepris au nom de l'écologie !! On bétonne et 'bitumise', mais en mettant des toits végétalisés, des arbres au-dessus des bâtiments, des poubelles triées, etc. Sur ce bétonnage intensif, des panneaux affichent la norme HQE (Haute qualité environnementale) et d'autres certifications environnementales qui ne veulent pas dire grand-chose. Certaines informations indiquent qu'il s'agit d'« Un chantier respectueux de la biodiversité », parce que l'on aménage et crée quelques centaines de m² d'espaces verts.

Ci-contre : Même si de véritables efforts sont faits sur des espaces verts, comme dans l'exemple ci-contre où : « 95 % des espèces retenues sont indigènes, en lien avec la faune sauvage », ce qui est franchement une bonne nouvelle, la première des choses est d'arrêter le bétonnage et le bitumage de la France.

Quand je prends le RER, je vois partout des immeubles nouveaux ressemblant à des cubes posés les uns sur les autres, reliés par des routes, et des étendues de stationnement. Les bords de tous les espaces naturels encore un peu préservés sont littéralement encerclés, comme les berges des fleuves, les derniers marécages, les forêts... La terre est recouverte, et d'elle plus rien ne peut pousser, ce qui forme des déserts urbains.

Cette maison n'était pas très ancienne, sans doute des années 1900, mais en pierre. Elle a été entièrement détruite, avec tout ce qu'il y avait autour. Elle se trouvait en banlieue parisienne, à Juvisy, près de la gare de RER. De tels exemples sont innombrables. On remplace ces bâtiments par d'autres comme ceux de la seconde photographie qui sont situés à quelques pas, en amont de la voie ferrée. À Juvisy, une personne d'un certain âge m'a confirmé qu'une quantité impressionnante de pavillons sont régulièrement détruits pour construire des immeubles neufs, même dans le centre-ville. Il a notamment évoqué une rue pavillonnaire entièrement remplacée par des édifices neufs.



On construit toujours davantage. Les banlieues des grandes villes se répandent comme une épidémie. En même temps on lance des projets 'écologiques'... afin de cacher cette politique. Si on avait pris une image satellite de la planète, la nuit, chaque année sur les cent dernières années, on verrait la lumière de ces villes commencer par un petit point éclairé pour se répandre progressivement comme un feu humain, lumière électrique qui détruit une infinité d'insectes et qui éclaire ce bitume et ce béton, véritable maladie

Voici un exemple constaté parmi une multitude d'autres. À côté de la gare de Ris-Orangis, qui se trouve tout près de la Seine, il y avait, là où parfois j'allais me promener, de nombreux espaces naturels et des terrains vagues où grouillaient des espèces végétales diverses. En à peine deux ans, tout cela a été détruit par la construction d'immeubles 'modernes'. Et après le bétonnage et le goudronnage, la dernière touche était donnée par des ouvriers municipaux enlevant méticuleusement les dernières petites herbes sauvages encore présentes dans les recoins. Certains de ces nouveaux bâtiments ne sont que du béton, de l'acier et du verre, mais sont présentés comme se situant « dans un éco-quartier d'exception », alors que l'on est dans la destruction de cet environnement. Photographies prises en octobre 2018.



apportée par l'homme à laquelle s'ajoutent bien d'autres horreurs, comme les multiples formes d'autres pollutions.



Pour les maisons et ensembles anciens (d'avant la seconde moitié du xx^e siècle) encore conservés, on observe une douceur, humanité, beauté et harmonie qui ne sont plus présentes dans les constructions modernes. C'est vraiment impressionnant de constater cela. L'architecture est devenue déshumanisée. L'architecture RER l'est particulièrement, favorisant les grandes, énormes voire monstrueuses structures, comme certaines chaînes internationales de magasins ou de restauration, ou des bâtiments (immeubles...) sans nombre.

Ce ne sont pas les lois pour la biodiversité qui empêcheront réellement cette dégradation de notre environnement et des paysages. C'est mieux que rien, mais vraiment pas grand-chose. Des « mesures d'annonce » comme on dit. La situation est catastrophique. Lors de promenades en forêts d'Île-de-France, même lorsque l'on est au milieu d'une forêt de plus de trois mille hectares, on entend des sirènes, des voitures, des avions...

Quant aux espaces agricoles, ils continuent de se rétrécir. Déjà que l'agriculture industrielle a immensément appauvri la biodiversité ainsi que les sols et pollué l'eau, même les espaces de terre se réduisent. De nombreux articles sont publiés sur ce sujet. Certains expliquent qu'en France « l'urbanisation engloutirait la surface agricole d'un département tous les 6 ans » ! Qu'en est-il vraiment ? Ce qui est sûr, c'est que d'une année sur l'autre, je constate l'expansion de cet urbanisme dans toute l'Île-de-France et dans les autres régions de France où je me rends.

Dans un article d'Isabelle Verbaere de *La Gazette des communes* datant du 27 juin 2017, on lit : « Les surfaces bétonnées ont fait un bond de 20,2 % en 2016 révèle le dernier rapport de la Fédération nationale des Safer. La consommation d'espaces naturels et agricoles reste forte dans les documents d'urbanisme. [...] 22 % : c'est le bond réalisé par les ventes de biens en vue de l'extension des villes, des bourgs et des infrastructures, révèle la Fédération nationale des Safer, dans son dernier rapport annuel publié le 30 mai 2017. »

En 2016, une exposition, intitulée « Du romantisme à l'impressionnisme – Les environs de Paris » et organisée au château du domaine de Sceaux, présentait des tableaux et photographies de scènes et paysages de la région parisienne au XIX^e siècle. Alors que j'étais dans le train du RER qui me conduisait vers cette exposition, je regardais par la fenêtre et me disais que les constructions que je voyais étaient bien laides. Un moment, au milieu de celles-ci, j'aperçus dans la ville d'Arcueil des aqueducs. J'ai retrouvé à peu près le même point de vue dans des tableaux de l'exposition. Alors que dans les peintures les aqueducs de cette ville étaient au milieu d'un paysage rural, je venais de les voir noyés dans le béton d'une commune urbanisée à plus de 90 %. Cette exposition valait vraiment le détour, ne serait-ce que pour constater à quel point la banlieue parisienne a changé. Pendant tout le XIX^e siècle, qui n'est finalement pas si éloigné de nous, de nombreux peintres et autres artistes (photographes...) s'y sont réfugiés pour

trouver l'inspiration dans ce que certains appelaient leur « nouvelle Arcadie » (l'Arcadie étant une région de la Grèce réputée depuis l'Antiquité pour sa vie pastorale idyllique au milieu d'une nature somptueuse) constituée de paysages agrestes, de belles forêts et de lieux accueillants (guinguettes...). De véritables colonies d'artistes se sont alors formées (Barbizon, Auvers-sur-Oise, bords de Marne...), avec des noms comme Corot, Daubigny, Renoir, Sisley, Atget, etc. C'était vraiment triste de voir que la nature luxuriante et les paysages ruraux et champêtres d'Île-de-France, peints par ces artistes, avaient été pour la plupart envahis par du béton et du bitume.

Exemples d'articles vantant l'éco-cité, « ville du futur ». Ce n'est que du bétonnage, comme le montrent les photographies qui illustrent ces textes. Pas de patrimoine, de vieilles pierres, pas de pierres, de structures en bois, de terre (brique, céramique, etc.), mais seulement du neuf en béton, bitume, acier et verre, avec un peu de verdure poussant dessus. On démolit les références au passé, éradique tout ce qui est culturel, supprime la beauté des paysages et les strates du passage des générations passées pour créer du vide de béton, déshumanisé. Et on appelle cela « écologie ». En fait, il ne s'agit que de spéculation immobilière et de permettre aux promoteurs d'engranger de l'argent.



Eco-cité : la Ville du futur !

Jan 21, 2020

Circulation impossible, pollution de l'air, qualité de vie dégradée, vivre en ville devient de plus en plus difficile. Pour améliorer la vie des citoyens, de grandes capitales tentent un nouveau défi relevé par les éco-cités. Amélioration de la qualité de vie avec un air plus respirable, création de nouveaux métiers et reprise d'une vie en communauté tournée vers les autres et le



Paris : un quartier zéro carbone va pousser au nord de la capitale



198, rue d'Aubervilliers (XIX^e). Coïncide entre l'entrepôt Macdonald et la nouvelle gare RER Rosa Parks, la friche Ezde Evangile accueillera en 2021 un nouveau quartier mixant logements, bureaux, hôtel, commerces et pôles sportifs. TVK-Robota



Par Julien Duffé

Le 16 janvier 2017 à 19h21

Décidément, la métamorphose du secteur de la porte d'Aubervilliers

appartements familiaux (dont une cinquantaine en locatif intermédiaire et en social). A proximité du pont-rail de la rue d'Aubervilliers s'élèvera un appart hôtel de 125 lofts de l'enseigne hollandaise Zoku. Et le long des rails du faisceau est, qui voit passer mille trains par jour, seront construits 7 300 m² de bureaux.

Le futur Jardin central



TVK-Robota.

Plus original, l'UCPA prévoit d'aménager une auberge de jeunesse de 200 lits et un pôle sportif de 3 000 m² où on pourra pratiquer l'escalade, le paddle-tennis, le badminton et le squash. «Nous avons obtenu l'engagement que le fonctionnement de ces équipements sera assuré par une main-d'œuvre locale», se félicite le maire du XIX^e François Dagnaud. Le projet prévoit enfin pêle-mêle un incubateur de start-up dédié aux innovations environnementales, un lieu mixant café et espace de coworking ou encore des commerces.

Autant de réalisations irréprochables sur le plan écologique puisque l'objectif est qu'en phase de fonctionnement, l'empreinte carbone soit nulle grâce à des «bâtiments ultra-performants, la production d'énergies renouvelables, la création d'un réseau électrique intelligent et

Derrière l'Arche de La Défense, le quartier des Groues sort de l'ombre

A quelques encablures du grand quartier d'affaires, le site enclavé de Nanterre attend son heure : d'ici à 2030, il accueillera plus de 10 000 habitants et 12 000 salariés.



Le quartier des Groues sera desservi, en 2030, par le RER E et la ligne 15 du métro. Güller & Güller/Loukat



Par Aubin Laratte

Le 24 janvier 2020 à 09h43, modifié le 24 janvier 2020 à 15h02

Du béton, de l'acier, du verre, du goudron, et dessus de la verdure.

Photographie d'un article de
Le Parisien (crédits sous la
photographie).



Illustration. Une avocate à la cité judiciaire de Caen, le 21 janvier 2020. LP/Philippe de Poulpiquet

Le quartier de Ménilmontant à Paris,
a été très touché par le bétonnage.
Aujourd'hui, beaucoup de ses parties
ressemblent à cela. Photographie
prise en décembre 2019.



La spéculation immobilière et l'industrie du bâtiment ont trouvé une nouvelle parade leur permettant de bétonner, faire passer cela pour des projets écoresponsables, voire écologiques. Un article de *Le Parisien*, du 25 janvier 2020, donne l'exemple de la « plus grande serre tropicale du monde » qui « qui doit être construite sur 20 000 m² dans le Pas-de-Calais. Elle serait maintenue à une température ventilée de 26°C-28°C toute l'année et offrirait à ses 500 000 visiteurs attendus par an, une expérience en immersion unique. » Les griefs des écologistes dénonçant ce projet « sont nombreux : gestion irrationnelle du sol qui sert ici, selon eux, des intérêts privés, augmentation prévisible du trafic routier qui entraînera des travaux financés par les collectivités, critique d'un projet alliant zoo et parc d'attractions, consommation excessive d'énergie et risques géologiques en raison de cavités souterraines... »

Le Parisien

Environnement

Pas-de-Calais : les écologistes contre la serre tropicale géante

Construit au nom de la biodiversité, le projet Tropicalia près de Berck Plage est contesté pour son impact sur l'environnement.



La « plus grande serre tropicale du monde », d'une superficie de 20 000 m², sortira de terre en 2022. DR



Par Isabelle Boldangheïn

Le 25 janvier 2020 à 14h45, modifié le 25 janvier 2020 à 16h41

Tropicalia, c'est le nom de la future « plus grande serre tropicale du monde » qui doit être construite sur 20 000 m² dans le Pas-de-Calais, à cheval sur Verton et de Rang-du-Fliers, derrière Berck Plage. Elle serait

À 20 mètres du sol, une immense ferme urbaine verra le jour en mai à Paris

ARCHITECTURE Par Guillaume Errard | Mis à jour le 13/12/19 à 12:22 | Publié le 10/12/19 à 06:00

Toujours plus de béton... et de la verdure dessus. Maintenant, les fermes sont « urbaines ». *Le Figaro*, 13 décembre 2019. L'expression « ne pas avoir les pieds sur terre » est ici tout particulièrement adéquate.



D'une surface de 14.000 m², l'exploitation, nichée sur le toit du Parc des expositions de Paris (15e), sera tenue par une vingtaine de maraîchers.

LesEchos

À la une Idées Économie Élections Politique Monde Tech-Médias Entreprises Bourse Finance-Marchés Régions Patrimoine

La Métropole du Grand Paris débloque 100 millions d'euros pour lutter contre le bruit

D'ici à 2024, 100 millions d'euros seront mis sur la table pour résorber les nuisances sonores. Neuf territoires problématiques ont été identifiés. Dans le Val-de-Marne, les nuisances se concentrent autour de l'aéroport d'Orly et de la zone de Villeneuve-le-Roi et Villeneuve-Saint-Georges.

Lire plus tard Île-de-France    Commenter



Par Laurence Albert
Publié le 11 févr. 2020 à 14h26

Source de mal-être et de maladies, le bruit est un fléau mal endigué dans la métropole du Grand Paris. Un million d'habitants, soit 15 % de la population métropolitaine, subit une exposition au bruit

On végétalise le béton. Ici il s'agit d'un « mur végétal » du musée du quai Branly. Il comprendrait « 376 espèces du monde entier ». Le site du musée indique aussi que ces espèces « peuvent s'adapter aux conditions climatiques d'Europe occidentale ». Pas étonnant que même la flore locale change rapidement, remplacée par de nouvelles espèces venues des quatre coins du monde, espèces qui contribuent, dans le monde entier, à faire diminuer la diversité. Non seulement on ne favorise pas la flore locale en voie de disparition, mais cette végétalisation ne fait que cacher la bétonisation de la terre.



Le musée du quai Branly est le type même de l'architecture RER végétalisée. Ouvert en 2006, il s'agit d'un espace de béton « courbe » et « fluide », comme on peut le lire sur le site du musée, « Dissimulé à la vue par une végétation dense, protégé par une palissade de verre ». Toujours la transparence. Le jardin semble comme dans un aquarium, posé sur du bitume.



LES JARDINS ET LES FRICHES

Si autrefois les jardins et les parcs étaient des lieux s'inscrivant harmonieusement dans la ville, les nouveaux mis en place aujourd'hui, le sont dans le cadre de l'architecture RER, d'une philosophie du passage, de la gestion homo-centrée... Ce ne sont plus des lieux de vie ou de préservation, en tout cas pas pour la faune et la flore sauvages autochtones... ou si peu.

De nombreux nouveaux jardins disent respecter la faune et la flore, mais c'est un leurre, car tout est absolument encadré, géré, etc. Un des derniers lieux 'sauvages' à Paris était **LA PETITE CEINTURE**, une voie de chemins de fer entourant la capitale. La végétation y était laissée, poussant librement, avec, au milieu, ses animaux sauvages. Depuis 2006, des ateliers et chantiers d'insertion ont été mis en place dans le cadre de ce lieu afin de nettoyer le site, de le « gérer écologiquement »... En 2015 a été lancée la « reconquête de la Petite ceinture ». Le résultat est aujourd'hui l'aménagement de cet endroit principalement en lieu de promenade. Le but affiché est en particulier la « sauvegarde et [la] mise en valeur de la biodiversité », mais le résultat est évidemment l'inverse. Cela s'inscrit dans un « besoin de nature »... et pour cela on détruit la nature... le naturel !

Cette « reconquête de la Petite ceinture », soi-disant écologique et valorisant la biodiversité, est une reconquête sur le sauvage et ses habitats. Le terme de « reconquête » est du reste intéressant, car mettant en valeur la lutte de l'être humain contre la nature. Le site de la ville de Paris, qui utilise ces mots, parle aussi de « potentiel urbain de la petite ceinture »... Tout cela se fait au nom de tout un vocabulaire là aussi détourné : « écologie », « ouverture au public », « végétalisation », « concertation », « préservation », « biodiversité »... cachant une réalité qui est autre.

Évidemment, cela aurait pu être pire. On aurait pu construire sur ce terrain. Cependant, voir les choses ainsi c'est un peu comme si un patient au sortir d'une opération pour l'appendicite se retrouvait avec un pied coupé, et que le chirurgien lui réponde : « Cela aurait pu être pire, j'aurais pu vous amputer toute la jambe ! »

L'exploitation des friches est un autre exemple. Une friche est un terrain précédemment exploité (prairie, champ, jardin...), abandonné par l'homme et recolonisé par la végétation. Pour donner un exemple récent parmi plusieurs autres de « reconquêtes » de friches, on compte un projet présenté par le Gouvernement en 2019 se trouvant aux portes de l'Île-de-France : 300 hectares de **LA BASE AÉRIENNE DE CREIL**, dans l'Oise, vont être consacrés à de l'activité commerciale et à de la production d'électricité photovoltaïque. Creil, ville de près de 120 000 habitants, se situe dans un site entouré de

forêts, notamment la forêt d'Halatte à la lisière de laquelle se trouve l'aéroport.

Photographie
provenant de
Google Maps de la
ville de Creil et de
l'aéroport.



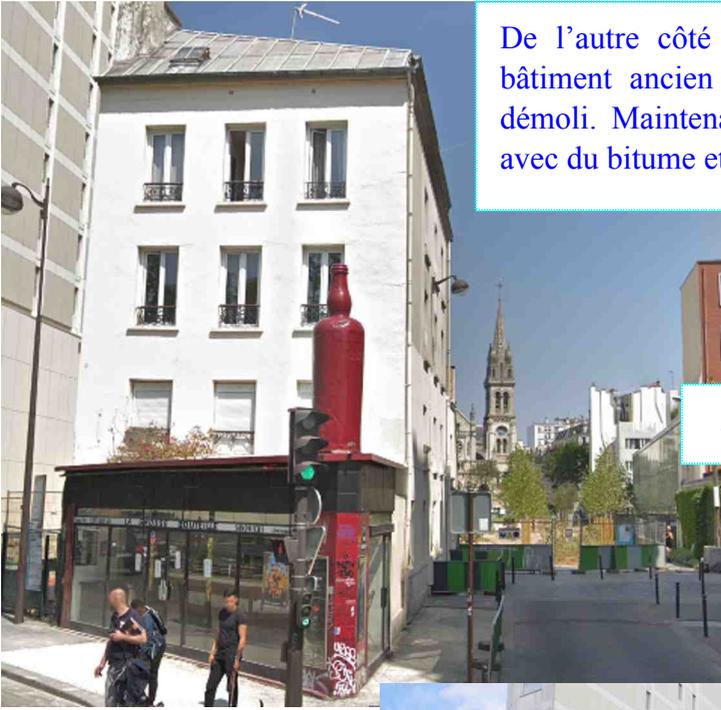
Des milliers d'hectares de sols sont régulièrement artificialisés en Île-de-France, non seulement des friches, mais aussi des terres agricoles, des forêts... Je ne parle pas des prairies qui n'existent plus qu'aux limites de cette région. Les pouvoirs publics, notamment, vendent une grande quantité de leurs terrains pour cela, et dans toute la France.

Il y a encore 60 ans, Paris comprenait de nombreux terrains vagues. Il n'y en a plus. Ceux-ci abritaient une flore sauvage très diversifiée qui pousse encore autour de quelques arbres, bien que régulièrement éradiquée par les services de la mairie. On y comptait aussi de nombreux jardins privés, aujourd'hui très peu nombreux.

Dans mon quartier, dans le XI^e arrondissement de Paris, entre le boulevard Voltaire et le boulevard Richard Lenoir, on a détruit tout un ensemble de bâtiments, pour le remplacer par **LE JARDIN DU BOULEVARD VOLTAIRE** qui ressemble à n'importe quel autre de banlieue, sans âme, sans beauté, sans art. Et pour cela on a progressivement détruit des édifices anciens. On a d'abord fait le vide mais en laissant du côté du boulevard Voltaire un bâtiment ancien. Puis on l'a supprimé. Après avoir créé le jardin, on a fait de même du côté du boulevard Richard Lenoir, avec un autre sans doute encore plus ancien comme le montraient les pierres lors de sa destruction. Le plus glauque, c'est que l'on a placardé sur un mur une grande photographie montrant le bâtiment avant son élimination, avec sa grande bouteille placée au-dessus du café de son rez-de-chaussée !

En me promenant en vélo près de chez moi, j'ai remarqué que l'on détruisait des bâtiments sur le boulevard Richard Lenoir au niveau de la rue Moufle. Il y avait notamment une sorte d'immense hangar ancien. Dernièrement, il ne restait plus qu'un joli bâtiment sans doute du XIX^e siècle que j'ai pris en photographie en espérant qu'on ne le supprime pas (image à gauche ci-dessus). Peine perdue, quelques semaines plus tard il n'était plus là (à droite). Voilà ce qui était écrit sur le panneau du chantier : « Maître d'ouvrage : Mairie de Paris. Maîtrise d'œuvre : Direction des Espaces verts et de l'Environnement Service du Paysage et de l'Aménagement [...] Ici, après la démolition des bâtiments un espace de 5 000 m² sera aménagé. Ce jardin permettra de créer un espace de respiration dans ce quartier. Calendrier de réalisation Printemps-été 2015 : démolition – Automne 2015 : ouverture d'un jardin éphémère – 2017 : aménagement du jardin – 2018 : ouverture du jardin. » Ci-après, la photographie de gauche a été prise le 30 août 2015 et celle de droite le 24 octobre 2015.





De l'autre côté avait été conservé un autre bâtiment ancien qui fut finalement lui aussi démolé. Maintenant, à la place, c'est du vide avec du bitume et quelques m² de jardins.

AVANT

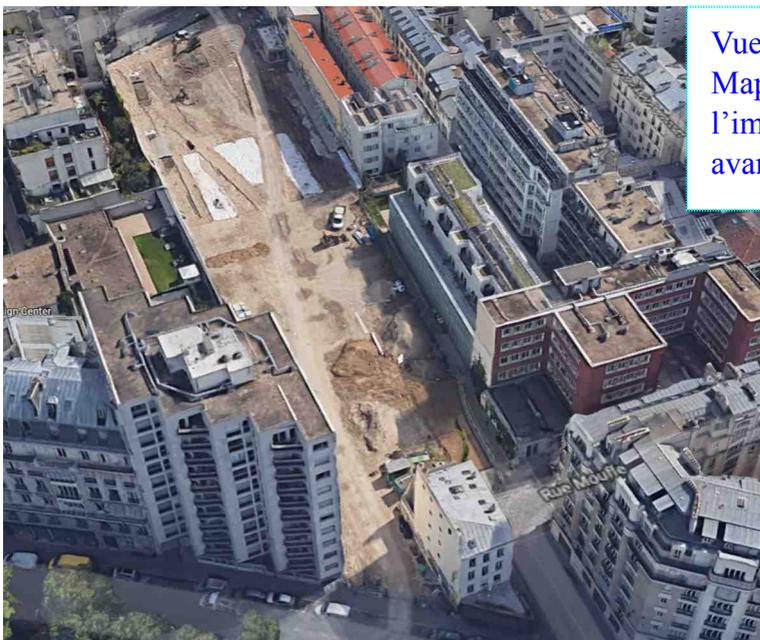


MAINTENANT
Ces deux photographies ont été prises le 16 février 2020.



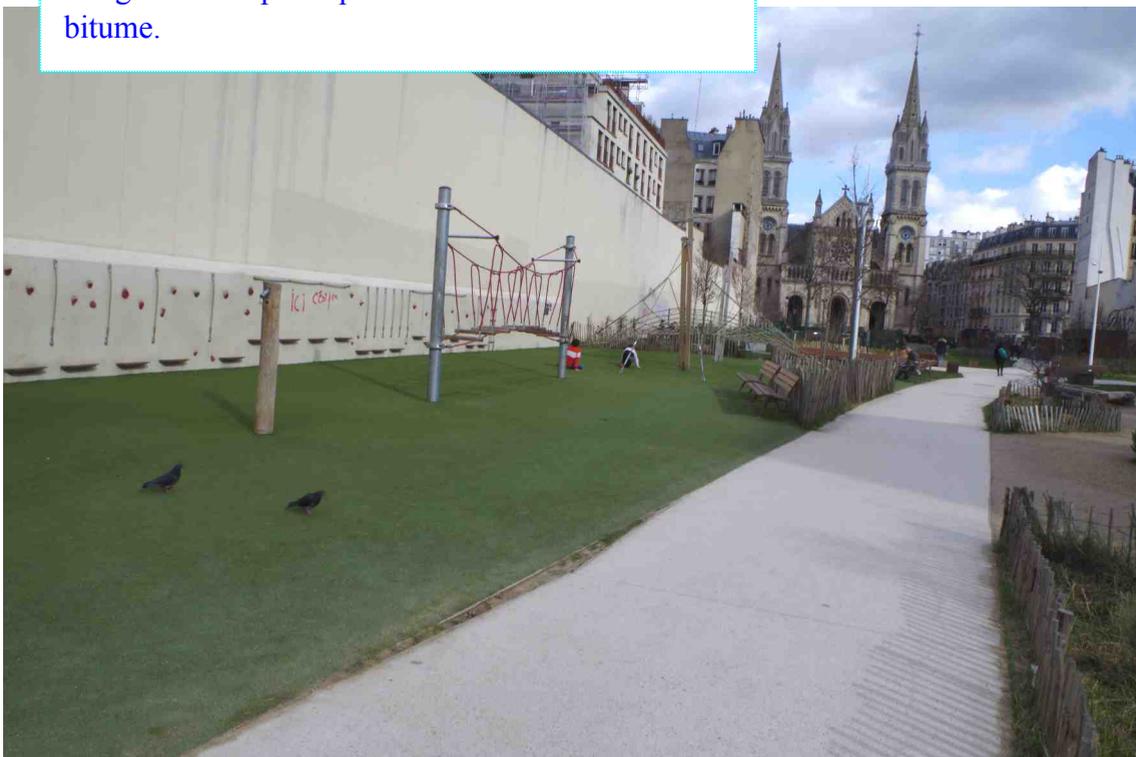
Comme témoignage du bâtiment à la bouteille, il ne reste plus qu'une grande photographie accolée à un des murs du jardin représentant cette maison, ce qui est un comble. Je rappelle que la maison était très ancienne, comme on peut le voir d'après les pierres mises à nu pendant la démolition.





Vue aérienne depuis Google Maps, avec encore la maison à l'immeuble à la bouteille, avant sa destruction.

La plupart des chemins de ce jardin sont recouverts de bitume, et ce que vous voyez sur la photographie de vert à gauche (où se trouvent les deux pigeons et les jeux pour enfants), ce n'est que du gazon en plastique ! Le chemin lui est en bitume.



La mairie de Paris s'enorgueillit d'être à l'origine de nouveaux espaces verts. Ceux-ci, non seulement sont créés souvent au détriment de bâtiments anciens en pierre, mais ne représentent presque rien face à la bétonisation de la capitale et de sa banlieue. La mairie de Paris et ses représentants, qui se vantent de ces espaces verts, ont aussi signé pour la création du Grand Paris. Le masque écologique de la mairie de Paris est de la pure démagogie, d'autant plus que la pollution y est toujours plus importante et que pas grand-chose n'est fait contre cela. Comme c'est très souvent le cas dans la politique actuelle, pour un pas en avant, on en fait dix en arrière, tout en restant face à l'objectif affiché. Ainsi on recule et l'objectif s'éloigne, mais le politique continue à montrer sa feinte bonne volonté. On reste dans la façade, le façadisme !

Ce nouvel intérêt de la mairie de Paris pour la création d'espaces verts, ne l'a pas empêchée de s'être battu avec acharnement contre des associations s'opposant à la destruction d'une grande partie du **JARDIN DES SERRES D'AUTEUIL** ! Rappelons que celui-ci est un jardin botanique situé dans le bois de Boulogne à Paris, réaménagé à la fin du XIX^e siècle. Il comprend notamment de grandes serres datant de 1898. En 1968, ce lieu a été amputé d'un tiers de sa surface. En 1998, le jardin et une partie des bâtiments ont été inscrits au titre des monuments historiques. Cela n'a pas empêché, en 2011, le site voisin de Roland-Garros de décider de s'agrandir en prenant en partie sur ce jardin, et en détruisant notamment certaines de ses serres. Malgré l'opposition décidée des riverains et des amoureux du patrimoine parisien, les pouvoirs publics ont défendu avec acharnement cette destruction, comme dans de nombreux autres cas (voir la Samaritaine, etc.), comme en témoigne la péripétie judiciaire : plusieurs associations de défense du patrimoine, écologiques et de riverains se sont opposées à ce projet soutenu par la FFT (Fédération française de tennis) et la municipalité de Paris. En février 2013, le tribunal administratif de Paris a annulé la délibération du conseil de Paris autorisant l'extension du stade d'ici 2016. Mais en février 2014, le tribunal administratif de Paris a rendu des décisions favorables à la ville de Paris et à la FFT, rejetant les requêtes déposées par les associations de défense de l'environnement. En juin 2015, Madame le Maire annonça que les permis de construire avaient été signés par la ville de Paris, prévoyant la récupération d'un hectare sur le jardin des serres d'Auteuil. En décembre 2015, les travaux ont été suspendus suite à une saisie en référé par les héritiers de l'architecte des serres, Jean-Camille Formigé, au nom du « droit d'auteur ». La FFT a fait alors appel de la décision de référé devant le conseil d'État qui a annulé en octobre 2016 la suspension du permis de construire. Les travaux ont repris avec la destruction de nombreux arbres de ce terrain qui, je le rappelle, est classé, et le début de la destruction de serres chaudes. D'autres recours ont été engagés, mais en février 2017 le tribunal administratif de Paris les a rejetés validant ainsi le permis de construire tout en permettant la reprise des travaux dont la fin est prévue pour 2020 !

Ce manque de démocratie se voit partout, comme pour la création de **LA TOUR TRIANGLE**, qui est très loin d'être un projet écologique. Le 17 novembre 2014, le

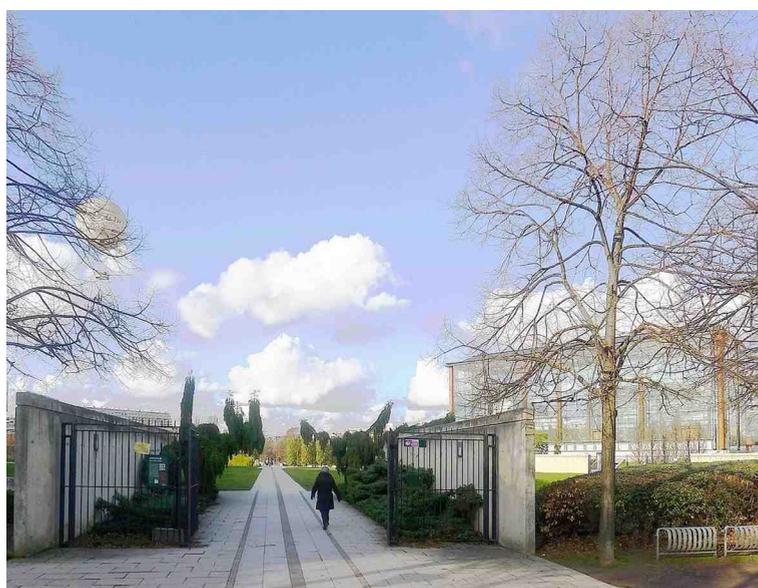
conseil de Paris a voté contre la construction de cet immeuble. Qu'à cela ne tienne, Madame le maire de Paris a fait changer légèrement le projet et l'a présenté à nouveau au même conseil qui cette fois a voté pour, le 30 juin 2015. Les travaux devraient débuter en 2020 pour se conclure en 2024.

Autrefois, la terre était visible dans de nombreux endroits de Paris. Cela créait de la poussière et de la boue. Aujourd'hui, il est rare de marcher sur un chemin de terre ; même dans les jardins. **LE PARC ANDRÉ CITROËN** offre un exemple de sol mort. Il est principalement recouvert de dallages et de gazons à l'anglaise utilisant une seule ou quelques espèces et variétés de graminées, éliminant ainsi la biodiversité par exemple telle que l'on peut la trouver dans une prairie naturelle.



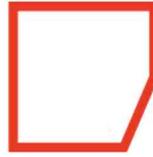


Photographies du parc André
Citroën provenant de
Wikipédia.





L'écologie est devenue très souvent une préoccupation de façade. Quand on parcourt Internet et les villes aménagées de manière moderne, on trouve partout des alibis écologiques ridicules. En voici ci-dessous quelques exemples. J'ai effacé les références aux auteurs de ces merveilleuses œuvres, dont certaines sont dignes des jardins suspendus de Babylone !



Créativité et éco-responsabilité. les étudiants de s'engagent !



S'adapter aux enjeux du changement climatique, créer en adéquation avec les besoins et les problématiques actuelles... À , les équipes mettent en place des projets en écho avec l'actualité. De Paris à Rennes, en **architecture** ou en **animation**, les partenariats mis en place proposent aux étudiants de penser **éco-responsabilité** et **éthique**.

URBANISME

Marne-la-Vallée, laboratoire sur la ville intelligente et soutenable

PUBLIE LE 13/12/2018 | MIS À JOUR LE 14/12/2018
Par HÉLÈNE HUTEAU • Club : **Club Techni.Cités**

RÉAGIR



ifsttar

Une convention « Smart & Sustainable City » vient renforcer les relations entre pouvoirs publics et le monde de la recherche, dans le but d'adapter et de développer la ville nouvelle de Marne-la-Vallée à la transition énergétique et écologique.

« Nous voulons mettre ensemble les utilisateurs, les gestionnaires et les experts pour faire un test sur le développement de la ville », explique Philippe Hermet, le directeur stratégique de l'Établissement public d'aménagement (EPA) Marne. L'EPA a signé la convention de partenariat de recherche-action « Smart & Sustainable City Campus », le 11 décembre, avec l'Institut pour la transition énergétique Efficacity et l'Université Paris-Est (UPE).

Une autre preuve du discours de façade de la mairie de Paris, est le massacre du **JARDIN DE LA PAGODE** à Paris, qui a débuté le 11 mai 2020. La SPPEF (Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France), nous l'apprend dans un article intitulé « Destruction du jardin de La Pagode : l'aval illicite de la mairie de Paris ! » que « Ce rare pavillon japonisant », construit en 1896, aujourd'hui propriété de la région Ile-de-France, fut en 1931 un des premiers cinémas d'art et d'essai. Pourtant, ce jardin classé (même son sol est classé) va être entièrement excavé, et un nouveau jardin sur dalle de béton construit ! L'article nous apprend que ce jardin possède pourtant d'autres protections comme le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) du 7^e arrondissement et des mesures législatives. « C'est la raison pour laquelle la maire de Paris, consultée le 25 février 2019 sur les projets de travaux par l'administration des monuments historiques (en vertu de l'article R. 621-12 du code du patrimoine), a été contrainte de reconnaître qu'ils étaient "non conformes" [...] au PSMV du 7^e arrondissement ! Mais, afin d'autoriser le projet, la municipalité – qui se gargarise par ailleurs d'écologie – allait invoquer de façon très acrobatique la faculté de dérogation aux documents d'urbanisme offerte par l'article L. 152-4 du code de l'urbanisme ». Quant à l'édifice de La Pagode, dont des éléments sont classés (façades, toitures et grande salle avec son décor », il va être en partie bétonné !

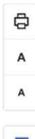
Le Parisien

Paris : l'abattage des arbres du jardin de la Pagode scandalise les riverains

Les travaux de restauration du mythique et insolite cinéma ont commencé dès le déconfinement. L'abattage des arbres séculaires du lieu sème l'émoi.



57, rue de Babylone, ce mardi matin. Après le très ancien hêtre pieux et un Gingko majestueux, abattus dès le 11 mai, les derniers arbres du jardin de la Pagode ont été abattus ce mardi. LP/Elodie Soulié



Par Elodie Soulié

Le 19 mai 2020 à 16h57, modifié le 19 mai 2020 à 22h13

Elle devait être sauvée, restaurée, rouverte pour le plus grand bonheur des cinéphiles et des habitants du quartier de la rue de Babylone (VII^e). Pourtant c'est « un massacre », qui se joue depuis le 11 mai, dès l'aube du premier jour du déconfinement, dans le jardin de [la Pagode, le mythique](#)

Article de *Le Parisien* du 19 mai 2020.

L'ESTHÉTIQUE DE PARISMENACES SUR LES MONUMENTS

ACCÈS RAPIDE

- [Adhérer](#)
- [Donner](#)
- [Contact](#)

[Rechercher](#)

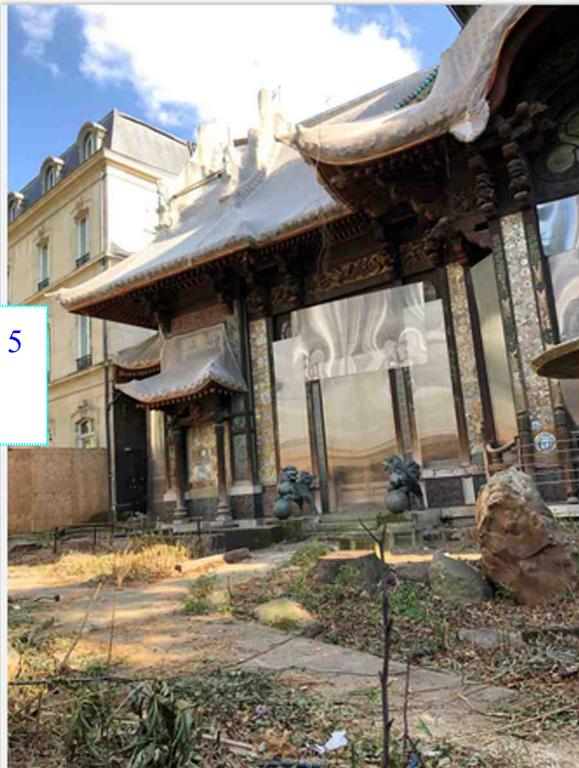
SUIVEZ LA SPPEF

Destruction du jardin de La Pagode : l'aval illicite de la mairie de Paris !

par SPPEF publié le **5 JUIN 2020**



Jardin de la Pagode après abattage du ginkgo et



Jardin de la Pagode après abattage du ginkgo et du hêtre pleureur et suppression des arbustes et bambous. Photo J. Lacaze – Sites & Monuments prise le 14 mai 2020

Article de la SPPEF datant du 5 juin 2020.

Quand la mairie de Paris dit faire des efforts pour l'écologie, non seulement elle ment, mais son écologie est aseptisée. Beaucoup des dirigeants écologiques actuels sont comme cela, et on l'a vu avec les mesures prises par eux lors de la crise orchestrée autour du covid en 2020 – 2021, où ceux-ci ont été parmi les premiers à vouloir stériliser et imposer des mesures liberticides.

Dans l'immeuble où je vis en ce moment, appartenant à la mairie de Paris, il y avait un énorme lierre grim pant (*Hedera helix* L.) ayant plus de 50 ans. Cette plante est formidable pour la vie. Ses fleurs sont très mellifères, et tardives, constituant la dernière grande ressource de l'année pour les insectes se nourrissant de leur nectar et de leur pollen. Ses fruits offrent de la nourriture pour les oiseaux l'hiver. Ses feuilles persistantes sont un refuge pour eux et la vie en général. Pourtant il a été coupé en 2022, parce que justement il attirait les insectes et pouvait accueillir des frelons et des guêpes, alors qu'une école maternelle se trouve pas très loin. Cette école se situe derrière des immeubles faisant écran entre celle-ci et le petit jardin (voir image ci-après). Personnellement, j'ai passé toute mon enfance dans un village du Massif central où la nature est très présente, sans que cela pose de problème. Derrière l'école élémentaire se trouvaient (et sont toujours) des jardins et des champs. La mairie de Paris veut bien de la nature, mais complètement aseptisée, sans vie.

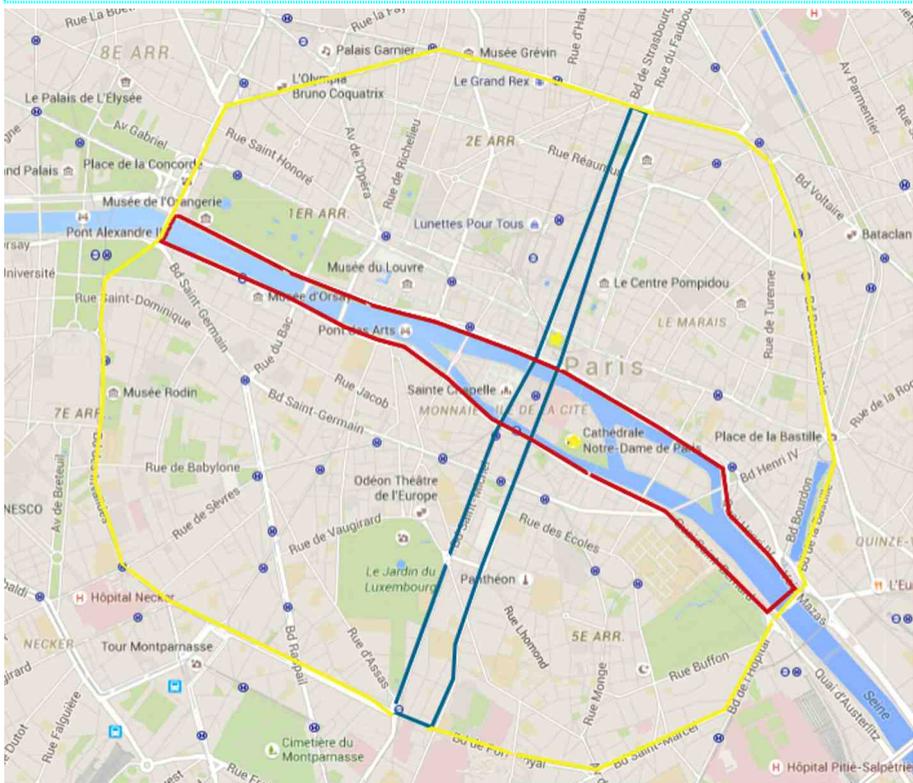


GÉOGRAPHIE ET ENVIRONNEMENT

L'orientation et l'agencement des bâtiments et des voies qui les unissent ont aussi leur importance. L'être humain évolue au milieu de cette géographie. Je pense que les architectes contemporains ne prennent pas assez en compte non seulement les environnements (écologie, histoire, occupation humaine...) mais aussi la géographie des lieux où ils bâtissent. Autrefois, on en prenait soin beaucoup plus qu'aujourd'hui. Les villes étaient construites en suivant une géographie 'sacrée', élaborée, dans laquelle les principaux monuments jouaient leur rôle. Les villes romaines comprenaient un *cardo maximus*, c'est-à-dire une voie d'axe nord-sud et un *decumanus* situé est-ouest. On retrouve toujours cet agencement à Paris, selon un aménagement dessinant une croix parfaite dans un cercle. La croix est formée par la Seine et le boulevard Saint-Michel, la rue Saint-Denis, la rue Saint-Martin et la rue Saint-Jacques (voir plan ci-après). Le boulevard Saint-Michel fut percé avant 1860 par Haussmann, à la place des rues de la Harpe et d'Enfers, elles aussi parallèles à la rue Saint-Jacques et très anciennes. La rue Saint-Denis aurait été tracée par les Romains au 1^{er} siècle. C'était l'avenue des Champs-Élysées du Moyen Âge. La rue Saint-Martin existait aussi déjà sous les Romains, et la rue Saint-Jacques sous les Gaulois. Quant au boulevard Saint-Germain, qui délimite l'axe de la Seine, c'est aussi le baron Haussmann qui planifia son percement. La partie cernant la Seine était celle qui autrefois faisait partie de Paris (autour se trouvaient les faubourgs). Cette croix s'inscrit dans un cercle suivant à peu près l'enceinte de Philippe Auguste construite à la fin du XII^e siècle ! Au cœur de cette croix se trouve l'église Notre-Dame, érigée sur un ancien temple (certains disent qu'il était dédié à Isis, d'où peut être le nom de « Paris » : « *Bar Isis* » : barque d'Isis), et au centre, un peu plus haut, la tour Saint-Jacques a été construite au début du XVI^e siècle. Face à cette dernière, deux rues forment une autre croix beaucoup plus petite, l'une (verticale et masculine) ayant pour nom Nicolas Flamel et l'autre (horizontale, féminine) le nom de sa femme Dame Pernelle. C'est en 1851 qu'on leur donna ces noms. À cette époque, on réaménagea cette tour et autour afin de bien montrer sa disposition ésotérique, ou plutôt centrale dans Paris. Notamment, on plaça (je pense que c'est à cette époque) en haut du bâtiment les quatre animaux fantastiques représentant les quatre directions et les quatre évangélistes, avec surplombant ceux-ci une statue de Saint-Jacques. Sur le sol, trois statues monumentales autour de la tour formaient un triangle. On avait donc un symbole alchimique du soufre (le triangle et la croix). Vers 1988, des travaux furent faits. On creusa un garage à voitures dans lequel on entre par la rue Pernelle et qui est en dessous de la rue Saint-Martin et du bâtiment dans lequel on a alors installé de grandes enseignes internationales. Pour cela, on a détruit toutes les découvertes archéologiques qu'on y a faites, dont de nombreuses demeures gallo-

romaines sous la rue Saint-Martin. Ce parc à voitures doit sans doute se continuer sous le jardin de la tour Saint-Jacques qui était en travaux pendant toute la durée de la création de ce sous-terrain. C'est à ce moment qu'on enleva les trois grandes statues. Donc maintenant, quand on marche sur cette partie de la rue Saint-Martin, on le fait sur du vide, alors qu'auparavant on était sur les pas de milliards de personnes depuis des temps reculés. Enlever les statues qui formaient un triangle, supprima aussi une partie du discours alchimique. Tout cela pour dire qu'à Paris, on marche au milieu d'un agencement qui date parfois de plusieurs siècles, voire de deux millénaires. Cela doit aussi être pris en compte en architecture. Quand on est près de la tour Saint-Jacques, on est dans un endroit magique, placé dans une géographie parfaite (le cercle et la croix) de Paris ; ville inscrite de la même façon dans un hexagone parfait que l'on appelle encore aujourd'hui la France. Tout cela est très loin d'avoir été fait par hasard. Autrefois, on construisait les maisons, les villes et même un pays en ayant cette vue, cette intelligence de la terre, de sa place, de notre place, dans une sorte de concert fin (subtil) communautaire, où l'esprit se mêlait entièrement à la matière pour devenir perfection.

Cercle (en jaune) suivant à peu près l'enceinte de Philippe Auguste (1223), délimitant une croix, dont les deux axes sont de la même longueur, formée horizontalement (en rouge) par la Seine et verticalement (en bleu) par les rues Saint-Denis, Saint-Martin, Saint-Jacques et Saint-Michel.



Croix formée par les rues Nicolas Flamel et Dame Pernelle juste en face du carré de la tour Saint-Jacques. Le triangle n'y est plus.



LA NOVLANGUE

Toutes ces destructions et constructions indécentes se font sous le couvert d'un langage couvrant ces inepties et les faisant passer pour des actions positives. Au lieu du mot « démolition » totale ou partielle, on emploie les mots de « reconversion », « réhabilitation », « rénovation », « restructuration » ; parfois on utilise même « restauration » quand on conserve quelques petites parties, comme des façades, un escalier, etc.

Je donne un exemple de novlangue dans la partie sur la piscine Molitor, piscine qui a été presque entièrement détruite et reconstruite en y ajoutant des étages et parties. Pourtant, la vidéo de l'AFP la présente comme ayant « failli être démolie ». On y évoque un pari architectural réussi entre le respect de l'héritage de l'époque et une approche « résolument moderne ». Évidemment, à aucun moment on ne dit que ce « joyau parisien de l'époque Art-déco » était inscrit aux monuments historiques !

Dans le genre langage obscur, en voici un exemple :

Il est vraiment triste de constater combien le secteur public, comme le privé, endommagent le patrimoine immobilier. C'est le cas aussi très largement avec les services publics de logement qui, pour construire, démolissent des bâtiments anciens. Cela est présenté en employant généralement un langage déstabilisant. Dans la partie de ce livre sur « La politique dévastatrice de la mairie de Paris », je donne l'exemple du 10 rue Laplace à Paris tiré d'une revue (*Les Échos de la RIVP*) de novembre 2018 de la RIVP (Régie immobilière de la ville de Paris). L'article est fier de parler d'une « réhabilitation patrimoniale au cœur d'un quartier historique ». Il s'agissait, avec l'approbation de « l'Architecte des Bâtiments de France », de détruire « un ensemble architectural homogène datant majoritairement du 17^e siècle », pour ne laisser que deux escaliers d'époque et peut-être la façade, ce qui n'est pas sûr, la phrase « le rythme de trois travées en façade », voulant peut-être dire que la façade a été détruite et reconstruite. Quant au mot « réhabilitant », dans la phrase : « tout en réhabilitant totalement 12 logements sociaux » il signifie ici détruire pour reconstruire, alors que ce verbe signifie normalement : rétablir dans son premier état. Sur la page internet de rivp.fr consacrée à cette destruction, on lit : « Après avoir rencontré les différents services instructeurs, ABF, Architecte Voyer, Commission du Vieux Paris, il a été recommandé d'envisager une réhabilitation patrimoniale du bâtiment en conservant et réhabilitant des ouvrages patrimoniaux significatifs de son état actuel, soit principalement les 2 escaliers et le rythme des 3 travées en façade. [...] La certification Patrimoine Habitat & Environnement a donc été obtenue. » Ici l'emploi du verbe

Voici le début d'un article du site internet *L'abeille et l'architecte* dénonçant ce langage notamment utilisé pour faire passer la destruction de la piscine Molitor. Il a été publié le 20 mai 2014.

Publié le 20/05/2014 | Architecture, Politique

L'indécente piscine Molitor.

★★★★☆ 4 Votes

« **La guerre, c'est la paix. La liberté, c'est l'esclavage. L'ignorance, c'est la force.** » Dans son roman 1984, Georges Orwell invente la *novlangue* afin d'éliminer tout autre mode de pensée et idée hérétique. La communication ou plutôt le storytelling autour de la soi-disant réouverture de la piscine Molitor nous montre à quel point nous sommes entrés dans cette ère où la désinformation, la tromperie et la duperie font lois. « **La destruction, c'est la restauration. Les riches, c'est le peuple. Le privé, c'est le public.** » Tels pourraient être les slogans de cette indécente piscine Molitor.



L'indécence municipale.

« réhabiliter » est plus justifié. Il y a donc une confusion intentionnellement entretenue.

Qu'est-ce que l'on conserve donc aujourd'hui des bâtiments anciens : l'air, le vide... ?

Il suffit de constater comment ces démolitions sont présentées, pour se persuader que nous baignons dans une propagande qui falsifie la réalité. On nous dit qu'il s'agit de magnifiques restaurations ou de réhabilitations. Le mensonge est flagrant, mais passe facilement ; surtout que souvent ces édifices sont classés. Qui pourrait croire qu'au XXI^e siècle on puisse démolir ce qui est classé ? C'est juste impossible. Surtout de la part du service public... qui plus est des musées dont l'objectif est la conservation. Et pourtant... Peut-être la réalité est-elle trop forte pour que notre cerveau l'assimile ! Alors on croit ce qu'on nous dit... on veut le croire... Généralement ces vandales gardent la façade du lieu afin de mieux cacher leurs méfaits. Il s'agit d'une véritable politique falsificatrice qui a un nom : le « façadisme », et qui pourrait se constater dans beaucoup d'autres domaines... Ne détruisons pas ce que le passé nous a légué, car on ne pourra pas le faire revenir, à moins d'inventer une machine à remonter le temps... Ce qui est impossible n'est-ce pas ? Respectons les architectures anciennes comme nous le faisons des objets d'art.

Une autre manière de tromper, est d'afficher l'utilisation de procédés respectueux de l'environnement, de manière métonymique, comme on le fait aussi pour les 'restaurations', c'est-à-dire que l'on amène à faire penser que ce souci environnemental qui ne concerne qu'une petite partie du chantier l'agrée dans son entier. Un chantier qui n'est que bétonisation » est certifié avec la norme française HQE : « chantier à faibles nuisances ». Un autre, tout aussi dévastateur, affichera fièrement un toit végétalisé, un jardin en harmonie avec la flore locale, etc. La novlangue intègre donc aussi un vocabulaire lié à l'écologie.

Comme dit sur la partie sur le façadisme, les bâtiments des bureaux des 173 – 175 boulevard Haussmann sont affublés des normes HQE (haute qualité environnementale) et BREEAM (« certification environnementale anglo-saxonne »). Pourtant, sur la page internet consacrée à ce bâtiment du site de l'architecte, le seul moment où il est question de performances environnementales, c'est pour les terrasses : « [...] les terrasses [...] répondant au jardin d'hiver de la verrière, leur traitement paysager permet d'améliorer les performances environnementales du bâtiment tout en augmentant la qualité de vie des utilisateurs. » À aucun autre moment il n'est question d'une construction prenant en compte l'environnement et les pertes d'énergie, la communication avec l'environnement naturel, et d'autres notions du même type. Par contre, on y évoque beaucoup la communication entre les pièces, la circulation des utilisateurs, la communication avec « l'environnement urbain », la mise à niveau des deux bâtiments... Malgré cela, les certifications environnementales qu'on lui a donné semblent de très haut niveau !?! Sur les photographies du bâtiment en chantier présentées sur le site de l'architecte www.pca-stream.com/fr/projets/haussmann-8, mis à

part pour les façades extérieures, on ne distingue aucun autres matériaux anciens d'origine ou 'naturels' : que du béton, du verre et de l'acier ; ni bois, ni pierre, ni brique, ni d'autres éléments permettant la respiration du bâtiment... juste un four de béton et de verre ayant pourtant plusieurs écocertifications !

Sur le panneau ci-dessous du façadisme du 173 – 175 boulevard Haussmann, le chantier est présenté comme « à faibles nuisances » avec une « Réduction des nuisances », une « Réduction des consommations », une « Communication & Sensibilisation », un « Calcul des émissions de CO2 », une « Gestion des produits polluants » et une « Gestion des Déchets ». Pourtant il n'y a rien d'extraordinaire dans ce qui est dit. Le souci de réduction de consommation est, je le suppose, présent dans tous les chantiers, aucun ne cherchant à gaspiller l'argent par pur plaisir. Calculer les émissions de CO2 ne veut pas dire les baisser, d'autant plus qu'aucun véhicule électrique n'a sans doute été utilisé. La gestion des produits polluants est une bonne chose, mais n'est-ce pas déjà une norme dans tous les chantiers, comme la gestion des déchets ? Quant à la construction, elle a les certifications suivantes : « NF Bâtiments Tertiaires Rénovation ; Démarche HQE Bureaux – millésime 2015 Niveau Exceptionnel ; BREEAM International Refurbishment Fit Out 2015 Niveau Excellent ; Label BBC EFFINERGIE RÉNOVATION ». Même le numéro de téléphone est vert ! Photographies prises fin 2018.

INVESCO
173/175 BD HAUSSMANN
DUMEZ LE DE FRANCE

LE CHANTIER EN 2 PHASES

DOUBLE CERTIFICATION HQE® ET BREEAM®

Les démarches HQE® et BREEAM® constituent la traduction de la notion de « développement durable » appliquée au bâtiment

NF HQE®
 NIVEAU EXCEPTIONNEL

breeam
 NIVEAU EXCELLENT

La certification française HQE® se décline selon 14 critères « notes de base » et 3 axes (environnement, HQE, Qualité Environnementale). Cette notation permet de contrôler le projet environnemental et de l'opération, la performance énergétique et l'impact climatique avec l'outil « Bilan HQE ».

La certification anglaise BREEAM se décline selon 9 critères (environnement, énergie, eau, matériaux, pollution, air intérieur, bruit, santé et bien-être, innovation). Elle permet de contrôler le projet environnemental et de l'opération, la performance énergétique et l'impact climatique avec l'outil « Bilan BREEAM ».

Vers une référence de la construction et de l'exploitation durable

Ces certifications permettent également de mesurer et de maîtriser les impacts environnementaux du projet ou de l'opération par une gestion et un contrôle à long terme. Elles sont donc des outils de référence pour la construction et l'exploitation durable.

CHANTIER A FAIBLES NUISANCES

CONTACT DITE
 Une boîte aux lettres est votre disposition à l'entrée du chantier pour toute suggestion
 Email : 173haussmann@dumez.fr

CHANTIER DUMEZ
 173 Blvd HAUSSMANN
 N° Vert 0 800 080 245

DOUBLE CERTIFICATION HQE® ET BREEAM®

Les démarches HQE® et BREEAM® constituent la traduction de la notion de « développement durable » appliquée au bâtiment



NIVEAU EXCEPTIONNEL

La certification française HQE® se décline selon 14 « cibles », notées de Base (B) à Très Performant (TP). Cette notation permet de constituer le « profil environnemental » de l'opération. Le projet Invesco intègre un profil ambitieux avec 9 cibles TP et 4 cibles P.

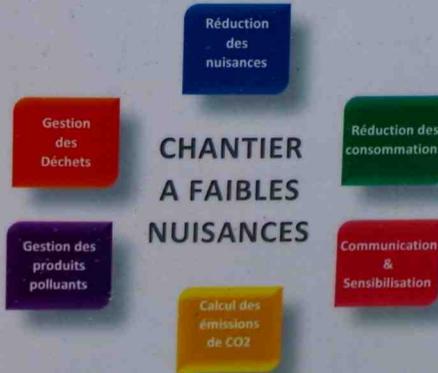


NIVEAU EXCELLENT

La certification anglaise BREEAM® se décline selon 9 thématiques, aboutissant à un unique niveau de performance : PASS, GOOD, VERY-GOOD, EXCELLENT et OUTSTANDING. Le projet Invesco intègre le niveau EXCELLENT.

Vers une référence de la construction et de l'exploitation durable

Ces performances exemplaires garantissent la maîtrise et la réduction des impacts environnementaux du projet qui se traduisent par une gestion du chantier à faibles nuisances. Investi dans cette démarche, le chantier vise l'obtention du label environnemental de Vinci construction France : Attitude Environnement.

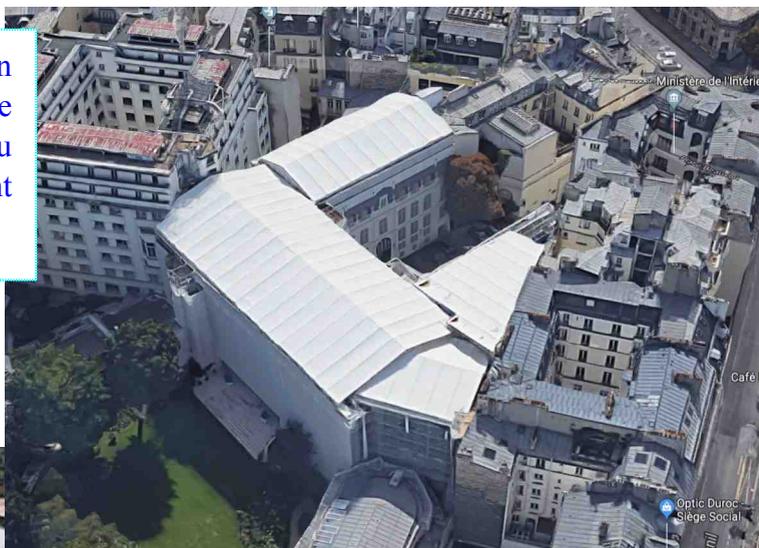


Affichage N°5 du 22-04-2014

UN ART DE LA DISSIMULATION

La novlangue, comme le façadisme, s'inscrivent dans un art de la dissimulation. Depuis quelques années, on a même trouvé le moyen de cacher entièrement les bâtiments sur lesquels on entreprend des destructions, en les couvrant de bâches ! Ces bâtisses sont littéralement empaquetées afin que l'on ne puisse rien en voir, ni de la rue, ni depuis un satellite. C'est justement en me promenant sur Google Maps que j'ai vu par hasard, que l'on était sans doute en train de massacrer **L'HÔTEL DE BEAUVAU**, place Beauvau, dans le huitième arrondissement de Paris. Sinon pourquoi ainsi poser un voile sur sa 'restauration' ? Cet hôtel particulier du XVIII^e siècle est occupé depuis 1861 par le Ministère français de l'Intérieur.

Photographies prises en juillet 2019 sur Google Map de l'Hôtel de Beauvau du XVIII^e siècle, entièrement recouvert.



Il en est de même pour **L'HÔTEL DE LA MARINE**, ancien garde meuble royal, construit entre 1757 et 1774 et classé aux Monuments historiques depuis 1923. J'ai beau entendre dire que la réhabilitation de cet endroit se fait en prenant soin de ce lieu historique, je reste dubitatif. Je suis d'autant plus perplexe que, ces derniers temps, chaque fois que je suis passé place de la Concorde, j'ai cherché en vain tout autour du chantier l'affiche obligatoire du permis de construire indiquant les surfaces autorisées avec notamment celles démolies. C'était la première fois que cela m'arrivait, mais devient plus fréquent il me semble ces derniers mois sur les chantiers !

À peu près tous les bâtiments parisiens anciens dans lesquels sont entrepris des travaux de façadisme sont ainsi recouverts entièrement ou partiellement. Parfois, comme ici, on ne peut rien voir de la rue, ni depuis le ciel ! Il est donc difficile de savoir ce qui s'y passe, d'autant plus qu'il est interdit de rentrer sans autorisation dans un chantier, pour des raisons de sécurité évidentes... Mais c'est à se demander pour la sécurité de qui ?

Photographie prise en juillet 2019 sur Google Maps de l'hôtel de la Marine (XVIII^e siècle), place de la Concorde, lui aussi entièrement recouvert.



Aucunes des informations que j'ai trouvées sur les bâches se trouvant en façade de l'hôtel de la Marine, et qui le couvraient dans sa totalité, ne mentionnaient notamment quelles étaient les surfaces autorisées à la démolition.

Dans un article du *Libération* du 16 novembre 2018, on apprend que les travaux de ‘rénovation’ de **LA PLACE JEAN JAURÈS À MARSEILLE**, aussi appelée « La Plaine », ont été cachés par une palissade de béton ayant coûté « 390 000 euros ». Voici son titre : « La “requalification” de la Plaine coûte 20 millions d’euros, dont plusieurs centaines de milliers d’euros pour une palissade de béton entourant le chantier. », et quelques passages : « [...] En effet, la Plaine doit être “requalifiée”, mais les riverains craignent que la modernisation ne fasse perdre son âme au quartier. [...] Sur le site de la société locale d’équipement et d’aménagement de l’aire métropolitaine, la Soleam, en charge des travaux, on lit que le projet coûte 13,5 millions d’euros de travaux hors taxe [...] Pourtant, le chiffre de 20 millions d’euros revient un peu partout, notamment chez les opposants à la “requalification” de la place. Sollicitée par CheckNews, la Soleam explique : “Le montant total des travaux est de 13,7 millions hors taxes. Le chiffre de 20 millions parfois évoqué est le montant toutes taxes comprises du budget total de l’opération, incluant outre les travaux, la maîtrise d’œuvre, le contrôle technique, la coordination sécurité santé, le pilotage de chantier et les provisions pour divers aléas.” Dans ces “divers aléas” est compris le coût de la palissade installée autour du chantier pour le protéger des riverains qui s’y opposent. La palissade “dont les caractéristiques ont été arrêtées avec les services de police”, précise la Soleam, coûte “bien 390 000 euros”. Ce mur en béton de 2,5 mètres de haut, censé courir tout autour de la place, a été installé à partir du 29 octobre. » Ce lieu était utilisé au moins depuis le XIII^e siècle, notamment pour y recevoir des personnalités et pour des parades. Un article de *Médiapart*, du 30 octobre 2018, ajoute avec humour que ce mur est, « protégé par six cars de CRS ». Il est prévu « trois ans de travaux » et « l’abattage de 115 arbres » anciens ! Ci-après, un passage de cet article : « Pour la municipalité, ce projet est une aubaine pour changer la population qui vit et fait vivre le quartier. Les spéculateurs se frottent déjà les mains des profits immobiliers qu’ils pourront réaliser sur le dos des habitants. Les grandes enseignes rêvent probablement déjà de remplacer les commerçants actuels qui souffriront des travaux ! Un autre type de rénovation était possible, respectueuse des dynamiques existantes, ainsi que des activités sociales et économiques, qui font la vitalité et l’identité de ce quartier. Nous avons besoin d’une rénovation faite à partir des besoins et usages des habitants avec la co-construction d’un projet collectif, citoyen et écologique permettant la réelle participation de l’ensemble de la population. »

La dissimulation se fait surtout à deux niveaux : cacher et communiquer de manière manipulatrice. Soit il est difficile de savoir ce qui se passe, soit les informations utilisent un langage voilant la réalité ou même, le plus souvent, faisant croire au contraire. J’en donne de nombreux exemples dans ce livre.

Le site de *La Tribune de l’Art* et son fondateur, Didier Rykner, se font souvent l’écho de destructions de bâtiments anciens et de la novlangue employée par les instances en charge de cela. Dans un article du 9 janvier 2019, il est question du démontage de **LA**

GRANDE HALLE D'ARLES, construite en 1906, par les entreprises Eiffel. À ce jour, il n'est toujours pas question d'un quelconque remontage et ses parties, laissées à l'air libre, sans soins, sont en train de rouiller et de se désagréger. En voici des passages qui nous donnent des informations intéressantes sur une autre manière de se débarrasser d'un bâtiment ancien en démontant et en promettant de remonter ailleurs :

« Comment détruire un monument sans le dire, sans l'assumer, et en faisant croire qu'on le protège ? La recette est simple et si Françoise Nyssen est absolument inexistante sur le plan du patrimoine et des musées, elle aura au moins compris cette leçon : on démonte en faisant croire qu'on remontera. Et bien sûr, on ne remonte jamais. [...]

Tout cela évidemment n'est que poudre aux yeux, et le démontage de la halle Eiffel va avoir pour résultat de l'envoyer rouiller quelque part sans qu'elle soit jamais remontée. Car on sait ce qu'il en est des promesses de ce genre, qui n'engagent que ceux qui y croient. En voici quelques exemples, avant de nous attarder sur un autre tout récent et passé inaperçu que personne n'a encore dénoncé. [...]

Gare de Lyon, la SNCF s'était engagée dans les années 70 à remonter la façade à droite de la tour de l'Horloge, qui avait été démontée pour la construction de l'hôtel jouxtant la gare. On attend toujours.

L'aile en pierre des remises à carrosses sur la rue de Fourcy de l'Hôtel Hénault de Cantorbe, dans le Marais, devait être remontée. On attend toujours.

Un autre exemple récent est celui de **L'HÔTEL TEXIER** (dit aussi Courcel), qui se trouvait au carrefour Duroc, et qui a été détruit (démonté disaient-ils) par l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris. Pour répondre aux associations qui s'en indignaient, l'administration a prétexté un remontage futur. [...] L'AP-HP n'a aucune intention de jamais tenir sa promesse qu'elle n'avait faite que pour calmer les associations de

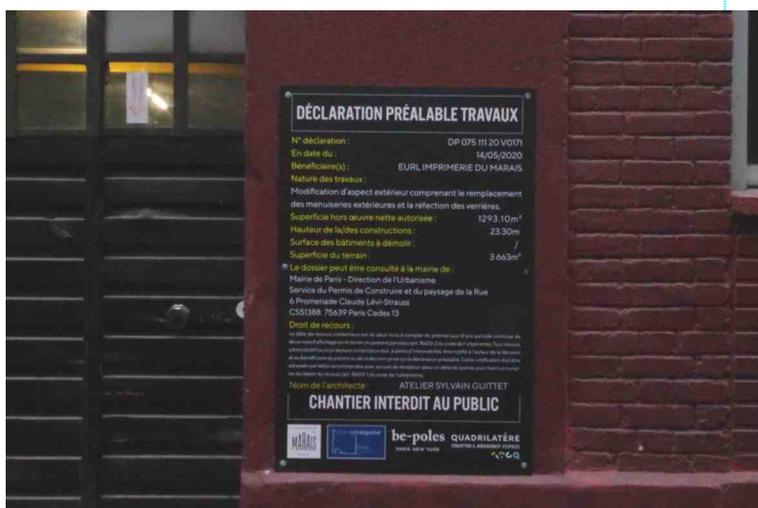
Photographie prise depuis Google Maps de la bourse de Commerce de Paris, entièrement recouverte de bâches pendant les travaux.



défense du patrimoine. On attend toujours, et on attendra longtemps que cet hôtel (dont nul ne sait où ni dans quel état sont conservés ses pierres et ses décors, en supposant même qu'ils le soient) soit remonté. [...] ».

J'ai remarqué que les fraudes aux déclarations préalables de travaux affichées étaient de trois sortes. Parfois, il est impossible de trouver le panneau. D'autres fois celui-ci est illisible, ou bien mensonger, comme pour cet exemple :

Je n'ai vraiment pas besoin d'aller loin pour voir d'étranges travaux. En face de chez moi, il y a une immense usine de briques rouges et de poutres de fer construite, paraît-il, par Gustave Eiffel (1832 – 1923). Ce lieu a été aménagé en appartements, sauf pour une partie du rez-de-chaussée, qui abritait une usine de fabrication de cartons de luxe. Cette dernière a été rachetée, dernièrement, par une entreprise chinoise. Toutes les machines ont été déménagées, peut-être en Chine. Après un long moment où le lieu est resté vide, il a été réinvesti par une imprimerie française. De septembre à novembre 2020, des travaux ont été entrepris, avec des bruits continus de machines. Pendant plus de deux mois, du lundi au vendredi, presque tous les jours, une ou deux grandes bennes étaient remplies de gravats, voire de terre. Pourtant, sur la déclaration de travaux, il était indiqué aucune surface à démolir. Quant à la nature des travaux, elle stipulait seulement : « Modification d'aspect extérieur comprenant le remplacement des menuiseries extérieures et la réfection des verrières » ! Finalement, il a été creusé un sous-sol sur au moins un étage, sur toute la surface de l'usine. Ceci dit, c'est une bonne chose qu'une entreprise se réinstalle ici, car j'ai pu constater que, laissée sans activités, une rue, ou ici une impasse, sombre vite, avec l'installation de vendeurs de drogue, une islamisation qui s'affiche et des vols qui se multiplient. Bien sûr, dans cet ouvrage, mon objectif n'est pas d'empêcher le dynamisme, mais que celui-ci se fasse avec discernement et vertu.



Nature des travaux :

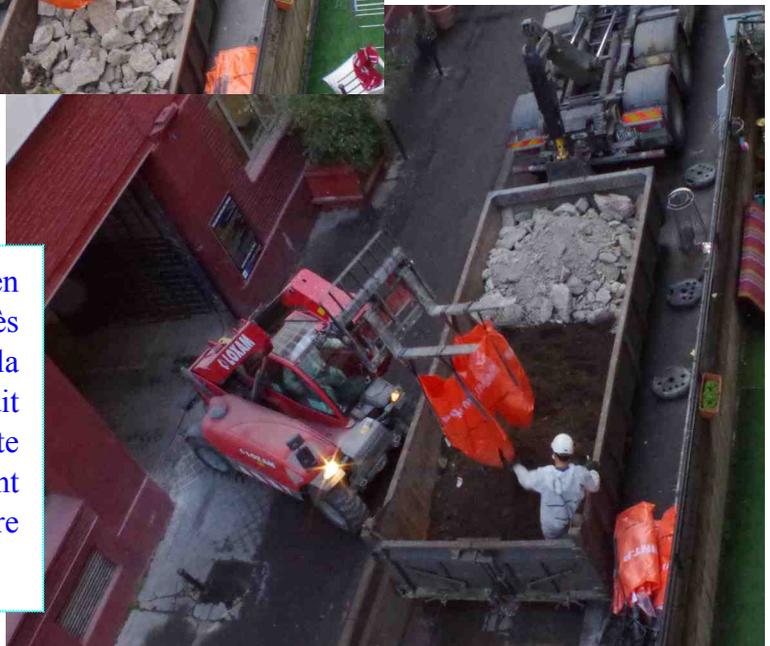
Modification d'aspect extérieur comprenant le remplacement des menuiseries extérieures et la réfection des verrières.

Superficie hors œuvre nette autorisée : 1293.10m²

Hauteur de la/des constructions : 23.30m

Surface des bâtiments à démolir : /

Superficie du terrain : 3 663m²



Alors que le bassin parisien est généralement très sableux, il est à noter la qualité de la terre, qui était sans doute agricole, cette partie de Paris étant jusqu'au XIX^e siècle encore la campagne.

LA PRÉSERVATION DES BÂTIMENTS ANCIENS : UNE QUESTION ENVIRONNEMENTALE

De nos jours, si on évoque beaucoup l'environnement, l'écologie, il s'agit presque tout le temps du rapport de l'homme avec la nature et de la préservation des réserves naturelles. Cependant, l'environnement va bien au-delà. Il y a notamment notre entourage culturel, qui lui aussi doit être considéré d'une manière écologique. Si, ces dernières années, de très nombreuses espèces animales et végétales ont disparu ou sont en voie d'extinction, il en va de même des biotopes culturels. Combien de traditions, savoirs, esprits... ont disparu ou sont en passe de l'être ? Il est important d'accueillir, conserver et faire vivre ceux-ci...

D'abord pourquoi faut-il conserver ? Cela est nécessaire pour les générations futures. Il y a une continuité, avec un passé... un legs. Nous ne sommes qu'un maillon de transmission. Quiconque s'intéresse à l'art doit regarder à la fois derrière lui, devant lui et où il est. Détruire le passé pour construire le futur est une ineptie. L'environnement (naturel, culturel ou autre) est comme un corps. Aucune de ses parties principales est plus aimable qu'une autre. Quant-à ses parties 'secondaires', elles sont aussi importantes, ne serait-ce que pour l'harmonie d'ensemble. Un corps entièrement constitué est préférable à un corps amputé.

Le passé est aussi important que le présent ou le futur. Les trois doivent être pris en compte... mais pas obligatoirement ensemble. Il est ridicule de moderniser un bâtiment ancien. Au contraire, le garder dans son jus permet de préserver son esprit, son âme et de plonger le visiteur dans cet environnement passé. Cela signifie agir le moins possible sur celui-ci, et surtout pas avec des matières modernes. Les matériaux et les techniques d'époque doivent être utilisés. Les outils modernes ne peuvent être qu'un dernier recours de sauvegarde.

Avant d'aborder un bâtiment ancien, un préalable devrait être aussi de se renseigner sur l'histoire du lieu afin de le mettre en valeur. Rappelons que les constructions anciennes sont souvent faites en matériaux nobles (pierre, bois...), particulièrement écologiques. Elles conservent et restituent le chaud ou le froid selon les besoins. Par exemple, la pierre, la terre et le bois sont des isolants naturels. Elles prennent aussi en compte l'environnement naturel où elles se trouvent afin d'apporter des réponses aux questions de chaleur, de froid et autres... des réponses beaucoup plus écologiques que celles apportées par l'électricité (chauffage, climatisation...) et autres technologies modernes.

Détruire l'ancien est d'autant plus déplorable que c'est souvent pour construire n'importe comment. Avant l'arrivée de l'électricité et du chauffage central, les bâtiments étaient conçus pour optimiser la luminosité et la climatisation naturelles.

Aujourd'hui c'est l'inverse. Les cuisines et les salles-de-bains sont sans fenêtre parce qu'il y a une ventilation électrique, les escaliers sont sans soleil parce qu'il y a les ampoules, et la disposition des pièces est anarchique, car de toutes les façons il y a la climatisation, le chauffage et la lumière électriques.

Alors qu'autrefois on mettait des années à construire en utilisant des matériaux nobles (bois, pierre...), de nos jours c'est rapide et avec en particulier le béton comme base. Ne serait-ce que pour préparer et rendre imputrescible une poutre en bois, on la 'trempait' pendant parfois plus de cent ans. Aujourd'hui, on détruit tout cela à grande vitesse. Il s'agit là d'un saccage écologique, car ces édifices étaient beaucoup plus adaptés à leur environnement naturel que ne le sont les nouveaux.

Quand on dénature un lieu, on détruit aussi son esprit. Quand on parcourt les pièces du château de St-Germain, devenu aujourd'hui un musée, on ne ressent plus rien du palais d'autrefois. Pour le Louvre, c'est en grande partie la même chose, même si, comme d'habitude, l'extérieur fait toujours 'vrai'.

Lorsque je vais me promener dans la nature en Île-de-France, je suis souvent horrifié de voir les nouvelles constructions, le bitume et le béton toujours croître aux dépens de l'environnement naturel. Par exemple, les bords de l'Essonne et de la Seine sont de plus en plus construits. J'aime beaucoup me promener dans les marais de l'Essonne à Mennecey. Mais cette ville fait bâtir à tout-va, jusqu'au bord de ces marécages, empiétant largement sur l'espace naturel qui se restreint de plus en plus. Dorénavant, il est difficile d'y accéder car bordés d'habitations, ce qui n'était pas le cas il y a encore quelques années. Près de ces marécages, on trouve une demeure du XVIII^e siècle, devenue récemment « **MAISON DE L'ENVIRONNEMENT DE MENNECEY** ». Quand on rentre à l'intérieur, on découvre une 'rénovation' totalement moderne : murs, plafonds, sols, tout a été changé par des matériaux bon marché, sans prendre en compte... du tout... l'histoire du lieu... sans même chercher à faire une reconstitution. De l'extérieur, cela ressemble à une demeure du XVIII^e siècle, mais à l'intérieur, à un immeuble presque entièrement moderne... Et oui, notre environnement culturel et patrimonial aussi est en très grand danger !

Prendre soin d'un environnement culturel est un travail qui ne s'arrête jamais, de même que le mouvement est continu et que nous sommes dans ce mouvement. Il y a aussi une continuité, avec un passé... un legs. Ainsi quiconque s'intéresse à l'art doit regarder à la fois vers le passé, le présent et le futur. Détruire le passé pour construire le futur est une ineptie. Les matériaux utilisés autrefois, non seulement étaient naturels, écologiques, mais ils avaient... et ont toujours... des propriétés. Chaque bois a les siennes, qui peuvent être thérapeutiques. On en retrouve dans la symbolique qui est associée à certaines essences qui sont représentées sur un grand nombre d'ornements de tous genres : rameaux de chêne symbolisant la force, d'olivier pour la gloire, etc. Ces propriétés dépassent même la médecine et la symbolique, chaque arbre ayant sa texture,

sa beauté, son parfum, etc. La pierre ou la roche en général en a elle aussi. Depuis la préhistoire elle a été un refuge pour l'être humain (cavernes) et un support notamment pour des pratiques mystiques. En Asie, et en particulier en Chine, elle est restée un élément de vie, au même titre que les végétaux, se retrouvant 'cultivée' dans les jardins. Aujourd'hui encore, les pierres dites « rochers de lettrés » se vendent à des prix élevés. De plus, comme déjà dit, tous ces matériaux isolent du froid et du chaud et régulent la température intérieure.



Vue depuis le musée Marmottan
à Paris, sur sa cour.

SORTIR LES GRANDES COLLECTIONS DE MUSÉES DES BÂTIMENTS PRESTIGIEUX AFIN D'ARRÊTER LEUR DESTRUCTION

Les 'aménagement' entrepris pour **LE MUSÉE DE CLUNY** forment un autre exemple d'architecture RER, même s'il reste, me semble-t-il, très respectueux du patrimoine époustouflant dans lequel il se trouve. Ce n'est pas le pire exemple, car il ne semble pas endommager le lieu, mais il fait se poser la question : Pourquoi vouloir faire affluer le tourisme dans des lieux historiques et fragiles ? Rappelons qu'il s'agit d'un hôtel particulier des XIII^e – XV^e siècles construit sur des thermes romains dont une belle partie a été conservée. Le musée a été créé dans ce lieu au milieu du XIX^e siècle, pour devenir aujourd'hui l'un des plus importants, au niveau mondial, consacré au Moyen Âge. Au mois de juillet 2018 a été édifiée une extension, juste au-dessus de ruines des thermes. L'objectif était de mieux accueillir le public. Dès son ouverture, les gens se marchaient dessus et des queues se formaient à l'extérieur, aucun sas n'étant prévu pour les accueillir pour le passage maintenant obligé à la fouille. L'architecte a prétendu que cet édifice, de plusieurs centaines de m², s'intégrait au lieu. Je ne trouve pas que cela soit le cas, mais il ne fait que l'effleurer. Il ne s'agit que de béton, sans références architecturales à l'Antiquité et au caractère médiéval du lieu, si ce n'est sur les grilles. Malgré tout, je le répète, cet endroit est plutôt respectueux des bâtiments anciens, puisqu'il s'ajoute à eux sans les détruire. Du moins, c'est vrai pour les parties antérieures au XIX^e siècle, car pour mettre ce béton, on a détruit en partie un bâtiment ajouté dans les années 1870, qui lui se fondait dans le décor, utilisant, comme les thermes, de la brique et de la pierre aux mêmes dimensions. Dans le nouveau bâtiment, l'architecte s'est contenté de garder une hauteur raisonnable, « des nuances grisées en harmonie avec les couleurs des pierres environnantes » (atteintes par la pollution), et en mettant « sur l'enveloppe externe » « un motif gothique de guipure, présent dans l'escalier de la chapelle du musée ». Nous sommes une nouvelle fois dans le béton et le verre. Dans le communiqué de presse, dans ce langage hypocrite (cauteleux, chafouin, patelin, papelard, matois... pour employer des mots de notre dictionnaire rappelant le XV^e siècle) particulier à notre époque médiatique, il est indiqué qu'il s'agit d'une « rénovation », puis d'une « modernisation »... Toujours les mêmes autres questions se posent : Pourquoi ajouter de l'architecture XXI^e siècle à une autre très ancienne ? Une rénovation consiste-t-elle à agrandir, reconstruire ? N'est-il pas possible de conserver intégralement nos monuments anciens ? Pourquoi ne pas rénover en utilisant les techniques de l'époque du bâtiment d'origine ?

Cette photographie de queue, sous la pluie à l'entrée du musée de Cluny, a été prise au début d'octobre 2018, trois mois après l'inauguration des nouveaux aménagements. Les personnes attendaient dehors sous la pluie pour se faire fouiller. Parfois la file d'attente est beaucoup plus longue.



L'intérieur du bâtiment n'est que béton et architecture RER. Même la structure du XIX^e siècle, sur laquelle cette bâtisse a été construite, s'intégrait mieux, utilisant de la brique à la manière des thermes romains.



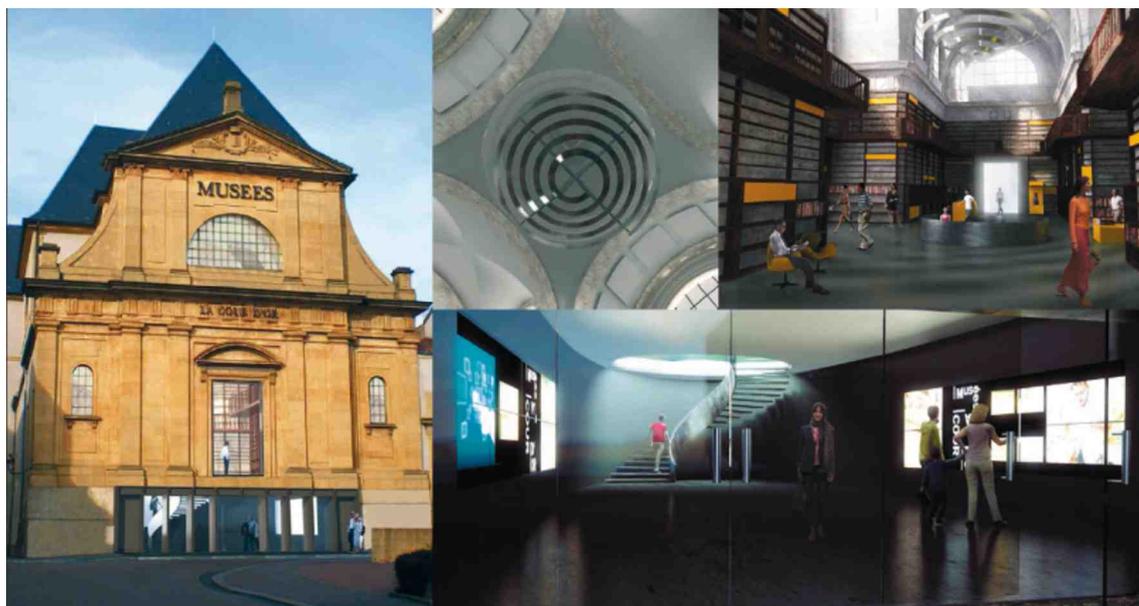
LE NOUVEAU MUSÉE DE CLUNY, UN AMBITIEUX PROGRAMME DE MODERNISATION



Petit à petit on dénature tout notre patrimoine immobilier ancien remarquable. Finalement, on ne fait pas mieux qu'autrefois, et même souvent pire dans la mesure où on détruit plus en profondeur. Évidemment, pour l'hôtel de Cluny et ses thermes romains ce n'est pas le cas... mais bétonner ainsi c'est de trop. Pourquoi ne pas déplacer une partie des collections en face, dans un autre bâtiment extérieur à ce lieu magique ? Vouloir absolument faire rentrer le plus de monde possible dans des lieux anciens, pas faits originellement pour cela, en les 'modernisant', c'est enlever leur âme, et petit à petit éteindre la lumière sur le passé qu'ils entretiennent.

Il existe des exemples bien pires. En voici un parmi une multitude : la nouvelle entrée du **MUSÉE DE LA COUR D'OR À METZ**. Sur le site internet du musée, cela est appelé de la « rénovation » : le fait de casser des murs et de mettre dans un bâtiment du XVII^e siècle de l'architecture moderne. À noter ces quelques autres mots évocateurs : « L'endroit, au charme aujourd'hui désuet [...] ». Ce « charme désuet » nécessitait donc d'être supprimé selon eux, en modernisant, en offrant de la transparence, de la lumière... pour parler novlangue. Que se passera-t-il quand on trouvera que la Joconde a « un charme désuet » ? Quand on regarde les photographies ci-après, il est certain que le « charme désuet » du XVII^e siècle a disparu ! Cette maladie qui détruit de l'intérieur s'appelle du façadisme et de l'architecture RER. Elle gangrène de plus en plus d'architectures anciennes remarquables, mais pas seulement.

Page suivante : Photographies provenant du site musee.metzmetropole.fr sur la page consacrée à « La nouvelle entrée » du musée de la Cour d'or à Metz, qui se fait dorénavant « par l'ancienne Chapelle des Petits-Carmes, entièrement rénovée. » Il est ajouté : « Ce lieu chargé d'histoire au cachet remarquable, bâti en 1675, a abrité une communauté monastique puis l'ancienne Bibliothèque municipale. La façade, bien connue, par un jeu de transparence, ouvrira le Musée sur la ville. [...] L'endroit, au charme aujourd'hui désuet, avec ses rayonnages de bois et ses belles lignes baroques – pourtant toutes en retenues, va devenir un lieu chaleureux et convivial, entièrement rénové et gratuit. » Depuis 2018, c'est comme ci-après. Qui trouve le lieu « chaleureux et convivial » ? Quant au mot « rénover », il signifie remettre en bon état... normalement...



Dans cet ouvrage, je donne de nombreux exemples de bâtiments sacrifiés pour faire affluer les touristes, comme au Louvre ou au musée Guimet. Je le répète, pourquoi vouloir absolument faire affluer les touristes dans des endroits anciens et fragiles ? Pourquoi concentrer de grandes collections dans un seul lieu ? Les bâtiments anciens devraient pouvoir se visiter pour eux-mêmes, avec leur ameublement et œuvres d'époque, et non plus comme des musées abritant de grandes collections. Ce qui était valable autrefois, ne l'est plus aujourd'hui, et ne doit plus l'être, du fait de l'affluence des musées et des contraintes allant avec cet afflux, auxquelles s'ajoutent les astreintes législatives, de sauvegarde des objets exposés et engendrées par les nouvelles technologies et la vie moderne. Ce qui pouvait se comprendre au XIX^e siècle ou même au début du XX^e, où les servitudes étaient beaucoup moins importantes, n'est plus d'actualité. Du coup, on observe de nos jours de véritables ravages sur des bâtiments prestigieux, détruits petit à petit, quand ce n'est pas du pur façadisme. Les musées doivent intégrer d'autres lieux, non historiques, ces derniers pouvant rester des annexes de ceux-ci à visiter.

Les bâtiments des musées ne sont pas les seuls à souffrir de cette politique architecturale. J'ai donné l'exemple de la bibliothèque médiathèque Françoise Sagan, mais les aménagements de **LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE, SITE DE TOLBIAC** (BNF) en offrent d'autres, car ce ne sont pas seulement les bâtiments anciens qui souffrent mais aussi parfois les œuvres conservées. Bien sûr, cette modernisation des bâtiments est généralement optimisée pour la conservation de ces documents. Parfois on se pose des questions tout de même. En 1996 et 1998, le site Tolbiac de la BNF (Bibliothèque nationale de France) a été inauguré. Il aurait obtenu en 1996 le prix de l'Union européenne pour l'architecture contemporaine Mies van der

Rohe, récompensant, tous les deux ans, une construction européenne reconnue pour sa qualité architecturale. Une fois le bâtiment entièrement construit et les livres entreposés dans les quatre grandes tours de verre représentant des livres ouverts, on s'est rendu compte que les livres papier ne supportaient pas la lumière. Pourtant, cela tous les conservateurs le savent ; c'est l'élément peut-être le plus destructeur du papier, avec l'humidité et la chaleur. On a alors mis devant toutes les vitres des paravents ! Il est à noter que tout le quartier autour de cette bibliothèque a été construit à cette époque, et continue de l'être, dans la pure architecture RER.

Photographies prises en 2018 des quatre tours de la bibliothèque nationales du site Tolbiac, entièrement vitrées et chaque vitre avec un paravent !



Il y a une chose de bien sur le site Tolbiac, c'est que les livres sont conservés dans des bâtiments se trouvant bien au-dessus de la Seine qui est juste à côté. Mais ce n'est pas du tout le cas pour le site de la BNF rue de Richelieu, à 700 m du fleuve. Lors de la dernière grande crue, l'eau a frôlé la bibliothèque mais n'est pas arrivée jusque-là. Mais n'est-ce pas dangereux d'entreposer dans les sous-sols de véritables bijoux de notre

patrimoine : papyri antiques, manuscrits médiévaux enluminés, manuscrits de nos principaux auteurs, livres très rares, etc., sans compter les estampes, etc. ?

Même sans crue de la Seine, la BNF Tolbiac (parfois appelée « François Mitterrand ») a subi plusieurs dégâts des eaux ! Oui c'est possible, même quand on entrepose des livres en hauteur et que les éléments naturels ne se déchaînent pas ! Dans un article du site d'*ActuaLitté* du 16 janvier 2014, on peut lire l'information suivante qui se retrouve dans de nombreux autres articles de confrères : « Le patrimoine prend l'eau. Alors qu'une importante inondation a été constatée sur le site François Mitterrand de la BnF, le dimanche 12 janvier, dans l'après-midi, visiblement suite à une défaillance de canalisation, des agents ont immédiatement été mobilisés sur les lieux afin de sauver les ouvrages menacés. De nombreux titres issus des collections du Département littérature et arts seraient plus ou moins endommagés, et tandis qu'ils ont été mis à sécher dans les salles de lecture, comme dans le gymnase, ce dernier aurait subi à son tour un autre dégât des eaux. Selon les syndicats, l'inondation de ce dimanche constituait l'incident de trop. Le dernier communiqué en date de la CGT, parvenu à la rédaction aujourd'hui, rappelle qu'il s'agissait non moins de la cinquième en l'espace d'une seule décennie. [...] La FSU rappelait en début de semaine qu'un audit avait été réalisé en 2007, soulignant la vétusté des infrastructures liées à la circulation d'eau, impliquant une intervention de la Direction des moyens techniques. Des préconisations avaient été faites, mais qui n'auront pas été suivies. [...] » Le terme de « vétusté » est assez déroutant pour un bâtiment qui a fini d'être inauguré, je le rappelle, en 1998. Évidemment, cela est beaucoup moins grave que s'il s'agissait, par exemple, d'un important incendie, ou que si des documents très anciens avaient été touchés. Il faut relativiser, et ajouter que le personnel des lieux dont je parle est souvent très dévoué. Mais ce n'est pas de la conservation des objets dont je parle ici, mais des directions architecturales prises endommageant l'ancien et aussi notre environnement.

Pour **LA BNF QUADRILATÈRE RICHELIEU**, dont les travaux qui ont commencé en 2010 et devraient se conclure en 2020, certaines orientations me semblent très discutables, dans la mesure où elles ont détérioré ou détruit des parties de bâtiments anciens afin de moderniser, d'installer des ascenseurs, d'agrandir, de changer, de créer, etc. Là aussi, des dégâts des eaux, dus à la climatisation, ont eu lieu ces dernières années, pendant les travaux, endommageant notamment des manuscrits remarquables.

Il s'agit du site historique de la BNF, avant la construction et le transfert des collections des Imprimés sur le site Tolbiac. Il se trouve dans le second arrondissement de Paris, occupe l'ensemble du quadrilatère Richelieu, délimité par les rues Richelieu à l'ouest, des Petits-champs au sud, Colbert au nord et Vivienne à l'est. Dans la première moitié du XVIII^e siècle, s'y est installée la bibliothèque Royale, devenue plus tard la BNF. Elle est alors composée du palais Mazarin du XVII^e siècle, de l'hôtel Tubeuf datant de 1635, de la galerie Mansart du XVII^e siècle et de deux autres édifices du XVIII^e siècle. Ces

bâtiments ont été aménagés au XVIII^e siècle notamment pour accueillir le cabinet des Médailles, déménagé depuis Versailles. Des travaux importants ont été réalisés dans la seconde moitié du XIX^e siècle, avec en particulier la création de l'aile rue de Richelieu avec la façade monumentale, le bâtiment de la rue des Petits-champs comprenant la rotonde, l'actuelle entrée sur la cour d'honneur et la façade nord reconstruites, la vaste salle de lecture, le grand magasin central des Imprimés, la construction des ailes des rues Colbert et Vivienne au début du XX^e siècle et la création de la salle ovale.

Tous ces bâtiments ont été beaucoup dénaturés au cours des siècles. Il est difficile de dire quels sont les éléments du XVII^e siècle, tellement le XVIII^e et en particulier les XIX^e et XX^e siècles changèrent complètement les espaces, ne laissant à certains endroits que les façades (quand elles n'ont pas été elles aussi remplacées) et ajoutant plusieurs niveaux de sous-sols. Au XVIII^e siècle, des extensions furent construites. Au XIX^e, on fit de même et détruisit allègrement des grandes parties de l'existant. Au XX^e on continua... Mais malgré ces 'aménagements', l'endroit devint trop petit pour abriter tous les principaux départements de la bibliothèque nationale de France (anciennement bibliothèque Royale, puis Impériale, etc.). En 1996, un nouveau site de la BNF fut ouvert : le site de Tolbiac pour accueillir en particulier les imprimés. Le quadrilatère conserve aujourd'hui les départements les plus prestigieux des Manuscrits, des Monnaies, médailles et antiques, des Estampes et de la photographie, des Cartes et plans (sur le site de Tolbiac pendant la seconde phase des travaux), des Arts du spectacle, de la Musique (après son déménagement du site actuel du square Louvois), et réunit les bibliothèques de l'institut national d'Histoire de l'art et de l'école nationale des Chartes.

Certains de ces bâtiments (peut-être l'ensemble) sont classés au titre des monuments historiques. Cela n'a pas empêché, dernièrement, de démolir certaines parties et de dénaturer beaucoup d'autres. Lorsque je suis allé voir les travaux de l'extérieur, ceux-ci étant interdits au public, j'ai constaté un « permis de démolir », datant du 13 avril 2010 : la « nature des travaux » concernant des « Démolitions partielles de planchers et de toitures, percement de murs porteurs. » La « surface hors œuvre nette » était de 13 425 m². Une autre pancarte indiquait qu'il s'agissait d'un « projet de rénovation du quadrilatère Richelieu ». Il ne faut donc pas confondre rénovation et restauration. Dans le premier cas on modernise en n'hésitant pas à casser.

Photographie du « permis de démolir PD 075 102 09 P 0004 » du « Quadrilatère Richelieu ». Ce panneau de permis de démolir est étrange, car il n'indique pas la superficie à démolir.



Il y a eu une importante mobilisation pour que l'on ne détruise pas l'escalier d'honneur, du XIX^e siècle, dû à l'architecte Jean-Louis Pascal (1837 – 1920) donnant sur le cabinet des Médailles, avec une pétition signée notamment par une grande partie du personnel. L'escalier a cependant été détruit et remplacé par un autre contemporain. Il était inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques depuis 1983. On constate une nouvelle fois que même ce qui est protégé peut être détruit sans vergogne, et même par ceux qui sont censés conserver notre patrimoine. Lors de ma visite du site, lorsque j'ai posé la question comment pouvait-on détruire un monument classé aux monuments historiques, on m'a répondu que cet escalier n'était pas classé ; jouant sur les mots, puisqu'en effet il est inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. C'est presque la même chose, et en tout cas cela est censé être une protection. Ceci est d'autant plus surprenant qu'il a été remplacé par un autre moderne qui n'ajoute presque rien à la fonctionnalité : un accès supplémentaire au cabinet des Médailles, c'est tout !

Comme on peut le lire dans un article de *Le Journal des Arts*, datant du 2 mars 2010 et intitulé « Le quadrilatère Richelieu en débat » : « L'affaire est grave, car c'est à lui-même que le ministre de la Culture octroie une telle capacité de destruction patrimoniale et ce, dans un lieu voué depuis des siècles à la conservation même. Le mauvais exemple vient de haut : il sera immanquablement suivi », regrette l'historien de l'art Jean-Michel Leniaud, directeur d'études à l'École pratique des hautes études et à l'École nationale des chartes (in *Livraisons d'histoire de l'architecture*, n° 18, décembre 2009, p. 5-7). N'hésitant pas à parler de “massacre monumentaire”, [...] » L'autre

problème est le manque de goût avec lequel cela a été fait. Mettre du moderne dans de l'ancien cela dénature obligatoirement l'ancien, enlève de son cachet, de son authenticité, de son âme.

Photographie de 2016 de l'escalier, du XIX^e siècle, de la BNF Richelieu donnant sur le cabinet des Médailles.



Photographie de la présentation à la presse du nouvel escalier remplaçant l'escalier d'honneur. © J. Gonsolin.



Exemples de réalisations du bureau d'architectes créateur du nouvel escalier, pris sur le site de l'entreprise Bruno Gaudin en charge de ce chantier.



Un projet comme celui de la réorganisation du quadrilatère Richelieu de Paris aurait dû être un travail collectif entre décideurs, fonctionnaires, conservateurs, architectes, etc. L'exemple de l'escalier d'honneur montre que cela n'a sans doute pas été le cas. Il s'agissait de mouvoir une énorme machine constituée de grandes collections dont certaines parmi les plus importantes du monde. On aurait pu croire que le déménagement de 1996, dans la très grande bibliothèque Tolbiac, allait permettre de conserver ce qui restait du quadrilatère Richelieu. Le chemin pris a été tout autre. On fit celui d'investir plus de 250 millions d'euros dans un projet de 'réaménagement' pour en faire un lieu tout neuf, en détruisant des parties, en reconstruisant d'autres et en restaurant d'autres encore. Le lieu s'inscrit dorénavant dans l'architecture RER, c'est-à-dire fait pour passer, circuler. Le choix a été fait d'ouvrir aux visiteurs cet endroit autrefois uniquement dédié aux étudiants, lecteurs et chercheurs, mis à part pour le cabinet des Médailles. Il reste cependant aussi dévolu à la recherche et même se veut un lieu d'échange pour celle-ci. On est dans la schizophrénie... dans le même genre que ce que l'on est en train de faire aux beaux-arts de Paris qui vont s'ouvrir aussi aux visites du public de même que la monnaie de Paris, etc.. Paris, déjà vidée d'une grande partie

de ses habitants remplacés par des bureaux, de ses petits commerces remplacés par de grandes enseignes, de ses propriétaires remplacés notamment par des logements sociaux mais aussi par la spéculation immobilière, et de ses artisans, continue sa mue vers la coquille presque vide, en dévitalisant petit à petit ses lieux de vie centraux comme la monnaie de Paris, les Beaux-Arts, l'Hôtel-Dieu, le palais de Justice, le Louvre, etc. En cherchant bien, je pourrais trouver beaucoup d'autres endroits parisiens de vie et de partage ainsi vampirisés. La capitale française devient une sorte d'immense centre commercial de la culture, à l'image du Louvre, un lieu de consommation effrénée, et de passage effréné, à l'image de ses Halles qui ressemblent aujourd'hui à n'importe quelle antichambre d'aéroport. Lors de la présentation du nouveau quadrilatère Richelieu aux journalistes, les mots de « passage » et de « traversée » sont revenus plusieurs fois, de même que de « réécriture » et de « restauration », comme si on pouvait transformer et restaurer en même temps !

Commencés en 2010, ces travaux devraient être conclus en 2020. Le chiffre de 252 millions d'euros est colossal. Pour le résultat, il s'agit d'un véritable gaspillage, quand on sait que la grande bibliothèque du site Tolbiac avait été créée pour désengorger le quadrilatère. De plus, lorsque l'on se promène dans les couloirs donnant dans les bureaux, on déambule dans un espace ressemblant à n'importe laquelle des administrations modernes, avec ses placoplâtres, ses sols en PVC, ses luminaires pâles, ses escaliers ressemblant à ceux de chantiers, etc. La plupart des portes sont en acier, de même que les fenêtres, etc. les sols sont neufs, les murs... Même sans doute la majorité des éléments anciens le sont car ayant été remplacés à l'identique. Une des personnes qui guidait mon groupe de journalistes m'a même dit que tout était neuf. Je ne la crois pas. Mais il suffit de regarder le sol pour voir que l'on est, la plupart du temps, face à du nouveau, du neuf.

Nous aurions pu espérer que ce début de XXI^e siècle serait moins barbare que les siècles précédents. Il l'est tout autant, sinon plus, car davantage conscient de ce qu'il fait et de l'importance de conserver un environnement historique et culturel qui partout dans le monde s'effrite. Si l'environnement naturel mondial est chaque jour un peu plus détruit, il en est de même pour les cultures, les patrimoines, etc. Mais évidemment, je souhaite une très longue vie aux institutions qui peuplent aujourd'hui le quadrilatère Richelieu et qui, je le répète, conservent des trésors incommensurables !

Ci-après des photographies que j'ai prises en janvier 2017, lors de ma visite des espaces ouverts du quadrilatère Richelieu. Évidemment je montre ici ce que j'ai vu de pire, ce que l'on ne vous montre jamais ou rarement quand on parle de cette « rénovation ».

Couloir menant à l'escalier d'honneur bien caché pendant toute la durée des travaux.

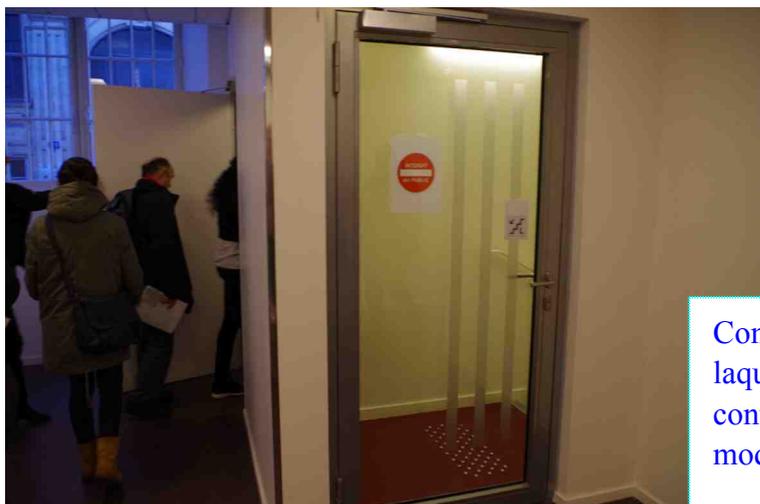
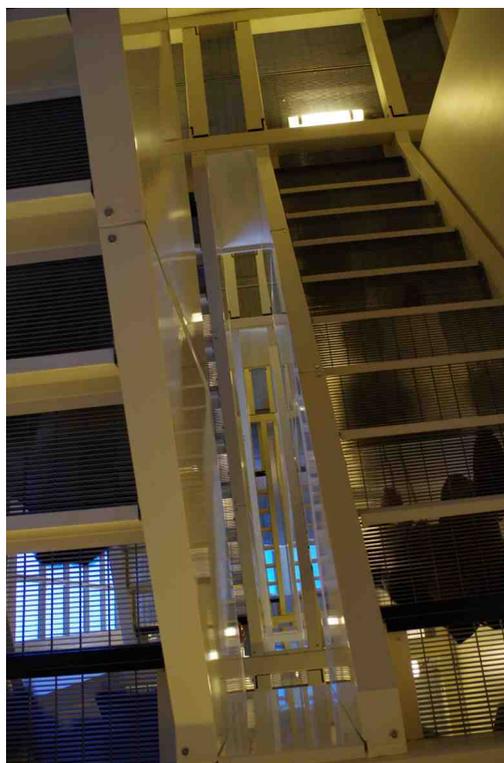


Vues depuis la rue de Richelieu de fenêtres. On voit ici que seule subsiste la façade, avec derrière de l'architecture RER, notamment des escaliers en acier et des salles bétonnées. Même les fenêtres sont affublées d'armatures modernes en métal qui plus est.

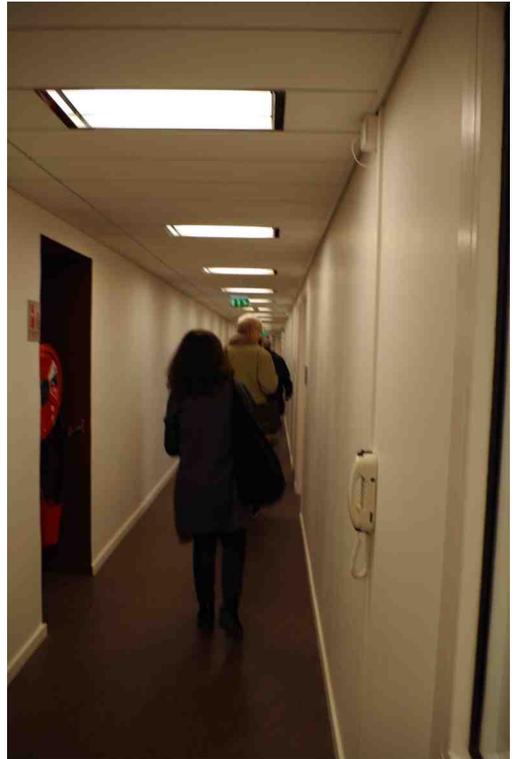




Escaliers que l'on voit de fenêtres depuis la rue de Richelieu (voir photographies précédentes). Quand on les prend, on ne ressent pas du tout le caractère historique du lieu, mais simplement du vide sous les pieds.



Comme dans n'importe laquelle des administrations contemporaines, couloirs modernes, etc.

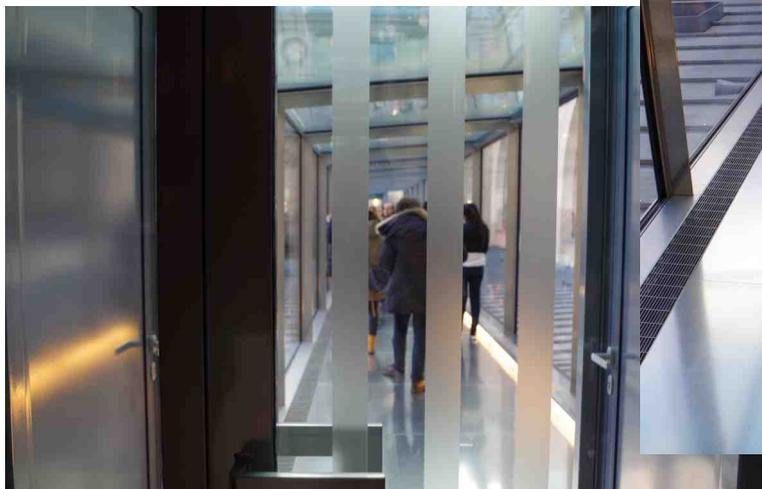




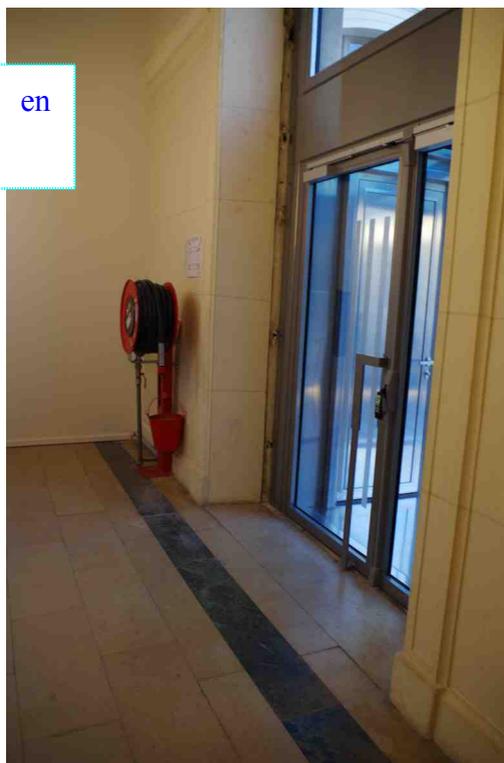
Nouvelle bibliothèque
ressemblant à de nombreuses
bibliothèques de quartier.

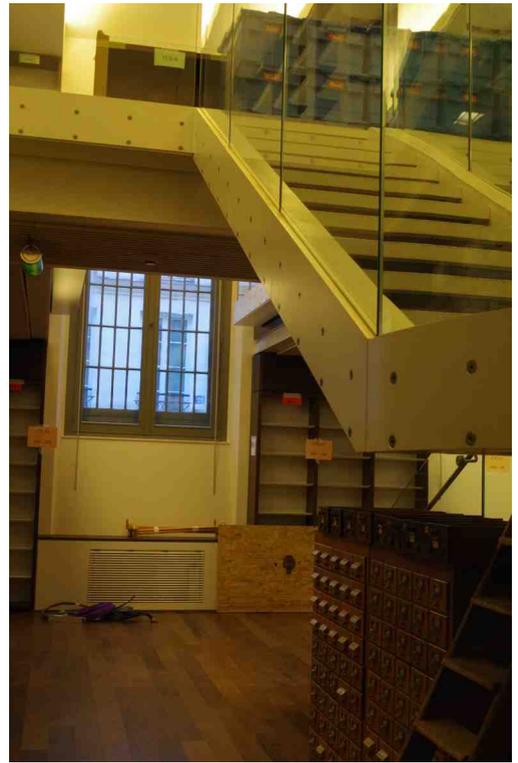


Là on marche sur un couloir d'acier et de verre installé sur la façade sud de la cour d'Honneur.



Des portes en acier partout.





Autres lieux.



Pour finir sur ce sujet, voici, ci-après, les parties qui ont été classées aux monuments historiques et celles inscrites à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. Ces informations proviennent du site chroniques.bnf.fr. Avec ces derniers travaux, certaines de ces sections ont été remaniées ou en partie remplacées par des copies, quand elles n'ont pas été détruites comme pour le grand escalier d'honneur. Par exemple, sur la façade Est du XVIII^e siècle de la cour d'Honneur permettant d'entrer vers la salle Labrouste, a été ajouté un couloir en verre et acier (photographie ci-dessus). Quant aux parties non classées ou inscrites, le massacre est à peu près complet.

« Les parties classées aux Monuments historiques

La façade Est de Robert de Cotte sur la cour principale. Commencée en 1727 par Robert de Cotte (1656-1735) et terminée par son fils Jules-Robert.

Les galeries Mansart et Mazarine avec leur vestibule. Construites en 1645 pour Mazarin par François Mansart. Elles furent occupées par la Bourse jusqu'en 1825. Aujourd'hui elles servent de galeries d'exposition.

La pièce dite chambre de Mazarin. Mais Mazarin n'a pratiquement pas habité ce palais, il le loua au Président Tubeuf. Situé au 1er étage de l'hôtel Tubeuf, le plafond a été peint par Michel Dorigny en 1650-1655.

Le plafond de la salle des vélins. Également dans l'hôtel Tubeuf, la salle, réaménagée par Michel Roux-Spitz, jouxte l'actuelle salle de lecture des Cartes et plans. Le plafond est attribué à l'atelier de Simon Vouet.

La salle des Imprimés dite Salle Labrouste. Inaugurée en 1868, elle est considérée comme un chef d'œuvre de l'architecture du XIX^e siècle. »

« Les parties inscrites à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques

L'ensemble des façades et des toitures sur rue, sur cours et sur jardins (à l'exclusion de la façade Est de Robert de Cotte classée).

Le vestibule de la salle de lecture Labrouste. Ce vestibule à caisson surmonté d'une horloge, protégeait du bruit la salle de lecture. Il a été modernisé en 1983.

La salle Ovale Conçue par l'architecte Jean-Louis Pascal, elle est en partie sur l'ancien Salon des Globes et sa construction fut achevée en 1936 par l'architecte Alfred Recoura.

Le salon de l'administration, dit salon Voltaire. Les boiseries furent dessinées par Robert de Cotte. Ce salon, remanié dans les années 1880 par Jean-Louis Pascal, doit son nom à la statue de Voltaire sculptée par Houdon et contenant le cœur de l'écrivain.

Le grand escalier d'honneur. Créé par Henri Labrouste, prolongé par Jean-Louis Pascal. En 1987, la volée supérieure fut inversée pour permettre l'installation d'ascenseurs.

La salle de lecture des Manuscrits. Située au 1^{er} étage de l'aile Robert de Cotte, elle fut aménagée par Jean-Louis Pascal en 1886 pour les Manuscrits.

La salle Barthélemy. Du nom de l'abbé Barthélémy qui sauva les collections pendant la révolution. Située au 1^{er} étage de l'aile Vivienne, elle dépend actuellement du Département des Monnaies et Médailles.

Le néo-cabinet du Roi dit Salon Louis XV. Suit la salle Barthélemy. Refait par Jean-Louis Pascal à la manière de, le Salon Louis XIV dont les médailliers originaux, les boiseries authentiques et les peintures de Boucher, Natoire et Van Loo constituent un ensemble remarquable.

L'escalier des Estampes. Construit par Michel Roux-Spitz entre 1936 et 1947, il permet l'accès au rez-de-chaussée à la galerie Mansart, au premier étage au Département des Cartes et plans et au deuxième étage au Département des Estampes.

LE MUSÉE CARNAVALET de Paris a lui aussi eu droit dernièrement à sa rénovation... une rénovation sans doute plus douce. Je dis cela, mais je n'ai pas eu l'occasion de voir ce qu'il en était. Mais en passant à bicyclette devant, en 2018, j'ai photographié l'affiche d'information sur les travaux d'août à décembre 2018, où il était indiqué :

« Rénovation partielle du Musée Carnavalet

23, rue de Sévigné (3ème)

Quels travaux ?

– Démolition de l'hôtel Le Peletier jusqu'au 31/10/18

– Démolition du musée Carnavalet jusqu'au 30/11/18

– Reprise en sous-œuvre, création de planchers, création de cages d'escaliers [normalement il n'y a pas de 's'] et d'ascenseurs sur Le Peletier et Carnavalet jusqu'à [en] décembre 2018

– Réalisation de planchers en charpente métallique de [d'] août 2018 à octobre 2018.

– Démarrage des corps d'états secondaires à partir de septembre 2018 ».

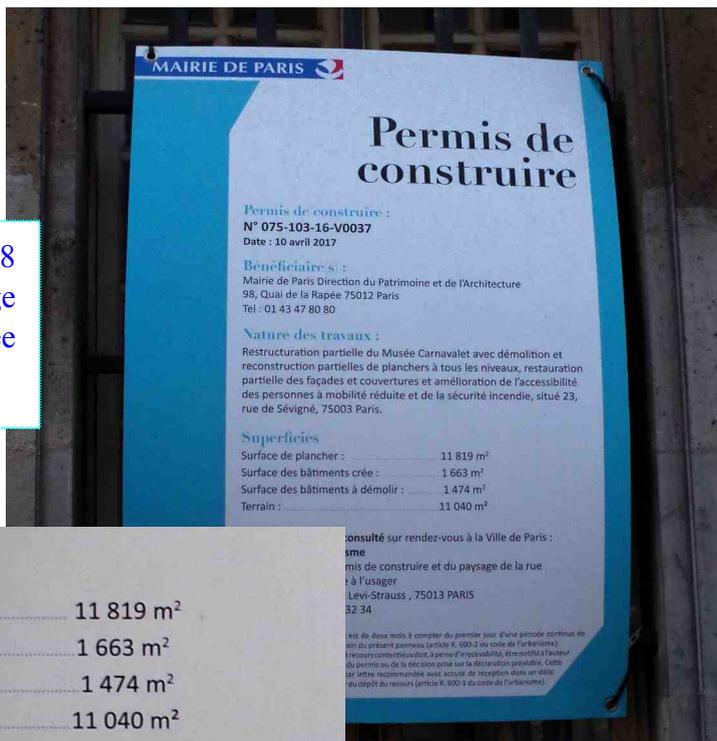
Quant au permis de construire, il stipulait la démolition de 1 474 m² de plancher et de 1 663 m² de bâtiments créés : « Surface des bâtiments crée [créée] ».

On parle de « démolitions » de l'hôtel Le Peletier et du musée Carnavalet. Il s'agit sans doute de la démolition des planchers. Mais tout de même, il n'est pas question de « restauration », mais bien de « démolition ». Bien sûr, protéger les bâtiments contre l'incendie est une bonne chose, restaurer aussi, mais ajouter des bâtiments et démolir cela me rend très circonspect, pas vous ? Dans tous les cas, cet affichage n'est pas rassurant !!

Sur le permis de construire accordé le 10 avril 2017, j'y lisais qu'il était question de « démolition et reconstruction partielles de planchers à tous les niveaux [...] » avec « 1 474 m² » de « surface des bâtiments à démolir » et « 1 663 m² » de « surface des bâtiments créée ». Sur un autre panneau il était écrit : « Les impacts des interventions sur les intérieurs sont liés à la création de circulations verticales »... Encore ce mot de « circulation »... typique de l'architecture RER.

Évidemment, tous ces bâtiments sont classés. Rappelons que le musée Carnavalet, dévoué à l'histoire de Paris est composé de l'hôtel de Carnavalet, édifié entre 1548 et 1560, et de l'hôtel Le Peletier de Saint-Fargeau, construit vers 1690.

Photographies prises en 2018 de panneaux d'affichage pendant les travaux au Musée Carnavalet.



Superficies

Surface de plancher :	11 819 m ²
Surface des bâtiments créée :	1 663 m ²
Surface des bâtiments à démolir :	1 474 m ²
Terrain :	11 040 m ²

Le dossier peut être consulté sur rendez-vous à la Ville de Paris :
Direction de l'Urbanisme
 Sous direction du permis de construire et du paysage de la rue

consulté sur rendez-vous à la Ville de Paris :
smc
 permis de construire et du paysage de la rue
 à l'usager
 Levi-Strauss, 75013 PARIS
 32.34

est de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de
 six ou quatre semaines (article R. 600-2 du code de l'urbanisme).
 Le recours contentieux doit, à peine d'irrecevabilité, être notifié à l'architecte
 du permis ou de la décision prioritaire à la déclaration préalable. Cette
 lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai
 du dépôt du recours (article R. 600-1 du code de l'urbanisme).

Informations

D'août 2018 à décembre 2018

Rénovation partielle du Musée Carnavalet
 23, rue de Sévigné (3^{ème})

Quels travaux ?

- Démolition de l'hôtel LE PELETIER jusqu'au 31/10/18
- Démolition du musée CARNAVALET jusqu'au 30/11/18
- Reprise en sous-œuvre, création de planchers, création de cages d'escaliers et d'ascenseurs sur LE PELETIER et CARNAVALET jusqu'à décembre 2018
- Réalisation de planchers en charpente métallique de août 2018 à octobre 2018.
- Démarrage des corps d'états secondaires à partir de septembre 2018

Entrée sur la cour, et ce que l'on pouvait voir à travers une fine fente.



En province, les exemples de tels aménagements sont très nombreux. Le musée d'Art moderne, d'archéologie, de paléontologie et de sciences naturelles de Lodève, dans l'Hérault, occupe **L'HÔTEL PARTICULIER DU CARDINAL HERCULE DE FLEURY À LODÈVE**. Cet hôtel particulier vit naître le Cardinal de Fleury (1653 – 1743), précepteur et premier ministre de Louis XV. Il a été construit au XVII^e siècle et remanié au XVIII^e. De 2013 à 2018, il a été « modernisé » et agrandi d'une extension contemporaine ! Le musée a ouvert

à nouveau en juillet avec des surfaces passant de 1 052 à 2 436 m².

Une anecdote montrant que les remises à neuf de monuments anciens, par des 'restaurations', sont parfois totalement superflues voire préjudiciables : En avril 2015, le musée Carnavalet s'ouvrait aux journalistes afin de présenter sa prochaine « restructuration ». Pour l'occasion, elle découvrit la restauration des façades de sa cour d'Honneur, dont des reliefs d'époque (XVI^e siècle). Alors que je demandais au conservateur en charge de cette tâche comment cela s'était déroulé, il me répondit qu'ils avaient simplement utilisé une sorte de souffleuse et qu'ils avaient été étonnés par le bon état des reliefs de cette façade qui n'avait pourtant jamais été restaurée.

DES RESTAURATIONS QUI METTENT LE FEU

Ce que l'on appelle aujourd'hui « restaurer » un bâtiment ancien est sujet à caution. On décape, remplace, refait... On utilise des pratiques qui parfois sont très loin de leur rôle de conservation.

Ces dernières années, plusieurs 'restaurations' ont été à l'origine de feux dans des bâtiments anciens remarquables. Ce fut le cas en juin 2013 à **L'HÔTEL DE VILLE DE LA ROCHELLE** (xv^e – xvi^e siècles), en juillet 2013 à l'hôtel Lambert (xvii^e siècle) à Paris, en janvier 2016 au **RITZ DE LA PLACE VENDÔME** à Paris, (xviii^e – xix^e siècles) en juin 2019 à **L'HÔTEL DE VILLE DE ROUEN** (début d'incendie lors de travaux), etc. Le feu qui a pris en avril 2019 lors d'une restauration de **LA CATHÉDRALE NOTRE-DAME** (xii^e – xiv^e siècles) est sans aucun doute le plus révélateur. Cet édifice, construit en deux siècles, n'avait jamais eu d'incendie depuis, malgré les révolutions et les guerres ! Il faut que ce soit une restauration du xxi^e siècle qui en soit la cause !

Les 'restaurations' de bâtiments anciens qui 'mettent le feu', les détruisent, c'est partout en ce moment en France, et cela depuis de trop nombreuses années ! Sur l'un d'entre eux, j'ai dernièrement trouvé ce petit slogan : « PLAN A : rester digne / PLAN B : tout démonter. » (photographie ci-dessous). C'est cela le façadisme.

Parfois, les chantiers de modernisation de bâtiments apportent aussi des dégâts des eaux, comme pour le quadrilatère Richelieu où, en mai 2017, le système de climatisation de la bibliothèque de l'École des Chartes « a cédé, déversant de l'eau sur les rayonnages. Environ 200 mètres de linéaire des collections d'imprimés de la bibliothèque de l'École des Chartes ont été noyés et certains sont en très mauvais état. », nous apprenait un article de *La Tribune de l'Art*



du 18 mai 2017, qui ajoutait : « On se demande comment cet équipement mis en service il y a quelques semaines pour protéger les livres a pu être ainsi la cause de leur détérioration. Il ne s'agit cependant que d'un incident grave de plus causé par une installation de ce type. »

Même les objets d'art sont parfois restaurés de manière très douteuse. Je l'ai montré pour les statues que l'on décape et blanchit, même celles qui étaient originellement peintes. J'ai appris que les restaurations des tapisseries anciennes du Mobilier national se font avec des fils synthétiques !

Si certaines restaurations d'œuvres et d'objets d'art sont mauvaises, je n'en ai jamais vues être volontairement transformées aujourd'hui. Par contre, pour les architectures de bâtiments et jardins anciens cela est très fréquent. Je ne comprends pas cela. Un bâtiment ou un jardin ancien est précieux aussi. Pourquoi trouve-t-on normal de le changer, bétonner, casser, etc. Ceux qui sont à l'origine de ces actes de vandalisme appellent cela de la « restauration » quand seulement une partie l'est alors que le reste est abîmé ou détruit, ou emploient d'autres termes de la sorte pour cacher ce qui n'est que de la déprédation voire du saccage. Il est rare de rentrer dans un bâtiment ancien public du XVII^e ou du XVIII^e à Paris, sans y trouver des éléments de bétonnage ou autres d'architectures XX^e siècle ou début XXI^e. C'est de plus en plus le cas aussi pour des bâtiments médiévaux.

DU BON SENS

Comment se fait-il que les musées soient les premiers à détruire par le façadisme des bâtiments anciens prestigieux, alors que les premières de leurs fonctions sont la conservation et la transmission du patrimoine ? Peut-être est-ce parce que l'on n'entend plus les gens compétents. Cela devient routinier d'écouter des scientifiques alerter sur la pollution, le changement climatique dû aux activités humaines et bien d'autres problèmes, sans que ce qu'ils disent soit réellement pris en compte, ou simplement en surface... en façade... Il en est sans aucun doute de même dans les musées.

Voici un exemple révélateur, qui est arrivé à mes oreilles par l'intermédiaire du site internet de *La Tribune de l'Art*. Au mois d'août 2019, l'ICOM (Conseil international des musées) voulait changer sa définition d'un musée **de** :

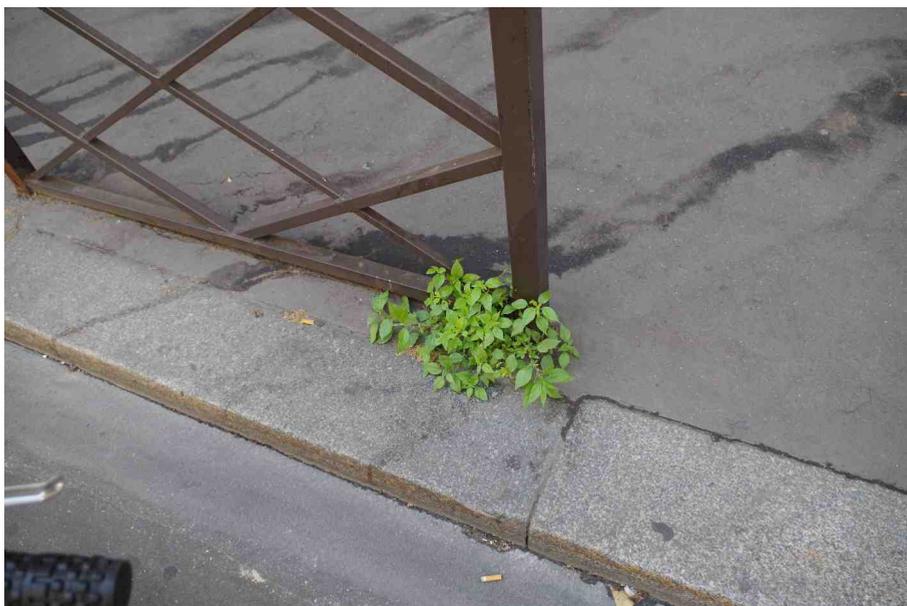
« Un musée est une institution permanente sans but lucratif au service de la société et de son développement ouverte au public, qui acquiert, conserve, étudie, expose et transmet le patrimoine matériel et immatériel de l'humanité et de son environnement à des fins d'études, d'éducation et de délectation. »

En : « Les musées sont des lieux de démocratisation inclusifs et polyphoniques, dédiés au dialogue critique sur les passés et les futurs. Reconnaisant et abordant les conflits et les défis du présent, ils sont les dépositaires d'artefacts et de spécimens pour la société. Ils sauvegardent des mémoires diverses pour les générations futures et garantissent l'égalité des droits et l'égalité d'accès au patrimoine pour tous les peuples. / Les musées n'ont pas de but lucratif. Ils sont participatifs et transparents, et travaillent en collaboration active avec et pour diverses communautés afin de collecter, préserver, étudier, interpréter, exposer, et améliorer les compréhensions du monde, dans le but de contribuer à la dignité humaine et à la justice sociale, à l'égalité mondiale et au bien-être planétaire. »

Cela donne une idée de la bêtise qui peut s'insinuer même dans les musées. Dans ce projet de définition, on a des éléments importants qui forment la toile d'araignée insensée et vide de notre temps. La simplicité est remplacée par une complexification absurde et dépourvue de sens commun, mais 'moderne' et qui asphyxie la vérité (« inclusifs », « polyphoniques », « participatifs », « artefact », « spécimens »...). On utilise un vocabulaire politique passe-partout de bonne conscience (« démocratisation », « dialogue », « égalité », « transparents »...). On ajoute à des notions simples des particularités (« **dialogue** critique », « **égalité** des droits », « **égalité** d'accès au patrimoine pour tous les peuples », « **égalité** mondiale », « **bien-être** planétaire », « **dignité** humaine », « **justice** sociale »...). Peut-on imaginer qu'une telle absurdité soit à la gouvernance de musées ? Heureusement, de nombreux pays membres de l'ICOM,

dont la France, ont réagi face à cette proposition de nouvelle définition.

Ce manque incongru de bon sens se ressent partout, et notamment chez beaucoup de nos dirigeants, par exemple par les choix d'inclure dans des lieux anciens de l'art contemporain, ce dont j'ai déjà parlé mais qui est vraiment révélateur de l'état d'esprit régnant, et bien sûr l'architecture RER qui abîme irrémédiablement et détruit notre patrimoine ancien.



L'asphalte et le béton ne veulent comme vie que l'humain. Tout le reste est indésirable. Quelques récalcitrants reviennent toujours, comme certaines plantes sauvages. Ici, il s'agit de la pariétaire officinale (*Parietaria officinalis* L.), très fréquente sur les sols bitumineux de la capitale, même si la mairie la désherbe régulièrement.

EXEMPLES DE FAÇADISMES GLANÉS SUR INTERNET

En faisant des recherches sur Internet, on trouve des exemples de façadisme dans le monde entier. En voici quelques autres provenant de France.



Mardi 19 mars 2019 08:33 - Angers

Angers. Ces façades qui échappent aux démolitions



FAÇADISME À ANGERS

Un foyer de jeunes travailleurs sera aménagé dans cette maison de maître. © Photo Le Courrier de l'Ouest - Eva PERREAUX

Pour les défenseurs du patrimoine, il est un pis-aller. Pour les architectes et les historiens, un éternel sujet de débats.

Dopé par la poussée spéculative du marché immobilier, le « façadisme » continue pourtant de gagner du terrain un peu partout dans le monde, accompagnant la mutation des quartiers bourgeois en quartiers d'affaires.

Cette technique qui consiste à ne conserver qu'une façade derrière laquelle on reconstruit ex nihilo un bâtiment s'est répandue à la fin du XXe siècle, en particulier à Bruxelles et Paris, avant de gagner les villes moyennes.

Angers, bien pourvue en immeubles de style haussmannien, n'échappe pas à la tendance. Deux

RUE DE STRASBOURG À
NIORT



43 RUE RAULIN À LYON

DE PIERRE ET DEBOUT

ACCU



FAÇADISME, 43 RUE RAULIN, LYON

📅 27 Février 2017 📍 PierreD 💬 0 Commentaire

Je mentionne brièvement une opération de façadisme au 43 de la rue Raulin, dans le quartier des universités.

Elle suit son cours depuis plusieurs mois. Et selon qu'on se trouvera d'avantage amateur de contenant que de contenu, d'emballage carton que de sa substance alimentaire, on s'applaudira ou non d'une entreprise qui consiste à dépouiller un édifice afin de ne conserver que sa coquille.

FAÇADISME À RENNES



laurent lagadec
@laurentlagadec

#Rennes #façadisme #patrimoine?#fakearchitecture
#architecture ? #néoquoi? Pff... #teamarchi



1:31 PM · 1 nov. 2018 · Twitter for iPhone

Actualité > Économie > Immobilier

Architecture - À Paris 16, façade chic pour intérieur choc

Le studio Vincent Eschalié a offert une rénovation radicale à un hôtel particulier en mauvais état. Restructuré, il accueillera une société financière.

Publié le 18/01/2020 à 09:00 | Le Point



Beaucoup de journalistes sont les premiers à se laisser berner par le façadisme, à moins que certains ne le fassent exprès. Quoi qu'il en soit, voici un exemple d'article publié dans la revue *Le Point*, du 18 janvier 2020 et intitulé « Architecture - À Paris 16, façade chic pour intérieur choc » : « Le studio Vincent Eschalié a offert une rénovation radicale à un hôtel particulier en mauvais état. Restructuré, il accueillera une société financière. Du neuf avec du vieux. Avenue Victor- Hugo, à deux pas du lycée Janson-de-Sailly, un prestigieux hôtel particulier situé au cœur du 16^e arrondissement de la capitale vient de s'offrir une seconde jeunesse du plus bel effet. Menée par le studio d'architecture Vincent Eschalié (qui a réalisé notamment l'immeuble de bureaux Blackpearl à la Défense), cette impressionnante métamorphose a surtout modifié l'intérieur du bâtiment délabré, destiné à accueillir, après travaux, les bureaux d'une société financière. Les lieux offrent désormais de grands espaces peu cloisonnés, plus modulables et lumineux [...] » De toute évidence, il s'agit de façadisme. À aucun moment on n'évoque de la restauration.

FAÇADISME : UNE SOCIÉTÉ DU MENSONGE

J'invite les lecteurs de ce livre à m'informer d'autres exemples de façadismes et destructions de notre patrimoine environnemental. Je rappelle mon adresse électronique : richardlemenn@hotmail.fr. Sans doute, tous les habitants des grandes villes ont pu être les témoins de façadisme récent dans leur cité.

En reprenant mes notes et les articles de mon blog, et en approfondissant un peu pour écrire cet ouvrage, j'ai été étonné de la cohérence de ce fléau. À plusieurs reprises, une sorte de frisson m'a parcouru. Tout cela semble tellement invraisemblable.

Et pourtant, ce qui est dénoncé ici a une structure qui peut s'appliquer à bien d'autres domaines où le mensonge, l'incohérence, la bêtise, la manipulation, le gaspillage de l'argent public... sont présents. Le façadisme ne se limite pas à l'architecture. La démocratie et ses structures elles-mêmes ne sont plus que des façades, de même que l'État français et son Gouvernement. Il suffit d'évoluer dans les rues de Paris, marcher au milieu des gens, regarder autour de soi pour voir à quel point le façadisme a tout envahi, et que le mensonge règne en maître dans cette société.

Le façadisme ce sont aussi les écrans de télévisions, d'ordinateurs, de téléphones portables qui nous donnent une fausse vision de la réalité, une vision manipulée. La réalité est devenue tellement glauque, que les gens sont devenus accros aux réalités virtuelles qui leur renvoient leur miroir en grande partie fictif. Ils déambulent dans les rues comme accrochés à leur téléphone portable, comme s'ils tenaient une bouée de sauvetage en pleine mer déchaînée.

Le façadisme est aidé par des techniques de communication de plus en plus évoluées qui nous donnent une illusion de la réalité, qui nous font croire que nous progressons alors que nous régressons fortement, et qui nous font penser qu'aucunes alternatives ne sont possibles. Pourtant, il y en a. En architecture, prendre soin de notre environnement patrimonial et naturel en est une, et arrêter de répandre le béton, le goudron, l'acier et le verre sur cette terre, afin de la laisser respirer. Et puis, comme nous sommes tous différents, nous avons nos propres solutions à apporter. Chacun peut aller vers ce qui est mieux, ou au contraire vers le pire. Finalement, il ne s'agit que d'un état d'esprit qui se concrétise. Lorsque nos actions engagent les autres et notre environnement, comme c'est le cas en architecture, nous devons être particulièrement précautionneux, sensibles et fins.

On trouvera toujours des raisons pour mal faire et des solutions pour bien faire. C'est véritablement un choix, et non pas une fatalité. Les personnes ayant quelque peu de pouvoir doivent l'utiliser pour faciliter la possibilité des concitoyens d'aller vers le

meilleur et non pas le pire. Conserver les architectures anciennes et les paysages 'naturels', est plus qu'une nécessité, c'est vital. Il nous faut concevoir la modernité non pas comme un vecteur de destruction, mais au contraire d'évolution positive vers le meilleur. Beaucoup de bêtises, parfois graves, ont été entreprises au nom de la modernité et de l'évolution. Une fois que les erreurs ont été montrées, il ne faut pas poursuivre, car alors cela devient un crime.

Réinscrivons l'architecture dans ses environnements humain, naturel, passé, présent, futur, etc. Plaçons-la sur une terre respectée, dans un espace, au milieu de la végétation et des animaux sauvages, en fonction du terrain, du paysage, du soleil, de la lune, des vents, des étoiles..., dans un corps social fait d'individualités humaines qui font l'harmonie générale si on leur laisse la liberté de pouvoir faire au mieux.

Si chacun ne fait que passer sur cette terre, chacun est aussi un vecteur de transmission. Quels genres d'architectures transmettrons-nous aux générations futures ? De l'architecture RER, du façadisme, du déconstructivisme... ? Quels environnements leur donnerons-nous pour évoluer ?

Le patrimoine peut être comparé à la figure de Saint-Christophe, un molosse portant l'enfant Jésus, symbole utilisé déjà bien avant l'avènement du Christ pour représenter l'ancien monde portant le nouveau et lui permettant de voir plus loin. Faire des atteintes à notre patrimoine c'est endommager ce qui nous soutient et nous permet de voir loin. Sans lui, nous sommes petits et fragiles. Le conserver est vital.

En ce début de XXI^e siècle, la France est confrontée à de grands défis. Celui concernant la culture n'est pas le moindre. Les bouleversements sont nombreux, et un des premiers à en subir les outrages c'est notre patrimoine. L'art contemporain devrait nous aider à nous le faire apprécier tout en proposant de nouveaux modèles pour ce siècle. Nous en sommes très loin.

Heureusement, un grand nombre de professionnels du patrimoine continuent de le défendre et de l'aimer, car rien ne peut se construire sans fondations, afin d'avoir une vision lointaine de notre avenir. Ces dernières années, le patrimoine français a subi des outrages qui équivalent à ceux d'une guerre. Cela ne se voit pas, car en même temps que l'on détruit on (re)construit. Mais les dommages sont nombreux.

N'oublions pas que ce sont des êtres humains qui décident de bâtir, de conserver... qui construisent ou détruisent. S'ils ne sont pas de qualité, les édifices ne le seront pas non plus...

La culture en général est aujourd'hui plus que jamais à mettre en avant. De nos jours, il y a énormément de brassages. Si tous les êtres humains sont égaux, les différences culturelles peuvent former des barrières mais aussi permettre la rencontre et des échanges fructueux voire élevateurs. Chaque culture a sa préciosité. Partager ce que chacune a de meilleur (et non pas de pire ou de médiocre) est la seule manière

d'avancer. C'est une des raisons pour laquelle nous devons prendre soin de la culture où nous vivons et de son patrimoine... afin d'avancer vers le futur. Conservons ce que nous avons de meilleur et la mémoire de ce qui s'est passé. S'il est plus facile de détruire que de conserver, il est par la suite difficile de vivre dans un néant sans passé, sans amour des êtres et de leurs œuvres qui nous ont précédés, et d'envisager un futur serein.

Sur cette terre, devenue aimantine en cet âge du fer, où l'acier file sur quatre roues sur des voies goudronnées, et où des voix déshumanisées et électroniques courent sur l'asphalte qui couvre la terre comme les désirs recouvrent d'un voile les biens de ce monde ; dans ce ciel, où le soleil illumine des étendues de vitres sans tain, où l'on observe sans être vu, comme un voleur ; dans ce siècle où l'âme vagabonde et s'affaire dans des déserts de béton et de bitume, dans un brouhaha de voix égarées et de voies qui égarent, de sons métalliques, électriques, électromagnétiques... polluant l'air déjà imprégné de nanoparticules et de gaz, dans un χάος (chaos) qui brûle sa propre glace qui se répand, où le feu essaye d'envelopper la froideur métallique et moderne ; en cette époque où, en ferrailant la terre et le ciel, l'être humain croit sans doute tenir prisonnière la force élémentaire (des éléments) ; essayons de conserver les derniers autels sacrés, îlots de pierre, de bois chaud et d'argile, témoignages d'autres temps, d'autres réalités, d'autres empreintes plus fines et subtiles... nuancées, gardant un esprit dans un monde 'moderne' qui en manque, qui détruit mais ne sait plus construire harmonieusement ; laissons la bonté naturelle apporter son doux amoncellement de richesses, et écoutons la nature qui nous constitue en entier ; essayons...

BIBLIOGRAPHIE SUCCINCTE

- Berlingen, Flore, *Permis de nuire : Sous le règne des pollueurs-payeurs*, Paris : Rue de l'échiquier, 2022.
- Bihoux, Philippe, Jeantet, Sophie, de Selva, Clémence, *La ville stationnaire : Comment mettre fin à l'étalement urbain ?* Paris : Actes Sud, 2022.
- Charbonneau, Bernard (1910 – 1996), *Vers la Banlieue totale*, Paris : Eterotopia France, 2018.
- Charbonneau, Bernard, *Tristes campagnes*, Paris : L'Échappée, 2023.
- Debry, Jean-Luc, *Le Cauchemar pavillonnaire*, Montreuil : Éditions l'Échappée, 2012
- Gaudreau, Louis, *Le Promoteur, la banque et le rentier : fondements et évolution du logement capitaliste*, Montréal (Canada) : Lux éditeur, 2020.
- Guironnet, Antoine, *Au Marché des métropoles : enquête sur le pouvoir urbain de la finance*, Ronchin : Éditions les Étaques, 2022.
- *Habiter contre la métropole, Conseil Nocturne*. Ouvrage collectif traduit de l'espagnol par Manuel Martinez avec la collaboration de Marjolaine François, Paris : Éditions divergences, 2019.
- Hamelin, Eric et Razemon, Olivier, *La Tentation du bitume : où s'arrêtera l'étalement urbain ?* Paris : Éditions l'écopoche, 2020 (réédition de 2012).

- Jappe, Anselm, *Béton, arme de construction massive du capitalisme*, Paris : Éditions l'échappée, 2020.

- *La Décroissance*, Lyon : édité par l'association Casseurs de pub, journal mensuel paraissant depuis mars 2004. Le directeur de publication et responsable de rédaction est Vincent Cheynet.

- Leclair, Lucile, *Hold-up sur la terre*, Paris : Éditions Seuil, 2022.

- Paquot, Thierry, *Pays de l'enfance*, Les Éditions Terre Urbaine, 2022.

- Razemon, Olivier, *Comment la France a tué ses villes*, Paris : Rue de l'échiquier, 2016.

- Rykner, Didier, *La Disparition de Paris*, Paris : Les Belles Lettres, 2022.

- Rollot, Mathias, *Les Territoires du vivant : Un manifeste biorégionaliste*, Marseille : Wildproject, coll. « Le monde ui vient », 2021.

- Rollot, Mathias & Schaffner, Marin, *Qu'est-ce qu'une biorégion ?*, Marseille : Wildproject, coll. « Petite bibliothèque d'écologie populaire », 2023.

- Sale, Kirkpatrick, *L'art d'habiter la Terre. La vision biorégionale*, Marseille : Wildproject, 7 février 2020, traduction de *Dwellers in the Land. The bioregional Vision* de 1985.

Façadismes & Architectures RER

